



www.cdes.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Septembre 2012

Sport fédéral en Bretagne

Diagnostic territorial et perspectives



Centre de droit et d'économie du sport

13, rue de Genève - 87100 LIMOGES - tel : 05 55 45 76 00 - fax : 05 55 45 76 01

contact@cdes.fr

DRJSCS Bretagne

4, avenue du Bois-Labbé - CS 94323 - 35043 Rennes Cedex - tel : 02 23 48 24 00 - fax : 02 23 48 24 01

drjscs35@drjscs.gouv.fr

Préface

La flamme des Jeux olympiques de Londres vient de s'éteindre. L'Olympiade 2012 s'achève. Déjà l'élite des sportifs prépare Rio 2016. Avec le mouvement sportif qui entreprend le renouvellement quadriennal de ses instances dirigeantes, l'Etat établit un bilan de ces Jeux de la XXX^e Olympiade, et définit les axes stratégiques à même de faire briller nos couleurs.

Dans le même temps, en cette période de rentrée, les parents inscrivent leurs enfants dans les clubs sportifs. Ils y découvrent de nouvelles activités, se testent, progressent, entourés de l'attention de techniciens formés et compétents. Parmi eux, les champions de demain, sans doute aucun. Mais plus encore, de futurs citoyens qui auront appris le sens des responsabilités, la valeur de l'effort librement consenti, l'intérêt de l'engagement dans la convivialité, au contact des milliers de bénévoles qui se dévouent sans compter à leur encadrement.

Volonté de permettre aux meilleurs d'atteindre le plus haut niveau, attention à l'activité sportive de proximité comme facteur de l'éducation de nos enfants, conscience que l'activité sportive au sein des associations est un élément structurant de notre vie sociale : c'est dans ce cadre et dans cet esprit que s'inscrit le diagnostic territorial du sport fédéral en Bretagne que la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale a conduit en 2011/2012, avec le concours du Centre de droit et d'économie du sport de l'université de Limoges.

Ce diagnostic analyse, au niveau régional et départemental, et d'un point de vue spatial et sectoriel, l'ensemble du champ sportif régional : les pratiques, les équipements, le sport de haut niveau et le spectacle sportif. Il se complète d'axes stratégiques d'orientation qui tracent les perspectives du développement du sport breton, et qui sont autant d'éléments de réponses pour les décisions à prendre ces prochaines années en matière de politique sportive régionale. Il construit les bases d'un observatoire des ligues régionales qui présente, pour chaque sport, des informations qualitatives et quantitatives de nature à guider la réflexion des dirigeants et décideurs.

Dans un contexte économique et social difficile, les acteurs du sport ne peuvent plus le penser que pour lui même. Il leur faut définir un projet de développement qui place le sport au cœur des enjeux régionaux, développer une analyse qui intègre les conséquences du futur acte III de la décentralisation, s'adapter aux mutations sociétales en cours, et tenir compte des spécificités des territoires bretons et de ses populations.

Aussi, parce qu'il recueille l'avis des principaux acteurs du sport régional, qu'il présente les politiques menées dans les départements, qu'il révèle des initiatives prises au niveau local, le diagnostic territorial du sport fédéral en Bretagne répond aux attentes des acteurs du sport, et éclaire ce qui doit, me semble-t-il, animer la réflexion collective : instiller plus de concertation de manière à mieux éclairer les orientations politiques choisies, concevoir des dispositifs d'intervention complémentaires entre les collectivités, le mouvement sportif et l'Etat, rendre plus efficaces les actions mises en œuvre.

Le diagnostic territorial du sport fédéral en Bretagne est une démarche unique à ce jour par son envergure. Il n'aurait pu être réalisé sans le précieux concours des collectivités territoriales, ni la mobilisation du mouvement sportif, ni l'engagement des conseillers techniques d'Etat placés auprès des ligues et comités régionaux sportifs.

Qu'ils soient tous ici remerciés, en souhaitant que leur collaboration contribue à ouvrir les voies qui mèneront, durant cette nouvelle Olympiade, à mieux vivre le sport en région Bretagne.

Michel CADOT
Préfet de la Région Bretagne

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
1^{ERE} PARTIE : ÉTAT DES LIEUX.....	4
1. LES CARACTERISTIQUES DU SPORT EN BRETAGNE.....	7
1.1. Pratiques sportives	8
1.2. Equipements sportifs	25
1.3. Sport de haut niveau.....	36
1.4. Spectacle sportif	67
2. ANALYSE QUALITATIVE DES POLITIQUES SPORTIVES REGIONALES.....	74
2.1. La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	74
2.2. Le Conseil régional de Bretagne	89
2.3. Synthèse des politiques sportives régionales.....	96
3. LES SPECIFICITES INFRAREGIONALES	98
3.1. Pratiques sportives	98
3.2. Les équipements sportifs	108
3.3. Analyse qualitative des spécificités infrarégionales : le point de vue des Conseillers Techniques et Sportifs (CTS).....	116
4. ANALYSE QUALITATIVE DES POLITIQUES SPORTIVES DEPARTEMENTALES.....	126
4.1. Les politiques sportives dans les Côtes d’Armor	126
4.2. Les politiques sportives dans le Finistère	137
4.3. Les politiques sportives en Ille-et-Vilaine.....	146
4.4. Les politiques sportives dans le Morbihan.....	156
2^{EME} PARTIE PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES:	166
1. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET ENJEUX DES ANNEES A VENIR.....	168
1.1. Les enseignements tirés des tables rondes avec les CTS.....	168
1.2. Les enseignements des entretiens avec les DDCS.....	171
1.3. Les enseignements des entretiens avec les Conseils généraux.....	172
1.4. Les grands enjeux des années à venir.....	173
1.5. Synthèse générale et mise en perspective.....	175
2. PRECONISATIONS POUR L’OLYMPIADE 2012-2016	180
2.1. Gouvernance.....	181
2.2. Adaptation.....	200
2.3. Développement.....	209
TABLE DES MATIERES	218
Liste des annexes.....	222



Introduction

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Bretagne a souhaité établir un diagnostic territorial du sport fédéral en Bretagne afin de préparer la politique sportive qui sera développée lors de l'olympiade 2012-2016. Cette politique sportive ne pourra être mise en œuvre sans le concours de tous les autres acteurs du sport : services de l'Etat (Directions départementales de la cohésion sociale notamment), collectivités territoriales (région, départements, intercommunalités, communes...) et mouvement sportif.

La demande de la DRJSCS constitue un exercice de rétrospective et de prospective difficile à mener car il croise deux logiques :

- Une **logique sportive** qui répond à des contraintes différentes selon le segment auquel on s'adresse (sport de haut niveau, sport professionnel, sport amateur compétitif ou non compétitif, sport hors structure).
- Une **logique territoriale** qui concerne à la fois la répartition des compétences entre les territoires pertinents (quel territoire est pertinent pour mener telle ou telle action ?) et des territoires emboîtés (empilage territorial).

Le problème est de parvenir à concilier au mieux ces deux logiques dans la mise en place d'une approche intégrée c'est-à-dire d'une approche territoriale globale. Nous développons notre étude en deux temps :

- Dans une première partie, nous établissons un **diagnostic territorial du sport fédéral en Bretagne** en nous positionnant à la fois à l'échelle régionale et départementale. Cette analyse est menée tant d'un point de vue spatial que sectoriel, conformément à l'esprit de l'approche intégrée et couvre plusieurs domaines :
 - Pratiques sportives (licenciés et clubs).
 - Equipements sportifs.
 - Sport de haut niveau.
 - Spectacle sportif.
- Dans une seconde partie, nous abordons les **perspectives du sport breton** en proposant une analyse autour **d'axes stratégiques** pour préparer les réponses à donner aux enseignements tirés de la première partie. Ces axes stratégiques s'inscrivent dans une réflexion prospective difficile à mener du fait de mutations sociétales en cours qui vont impacter de façon plus ou moins radicale les décisions à prendre en matière de politique sportive. Ces mutations concernent :
 - Le système institutionnel : réforme des collectivités territoriales, révision générale des politiques publiques.
 - les pratiques sportives : montée des pratiques informelles, baisse de l'intérêt pour la pratique compétitive traditionnelle...
 - Les modèles de production et de consommation de sport.

Trois axes stratégiques seront présentés au regard de ces problématiques :

- Un axe autour de la notion de **gouvernance** qui mettra en évidence la nécessité d'une double cohérence des politiques sportives (à la fois verticale et horizontale).
- Un second axe traitera de la capacité d'**adaptation** du mouvement sportif et de ses acteurs aux mutations sociales et environnementales observées.
- Un troisième axe abordera le thème du **sport comme levier de développement économique et social des territoires**

PRECISION CONCERNANT LE CHAMP DE L'ETUDE

Notre commanditaire (la DRJSCS de Bretagne) a souhaité que l'étude porte en premier lieu et avant toute chose sur le sport fédéral. Nous n'aborderons donc pas l'ensemble des activités physiques et sportives pratiquées sur le territoire breton. Nous n'approfondirons pas de manière détaillée les pratiques sportives auto-organisées échappant aux Fédérations sportives, même si, compte tenu du contexte breton, nous y ferons référence à plusieurs reprises au sein de ce diagnostic territorial. Le champ de l'étude sera précisé dans les pages qui suivent.

Dans le cadre de ce diagnostic territorial, les outils d'enquête que nous avons utilisés ont permis à la DRJSCS de Bretagne de mettre en place un observatoire des ligues régionales. Cela a permis d'établir des fiches individuelles pour chaque discipline sur la base de l'information disponible complétée par les représentants (élus et techniciens) de chacune d'entre elles tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Ces fiches individuelles par ligue, qui ont vocation à être réactualisées régulièrement par les services de la DRJSCS, constitueront la base de l'observatoire régional du sport breton. Ces fiches sont présentées dans un second tome de ce diagnostic territorial.



1^{ère} Partie : État des lieux

1. Les caractéristiques du sport en Bretagne	p7
2. Analyse qualitative des politiques sportives régionales	p74
3. Les spécificités infrarégionales	p98
4. Analyse qualitative des politiques sportives départementales	p126

D'après les statistiques ministérielles¹, la Bretagne comptait en 2010, 1 002 053 licenciés pour une population de 3 195 317 habitants² au 1^{er} janvier de la même année. Avec 31,8% de la population régionale titulaire d'une licence sportive, la Bretagne était en tête du classement des régions en termes de taux de pénétration³ mais aussi très largement au-dessus du taux national qui s'établissait pour sa part à 24,4 %.

Ce premier résultat amène souvent à qualifier la Bretagne de « **Région la plus sportive de France** » ce qui mérite d'être relativisé pour plusieurs raisons. D'abord car cet indicateur ne reflète pas la réalité d'un territoire et ne permet pas de prendre en compte certaines spécificités infrarégionales. Aussi car il peut souffrir de plusieurs biais qui tendent à le surévaluer parmi lesquels :

- Un problème de « doubles comptes », un même pratiquant pouvant détenir plusieurs licences sportives. Le nombre de licenciés peut être surévalué par rapport au nombre de pratiquants, ce qui peut gonfler artificiellement le taux de pénétration d'un territoire. Cette limite, valable pour la Bretagne, l'est tout autant pour les autres territoires (sans que l'on puisse déterminer avec précision à quel degré pour chacun d'entre eux). Il ne faut pas non plus négliger les pratiquants libres (ou informels) qui n'apparaissent pas dans les statistiques officielles que nous avons utilisées.
- Une autre nuance, qui s'applique davantage au territoire breton, et aux territoires touristiques en général, concerne l'effet de licenciés « saisonniers » (touristes, propriétaires de résidences secondaires...) : de nombreux licenciés (activités nautiques, golf, équitation...) au sein des clubs bretons ne résideraient pas en Bretagne. Au final, le taux de pénétration breton pourrait s'en trouver légèrement surévalué par rapport à celui d'autres régions françaises ne présentant pas les mêmes attraits sur le plan touristique.

Dans cette première partie, nous structurons notre propos en deux étapes :

- Dans un premier temps, nous évaluons les **caractéristiques du sport en Bretagne** en termes de pratiques sportives, d'équipements, de sport de haut niveau et de spectacle sportif. Il s'agit d'apprécier à la fois ce que pèse le sport en Bretagne mais également ce qu'il représente comparativement à la moyenne nationale ou à d'autres régions françaises.
- Dans un second temps, nous menons une **analyse qualitative des politiques sportives régionales** menées par deux acteurs majeurs : la DRJSCS et le Conseil régional de Bretagne.
- Dans un troisième temps, nous effectuons une **analyse infrarégionale du sport en Bretagne**. Il est important de savoir, selon les territoires retenus, s'il existe des cultures sportives spécifiques, ou des disparités importantes en matière de pratiques ou d'équipements sportifs. Le manque de données disponibles au niveau *infrarégional* ne nous permettra cependant pas d'aller en deçà de l'échelon départemental.
- Dans un quatrième temps, nous complétons cette approche quantitative par une **analyse qualitative des politiques sportives départementales** (Directions départementales interministérielles et Conseils généraux) qui nous permettra de présenter des résultats intéressants à un niveau *infra* départemental.

¹ Source : données détaillées concernant la répartition territoriale des licences et des groupements sportifs, Ministère des Sports.

² Source : INSEE, 2011.

³ Le taux de pénétration s'établit en rapportant le nombre licenciés d'un territoire donné à sa population totale. Il s'agit donc de déterminer la part de la population disposant d'une licence sportive.

1. LES CARACTERISTIQUES DU SPORT EN BRETAGNE

Dans cette première partie, notre objectif est de parvenir à quantifier ce que représente le sport en Bretagne en le positionnant par rapport à un référentiel national ou à d'autres territoires comparables. Nous avons retenu quatre régions :

- L'**Aquitaine** : avec une façade côtière importante et une population globale estimée à près de 3 230 000 habitants en 2010, cette Région présente des caractéristiques proches de la Bretagne (3 195 000 habitants).
- Le **Languedoc-Roussillon** : là-encore, les caractéristiques de cette Région, avec une façade côtière importante et son nombre d'habitants (2 632 000 en 2010) nous semble être un point de comparaison intéressant avec le territoire breton.
- Le **Limousin** : cette Région ne présente pas des caractéristiques (démographiques, géographiques) de nature à la comparer à la Bretagne prise dans son ensemble. Toutefois, avec une population très faible (746 000 habitants environ en 2010) et un caractère profondément rural, le Limousin constitue une bonne illustration des caractéristiques sportives d'un territoire rural et présente de nombreux points communs avec le centre Bretagne.
- Les **Pays de la Loire** : la proximité et les ressemblances démographiques (3 565 000 habitants) et géographiques (territoire tourné vers la mer d'un côté et centré vers la terre de l'autre) en font un bon point de comparaison. De plus, notre expérience et les différents travaux que nous avons menés sur ces deux régions, ainsi que les commentaires des différents interlocuteurs rencontrés dans le cadre de ce diagnostic territorial, nous permettent d'affirmer qu'elles seraient à la fois concurrentes et complémentaires en matière de politique en général et de politique sportive plus particulièrement.

Quatre thématiques seront abordées de manière approfondie permettant d'illustrer les caractéristiques sportives de la Bretagne :

- Pratiques sportives
- Equipements sportifs
- Sport de haut niveau
- Spectacle sportif

1.1. Pratiques sportives

1.1.1. Licenciés

La pratique sportive licenciée s'analyse dans le cadre des activités physiques organisées par le mouvement fédéral. Le ministère chargé des Sports établit chaque année des statistiques nationales, régionales et départementales pour chaque discipline sportive à partir des données fournies par chaque fédération nationale. Le dernier traitement effectué en 2011 nous permet ainsi d'obtenir des données quantitatives sur la pratique sportive licenciée en 2010⁴. Toute l'analyse qui suivra repose sur ces statistiques officielles.

a. La région la plus « sportive » de France

D'après les statistiques du ministère chargé des Sports, la France métropolitaine comptait en 2010 15 147 640 licenciés, ce qui, rapporté à la population, établit un taux de pénétration de 24,4 %. Le tableau 1 recense les licenciés en France métropolitaine en 2010 et permet de comparer la pratique sportive des régions d'un point de vue global.

Si l'on considère ce taux comme la norme de référence, il est possible d'effectuer un premier classement des différentes régions sur la base d'une mesure des écarts à la moyenne. Avec un taux de pénétration de 31,8 % la Bretagne est assez nettement au-dessus de cette moyenne nationale avec un écart à la moyenne de +7,4%. A l'inverse, la Région Ile-de-France est la moins sportive avec un total de licenciés élevé de 2 343 763 pour une population de 11 659 260 habitants, ce qui constitue un taux de pénétration de 20,1 % et un écart à la moyenne de -4,3 %.

Si l'on compare avec les régions que nous avons sélectionnées, la Bretagne devance les Pays de la Loire, l'Aquitaine et le Limousin de respectivement 2,4 points, 5,7 points et 6,1 points. Le Languedoc-Roussillon, avec un écart à la moyenne négatif (ce qui signifie que cette région est globalement moins sportive que la France métropolitaine) est quant à lui devancé de 7,8 points.

A ce stade, nous avons établi un premier indice de spécificité en considérant la moyenne nationale comme indice 100 (voir note méthodologique *infra* pour le détail du calcul). Avec un indice de 131, la Bretagne apparaît comme 31% plus sportive que la moyenne française. Inversement, l'Ile-de-France (82) connaît un déficit de près de 18%.

En termes de comparaisons interrégionales, on obtient respectivement : 121 (Pays de la Loire) ; 107 (Aquitaine) ; 106 (Limousin) et 99 (Languedoc-Roussillon). En considérant que le taux de pénétration est le reflet du caractère sportif d'une région, on peut donc interpréter ces résultats en disant que la Bretagne est 10% plus sportive que sa voisine des Pays de la Loire, mais aussi 24% de plus que l'Aquitaine et 32% de plus que le Languedoc-Roussillon. Cela laisse apparaître une vraie culture sportive en Bretagne par rapport aux autres régions françaises.

⁴ Source : Répartition des licences masculines et féminines par fédération française agréée (hors ATP) en 2010, Ministère des Sports.

Tableau 1 : la pratique sportive en Bretagne parmi les régions françaises

REGION	Licenciés 2010	POPULATION	TAUX PENETRATION (en %)	ECART / MOYENNE	INDICE SPECIFICITE
Bretagne	1 002 053	3 149 701	31,8	7,4	131
Pays de la Loire	1 032 871	3 510 170	29,4	5,0	121
Rhône-Alpes	1 683 524	6 117 229	27,5	3,1	113
Alsace	490 906	1 837 087	26,7	2,3	110
Poitou-Charentes	465 339	1 752 708	26,5	2,2	109
Midi-Pyrénées	753 228	2 838 228	26,5	2,2	109
Aquitaine	828 889	3 177 625	26,1	1,7	107
Limousin	190 629	740 743	25,7	1,4	106
Auvergne	336 330	1 341 863	25,1	0,7	103
Centre	626 623	2 531 588	24,8	0,4	102
Basse-Normandie	358 473	1 467 425	24,4	0,1	100
Lorraine	566 885	2 346 361	24,2	-0,2	99
Languedoc-Roussillon	622 015	2 581 718	24,1	-0,3	99
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 148 383	4 882 913	23,5	-0,9	96
Corse	70 174	302 966	23,2	-1,2	95
Franche-Comté	268 740	1 163 931	23,1	-1,3	95
Nord-Pas-de-Calais	922 051	4 024 490	22,9	-1,5	94
Picardie	424 963	1 906 601	22,3	-2,1	91
Bourgogne	353 963	1 638 588	21,6	-2,8	89
Haute-Normandie	384 696	1 825 667	21,1	-3,3	86
Champagne-Ardenne	273 142	1 338 004	20,4	-4,0	84
Île-de-France	2 343 763	11 659 260	20,1	-4,3	82
France métropolitaine	15 147 640	62 134 866	24,4	0,0	-

Note méthodologique :

- Le taux de pénétration est obtenu en rapportant le nombre de licenciés d'une région à sa population. Il permet de déterminer le pourcentage de la population qui détient une licence sportive (même s'il faut manier cet indicateur avec précautions en raison des doubles comptes précédemment évoqués).
- L'indice de spécificité, que nous reprendrons à d'autres stades de cette première partie, s'établit en rapportant le taux de pénétration de chaque région à celui de la France puis en le multipliant par 100. Il permet donc non seulement de positionner individuellement chaque région par rapport à la France, mais également de positionner les régions les unes par rapport aux autres. Pour la Bretagne, il s'obtient, sur la base des données du tableau 1 en rapportant le taux de pénétration de la Bretagne (0,318) à celui de la France (0,244), ce ratio étant ensuite multiplié par 100.

b. Les spécificités disciplinaires bretonnes

Afin de limiter le champ de l’analyse et pour répondre à la commande de la DRJSCS de Bretagne, notre état des lieux s’est limité aux 44 ligues régionales ayant conventionné avec la Direction régionale. Celles-ci sont listées dans le tableau 2⁵. Cet échantillon est composé de :

- 27 fédérations unisports olympiques (athlétisme, société d’aviron, badminton, basket-ball, boxe, canoë-kayak, cyclisme, équitation, escrime, football, sports de glace, gymnastique, haltérophilie, handball, judo, lutte/gouren, natation, tennis, tennis de table, tir, tir à l’arc, triathlon, voile, volley-ball, hockey sur glace, golf et rugby) représentant 504 397 licences.
- 12 fédérations unisports non-olympiques (aéronautique, billard, cyclotourisme, études et sports sous-marins, football américain, karaté, parachutisme, pétanque et jeu provençal, roller-skating, surf, vol à voile et baseball) représentant un total de 47 639 licences.
- 5 fédérations affinitaires (EPGV, EPMM, UFOLEP, handisport et sport adapté) soit un total de 65 329 licenciés.

L’échantillon représente un volume total de licences égal à 617 365 sur les 1 002 053 licences bretonnes en 2010 soit un taux de représentativité de 61,6 % qui peut être considéré comme satisfaisant.

Le nombre de licenciés de chacune de ces fédérations varie de 154 764 pour la ligue de football à seulement 24 pour la ligue de lutte. Pour cette dernière, les données sont à relativiser comme nous l’expliquons dans l’encadré page 12, en raison de la très forte implantation du Gouren en Bretagne. En 2010, les licenciés de cette lutte traditionnelle n’étaient pas comptabilisés dans les effectifs de la Fédération française de lutte, d’où ce très faible total.

Derrière la ligue de football, les ligues les plus importantes en termes de licences sont les ligues de voile (69 267 licenciés en 2010) et la ligue de tennis (46 890 licenciés). En bas de classement, on retrouve les ligues de football américain (394 licenciés) et de baseball (390 licenciés) soit deux sports américains.

Tableau 2 : liste des ligues ayant conventionné avec la DRJSCS de Bretagne⁶

Fédération unisports olympiques			Fédération unisports non olympiques		Fédérations multisports
Athlétisme	Football	Tennis de table	Aéronautique	Roller-Skating	EPGV
Société d’aviron	Sports de Glace	Tir	Baseball	Surf	EPMM
Badminton	Gymnastique	Tir à l’arc	Billard	Vol à voile	UFOLEP
Basket-ball	Haltérophilie	Triathlon	Cyclotourisme		Handisport
Boxe	Handball	Voile	ESSM		Sport adapté
Canoë-kayak	Judo	Volley-ball	Football Américain		
Cyclisme	Lutte (gouren7)	Hockey-sur-Glace	Karaté		
Equitation	Natation	Golf	Parachutisme		
Escrime	Tennis	Rugby	Pétanque		

⁵ Il faut préciser ici que les disciplines ayant conventionné avec la DRJSCS Bretagne ne disposent pas nécessairement de conventions avec les DRJSCS des autres régions.

⁶ Source : DRJSCS de Bretagne, Pôle Sport.

⁷ Pour le cas particulier de la lutte et du gouren en Bretagne, se référer à l’encadré page 13. A noter que depuis 2012, la DRJSCS de Bretagne dispose d’une convention avec le Gouren et plus avec la lutte.

Comme nous l'indique le tableau 3, le fort développement des activités nautiques est une véritable spécificité régionale. La présence de la voile en tant que seconde discipline sportive en termes de licenciés en est une bonne illustration, tout comme le nombre de licenciés élevé de disciplines comme le canoë-kayak (25^{ème} en Bretagne contre 31^{ème} au plan national) ou le surf (38^{ème} contre 44^{ème}). Même en Pays de la Loire ou en Languedoc-Roussillon, régions qui possèdent toutes les deux une façade littorale importante, la voile n'apparaît pas aussi bien classée (respectivement aux 10^{ème} et 9^{ème} rangs). La 12^{ème} place de l'Aquitaine est même relativement surprenante.

Il faut toutefois apporter une nuance en ce sens que le nombre de licenciés en voile seraient en réalité surévalué. S'il ne s'agit pas de remettre en cause le développement de cette activité sur le territoire breton et le poids économique qu'elle représente (voir encadré *infra*), il faut toutefois la nuancer légèrement dans la mesure où les licenciés de cette discipline ne sont pas tous des résidents bretons. D'après les acteurs locaux, certains pratiquants de la voile licenciés en Bretagne, seraient des personnes extérieures (propriétaires de résidences secondaires, résidents de régions voisines...).

Deux autres disciplines peuvent être mentionnées ici comme étant le reflet d'une spécificité régionale bretonne :

- L'entraînement physique dans le monde moderne (EPMM), qui n'apparaît qu'au 18^e rang au niveau national, se classe en 7^{ème} position parmi les 44 ligues ayant conventionné avec la DRJSCS de Bretagne.
- Le cyclisme qui se classe 17^{ème} en Bretagne contre 23^{ème} au plan national.

A l'inverse, certaines disciplines apparaissent en retrait au plan régional. C'est le cas du rugby qui n'apparaît qu'au 19^{ème} rang en Bretagne alors qu'il se classe au 10^{ème} rang français. Ceci n'est pas surprenant pour une discipline moins développée au Nord de la Loire (le maillage équilibré de la discipline sur le territoire national est un objectif de la fédération française de rugby). D'autres disciplines sont également en retrait : la natation (21^{ème} contre 12^{ème}), le karaté (23^{ème} contre 15^{ème}).

LE CAS PARTICULIER DE LA LUTTE ET DU GOUREN

D'origine celte, le Gouren est une forme de lutte traditionnelle bretonne (gouren signifie lutte en breton). Cette discipline est administrée par une fédération de Gouren (dont le siège est situé à Landernau dans le Finistère) qui est en réalité un comité autonome de la Fédération française de lutte. Comptant un peu plus de 1400 licenciés sur le territoire national, on en recensait 1339 en Bretagne en 2010.

Les statistiques ministérielles de l'année 2010 sur lesquelles repose notre analyse ne recensaient pas les licenciés du gouren dans les licenciés de la Fédération française de Lutte. A terme, cela ne devrait plus être le cas, le gouren étant intégré au sein de la FFL. Pour ne pas établir de commentaires erronés, nous ne ferons pas référence aux données concernant la lutte telles qu'elles sont présentées dans les différents tableaux. Nous avons fait le choix de ne pas corriger ces données par les statistiques du Gouren afin de ne pas fausser les commentaires notamment en matière de comparaisons interrégionales.

Le fait de considérer les licenciés de la lutte et non du Gouren explique un certain nombre de résultats présents dans les tableaux de cette étude parmi lesquels :

- La position nettement en retrait de la lutte en Bretagne en termes de licenciés en 2010 (24 licences seulement) Cette particularité peut s'expliquer par le fait que la Bretagne a été la dernière région de France à structurer cette discipline sous la forme d'un comité régional. Ainsi, ce dernier a été créé en août 2010 avec pour objectif de fédérer les clubs de lutte olympique, de grappling et de sambo sur le territoire breton. Cela expliquerait donc que la lutte ne comptait que 24 licenciés en 2010. Si l'on avait considéré les licenciés du Gouren et non ceux de la lutte pour ce qui est de la Bretagne, cette discipline serait apparue comme légèrement mieux classée au plan régional qu'au plan national.
- En termes d'indice de spécificité (se reporter au tableau 4), la lutte est également nettement en retrait (indice égal à 2).
- En termes de licenciés par club, la lutte est nettement en retrait également sous l'effet de deux facteurs :
 - Le nombre très faible de licenciés.
 - Le nombre important de clubs : ce nombre élevé de clubs pouvant s'expliquer par le fait que de nombreux clubs ne pratiquant que le Gouren sont affiliés à la Fédération française de lutte.
- En termes d'indice de spécificité de clubs, la lutte en Bretagne devance les autres régions. Le poids des clubs de lutte au sein des clubs bretons est bien supérieur à ce qui est observé au plan national, ce qui semblerait donc confirmer l'hypothèse mentionnée auparavant.

Enfin, les acteurs publics locaux soutiennent très fortement le Gouren :

- La DRJSCS de Bretagne dispose d'une convention avec le Comité régional de gouren et non avec celui de lutte.
- La Région Bretagne soutient également très fortement cette discipline.

Il ne faut donc pas tirer de conclusions des données telles qu'elles sont présentées dans les différents tableaux qui vont suivre.

Tableau 3 : classement par effectifs licenciés⁸ des ligues conventionnées avec la DRJSCS

	France		Bretagne		Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Limousin	Pays de la Loire
	Licences	Rang	Licences	Rang	Rang	Rang	Rang	Rang
FF de football	2 107 924	1	154 764	1	1	1	1	1
FF de voile	270 457	13	69 267	2	12	10	26	9
FF de tennis	1 134 571	2	46 890	3	2	2	3	3
FF d'équitation	687 339	3	34 756	4	4	4	4	4
FF de basket-ball	456 036	6	29 795	5	7	12	8	2
FF de Judo	580 286	4	28 306	6	6	8	7	5
FF EPMM	189 628	18	24 465	7	27	22	16	11
FF de handball	411 271	7	23 065	8	10	7	10	6
FF EPGV	516 645	5	19 830	9	5	5	6	7
UFOLEP	382 994	9	17 936	10	9	9	2	8
FF de golf	407 530	8	16 008	11	8	11	11	13
FF d'athlétisme	208 614	16	12 316	12	14	17	13	12
FF de cyclotourisme	122 851	22	12 040	13	19	20	21	18
FF de tennis de table	191 780	17	11 877	14	16	19	17	10
FF de gymnastique	263 748	14	10 829	15	15	14	19	17
FF de badminton	145 091	20	10 749	16	18	23	14	14
FF de cyclisme	108 566	23	9 963	17	24	24	20	20
FF de pétanque et jeu provençal	311 284	11	8 994	18	11	3	9	15
FF de rugby	311 601	10	8 471	19	3	6	5	22
FF d'études et sports sous-marins	149 234	19	8 136	20	20	18	22	23
FF de natation	288 272	12	8 021	21	13	13	12	16
FF de volley-ball	100 805	24	7 308	22	23	21	32	21
FF de karaté et arts martiaux affinitaires	211 612	15	7 152	23	17	15	18	19
FF du roller skating	50 527	27	6 252	24	25	28	35	24
FF de canoë-kayak	37 437	31	4 282	25	34	32	24	29
FF de tir	139 605	21	3 898	26	21	16	15	25
FF de tir à l'arc	65 055	25	3 623	27	28	26	31	26
FF d'escrime	61 047	26	2 185	28	31	30	27	32
FF des sociétés d'aviron	35 916	32	2 048	29	33	33	39	28
FF du sport adapté	35 811	33	1 957	30	29	25	25	30
FF d'aéronautique	40 113	29	1 788	31	30	31	28	34
FF d'haltérophilie	49 771	28	1 706	32	26	29	23	27
FF de triathlon	32 014	34	1 386	33	36	34	36	31
FF de boxe	38 995	30	1 361	34	32	27	30	33
FF Handisport	24 138	35	1 141	35	37	35	33	37
FF des sports de glace	22 037	36	970	36	41	38	29	35
FF de surf	8 432	44	935	37	22	44	44	41
FF de billard	15 144	39	708	38	42	42	38	36
FF de parachutisme	14 870	41	652	39	35	36	41	40
FF de hockey sur glace	18 432	37	529	40	43	37	34	38
FF de football américain	14 961	40	394	41	39	39	43	39
FF de baseball, softball et cricket	9 271	43	390	42	38	41	40	44
FF de vol à voile	11 148	42	198	43	44	40	42	43
FF de lutte	17 863	38	24	44	40	43	37	42
TOTAL	10 300 726	-	617 365	-	583 886	415 069	132 496	650 998

Le nombre de licenciés correspond aux licences sportives délivrées par chacune des fédérations mais n'intègre pas les autres titres de participations (qui correspondent souvent à des licences journalières ou délivrées dans le cas d'une pratique sportive ponctuelle). Nous n'avons pas effectué ici de répartition par type de licences (loisir/compétition notamment), toutes les fédérations n'ayant pas nécessairement mis en place de licences distinctes. De même, nous n'avons pas ici établi le poids de chacune des disciplines au sein de leurs fédérations étant donné que cet indicateur sera étudié dans le cadre de l'observatoire régional des ligues.

⁸ Données 2010, source : Ministère des sports.

Au final, sur le nombre de licenciés, on peut dresser la typologie suivante.

<p>Liges nettement mieux classées en Bretagne Voile ; EPMM ; cyclotourisme ; cyclisme ; canoë-kayak ; surf</p> <p>Liges relativement mieux classées Athlétisme ; badminton</p> <p>Liges relativement en retrait EPGV ; tir ; haltérophilie ; boxe</p> <p>Liges nettement en retrait en Bretagne Pétanque ; rugby ; natation ; karaté</p>
--

Comme nous l’avions fait pour les taux de pénétration, nous nous sommes attachés à constituer un indice de spécificité en matière de licenciés. Cet indice nous permet d’identifier, pour chacune des cinq régions, les disciplines sur ou sous-représentées dans les différents territoires. Le tableau 4 permet de fixer la situation telle qu’elle était en 2010.

Tableau 4 : indices de spécificité des pratiques sportives en 2010.

	Bretagne	Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Limousin	Pays de la Loire
FF de voile	427	83	123	16	124
FF EPMM	215	35	53	74	144
FF du roller skating	206	133	85	43	190
FF de canoë-kayak	191	108	89	136	101
FF de surf	185	1005	0	0	103
FF de cyclotourisme	164	100	109	79	133
FF de cyclisme	153	69	85	105	135
FF de badminton	124	87	69	117	142
FF de football	123	79	80	103	121
FF de volley-ball	121	78	127	25	130
FF de basket-ball	109	120	50	108	202
FF de tennis de table	103	74	77	71	169
FF d'athlétisme	99	85	80	98	124
FF des sociétés d'aviron	95	124	78	41	118
FF de handball	94	107	134	93	117
FF de tir à l'arc	93	85	101	44	93
FF du sport adapté	91	152	194	134	104
FF d'études et sports sous-marins	91	77	101	46	69
FF d'équitation	84	92	104	93	91
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	81	98	84	88	83
FF Handisport	79	82	96	96	70
UFOLEP	78	123	112	320	90
FF de billard	78	76	72	107	115
FF d'aéronautique	74	119	90	94	58
FF des sports de glace	73	62	60	168	81
FF de parachutisme	73	206	133	61	60
FF de triathlon	72	89	74	56	109
FF de baseball, softball et cricket	70	192	124	135	25
FF de tennis	69	99	113	69	78
FF de gymnastique	69	66	77	45	69
FF de golf	66	130	63	69	62
FF EPGV	64	121	129	116	70
FF d'escrime	60	78	60	66	56
FF de boxe	58	118	119	94	83
FF d'haltérophilie	57	134	79	105	105
FF de karaté et arts martiaux affinitaires	56	62	86	57	70
FF de pétanque et jeu provençal	48	114	237	150	64
FF de hockey sur glace	48	49	75	123	76
FF de tir	47	82	122	107	48
FF de natation	46	77	76	83	65
FF de rugby	45	267	191	200	38
FF de football américain	44	104	89	27	69
FF de vol à voile	30	70	111	44	44
FF de lutte	2	82	45	99	31

Note méthodologique :

L'indice de spécificité est obtenu par le rapport de deux ratios :

- Le poids de chacune des disciplines au niveau régional (nombre de licenciés voile/nombre de licenciés Bretagne)
- Le poids de ces disciplines au niveau national.

Attention : cette analyse ne porte que sur les 44 ligues ayant conventionné avec la DRJSCS de Bretagne et non sur l'intégralité des licenciés.

Lecture : le poids de la voile dans le total des licenciés bretons est 4,27 fois plus important que son poids au plan national.

Attention : le total de licenciés retenu correspond au total de licenciés des 44 ligues ayant conventionné avec la DRJSCS de Bretagne.

Les disciplines fortes en Bretagne

En 2010, la Bretagne comptait plus de quatre fois plus de licenciés en voile que la moyenne nationale (indice de spécificité égale à 427) témoignant du rôle moteur de cette région pour cette discipline.

Les autres régions que nous avons sélectionnées sont assez nettement en retrait, même le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine. La voile apparaît bien surreprésentée dans ces deux régions avec des indices très proches qui s'établissent respectivement à 123 et 124 mais à un degré bien moins important que ce qui est observé en Bretagne. Cela confirme le statut de la région, considérée comme la première région maritime de France, ce qui n'est pas une surprise pour une région qui dispose d'une surface littorale de 2 730 kilomètres (soit environ un tiers du littoral français) et de 192 ports de plaisance. A titre de comparaison, la région Pays de la Loire ne dispose que de 38 ports, le Languedoc-Roussillon en compte 37 et l'Aquitaine 21⁹. La filière nautique bretonne est d'ailleurs particulièrement bien structurée et développée (voir encadré ci-contre).

LE POIDS ECONOMIQUE DU NAUTISME EN BRETAGNE¹⁰

La spécificité sportive autour des activités nautiques qui ressort à travers l'indice que nous avons établi n'est pas surprenante. La Bretagne dispose d'une filière nautique particulièrement bien structurée et professionnalisée qui représente un poids économique important comme nous l'indiquent les chiffres clés du nautisme établis par Nautisme en Bretagne¹¹.

Les chiffres clés du nautisme en Bretagne :

- 581 prestataires exploitant 630 sites différents et proposant une gamme de 1 176 activités nautiques.
- 846 940 clients pour 4 625 278 séances. Les clients se répartissent comme suit :
 - Tourisme : 59%.
 - Pratique annuelle : 12%.
 - Educatif/social : 11%.
 - Compétition/manifestations/sport professionnel : 9%.
 - Séjours nautiques scolaires en internat : 8,99%.
 - Formation : 0,01%.
- Un chiffre d'affaires de 111 millions d'euros générés à 62% par le tourisme nautique et seulement à 9% par les prestations éducatives et sociales et 5% par la pratique sportive annuelle.
- 3 620 contrats de travail et d'intervention pour 1 954 équivalents temps plein
 - 80% de CDI et 20% de CDD/emplois saisonniers/sous-traitants
 - 83% des employeurs sont des associations, 7% des sociétés d'économie mixte ou établissements publics à caractère industriel et commercial, 5% des collectivités territoriales...
 - Des missions principales consacrées à l'enseignement (36%), la direction (20%), les services/maintenance (19%), la gestion administrative (18%) et le développement (8%).
 - Le salaire annuel net moyen des salariés du secteur s'élève à plus de 16 000 euros.

D'autres disciplines sont aussi fortement implantées en Bretagne parmi lesquelles: l'EPMM (215), le roller-skating (206) ou encore le canoë-kayak (191). La position de l'EPMM à la seconde place de ce classement par indice de densité dénote là-encore une véritable spécificité régionale puisque cette fédération est en règle générale d'un poids très limité dans chacune des régions excepté pour les Pays de la Loire (indice de spécificité égal à 144).

⁹ Source : Bloc Marine.

¹⁰ Source : « Sport et activité nautique. Les chiffres clés 2011 », Nautisme en Bretagne. Disponible sur www.nautismeenbretagne.fr.

¹¹ Nautisme en Bretagne est une structure regroupant les associations régionales et départementales ayant un intérêt au développement des activités nautiques sur le territoire breton. Elle est « un organe de concertation, de coordination, d'actions et d'études dans le domaine du nautisme qui, en regroupant les moyens d'action de ses membres, vise à atteindre une plus grande efficacité de chacune de ses composantes pour le développement de la filière nautique en Bretagne. »

Les disciplines faibles en Bretagne

A l'inverse, certaines disciplines sont moins implantées en Bretagne. C'est le cas de du vol à voile (indice de 30), du football américain (44) et du rugby (45). Cette dernière discipline, traditionnellement plus présente dans le Sud de la France, est fortement sous représentée en Bretagne, ainsi qu'en Pays de la Loire (38). Son poids est plus de deux fois moins important en Bretagne qu'au plan national, la région des Pays de la Loire se situant encore plus nettement en retrait. Cette place ne se retrouve pas dans les autres régions de notre panel, ce qui n'est pas une surprise pour les régions Aquitaine et Languedoc-Roussillon (indices de 267 et 191) marquées par un développement historique de cette discipline (toute la région Midi-Pyrénées).

Il faut repérer également le retard de la Bretagne en matière de natation (indice 46). Elle se distingue en cela des autres régions (exceptés les Pays de la Loire qui disposent d'un indice à 65).

Parmi les grandes fédérations moins présentes en Bretagne, on notera également : le golf (66), la gymnastique (69), l'EPGV (64) et le tennis (69).

LES SPORTS DE NATURE EN BRETAGNE : UNE STRUCTURATION PARTICULIERE

Les caractéristiques géographiques de la Bretagne en font un territoire fortement propice à la pratique des sports de nature que ce soit sur terre, sur l'eau ou même dans les airs. La Bretagne aurait tout intérêt, comme nous l'aborderons au moment des préconisations, à mener une véritable réflexion autour d'un plan de développement autour de ces disciplines. Elle a d'ailleurs commencé à mener une réflexion autour de leur structuration comme nous l'illustrons dans ce focus.

Le pilotage des sports de nature en Bretagne relève d'une organisation originale. En 2004, suite à une étude de faisabilité, la DRJSCS a souhaité créer un centre de ressources et d'expertise de sports de nature, le CRER, afin de répondre aux besoins des acteurs bretons œuvrant dans ces disciplines. Sa volonté stratégique a été d'associer les principaux acteurs que sont l'Etat, le Conseil régional et le mouvement sportif au sein d'une structure opérationnelle complémentaire à la cellule Sports de Nature des services Jeunesse et des Sports. L'objectif était de travailler de manière transversale et complémentaire en associant ensemble le sport, l'environnement et le tourisme pour mettre en œuvre une politique de développement maîtrisée et concertée des sports de nature sur le territoire breton.

Le comité technique régional des sports de nature de Bretagne

Pour mener à bien cette politique qu'elle décline dans le cadre d'un plan d'action régional, la DRJSCS de Bretagne a constitué un comité technique régional des « sports de nature » qui réunit et coordonne un groupe de personnel technique et pédagogique constitué notamment des Conseillers Techniques et Sportifs, des référents départementaux au sein de chaque direction départementale interministérielle, d'un référent ENVSN¹² et du référent régional chargé d'animer, de coordonner et de piloter le comité. Outre sa mission d'expertise, de mutualisation, d'animation de réseau, de conduite d'actions, ce comité met à disposition des agents, des acteurs et des référents des sports de nature des outils innovants et adaptés à leurs besoins. Il s'enrichit de l'aide technique et de l'expertise d'une salariée permanente du CRER pour mener certaines actions. Ce comité se réunit en moyenne une fois par trimestre. Il s'appuie dans ses travaux et pour ses actions sur les informations du pôle ressource national « sports de nature ».

La DRJSCS de Bretagne décline au niveau local son plan d'action régional triennal en lien avec les représentants des fédérations sportives, les collectivités territoriales ainsi que les gestionnaires d'espaces naturels dans un esprit de concertation et de régulation en privilégiant des conditions de dialogue ainsi qu'une mutualisation des compétences.

L'action ministérielle déclinée au plan territorial est définie par la circulaire n°DS/DSB1/2010/48 du 5 mai 2010¹³. Elle s'appuie sur six piliers :

- L'information aux usagers, la réglementation et la protection des publics.
- L'emploi et la formation.
- Les lieux de pratique de sports de nature (espaces, sites et itinéraires).
- L'accompagnement du mouvement sportif.
- Le volet éducatif des sports de nature et leur impact sur la santé.
- Le développement local et territorial via les sports de nature.

Opérations phares

Dans une première phase, les actions du comité technique régional ont successivement été orientées vers la mise en place des CDESI, puis sur l'inventaire des équipements sports de nature en Bretagne. Elles se sont ensuite tournées vers l'éducation, l'environnement et le développement durable.

Ainsi quelques actions phares ont été conduites comme :

- La charte qualité des manifestations sportives pour les manifestations sports de nature.
- L'accompagnement du mouvement sportif pour répondre aux exigences de Natura 2000.
- Le projet « Sortir » et le projet Manger Dehors pour les CVL (Centres de vacances et de loisirs) et les ACM (Accueils collectifs de mineurs).
- Les « Sites Phares » pour la pratique et la formation aux sports de nature associés à l'éducation à l'environnement.
- La formation à l'EEDD (Education à l'environnement pour un développement durable) dans les diplômes sportifs (création de la première UCC EEDD¹⁴).
- La construction des contenus d'un BPJEPS EEDD.

¹² Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques.

¹³ Plus d'information sur : http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_5_Mai_2010.pdf.

¹⁴ Unité Capitalisable Complémentaire.

- La mise en place d'un groupe transversal interne à la DRJSCS sur l'éducation à l'environnement dans le sport, les accueils collectifs de mineurs et les camps marabout. Ce groupe est aussi en charge du suivi de l'opération Ecologestes et de son extension vers d'autres publics.

Chiffres clés

- 30 ligues sur 85 représentent les sports de nature.
- 23% des licences sportives en Bretagne sont des licences sport de nature.
- En 2011, les licences sport de nature atteignent 221 118 pratiquants et sont en croissance de 5% par rapport à 2010.
- 53% des sportifs de haut niveau sont issus des sports de nature.
- 560 manifestations sportives de niveau régional et plus ont été recensées en 2009.
- Il y a plus de 2 300 postes d'emploi dans les sports de nature dont 1 200 pour la mer, 1 090 pour le terrestre.
- On dénombre au total en Bretagne, 1 861 éducateurs sportifs de nature déclarés de niveau 5, 4 et 3 dans les bases de données du Ministère en 2008.
- Parmi eux, 920 éducateurs pour le milieu maritime, 935 pour le milieu terrestre et 6 pour l'aérien ont été recensés en 2009.

1.1.2. Les clubs

a. Taille des clubs

Si on s'intéresse à la taille des clubs au niveau régional, la Bretagne dispose d'une réelle spécificité au niveau de la voile avec une moyenne de 462 licenciés par club. Cela la situe loin devant la moyenne française (283) et celles des autres régions.

La Bretagne se caractérise également par des clubs de taille importante pour ce qui est de l'équitation (297) et du golf (203).

En revanche, elle est marquée par des clubs de petite taille pour certaines disciplines comme la boxe (49), le karaté (47) ou encore le tennis de table (44).

LE CAS DE L'ÉQUITATION

L'équitation constitue un cas particulier lorsque l'on raisonne en termes de taille de club. Il faut en effet analyser les résultats avec prudence concernant cette discipline. Les statistiques ministérielles telles que nous les avons utilisées ne dénombrent que 117 groupements sportifs affiliés à la Fédération française d'équitation. Or cette discipline est bien souvent développée par des établissements privés qui ne disposent pas toujours d'une affiliation à la FFE. Ainsi on dénombrerait près de 400 établissements équestres en Bretagne.

Par conséquent, un grand nombre d'établissements, mais aussi d'équipements sportifs équestres, ne seraient pas comptabilisés dans les données que nous avons utilisées ce qui rend toute interprétation des données délicate. Nous la laisserons donc en dehors de notre analyse au cours de ce diagnostic territorial. Pour pouvoir réellement apprécier ses spécificités, il conviendrait de mener une étude complémentaire sur l'équitation.

Tableau 5 : Nombre de licenciés par club (données 2010)

	France	Bretagne	Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Limousin	Pays de la Loire
FF de voile	283	462	377	342	71	295
FF d'équitation	247	297	214	202	182	200
FF de golf	249	203	217	174	150	182
FF de gymnastique	169	157	143	148	171	150
FF de natation	225	151	178	177	237	175
FF des sports de glace	131	139	154	107	119	141
FF de football	117	138	128	108	83	131
FF de handball	171	133	174	239	137	163
FF de rugby	179	130	194	177	138	172
FF de tennis	137	108	118	127	71	117
FF de hockey sur glace	155	106	171	139	146	223
FF de vol à voile	69	99	40	45	32	38
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	104	97	88	74	86	115
FF de basketball	105	94	110	91	97	103
FF d'escrime	79	91	87	61	65	83
FF d'aéronautique	66	85	66	63	44	67
FF d'athlétisme	98	82	95	93	91	104
FF de badminton	88	80	80	82	64	91
FF EPGV	72	79	64	62	44	60
FF du roller skating	67	78	78	60	93	82
FF EPMM	67	73	57	52	42	98
FF de surf	69	72	77	0	0	79
FF d'études et sports sous-marins	72	71	66	61	49	69
FF de volley-ball	64	69	62	72	23	77
UFOLEP	41	68	36	40	39	57
FF de tir	85	68	114	87	88	89
FF de canoë-kayak	53	57	47	67	44	51
FF de pétanque et jeu provençal	50	55	43	51	42	47
FF de cyclisme	44	54	37	41	34	53
FF d'haltérophilie	89	52	140	75	61	118
FF des sociétés d'aviron	90	51	90	54	48	128
FF de parachutisme	62	50	174	66	29	47
FF de boxe	52	49	51	52	47	57
FF de karaté et disciplines associées	50	47	43	44	30	52
FF de football américain	72	44	73	54	26	50
FF de tennis de table	51	44	59	63	38	46
FF de baseball et softball	49	43	59	46	40	21
FF de tir à l'arc	38	43	40	45	37	42
FF de cyclotourisme	40	42	40	35	36	47
FF de triathlon	49	40	38	37	39	61
FF du sport adapté	41	38	41	43	33	42
FF handisport	22	25	17	16	21	21
FF des sports de billard	25	23	26	20	23	31
FF de lutte	43	1	40	32	32	50
Moyenne	96	103	92	86	66	98

Note méthodologique :

Le nombre de licenciés par club est obtenu en divisant, pour chaque discipline, le nombre total de licenciés par le nombre total de clubs. Il est un indicateur de la taille des clubs.

Lecture : en moyenne les clubs de basketball bretons comptaient 94 licenciés en 2010.

Si l'on extrait quelques moyennes globales du tableau 5, il apparaît que :

- Les clubs bretons (103 licenciés par club) sont des clubs de taille supérieure à la moyenne française et à celle des quatre autres régions référentes.
- Ils sont de taille largement supérieure aux clubs languedociens (86 licenciés par club).
- La région Bretagne a des caractéristiques plus proches de la région Pays de la Loire qui présente un nombre de licenciés par club légèrement inférieur (98).
- Le cas de l'équitation doit faire l'objet d'une analyse particulière et ne peut pas être considéré comme réellement significatif (voir encadré page 20).

	PETITS CLUBS (- de 40 licenciés par club) Pour tous : billard, handisport	GROS CLUBS (+ de 200 licenciés par club)
France	Tir à l'arc	Golf, Natation
Bretagne	Sport adapté	Golf, Voile
Aquitaine	Cyclisme, Triathlon, UFOLEP	Golf, Voile
Languedoc-Roussillon	Cyclotourisme, Triathlon, Surf	Handball, Voile
Limousin	Cyclisme, Cyclotourisme, Football Américain, Karaté, Lutte, Parachutisme, Sport Adapté, Surf, Tir à l'arc Triathlon, Tennis de table, UFOLEP, Vol à voile, Volley-ball	Natation
Pays de la Loire	Baseball, Vol à voile	Hockey sur glace, Voile

b. Spécificités disciplinaires

L'implantation régionale des clubs de chacun des sports gérés par les ligues conventionnées avec la DRJSCS Bretagne fait apparaître des spécificités territoriales. Le tableau 6 établit un indice de spécificité par rapport au nombre de clubs.

Tableau 6 : Indice de spécificité par rapport au nombre de clubs (2010)

	Bretagne	Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Limousin	Pays de la Loire
FF de voile	283	60	91	45	123
FF EPMM	213	39	62	82	101
FF de surf	192	861	18	0	93
FF de canoë-kayak	191	117	63	114	108
FF du roller skating	190	110	85	21	159
FF des sociétés d'aviron	181	119	117	54	86
FF de lutte	181	85	53	89	27
FF de cyclotourisme	168	96	109	61	116
FF de badminton	147	92	66	110	140
FF de cyclisme	134	79	81	93	114
FF de basketball	132	111	52	80	213
FF de tennis de table	131	62	56	66	193
FF de handball	130	101	86	80	126
FF d'athlétisme	127	84	75	73	120
FF de volley-ball	121	77	102	48	110
FF de football	112	70	78	100	111
FF d'haltérophilie	106	82	83	105	81
FF du sport adapté	104	146	164	115	103
FF d'études et sports sous-marins	99	81	107	47	74
FF de parachutisme	98	71	111	89	81
FF de triathlon	98	113	89	50	90
FF de tennis	94	110	109	92	94
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	94	111	106	74	77
FF des sports de billard	91	69	80	78	95
FF de tir à l'arc	91	79	78	32	88
FF de golf	87	143	80	79	88
FF de baseball et softball	85	151	117	112	60
FF de gymnastique	80	75	78	31	79
FF de football américain	78	97	107	51	101
FF d'équitation	76	102	114	87	116
FF de hockey sur glace	76	43	75	90	55
FF des sports de glace	75	50	66	127	77
FF de natation	75	94	87	54	86
FF handisport	73	98	118	68	76
FF de boxe	68	116	108	72	79
FF de rugby	67	237	174	179	40
FF de karaté et disciplines associées	65	71	88	66	70
FF EPGV	63	131	135	130	87
FF de tir	63	59	107	72	47
FF d'aéronautique	62	115	84	97	59
FF d'escrime	56	68	69	56	55
UFOLEP	50	135	102	229	66
FF de pétanque et jeu provençal	48	127	210	123	70
FF de vol à voile	22	115	151	66	80

Note méthodologique :

L'indice de spécificité établi est le rapport de deux ratios :

- Un premier ratio représentant la part des clubs de chaque discipline au sein du total des clubs des 44 ligues sportives ayant conventionné avec la DRJSCS de Bretagne
- Un second ratio représentant la part des clubs de chaque discipline dans le total des clubs français pour les 44 disciplines de l'échantillon.

Lecture : les clubs de voile sont environ 2,8 fois plus nombreux parmi les clubs bretons qu'au niveau national.

Cas des sports nautiques

La Bretagne est une terre d'implantation de prédilection pour les clubs de voile, surf, canoë-kayak et aviron ce qui s'explique par des caractéristiques géographiques propices au développement de ces disciplines.

Les clubs de voile (indice de 283) sont quasiment trois fois plus nombreux qu’au niveau national. Ils sont aussi bien plus présents qu’en Pays de la Loire (123) et plus encore en Aquitaine (60) qui sont pourtant deux régions dotées d’une façade maritime importante.

Il en est de même pour le canoë-kayak, le surf et l’aviron avec des indices quasiment au double par rapport à la moyenne française. On notera le nombre de clubs de surf en Aquitaine 8,6 fois supérieur à la moyenne nationale.

En revanche, les clubs de vol à voile sont plus rares en Bretagne qu’ailleurs (22).

Cas des sports héritiers d'une tradition culturelle

Le cyclotourisme (168) et le cyclisme (134) sont des sports où les clubs bretons pèsent plus que ceux des quatre autres régions étudiées. Le badminton connaît une sur représentation de ses clubs par rapport à la moyenne nationale (147) à quasi-égalité avec les Pays de la Loire (140).

En revanche, les clubs de rugby bretons sont sous-représentés en Bretagne (67) par rapport à l’Aquitaine (237). Néanmoins, ils sont un peu plus nombreux que les clubs ligériens (40).

La situation est similaire avec la pétanque et le jeu provençal (48), dont les clubs sont moins implantés dans le nord de la France. Cependant, la Bretagne se situe sur ce point derrière les Pays de la Loire (70).

Cas des championnats par équipe

Les clubs de foot, volley, hand, tennis de table et basket sont plus présents en Bretagne et en Pays de la Loire qu’à l’échelle nationale (les clubs de sports américains font figure d’exception). La Bretagne se situe devant sa voisine ligérienne excepté pour ce qui est du basket et du tennis de table.

Cas des Fédérations s’adressant à un public non valide

Comme pour l’ensemble des régions étudiées, les clubs de sport adapté sont légèrement surreprésentés en Bretagne par rapport à la moyenne nationale. En revanche, à l’exception du Languedoc-Roussillon, les clubs handisports sont sous-représentés.

Cas des Fédérations affinitaires

Les clubs de la FF-EPMM sont très représentés en Bretagne (plus de deux fois plus nombreux qu’au plan national et encore davantage par rapport aux autres régions) alors que ceux de l’UFOLEP le sont plus en Limousin et ceux d’EPGV en Languedoc-Roussillon.

Cas des trois sports de base

Les clubs d’athlétisme sont en Bretagne (comme en Pays de la Loire) plus représentés (127). En revanche, les clubs de natation (75) et gymnastique (80) sont sous-représentés, comme dans l’ensemble des régions étudiées.

1.2. Equipements sportifs

La Bretagne dispose d'un parc composé de 19 174 équipements sportifs, ce qui représente 5,9 % du parc français (en ne considérant que la France métropolitaine). En valeur absolue, elle se classe parmi les régions les mieux équipées de France métropolitaine. Elle se situe au 7^e rang derrière, par ordre décroissant, Rhône-Alpes (31 162), Ile-de-France (28 555), Pays de la Loire (22 181), Languedoc-Roussillon (21 777), Provence-Alpes-Côte d'Azur (19 953) et Midi-Pyrénées (19 202). Passé ce constat, il nous semble intéressant d'analyser les spécificités bretonnes par rapport à leur fréquentation par les licenciés.

1.2.1. Qualification du taux de fréquentation par les licenciés

a. Nombre de licenciés par équipement

Nous avons retenu un premier indicateur permettant de qualifier le degré d'équipement de la Bretagne : l'indice de densité en termes de licenciés (c'est-à-dire le nombre de licenciés par équipement). Notre approche méthodologique a été différente de celle du ministère des Sports qui calcule des indices de densité en termes de population (nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants).

Nous considérons que cet indicateur n'est pas représentatif de la réalité et qu'il est plus légitime de rapporter le nombre d'équipements au nombre de licenciés ou au nombre de clubs qui sont les principaux utilisateurs des installations sportives. En effet, une région peut apparaître aussi bien équipée qu'une autre en référence à sa population totale. Mais si l'une est beaucoup plus sportive que l'autre, elle peut être de fait largement sous-équipée sans que cela ne transparaisse avec le critère précédent.

Tableau 7 : nombre de licenciés par équipement¹⁵

	Nb total d'équipements	% total d'équipements	Licenciés	Licenciés / équipement
Île-de-France	28 555	9,0%	2 343 763	82
Nord-Pas-de-Calais	12 920	4,1%	922 051	71
Alsace	8 224	2,6%	490 906	60
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 953	6,3%	1 148 383	58
Rhône-Alpes	31 162	9,9%	1 683 524	54
Corse	1 302	0,4%	70 174	54
Bretagne	19 174	6,1%	1 002 053	52
Basse-Normandie	7 425	2,4%	358 473	48
Pays de la Loire	22 181	7,0%	1 032 871	47
Aquitaine	18 423	5,8%	828 889	45
Haute-Normandie	8 689	2,8%	384 696	44
Poitou-Charentes	11 402	3,6%	465 339	41
Midi-Pyrénées	19 202	6,1%	753 228	39
Bourgogne	9 227	2,9%	353 963	38
Centre	16 519	5,2%	626 623	38
Franche-Comté	7 170	2,3%	268 740	37
Lorraine	16 111	5,1%	566 885	35
Picardie	12 343	3,9%	424 963	34
Champagne-Ardenne	8 049	2,5%	273 142	34
Limousin	5 638	1,8%	190 629	34
Auvergne	10 435	3,3%	336 330	32
Languedoc-Roussillon	21 777	6,9%	622 015	29
TOTAL France métropolitaine	315 881	100,0%	15 147 640	48

Note méthodologique :

Le nombre d'équipements sportifs a été établi sur la base des données contenues dans le recensement des équipements sportifs du ministère des Sports. L'indice du nombre de licenciés par équipement est un indice de densité simple correspondant au rapport entre le nombre de licenciés et le nombre d'équipements sportifs pour chaque région. La Bretagne compte ainsi 52 licenciés par équipement ce qui la situe au-dessus de la densité nationale.

Si l'on effectue ce calcul pour chacune des régions de France métropolitaine, la Bretagne, avec 52 licenciés par équipement sportif, se situe environ au niveau de la moyenne nationale (48 licenciés/équipement) comme le montre le tableau 7. D'un point de vue général, elle se situe au 7^{ème} rang également devant toutes les régions à laquelle nous l'avons comparée. Celles-ci sont toutes en dessous de la moyenne nationale. Les Pays de la Loire se situent au 9^{ème} rang (47), l'Aquitaine au 10^{ème} (45), le Limousin au 20^{ème} (34) et le Languedoc-Roussillon au 22^{ème} et dernier rang français (29).

Ces données globales ne nous permettent pas à elles-seules de conclure à un sur ou sous-équipement de la Bretagne par rapport aux autres régions. En général, les équipements bretons sont fréquentés par un nombre de licenciés qui correspond à la moyenne française. La différence avec les Pays de la Loire et l'Aquitaine n'est pas assez significative pour en tirer des conclusions. En revanche, il semblerait que la Bretagne ait un taux de fréquentation plus fort comparé au Limousin et plus encore au Languedoc-Roussillon qui se situent loin de la norme nationale (écart de 14 et 19 licenciés par équipement par rapport au national).

Ces données sont à manier avec précaution et ne reflètent pas à elles-seules la réalité de la fréquentation des équipements sportifs. En effet, elles ne prennent pas en compte l'état des équipements concernés (vétusté) ou encore leur fréquentation (nombre d'heures d'occupation, disponibilité de créneaux horaires...). Nous reviendrons dans les préconisations sur ces éléments car il semble important de mener une réflexion sur les équipements sportifs bretons.

¹⁵ Source : recensement des équipements sportifs (site Internet consulté le 28 octobre 2011)

L'AVIS DES CONSEILLERS TECHNIQUES ET SPORTIFS¹⁶

Globalement, le parc d'équipements sportifs bretons semble être vieillissant ce qui peut parfois poser des problèmes pour le développement de la pratique sportive. De nombreux équipements sportifs existent mais auraient besoin d'être rénovés. Le sport se heurte à la concurrence d'autres secteurs quant à l'allocation des ressources financières de la part des collectivités territoriales (concurrence avec les équipements culturels essentiellement).

En termes de volume, les CTS estiment également qu'il y aurait un manque d'équipements sportifs avec des problèmes de surpopulation d'équipements liés à un double mouvement : la disparition d'équipements sportifs et la montée du nombre de licenciés les fréquentant.

Par ailleurs, il y aurait également un défaut d'équipements sportifs permettant l'accueil de compétitions nationales ou internationales.

Les CTS nous ont fait remarquer que certains projets de construction ont été élaborés sans consultation du mouvement sportif par les acteurs publics, ce qui peut aboutir à des choix discutables au regard des priorités réelles.

Enfin, les CTS sont unanimes quant au déficit de structures d'hébergements notamment sur le bassin rennais. Ce manque concerne principalement l'hébergement en internat pour les sportifs de haut niveau des pôles (espoirs, France) mais aussi l'hébergement nécessaire à l'accueil de stages sportifs.

b. Typologie d'équipements sportifs

Si cette première source permet de dessiner une tendance générale, il ne faut pas en tirer de conclusion hâtive. Il convient en effet de raisonner par types d'équipements plutôt que par rapport à une moyenne qui n'a pas grand sens.

Le recensement des équipements sportifs réalisé par le ministère des Sports différencie 29 catégories d'équipements sportifs, ce qui apparaît large. Pour notre part, nous avons effectué des regroupements de certaines de ces catégories, notamment pour les équipements ne présentant pas un caractère spécifique.

Dans toute l'analyse qui suivra, nous avons distingué les catégories d'équipements suivantes :

- Bassin de natation.
- Court de tennis.
- Equipement d'athlétisme.
- Equipement de cyclisme.
- Equipement équestre (voir encadré page 20).
- Parcours de golf.
- Aire de sports de glace.
- Salle ou terrain spécialisé : cette catégorie telle que nous l'avons conçue regroupe différents équipements sportifs :
 - Plateau EPS.
 - Salle de combat.
 - Structure artificielle d'escalade.
 - Terrain extérieur de petits jeux collectifs.
- Salle multisports.
- Site d'activités aquatiques et nautiques.
- Skate park et vélo freestyle.
- Terrain de grands jeux.

¹⁶ Les conseillers techniques et sportifs sont des agents de l'Etat (cadre de catégorie A) placés auprès des Fédérations sportives.

- Autres installations : cette rubrique comprend de nombreux équipements. On y a ainsi agrégé : boulo-drome, bowling, circuit/piste de sports mécaniques, équipement d'activité de forme et de santé, mur et fronton, parcours sportif/santé, pas de tir, salle non spécialisée, site d'activités aériennes, site de modélisme, divers équipements de sports de nature et divers équipements.

Au final, par sommation de l'ensemble de nos catégories d'équipements, le nombre total d'équipements des zones géographiques concernées est conservé. Le tableau 8 et le graphique 1 ci-après permettent d'apprécier la typologie des différents équipements sportifs bretons.

Tableau 8 : répartition des équipements sportifs par type

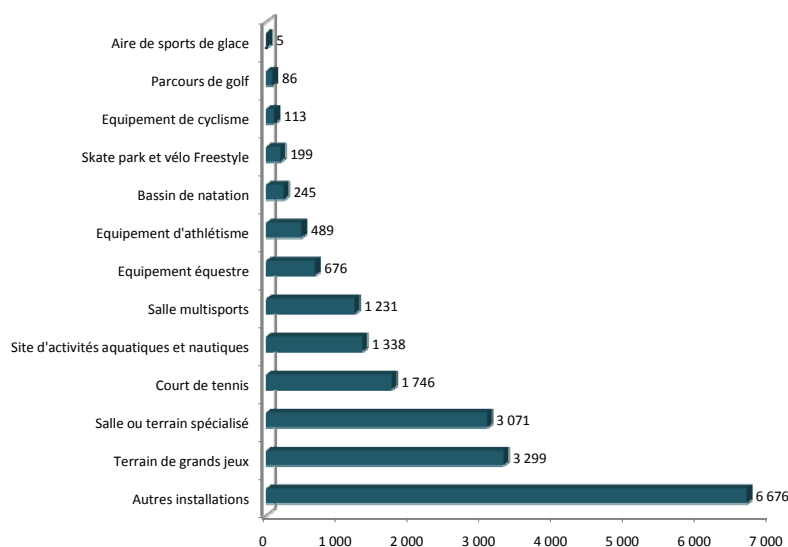
	Bretagne	
	Nombre	%
Autres installations	6 676	34,8%
Terrain de grands jeux	3 299	17,2%
Salle ou terrain spécialisé	3 071	16,0%
Court de tennis	1 746	9,1%
Site d'activités aquatiques et nautiques	1 338	7,0%
Salle multisports	1 231	6,4%
Equipement équestre	676	3,5%
Equipement d'athlétisme	489	2,6%
Bassin de natation	245	1,3%
Skate park et vélo Freestyle	199	1,0%
Equipement de cyclisme	113	0,6%
Parcours de golf	86	0,4%
Aire de sports de glace	5	0,03%
Total général	19 174	100%

On note la prédominance de la catégorie des « autres installations » (34,8% du total) dans le parc des équipements sportifs bretons. Cela s'explique par l'importance du nombre d'équipements sportifs de nature et par un nombre élevé de boulo-dromes qui représentent à eux seuls les deux tiers de cette catégorie d'équipements.

Ensuite, ce sont les terrains de grands jeux qui sont le plus fortement représentés (17,2%) puis les salles ou terrains spécialisés (16%). Ce dernier point montre la grande variété des sports auxquels il est possible de s'adonner en Bretagne même si le regroupement de plusieurs catégories d'équipements sportifs peut masquer la réalité de l'offre de pratiques sportives.

D'un strict point de vue quantitatif, le nombre de bassins de natation ainsi que les équipements d'athlétisme sont assez peu représentés (respectivement 1,3% et 2,6% du parc). Les équipements de cyclisme sont très peu nombreux (0,6%), ce sport ne nécessitant pas nécessairement d'infrastructures pour être pratiqué (cyclisme sur route).

Graphique 1 : répartition des équipements sportifs bretons par type



La Bretagne dispose d'un parc d'équipements sportifs conséquent en valeur absolue. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas de problèmes pour certaines disciplines ou dans certaines parties du territoire breton. Nous proposerons par la suite de mener une première analyse de la fréquentation des équipements sportifs par les licenciés. Cette approche permettra d'approfondir l'analyse sans la limiter à des données brutes et d'appréhender ainsi le niveau d'équipement breton.

c. Les spécificités du parc d'équipements sportifs bretons

Comme pour les licenciés, nous avons construit un indice de spécificité qui permet de positionner les régions considérées par rapport à une norme nationale. Cet indice est à prendre avec précaution : il ne permet pas de conclure à un sur ou sous équipement de la Bretagne mais plutôt d'effectuer des comparaisons entre les différentes régions. Le tableau 9 présente ces comparaisons.

Tableau 9 : indice de spécificité des équipements sportifs

Site d'activités aquatiques et nautiques	Bretagne	Limousin	Pays de la Loire	Aquitaine	Languedoc-Roussillon
	205	187	182	131	73
Terrain de grands jeux	Bretagne	Pays de la Loire	Aquitaine	Limousin	Languedoc-Roussillon
	122	103	95	92	52
Salle multisports	Bretagne	Pays de la Loire	Limousin	Aquitaine	Languedoc-Roussillon
	119	119	89	79	39
Équipement de cyclisme	Pays de la Loire	Bretagne	Limousin	Aquitaine	Languedoc-Roussillon
	197	119	107	77	45
Skate park et vélo Freestyle	Bretagne	Pays de la Loire	Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Limousin
	110	110	102	90	45
Autres installations	Languedoc-Roussillon	Limousin	Aquitaine	Bretagne	Pays de la Loire
	162	119	100	99	94
Équipement d'athlétisme	Pays de la Loire	Aquitaine	Limousin	Bretagne	Languedoc-Roussillon
	102	101	97	95	72
Salle ou terrain spécialisé	Pays de la Loire	Aquitaine	Bretagne	Languedoc-Roussillon	Limousin
	95	89	89	73	69
Équipement équestre	Limousin	Pays de la Loire	Aquitaine	Bretagne	Languedoc-Roussillon
	134	115	107	87	76
Parcours de golf	Aquitaine	Pays de la Loire	Limousin	Bretagne	Languedoc-Roussillon
	123	107	92	86	55
Court de tennis	Aquitaine	Limousin	Pays de la Loire	Languedoc-Roussillon	Bretagne
	117	80	79	77	70
Bassin de natation	Pays de la Loire	Aquitaine	Limousin	Languedoc-Roussillon	Bretagne
	116	110	80	66	66
Aire de sports de glace	Pays de la Loire	Limousin	Bretagne	Aquitaine	Languedoc-Roussillon
	59	58	43	36	30

Note méthodologique :

L'indice de spécificité a été établi en rapportant, pour chaque catégorie d'équipements sportifs, leur part dans le total des équipements de chaque région à leur part dans le total des équipements sportifs français.

Lecture : la Bretagne dispose de 2 fois plus de sites d'activités nautiques et aquatiques au sein de son parc d'équipements sportifs que ce qui est observé à l'échelle nationale.

Positionnement par rapport à la référence nationale

Sur la base de cet indice de spécificité, on peut dire que la Bretagne (205) est 2 fois mieux équipée en matière de site d'activités aquatiques et nautiques que la moyenne française. Les autres spécificités bretonnes résident dans un niveau d'équipement supérieur à la moyenne pour les terrains de grands jeux (122), les salles multisports (119), les équipements de cyclisme (119) et les skate-park (110).

A l'inverse, la région affiche un manque d'équipements pour ce qui est des parcours de golf (86), des courts de tennis (70), des bassins de natation (66) mais surtout d'aires de sports de glace (43).

Positionnement par rapport aux régions du panel

Au niveau des spécificités interrégionales, la Bretagne est mieux équipée que les autres régions en termes de sites d'activités aquatiques et nautiques. La seconde place du Limousin est ici relativement surprenante, même si cette région a une très forte culture des sports de nature. La Bretagne est également la seule région à disposer d'une proportion de terrains de grands jeux dans son parc d'équipement sportif qui soit significativement supérieure à la proportion nationale (indice de 122). Les autres régions, Pays de la Loire mise à part (103), sont en retrait sur ce type d'équipements.

A l'inverse, le Languedoc-Roussillon (66) et, dans une moindre mesure, le Limousin (80) souffrent, comme la Bretagne, d'un manque de bassins de natation dans leurs parcs d'équipements sportifs au contraire de l'Aquitaine (110) et des Pays de la Loire (116).

La région ligérienne bénéficie pour sa part d'un parc d'équipements sportifs globalement supérieur à la moyenne française avec des indices supérieurs à 100 pour 9 catégories d'équipements sportifs sur 13. Les seuls équipements proportionnellement moins présents en Pays de la Loire qu'en France sont les « autres installations » (94), les cours de tennis (79), les aires de sport de glace (59) et à un degré moindre les salles ou terrains spécialisés (95).

1.2.2. Qualification du niveau d'équipement régional

a. Présentation de l'indicateur retenu : l'indice de densité relative de licenciés

Afin d'analyser qualitativement le niveau d'équipement de la Bretagne, nous avons retenu un indicateur : l'indice de densité relative. Il s'agit de l'indicateur le plus simple pour apprécier le niveau d'équipement d'un espace donné. L'élément déterminant réside dans le choix du dénominateur : le nombre d'équipements peut être rapporté soit à la population totale, soit au nombre de licenciés, soit au nombre de clubs.

Traditionnellement la majorité des études menées dans le domaine sportif calculent la densité d'équipements par habitant. C'est d'ailleurs le choix effectué par le ministère qui calcule le nombre d'équipements pour 10 000 habitants. Cet indicateur ne nous semble pas pertinent dans la mesure où tous les habitants (ceux qui ne pratiquent aucune activité sportive) n'utilisent pas les équipements sportifs. Il nous est apparu préférable de raisonner en matière de densité d'équipements sportifs par licencié. Ce choix permet une meilleure analyse du taux d'équipement.

Là encore des nuances sont à effectuer. Si on prend le nombre total de licenciés, le risque est d'obtenir des densités biaisées puisque tous les licenciés n'utilisent pas certains types d'équipements (un judoka n'utilisera pas un terrain de grands jeux par exemple). Nous avons donc, pour calculer des densités réalistes, procédé à des regroupements de pratiques sportives selon l'utilisation dominante qu'elles font de certains types d'équipements. Tous ces regroupements peuvent apparaître arbitraires dans la mesure où certains sports sont répertoriés plusieurs fois puisqu'ils peuvent être pratiqués sur diverses catégories d'équipements. Ainsi un terrain de rugby peut être utilisé par des licenciés des clubs de rugby mais aussi par des licenciés de clubs de football ou de baseball. Dans le même ordre d'idée, les salles multisports sont fréquentées par les licenciés de plusieurs disciplines sportives : basket, handball, gymnastique, badminton, volley-ball...

Nous avons donc procédé aux regroupements suivants :

- Pour les sites d'activités aquatiques et nautiques : les licenciés en aviron, canoë-kayak, études et sports sous-marins, surf, triathlon et voile.
- Pour les terrains de grands jeux : les licenciés en athlétisme, baseball, football, football américain et rugby. Le choix d'avoir intégré l'athlétisme se justifie par le fait que les terrains de grands jeux sont souvent entourés d'une piste d'athlétisme.
- Pour les salles multisports (gymnases) : les licenciés en athlétisme, badminton, basket, billard, boxe, EPGV, EPMM, gymnastique, haltérophilie, handball, judo, karaté, lutte, roller-skating, tennis de table, tir, tir à l'arc, volley-ball. Beaucoup de ces sports peuvent effectivement être pratiqués dans des salles spécialisées mais ils peuvent se dérouler dans des salles multisports lorsqu'il n'existe pas d'équipements plus spécifiques ou à l'occasion de manifestations particulières.
- Pour les équipements de cyclisme : sont considérés comme utilisateurs les licenciés en cyclisme. Toutefois, une partie seulement de ces licenciés utilise les installations, une majorité pratiquant sur route.
- Pour les skate-park et vélo freestyle : les licenciés en roller-skating.
- Pour les autres installations : nous avons agrégé les licenciés en aéronautique, billard, EGPV, EPMM, haltérophilie, judo, pétanque tir sportif, tir à l'arc et vol à voile. Le judo a été intégré car cette catégorie d'équipements regroupe les « salles non spécialisées » telles qu'elles apparaissent dans le recensement des équipements sportifs. Ces salles

sont encore aujourd'hui utilisées de manière temporaire par des clubs de judo même si cela est moins le cas avec le développement des salles spécialisées.

- Pour les bassins de natation : les licenciés en études et sports sous-marins, en natation et en triathlon.
- Pour les aires de sports de glace : les licenciés en sports de glace et hockey sur glace.
- Pour les salles ou terrains spécialisés : les licenciés en badminton, basket, escrime, gymnastique, haltérophilie, handball, judo, lutte, roller-skating, tennis de table et volley-ball.
- Pour les équipements équestres : les licenciés en équitation.
- Pour les équipements d'athlétisme : les licenciés en athlétisme.
- Pour les parcours de golf : les licenciés en golf.
- Pour les équipements de tennis : les licenciés de tennis.

Les licenciés des fédérations affinitaires de notre échantillon (handisport, sport adapté et UFOLEP) n'ont pas été intégrés dans le calcul de ces densités car ces licenciés sont potentiellement utilisateurs de tous les équipements sportifs.

b. Principaux enseignements

Le tableau 10 présente les indices de densité relative pour chacune des catégories d'équipements. Si cet indicateur constitue une amélioration par rapport à la densité en termes de population, il faut néanmoins l'utiliser avec précaution. Une utilisation en valeur absolue n'aurait pas grand sens. Il est préférable de l'employer en termes relatifs dans l'espace (ou dans le temps) afin de positionner des territoires les uns par rapport aux autres (ici des régions, plus loin des départements).

Ce tableau permet d'évaluer les forces et les faiblesses de la Bretagne par rapport à la référence nationale, mais aussi de la positionner par rapport aux autres régions.

Rappel : cet indice ne permet pas de tirer de conclusions quant à l'implantation judicieuse d'équipements. La Bretagne peut apparaître comme sous-équipée pour certaines installations par rapport à d'autres régions ; pour autant, ce constat ne justifie pas à lui seul la décision de construire un équipement dans cette région plutôt que dans une autre.

Tableau 10 : indices de densité relative en termes de licenciés

Classement Catégorie d'équipements	1	2	3	4	5
Parcours de golf	Pays de la Loire	Limousin	Languedoc-Roussillon	Bretagne	Aquitaine
	52	54	67	75	102
Salle multisports	Limousin	Bretagne	Pays de la Loire	Aquitaine	Languedoc-Roussillon
	72	77	85	116	138
Autres installations	Languedoc-Roussillon	Limousin	Pays de la Loire	Bretagne	Aquitaine
	44	63	76	81	98
Terrain de grands jeux	Limousin	Bretagne	Pays de la Loire	Languedoc-Roussillon	Aquitaine
	89	90	97	104	105
Bassin de natation	Pays de la Loire	Limousin	Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Bretagne
	54	62	69	75	94
Équipement équestre	Limousin	Pays de la Loire	Languedoc-Roussillon	Aquitaine	Bretagne
	50	71	80	84	96
Court de tennis	Limousin	Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Pays de la Loire	Bretagne
	62	82	86	89	98
Équipement d'athlétisme	Languedoc-Roussillon	Limousin	Aquitaine	Bretagne	Pays de la Loire
	65	73	82	103	110
Salle ou terrain spécialisé	Languedoc-Roussillon	Limousin	Bretagne	Aquitaine	Pays de la Loire
	68	89	106	107	119
Équipement de cyclisme	Pays de la Loire	Limousin	Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Bretagne
	61	70	88	109	127
Site d'activités aquatiques et nautiques	Limousin	Pays de la Loire	Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Bretagne
	14	52	75	85	130
Aire de sports de glace	Pays de la Loire	Languedoc-Roussillon	Bretagne	Aquitaine	Limousin
	120	130	142	152	182
Skate park et vélo Freestyle	Languedoc-Roussillon	Limousin	Aquitaine	Pays de la Loire	Bretagne
	55	68	126	155	184

Note méthodologique :

Les indices de densité relative ont été calculés en rapportant pour les différents types d'équipements, le nombre de licenciés par équipement des différentes régions au nombre de licenciés par équipement en France et en fixant comme base 100 le niveau national. Ainsi, un indice de densité relative supérieur à 100 indique que le niveau territorial concerné dispose d'un nombre de licenciés par équipement supérieur à ce que l'on observe au niveau national. Ce ratio traduirait un sous-équipement de la région par rapport au niveau français.

Positionnement par rapport à la référence nationale :

Au regard des indices, il semble que la Bretagne soit assez nettement sous-équipée par rapport à la référence nationale pour trois types d'équipements sportifs : les skate-park (184), les aires de sports de glace (142) et les sites d'activités aquatiques et nautiques (130). A l'inverse, la Bretagne dispose d'un niveau d'équipement qui est nettement meilleur en ce qui concerne les autres installations (81), les salles multisports (77) et les parcours de golf (75).

Positionnement par rapport aux régions du panel :

D'un point de vue interrégional, la Bretagne semble être moins favorisée par rapport aux autres régions pour plusieurs catégories d'équipements notamment les skate-park, les sites d'activités nautiques et aquatiques, les équipements de cyclisme, les courts de tennis et les bassins de natation. Mais il ne faut pas oublier que dans toutes ces régions, pour ces trois dernières catégories, le niveau d'équipement est meilleur qu'au niveau national.

En revanche, elle est assez bien positionnée par rapport aux autres régions en matière de salles multisports et de terrains de grands jeux étant seulement devancée, pour ces deux catégories d'équipements, par le Limousin.

Au final, on peut dresser la typologie suivante.

Indice de densité relative nettement supérieur par rapport à la France (indice > 130)

Skate-park – Aires de sports de glace –
Sites d'activités nautiques et aquatiques

Indice de densité relative relativement supérieur par rapport à la France (100 < indice < 130)

Equipements de cyclisme – Salles ou terrains spécialisés –
Equipements d'athlétisme

Indice de densité relative relativement inférieur par rapport à la France (80 < indice < 100)

Bassins de natation – Terrains de grands jeux – Autres installations

Indice de densité relative nettement inférieur par rapport à la France (indice < 80)

Parcours de golf – Salles multisports

Nous insistons ici sur le fait que cet indice doit être manié avec précaution et uniquement utilisé en termes relatifs pour positionner des territoires les uns par rapport aux autres. Nous ajoutons également, qu'un même constat peut avoir des significations différentes. Dans certains cas, un indice élevé témoigne d'un sous-équipement relatif (c'est surtout vrai pour ce qui est des salles multisports par exemple). Pour d'autres catégories d'équipements, un indice de densité relative important est au contraire le signe d'une bonne santé notamment sur le plan économique. C'est ainsi le cas des équipements équestres ou des sites d'activités nautiques et aquatiques (notamment pour ce qui est de la voile) pour lesquels un indice élevé ne traduit pas nécessairement une saturation.

Dans la seconde partie de cet état des lieux, nous établirons des indices de densité relative en prenant la région comme référence. Cela nous permettra de positionner les départements bretons les uns par rapport aux autres et de tirer des enseignements en matière de localisation d'équipements sportifs. Il conviendra néanmoins de rester prudent car cet indicateur ne prend pas en considération la qualité ou le rayonnement (régional, national, international) des équipements, mais uniquement leur nombre et leur fréquentation par les licenciés.

1.3. Sport de haut niveau

1.3.1. Les athlètes

a. Les différentes catégories de sportifs

Nous ne considérons ici que le sport de haut niveau tel qu'il est entendu par le ministère chargé des Sports. Selon cette définition, « *le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau. Le sport de haut niveau repose sur des critères bien établis qui sont :*

- *La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives ;*
- *Les compétitions de référence ;*
- *La liste des sportifs de haut niveau ;*
- *Les parcours de l'excellence sportive. »*

Comme le précise le code du sport, le sport de haut niveau est donc avant toute chose « *une notion légale reposant principalement sur le concept de liste des sportifs de haut niveau et sur celui des filières d'accès au sport de haut niveau bien qu'à la place de ce dernier le ministère chargé des Sports utilise à présent le concept de parcours de l'excellence sportive* ».

La liste des sportifs de haut niveau comporte quatre catégories¹⁷.

- Elite : cette catégorie regroupe les sportifs réalisant « *une performance ou obtenant un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre d'une équipe de France* » lors de championnats du monde, d'Europe ou dans d'autres compétitions dont la liste est fixée par la Commission nationale du sport de haut niveau.
- Sénior : cette catégorie intègre des sportifs « *sélectionnés dans une équipe de France en vue de préparer des compétitions internationales officielles inscrites aux calendriers des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international* ».
- Jeune : sont membres de cette catégorie les sportifs « *sélectionnés dans une équipe de France par la fédération compétente pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.* »
- Reconversion : cette catégorie regroupe des sportifs « *ayant été inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui ont été inscrits sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans (dont trois au moins dans la catégorie Sénior).*

A côté de cette liste des sportifs de haut niveau, d'autres listes existent : la liste des sportifs « espoirs » et la liste des « partenaires d'entraînement » sont les plus fréquemment citées.

- Les sportifs « espoirs » sont âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription sur cette liste. Ils s'agit de sportifs qui présentent dans une discipline sportive reconnue de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.

¹⁷ Source : article R. 221-3 à R. 221-7 du Code du sport.

- La liste des « partenaires d’entraînement » regroupe des sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l’année de leur inscription et participant à la préparation des membres des équipes de France dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau et pour lesquelles l’entraînement avec des partenaires est obligatoire.

Il existe aussi des listes des « arbitres et juges sportifs de haut niveau » et des « entraîneurs de haut niveau ».

Dans l’analyse qui suivra, nous considérerons les athlètes inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que ceux inscrits sur les listes espoirs et partenaires d’entraînement.

b. Le positionnement de la Bretagne en valeur absolue

D’un point de vue général, la Bretagne comptait en 2011 705 sportifs de haut niveau¹⁸ (comprenant les sportifs listés sur les listes « haut niveau », « espoirs » et « partenaires d’entraînement ») répartis dans 46 disciplines soit 5% du total français (hors DOM-TOM). Cela la positionne au 6^{ème} rang national comme nous l’indique le tableau 11. Au sein de ce classement, elle est devancée par les régions Ile de France (2 226 athlètes), Rhône-Alpes (1 936), Provence-Alpes-Côte d’Azur (1 428), Aquitaine (983) Languedoc-Roussillon (766).

Tableau 11 : le sport de haut niveau en Bretagne en 2011

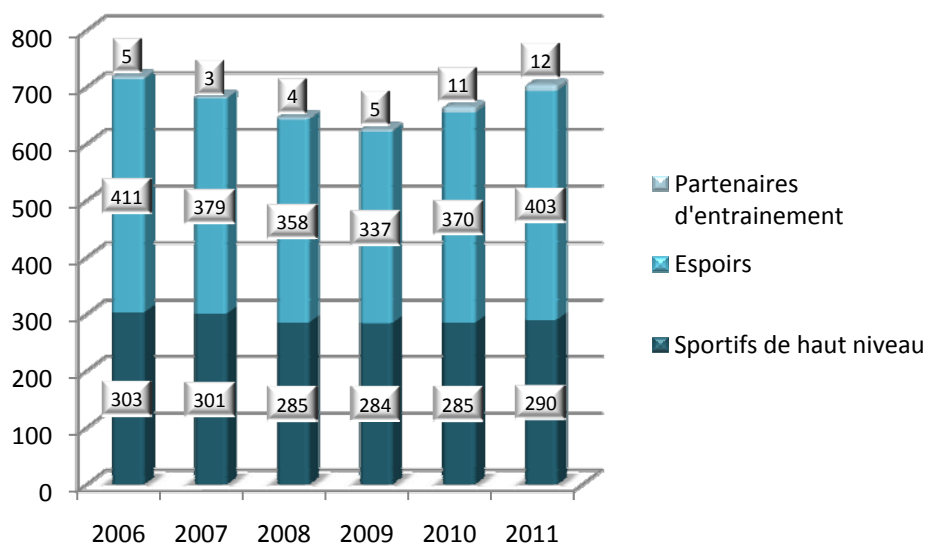
REGIONS	Nombre de sportifs	%
ILE-DE-FRANCE	2226	15,7%
RHONE-ALPES	1936	13,7%
P.A.C.A.	1428	10,1%
AQUITAINE	983	7,0%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	766	5,4%
BRETAGNE	705	5,0%
MIDI-PYRENEES	702	5,0%
NORD-PAS-DE-CALAIS	630	4,5%
PAYS DE LA LOIRE	610	4,3%
CENTRE	473	3,3%
LORRAINE	448	3,2%
ALSACE	422	3,0%
PICARDIE	391	2,8%
BOURGOGNE	366	2,6%
FRANCHE-COMTE	363	2,6%
POITOU-CHARENTES	342	2,4%
HAUTE-NORMANDIE	332	2,3%
AUVERGNE	316	2,2%
CHAMPAGNE-ARDENNE	239	1,7%
BASSE-NORMANDIE	225	1,6%
LIMOUSIN	159	1,1%
CORSE	72	0,5%
TOTAL FRANCE METROPOLITAINE	14134	100,0%

¹⁸ Source : DRJSCS Bretagne.

D'un point de vue historique, la Bretagne a connu une nette amélioration sur le volet du sport de haut niveau en passant en 10 ans du 12^e au 6^e rang national en termes d'effectifs (connaissant son meilleur classement, 5^e, en 2006).

Sur la période récente le graphique 2 nous indique qu'il y a eu deux phases : une phase de déclin de 2006 à 2009, le nombre de sportifs listés passant de 719 à 626 ; une phase de reprise de 2009 à 2011 avec un rebond de 626 à 705 athlètes listés.

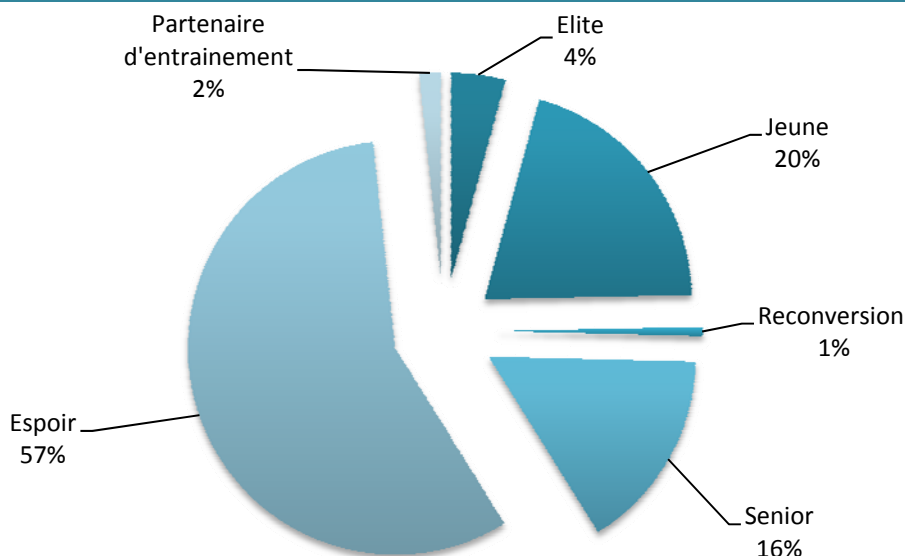
Graphique 2 : évolution des effectifs « listés » en Bretagne entre 2006 et 2011¹⁹.



La répartition des athlètes entre les différentes catégories laisse apparaître une nette prédominance des athlètes listés « espoirs » qui représentent 57% des athlètes inscrits sur les listes ministérielles en 2011. Les sportifs de haut niveau, qui regroupent les 4 catégories mentionnées plus haut représentent quant à eux 41% du total : 4% pour la catégorie « élite », 20% pour la catégorie « jeune », 1% pour la catégorie « reconversion » et 16% pour la catégorie « séniors ». Enfin les partenaires d'entraînement ne représentent pour leur part que 2% du total.

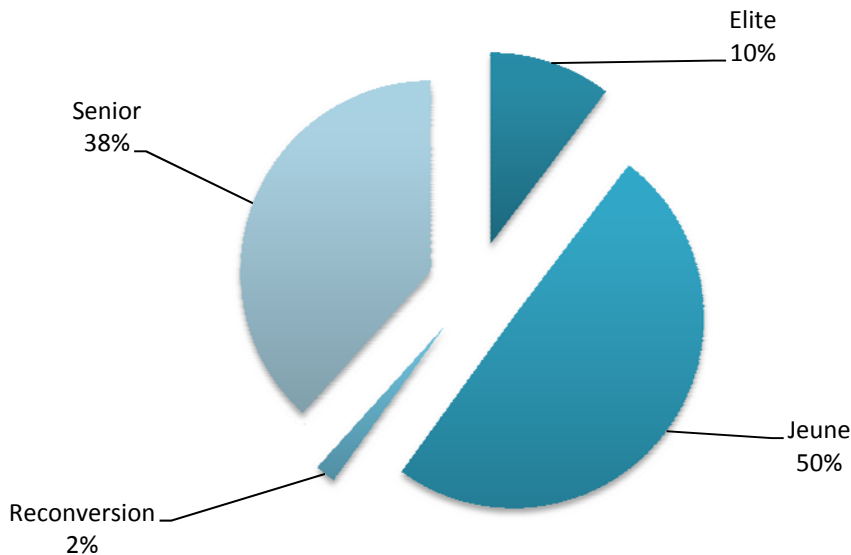
¹⁹ Source : DRJSCS Bretagne, données au 1^{er} novembre de chaque année.

Graphique 3 : répartition des athlètes selon la liste ministérielle d'appartenance en 2011



Si l'on s'intéresse uniquement à la liste des sportifs de haut niveau, c'est-à-dire au sein des 41% mentionnés ci-dessus, la catégorie qui prédomine est celle des athlètes « jeunes » (50%) suivie des « séniors » (38%) et de la catégorie « élite » (10%). Les athlètes listés dans la catégorie reconversion ferment la marche avec 2%.

Graphique 4 : répartition des sportifs de haut niveau selon les catégories



c. Les spécificités régionales

Les spécificités par type d'athlètes listés

Comme auparavant pour les pratiques et les équipements sportifs, nous avons établi un indicateur permettant de positionner la Bretagne par rapport à la France et procéder à des comparaisons interrégionales sur le volet du sport de haut niveau. Nous avons ainsi cherché dans un premier temps à voir si la Bretagne disposait d'une spécificité quant au type d'athlètes listés.

Le tableau 12 présente les forces et les faiblesses de la Bretagne en fonction du type de liste. Cet indice de densité relative a été établi en rapportant, pour chaque région et pour chacune des trois listes ministérielles, leur poids dans le total des athlètes listés en comparaison du total des athlètes listés en France.

Ce tableau nous indique que La Bretagne est mieux positionnée que la référence nationale pour la production de jeunes talents puisque elle dispose de 11% d'athlètes listés espoirs en plus que la France. En revanche, elle est assez nettement en recul concernant les sportifs de haut niveau (12% de moins que la France).

En matière de comparaisons interrégionales, si la Bretagne dispose d'une prédominance des athlètes listés espoirs, le Limousin la devance sur cette catégorie d'athlètes. En revanche, elle est assez nettement en retrait des autres régions (sauf du Limousin) en matière de sportifs de haut niveau. La Bretagne s'afficherait ainsi davantage comme une région formatrice de talents.

Tableau 12 : indice de densité relative par type de listes

SHN	Languedoc-Roussillon	Aquitaine	Pays de la Loire	Bretagne	Limousin
	109	104	98	88	53
Espoirs	Limousin	Bretagne	Pays de la Loire	Aquitaine	Languedoc-Roussillon
	144	111	103	96	93
Partenaires d'entraînement	Aquitaine	Bretagne	Languedoc-Roussillon	Limousin	Pays de la Loire
	131	100	77	74	58

Note méthodologique :

Cet indice a été calculé en rapportant le poids de chaque catégorie d'athlètes inscrits sur les listes ministérielles en Bretagne à leur poids au plan national.

Les spécificités par disciplines sportives

Le tableau 13 nous indique la répartition des sportifs inscrits sur les listes ministérielles dans les différentes disciplines sportives. Notre raisonnement a porté sur l'ensemble des disciplines reconnues de haut niveau. Pour l'Olympiade 2008/2012, 57 Fédérations comptent au moins une discipline reconnue de haut niveau.

Parmi les fédérations les mieux représentées en matière de sport de haut niveau en Bretagne, la voile se détache largement avec 108 sportifs listés pour cette discipline en 2011. Viennent ensuite les fédérations de cyclisme (63), de football (59) et de canoë-kayak (53).

A l'inverse, des disciplines sont complètement absentes ; certaines car la Bretagne ne se prête pas à leur pratique en matière de haut niveau (ski, montagne et escalade) ; d'autres en raison de spécificités régionales (pas de sportifs listés en lutte en Bretagne marquée par la prédominance du gouren ; la pelote basque est une spécialité d'Aquitaine...). Parmi les disciplines disposant d'un nombre restreint d'athlètes listés par rapport aux autres régions (exception faite du Limousin), on peut citer l'escrime (3 listés) ou le tennis (6).

Tableau 13 : répartition des sportifs inscrits sur listes ministérielles en 2011

Fédération	BRETAGNE	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE	TOTAL France Métropolitaine
VOILE	108	5	18	0	53	365
CYCLISME	63	32	25	10	41	645
FOOTBALL	59	38	24	2	51	760
CANOE-KAYAK	53	29	18	6	12	366
JUDO	42	38	39	33	33	960
HANDBALL	36	26	49	15	25	611
ATHLETISME	33	35	22	12	40	784
ROLLER SKATING	30	32	3	0	23	204
RUGBY	25	120	85	27	4	607
BASEBALL	22	23	35	0	0	216
NATATION	21	23	67	5	21	732
TENNIS DE TABLE	20	8	14	1	18	252
VOLLEY BALL	19	19	44	2	17	386
BASKET-BALL	18	29	27	20	38	574
GYMNASTIQUE	17	7	9	0	11	411
BADMINTON	14	14	0	1	7	151
SURF	14	55	0	0	3	74
HANDISPORT	11	22	7	4	12	259
PARACHUTISME	11	9	0	0	4	128
ETUDE ET SPORTS SOUS MARINS	10	0	1	0	0	57
TIR A L'ARC	9	7	10	0	7	137
EQUITATION	8	11	8	0	26	249
MOTOCYCLISME	6	3	20	0	4	165
SQUASH	6	5	9	0	8	84
TENNIS	6	20	15	2	10	387
TIR	5	12	12	1	7	240
AVIRON	4	29	1	0	25	310
SPORT ADAPTE	4	5	5	2	4	82
VOL A VOILE	4	0	3	0	3	50
ESCRIME	3	11	2	0	2	264
SAVATE	3	4	9	0	7	124
BOWLING	2	7	5	0	4	86
FOOTBALL AMERICAIN	2	22	4	0	10	165
HALTEROPHILIE	2	4	6	0	2	69
KARATE	2	6	9	2	21	224
HOCKEY	2	4	0	0	8	106
PENTATHLON MODERNE	2	5	12	0	0	61
AUTOMOBILE	1	3	6	3	12	139
BOXE	1	5	3	0	4	110
COURSE D'ORIENTATION	1	0	0	1	0	66
HOCKEY SUR GLACE	1	5	1	0	8	169
SAUVETAGE SECOURISME	1	0	0	0	0	41
SPORTS DE GLACE	1	0	0	0	0	107
TRIATHLON	1		2		4	78
GOLF	1	7	0	3	1	98
SKI NAUTIQUE	1	10	0	2	6	82
BILLARD	0	1	0	0	0	13
LUTTE	0	1	5	2	2	207
SKI	0	1	4	0	0	702
SPORT BOULES	0	1	10	0	1	135
TAEKWONDO	0	0	18	0	0	113
VOL LIBRE	0	0	2	0	0	38
AERONAUTIQUE	0	5	5	0	0	49
MONTAGNE ET ESCALADE	0	1	4	0	3	151
PELOTE BASQUE	0	199	0	1		237
PETANQUE	0	1	2	0	5	42
RUGBY A XIII	0	8	76	0	0	149
WUSHU	0	1	3	2	3	63
TOTAL	705	983	766	159	610	14134
%	5,0%	7,0%	5,4%	1,1%	4,3%	100,0%

Pour aller au-delà de cette simple répartition disciplinaire qui ne nous indique pas réellement les forces et les faiblesses de la Bretagne, nous avons établi un indice de densité relative en prenant comme référence l'échelon national. Cet indice permettra d'apprécier les spécificités bretonnes et de positionner la région dans le paysage français discipline par discipline.

Tableau 14 : indice de densité relative des sportifs inscrits sur listes ministérielles en 2011

VOILE	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	LIMOUSIN
	593	336	91	20	0
SURF	AQUITAINE	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN
	1069	379	94	0	0
ETUDE ET SPORTS SOUS MARINS	BRETAGNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	352	32	0	0	0
ROLLER SKATING	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN
	295	261	226	27	0
CANOE-KAYAK	BRETAGNE	LIMOUSIN	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	PAYS DE LA LOIRE
	290	146	114	91	76
BASEBALL	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	AQUITAINE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	299	204	153	0	0
CYCLISME	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	LIMOUSIN	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE
	196	147	138	72	71
BADMINTON	BRETAGNE	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	LIMOUSIN	LANGUEDOC-ROUSSILLON
	186	133	107	59	0
PARACHUTISME	BRETAGNE	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN
	172	101	72	0	0
VOL A VOILE	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	LIMOUSIN
	160	139	111	0	0
TENNIS DE TABLE	PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	LIMOUSIN
	166	159	103	46	35
FOOTBALL	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN
	156	155	72	58	23
SQUASH	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	AQUITAINE	LIMOUSIN
	221	198	143	86	0
TIR A L'ARC	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	LIMOUSIN
	135	132	118	73	0
HANDBALL	LIMOUSIN	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE
	218	148	118	95	61
VOLLEY BALL	LANGUEDOC-ROUSSILLON	PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	AQUITAINE	LIMOUSIN
	210	102	99	71	46

SPORT ADAPTE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	AQUITAINE
	217	113	113	98	88
JUDO	LIMOUSIN	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE
	306	88	80	75	57
HANDISPORT	LIMOUSIN	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON
	137	122	107	85	50
ATHLETISME	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON
	136	118	84	64	52
GYMNASTIQUE	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	LIMOUSIN
	83	62	40	24	0
RUGBY	LIMOUSIN	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE
	395	284	258	83	15
MOTOCYCLISME	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	LIMOUSIN
	224	73	56	26	0
PENTATHLON MODERNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	BRETAGNE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	363	118	66	0	0
EQUITATION	PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN
	242	64	64	59	0
BASKET-BALL	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	BRETAGNE
	310	153	87	73	63
HALTEROPHILIE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	LIMOUSIN
	160	83	67	58	0
NATATION	LANGUEDOC-ROUSSILLON	PAYS DE LA LOIRE	LIMOUSIN	BRETAGNE	AQUITAINE
	169	66	61	58	45
SAUVETAGE SECOURISME	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	526	360	49	0	0
SAVATE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	AQUITAINE	LIMOUSIN
	134	131	49	46	0
BOWLING	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	LIMOUSIN
	117	108	107	47	0
TIR	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	LIMOUSIN
	92	72	68	42	37
HOCKEY	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	BRETAGNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN
	175	54	38	0	0
TENNIS	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	PAYS DE LA LOIRE	LIMOUSIN	BRETAGNE
	74	72	60	46	31
COURSE D'ORIENTATION	LIMOUSIN	BRETAGNE	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	PAYS DE LA LOIRE
	135	30	0	0	0
AVIRON	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	BRETAGNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN
	187	135	26	6	0
TRIATHLON	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	AQUITAINE	LIMOUSIN
	119	47	26	0	0
SKI NAUTIQUE	LIMOUSIN	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON
	217	175	170	24	0

FOOTBALL AMERICAIN	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	LIMOUSIN
	192	140	45	24	0
ESCRIME	AQUITAINE	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN
	60	23	18	14	0
GOLF	LIMOUSIN	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON
	272	103	24	20	0
SPORTS DE GLACE	BRETAGNE	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	19	0	0	0	0
BOXE	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	LIMOUSIN
	84	65	50	18	0
KARATE	PAYS DE LA LOIRE	LIMOUSIN	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	BRETAGNE
	217	79	74	39	18
AUTOMOBILE	PAYS DE LA LOIRE	LIMOUSIN	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	BRETAGNE
	200	192	80	31	14
HOCKEY SUR GLACE	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	BRETAGNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN
	110	43	12	11	0
BILLARD	AQUITAINE	BRETAGNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	111	0	0	0	0
LUTTE	LIMOUSIN	LANGUEDOC-ROUSSILLON	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	BRETAGNE
	86	45	22	7	0
SKI	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	BRETAGNE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	11	2	0	0	0
SPORT BOULES	BRETAGNE	LIMOUSIN	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON
	0	0	11	17	137
TAEKWONDO	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	AQUITAINE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	294	0	0	0	0
VOL LIBRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	BRETAGNE	AQUITAINE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	97	0	0	0	0
AERONAUTIQUE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	BRETAGNE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	188	147	0	0	0
MONTAGNE ET ESCALADE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	PAYS DE LA LOIRE	AQUITAINE	BRETAGNE	LIMOUSIN
	49	46	10	0	0
PELOTE BASQUE	AQUITAINE	LIMOUSIN	BRETAGNE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	PAYS DE LA LOIRE
	1207	38	0	0	0
PETANQUE	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	BRETAGNE	LIMOUSIN
	276	88	34	0	0
RUGBY A XIII	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	BRETAGNE	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE
	941	77	0	0	0
WUSHU	LIMOUSIN	PAYS DE LA LOIRE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	AQUITAINE	BRETAGNE
	282	110	88	23	0

Note méthodologique :

L'indice a été obtenu en faisant le rapport entre la part de sportifs inscrits sur listes ministérielles de chaque discipline au plan régional et la part de ces mêmes sportifs au plan national.

Exemple : pour la voile nous avons rapporté le nombre de sportifs listés en Bretagne pour cette discipline (108 en 2011) au total de sportifs listés en Bretagne (705). Nous avons fait la même opération au niveau national (365/14134). Le rapport des deux ratios (multiplié par 100) nous donne un indice de densité relative.

Lecture : pour la voile, la Bretagne dispose de 5,9 fois plus d'athlètes inscrits sur les listes ministérielles que la France.

Par rapport à la France, la Bretagne se dégage très nettement en ce qui concerne les sports nautiques. Ainsi, elle dispose de près de 6 fois plus de sportifs de haut niveau que la France en voile (indice de 593) et se distingue également en surf (379), étude et sports sous marins (352) et canoë-kayak (290). Cette importance marquée des sports nautiques est à relativiser dans la mesure où ils ne peuvent pas être pratiqués de manière uniforme sur tout le territoire national. Concernant les sports plus traditionnels et pouvant être pratiqués partout, la Bretagne dispose d'un avantage assez important en matière de roller-skating (295) et baseball (204). Elle est également relativement mieux positionnée en cyclisme (196), badminton (186) ou en football (156).

En revanche elle présente un retard très net pour d'autres sports. C'est le cas du karaté (18), des sports de glace (19), de l'escrime (24) ou du tennis (31). La natation n'apparaît également pas comme une spécificité en matière de haut niveau (58). Ce handicap par rapport à la France se retrouve également mais de manière moins marquée pour quelques grandes disciplines olympiques comme le judo²⁰ (88), l'athlétisme (84), la gymnastique (83), l'équitation (64), le basketball (63) ou la natation (58). A noter que le rugby est assez bien représenté avec un indice de 83. Cela semblerait indiquer que la Bretagne fournisse tout de même des sportifs inscrits sur les listes ministérielles dans cette discipline en léger retrait par rapport à la référence nationale.

Au final, on peut dresser la typologie suivante.

Disciplines pour lesquelles la Bretagne est nettement en avance par rapport à la France (indice > 200)

Voile – Surf – Etude et sports sous marins – Roller-skating
Canoë-kayak - Baseball

Disciplines pour lesquelles la Bretagne est relativement en avance par rapport à la France (100 < indice < 200)

Cyclisme – Badminton – Parachutisme – Vol à voile
Tennis de table – Football – Squash – Tir à l'arc - Handball

Disciplines pour lesquelles la Bretagne est relativement en retrait par rapport à la France (50 < indice < 100)

Judo – Handisport – Athlétisme – Gymnastique – Rugby – Motocyclisme
Pentathlon moderne – Equitation – Basket-ball – Haltérophilie – Natation

Disciplines pour lesquelles la Bretagne est nettement en retrait²¹ par rapport à la France (indice < 50)

Sauvetage/secourisme – Savate – Bowling – Tir – Hockey – Tennis
Course d'orientation – Aviron – Triathlon – Ski nautique
Football américain – Escrime – Golf – Sports de glace
Karaté – Automobile – Hockey sur glace

²⁰ Le Judo forme pourtant des sportifs, mais semble avoir du mal à les conserver en Bretagne.

²¹ On n'a pas considéré ici les disciplines pour lesquelles la Bretagne ne dispose d'aucun sportif de haut niveau listé : billard, lutte, ski, sport de boules, vol libre, aéronautique, montagne et escalade, pelote basque, pétanque, rugby à XIII et wushu.

En matière de comparaison interrégionale, le tableau 14 positionne également les régions les unes par rapport aux autres pour chacune des disciplines. Il en ressort que la Bretagne est relativement mieux positionnée en matière de production de talents pour ce qui est de la voile, des études et sports sous marins, du roller-skating, du canoë-kayak, du cyclisme, du badminton, du parachutisme, du vol à voile, du football, la gymnastique et les sports de glace.

Elle est en revanche en moins bonne position pour ce qui est de l'automobile, du karaté, du tennis ou encore du basketball.

Au final, toutes les régions semblent avoir certaines spécificités quant à la production de talents (indices supérieurs à 200) :

- L'Aquitaine : surf (1069), pelote basque (1207), sauvetage/secourisme (526), rugby (284) et le roller-skating (226).
- Le Languedoc-Roussillon : rugby à XIII (941), sauvetage/secourisme (360), taekwondo (294), rugby (258), baseball (229), motocyclisme (224) et le volley-ball (210).
- Le Limousin : rugby (395), basket-ball (310), judo (306), wushu (282), golf (272), handball (218) et sport adapté (217).
- Les Pays de la Loire : roller-skating (261), squash (221), équitation (242), karaté (217), automobile (200).

1.3.2. Les résultats sportifs

L'efficacité d'une politique de haut niveau est difficilement mesurable notamment car elle ne repose pas uniquement sur des critères sportifs. Le système français met en effet l'accent sur la réussite du double projet scolaire et universitaire. Toutefois, le nombre de podiums réalisés par les athlètes bretons dans les différentes compétitions constitue un premier indicateur de résultat de cette politique de haut niveau. Nous ne détaillerons pas ici les résultats discipline par discipline (cela sera abordé dans le second tome consacré à l'observatoire des ligues régionales) mais uniquement au nombre de podiums réalisés d'un point de vue global.

Si l'on considère le classement des régions en fonction du nombre de podiums réalisés lors de championnats de niveau international (c'est-à-dire lors des Jeux Olympiques, des championnats du Monde ou des championnats d'Europe), la Bretagne est passée en 10 ans du 17^{ème} au 6^{ème} rang français ce qui témoigne d'une remarquable progression. Le graphique 6 permet d'apprécier cette progression sur la dernière décennie.

Graphique 6 : Classement de la Bretagne en fonction du nombre de podiums entre 2000 à 2010 (régions métropolitaines)

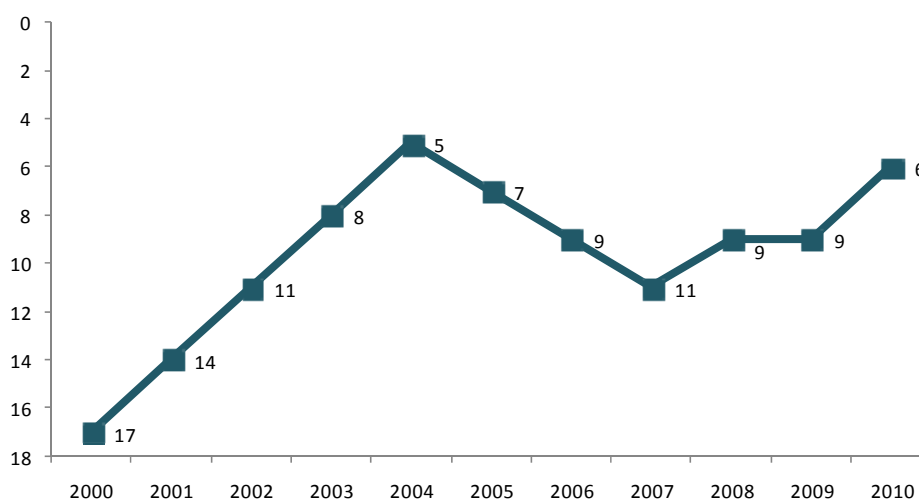


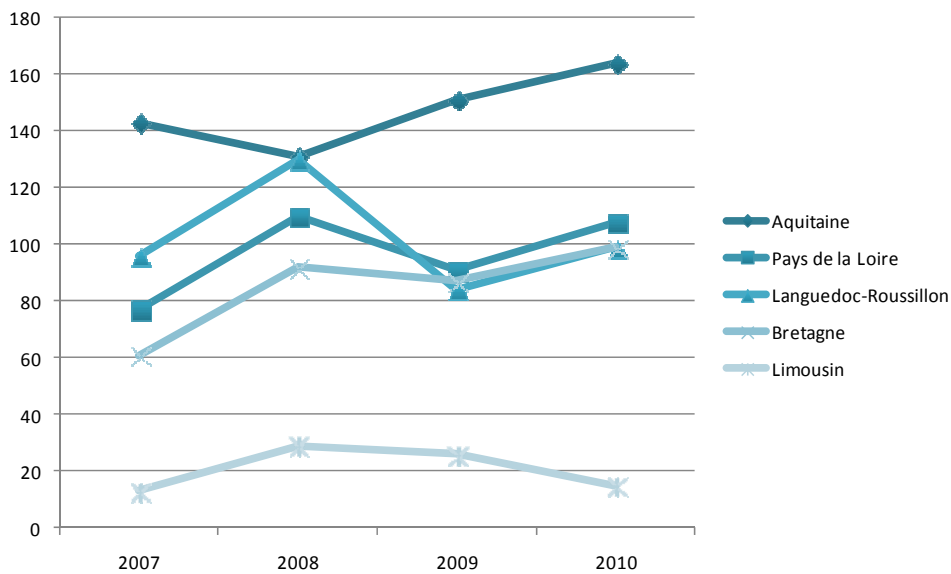
Tableau 15 : nombre de podiums réalisés par les athlètes bretons en 2010

<i>Rang</i>	<i>Région</i>	<i>Nombre de podiums</i>
1	Ile-de-France	412
2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	273
3	Rhône-Alpes	267
4	Aquitaine	164
5	Pays de la Loire	108
6	Bretagne	99
7	Languedoc-Roussillon	99
8	Nord-Pas de Calais	97
9	Midi-Pyrénées	97
10	Haute-Normandie	89
11	Poitou-Charentes	77
12	Picardie	75
13	Alsace	72
14	Lorraine	65
15	Centre	64
16	Bourgogne	40
17	Auvergne	34
18	Franche-Comté	31
19	Basse-Normandie	31
20	Champagne-Ardenne	26
21	Limousin	15
22	Corse	13

Par rapport aux autres régions de notre sélection, avec 99 podiums réalisés en 2010, la Bretagne se situe assez nettement en retrait de l'Aquitaine (164) et, de façon moins marquée, de sa voisine des Pays de la Loire (108). En revanche, elle a rattrapé le retard qu'elle avait vis-à-vis du Languedoc-Roussillon et se situe au même niveau que cette dernière en 2010. Elle devance largement le Limousin (15). A une région près (Languedoc-Roussillon), ce classement est resté quasi-inchangé au cours des quatre dernières années (comme l'illustre le graphique 7).



Graphique 7 : évolution du nombre de podiums de 2007 à 2010



1.3.3. Les structures du haut niveau en Bretagne

L'organisation du haut niveau a été modifiée à plusieurs reprises depuis l'instauration des sections sports-études en 1974. Au cours de la période récente, les filières d'accès au sport de haut niveau (mises en place en 1995) ont été remplacées en 2009 par les parcours de l'excellence sportive (PES). Les PES sont proposés par chaque fédération ayant au moins une discipline reconnue de haut niveau et validés par le ministère chargé des sports après avis de la commission nationale du sport de haut niveau. Ils sont propres à chaque fédération et identifient les structures d'entraînements au sein desquelles les sportifs préparent leur double projet : sportif et scolaire (ou post bac).

Les PES regroupent un nombre variable de structures qui peuvent être :

- Des équipes nationales.
- Des groupes élités.
- Des pôles (France, Espoirs).
- Des groupes privés.
- Des clubs.
- Des centres de formation de clubs professionnels agréés.
- Des cellules familiales...

En amont des structures des parcours de l'excellence sportive, il existe d'autres structures dites « d'accès aux PES. Elles accueillent des sportifs à potentiel ayant vocation à intégrer les structures des PES.

a. Structures d'accueil des sportifs de haut niveau

Les structures d'accueil des sportifs de haut niveau sont constituées au sein des structures des parcours de l'excellence sportive. Elles sont au nombre de 31 : 15 pôles espoirs, 2 pôles France, 1 pôle France jeune, 3 centres d'excellence nationale, 2 centres d'excellence régionale, 3 centres d'entraînement régional et 5 centres de formation des clubs professionnels.

Les pôles France

Ce sont des structures d'entraînement qui regroupent des sportifs membres du collectif des Equipes de France ou du collectif des Equipes de France jeunes. Ils répondent à un cahier des charges précis pour obtenir leur labellisation et sont gérés par les fédérations. La Bretagne compte 2 pôles France, un pôle France jeune et 3 centres d'excellence nationale.

Les Pôles Espoirs

Ces structures regroupent pour leur part les sportifs faisant partie du collectif espoir et doivent également répondre à un cahier des charges précis afin d'être labellisés par l'Etat. La Bretagne dispose de 15 pôles espoirs labellisés.

Les centres de formation des clubs professionnels intégrés dans les PES par les Fédérations

Les CFCP sont des structures proposées par les fédérations, mais évaluées et agréées par l'Etat. Un fonctionnement conforme au cahier des charges propre à la discipline concernée leur garantit un agrément pour une durée de 4 ans. Ce dispositif d'agrément est destiné à offrir aux jeunes sportifs

des conditions sérieuses et adaptées d'enseignement scolaire général ou professionnel, de formation sportive, de suivi médical, d'hébergement et de restauration. La signature d'une convention entre le jeune sportif bénéficiant d'une formation dispensée par un centre de formation agréé et l'association ou la société sportive dont relève ledit centre est obligatoire et réglementée. Elle protège le sportif et lui assure les conditions optimales pour son double projet ; elle protège le club formateur dont l'investissement financier, pour animer un centre de formation de qualité, est élevé. Elle peut prévoir la signature avec le sportif d'un premier contrat professionnel au sein du club formateur et permet une indemnité de transfert en cas de départ du sportif dans un autre club.²²

La Bretagne compte en 2011/2012 5 CFCP agréés²³ : ceux des clubs de football de Rennes, Guingamp et Lorient et ceux des clubs de handball d'Arvor 29 Pays de Brest et de Cesson Rennes Métropole Handball.

A côté de ces structures, la Bretagne dispose également de centres de formation de clubs professionnels qui ne sont pas identifiés dans les parcours de l'excellence sportive des disciplines concernées mais qui doivent être pris en compte : le CFCP de l'UJAP Quimper Basket (29), le CFCP du Rennes Volley 35 et le CFCP du Goëlo Saint-Brieuc Côtes-d'Armor

Au total ce sont donc 8 centres de formation de clubs professionnels qui cohabitent en Bretagne.

²² Source : D.R.J.S.C.S. de Bretagne.

²³ Pour la saison 2012/2013, le Stade Brestois a obtenu son agrément, alors que l'Arvor 29, placé en liquidation judiciaire à l'issue de la saison 2011/2012, n'aura plus de CFCP.

Carte des structures d'entraînement des Parcours de l'Excellence Sportive pour la saison 2011/2012

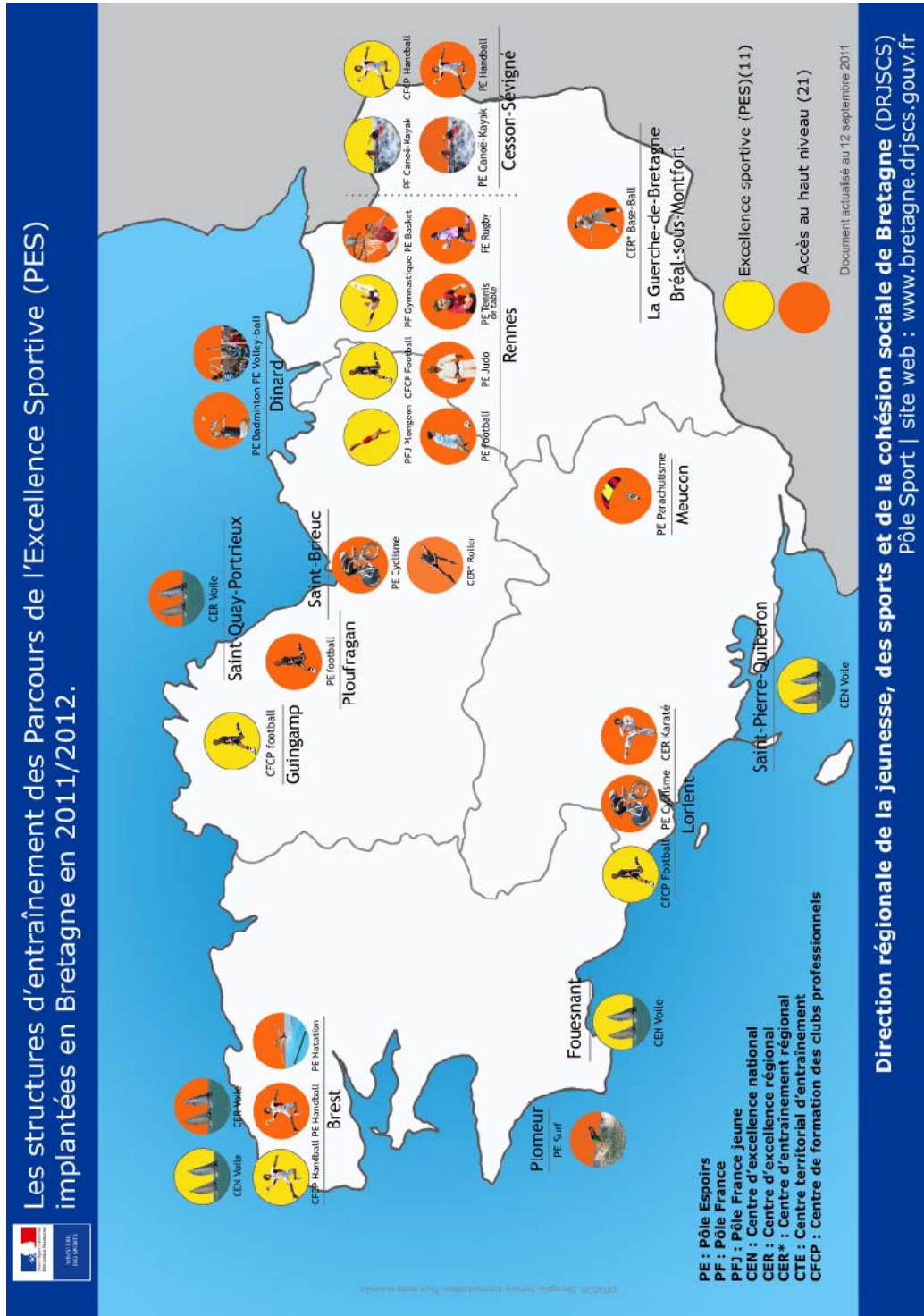


Tableau 16 : liste des structures identifiées au sein des PES par discipline

	Pôles Espoirs	Pôles France	Pôle France Jeunes	Centre Excellence National	Centre Excellence Régional	Centre entraînement régional	Centre de formation de club professionnel	TOTAL
Badminton	1							1
Basketball	1							1
Baseball						1		1
Canoë-Kayak	1	1						2
Cyclisme	2							2
Football	2						3	5
Gymnastique		1						1
Handball	2						2	4
Judo	1							1
Karaté					1			1
Natation	1		1					2
Parachutisme	1							1
Roller-Skating						1		1
Rugby	1							1
Surf	1							1
Tennis de table	1							1
Voile				3	2			5
Volleyball	1							1
TOTAL	16	2	1	3	3	2	5	32

b. Structures favorisant l'accès aux parcours de l'excellence sportive

Les structures permettant aux athlètes à potentiel d'accéder aux parcours de l'excellence sportive sont constituées de plusieurs dispositifs initiés et labellisés par la DRJSCS de Bretagne : les sections sportives universitaires (SSU), les centres labellisés d'entraînement (CLE) et les centres d'entraînement et de formation de club (CEFC). En 2011, la Bretagne compte 68 structures de ce type : 51 CLE, 10 CEFC et 7 SSU.

Les centres labellisés d'entraînement (CLE)

Les CLE sont des structures d'entraînement permanent labellisées chaque année par une commission composée des représentants des divers organismes associés à ce dispositif :

- Les Conseils généraux.
- Les CDOS.
- Les DDCS et la DDCSPP.
- Le Conseil régional.
- Le CROS Bretagne.
- La DRJSCS de Bretagne.

Répartis sur les quatre départements bretons, leur objectif est de permettre aux jeunes sportifs détectés et ayant un potentiel reconnu par l'équipe technique régionale²⁴ (ETR), de pouvoir bénéficier d'un encadrement de qualité (titulaire au minimum d'un BEES de premier degré) et de partenaires d'entraînement de niveau similaire, dans l'optique d'accéder à l'excellence sportive.

Ils regroupent des effectifs composés de 8 à 24 athlètes (sauf dérogation particulière) âgés de plus de 9 ans et n'ayant pas atteint l'âge d'entrée au sein d'une structure du PES. Ces structures doivent rayonner sur plusieurs clubs (au moins 3 même s'il existe là-aussi des dérogations pour des sports à audience restreinte). Les CLE proposent plusieurs services : suivis sportif, médical, personnel et scolaire ainsi que services de prévention et d'information.

Depuis 10 ans, les CLE ont favorisé :

- Un développement qualitatif par une structuration et une harmonisation de la discipline.
- Le perfectionnement sportif par une augmentation du volume et de la qualité de l'entraînement proposé.
- Un accès vers les structures fédérales du PES (ex-filière d'accès au sport de haut niveau).
- Un contrôle médical par la mise en place d'un suivi sur les plateaux techniques agréés.
- Un soutien scolaire (orientation, cours particuliers, aménagement des études...).

Le tableau 17 indique la répartition des CLE entre les quatre départements bretons et présente les différentes disciplines bénéficiant d'une telle structure.

Tableau 17 : répartition des CLE par département et par discipline²⁵ pour la saison 2011/2012

Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan
Athlétisme	Basket-ball	Athlétisme	Basket-ball
Aviron	Canoë-kayak	Badminton	Boxe Anglaise
Basket-ball	Cyclisme	Canoë-kayak	Canoë-kayak
Canoë-kayak	Handball	Cyclisme	Football (Pontivy)
Cyclisme	Hockey sur glace	Escrime	Football (Vannes)
Handball	Judo	Gymnastique	Gymnastique
Judo	Karaté	Handball	Handball
Karaté	Rugby	Judo	Judo
Rugby	Sports de glace	Rugby	Karaté
Tennis	Surf	Sports de glace	Rugby
Tennis de table	Tennis	Tennis	Tennis
Voile	Tennis de Table	Tir	Voile
	Voile	Triathlon	
		Voile	
TOTAL : 12	TOTAL : 13	TOTAL : 14	TOTAL : 12

²⁴ Ces équipes, propres à chaque discipline sportive et structurée, la plupart du temps, autour des cadres d'Etat (Conseillers Techniques et Sportifs), jouent un rôle fondamental aussi bien dans le domaine de l'organisation de la pratique que de la détection et de la formation des sportifs.

²⁵ Source : DRJSCS de Bretagne.

Les centres d'entraînement et de formation de club

Les CEFC, qui sont labellisés par la DRJSCS Bretagne, ont pour objectif général de soutenir les « clubs phares » dont l'équipe première seniors évolue dans l'une des deux premières divisions nationales (à l'exclusion du football masculin). Ils doivent permettre aux jeunes sportifs licenciés au sein de ces clubs de bénéficier de conditions d'accueil de qualité, d'un encadrement compétent et d'un suivi scolaire et universitaire rigoureux. Ils doivent permettre de faciliter l'entrée dans le professionnalisme pour les jeunes qui les fréquentent. Les CEFC s'adressent à des sportifs âgés de 15 ans au minimum et comportent des effectifs composés d'au moins 4 membres.

Tableau 18 : liste des CEFC labellisés pour la saison 2011/2012²⁶

Côtes d'Armor	Goëlo Saint-Brieuc Côtes d'Armor	Volley-ball
	En Avant de Guingamp	Football Féminin
Finistère	Leon Tregor Basket 29	Basket-ball
	Arvor 29 Pays de Brest	Handball Féminin
	UJAP Quimper 29	Basket-ball
	Quimper Cornouaille Tennis de Table	Tennis de Table
Ille et Vilaine	Cesson Rennes Métropole Handball	Handball
	Rennes Volley 35	Volley-ball
	Avenir de Rennes	Basket Féminin
Morbihan	GV Hennebont Tennis de Table	Tennis de Table

Le tableau 18 indique que 5 disciplines sportives sont concernées par cette labellisation pour la saison 2011/2012 : le basket (3 CEFC), le football féminin (2), le tennis de table (2), le volley-ball (2) et le handball (2).

Ce dispositif est évalué et soutenu financièrement par la DRJSCS et le Conseil régional.

Les sections sportives universitaires

Les sections sportives universitaires visent à encourager le sport pour tous et le sport de performance dans les hautes écoles et les universités de la région par :

- « La préparation et organisation d'activités sportives facultatives pour environ 140 000 étudiants.
- La préparation et organisation d'événements sportifs pour tous, au niveau régional, national et international.
- La participation à des manifestations sportives internationales pour tous, en France et à l'étranger.²⁷ »

Les SSU s'adressent aux étudiants des Universités et hautes écoles dont la liste est proposée par la Commission technique et pédagogique à la Commission du Sport de Haut Niveau. Les sportifs retenus doivent :

- Etre licenciés à la Fédération française du Sport Universitaire (FFSU) et participer aux compétitions organisées par celle-ci.
- Etre licenciés à la Fédération française de la discipline et participer aux compétitions organisées par celle-ci.

Les SSU disposent d'effectifs compris entre 8 et 24 membres qui doivent être inscrits à l'Université. L'appartenance d'un athlète à une SSU n'entre pas en contradiction avec l'inscription à une structure du PES.

²⁶ Source : DRJSCS de Bretagne.

²⁷ Source : DRJSCS de Bretagne.

Tableau 19 : liste des SSU labellisées pour la saison 2011/2012²⁸

Finistère	Athlétisme UBO
	Basket UBO
	Cyclisme UBO
	Handball UBO
Ille et Vilaine	Golf Rennes
	Handball Renne
	Judo Rennes
	Rugby Rennes

D'un point de vue disciplinaire, le tableau 19 reprend la répartition de ces structures discipline par discipline.

L'ensemble de ces structures (CLE, SSU et CEFC) maillent le territoire régional afin de permettre aux jeunes athlètes bretons de bénéficier des meilleures conditions pour atteindre le plus haut niveau. Ce maillage territorial permet de détecter les sportifs à potentiel dès leur plus jeune âge et de les accompagner dans leur apprentissage du haut niveau.

²⁸ Source : DRJSCS de Bretagne.

Carte des structures d'entraînement de l'accès aux PES pour la saison 2011/2012

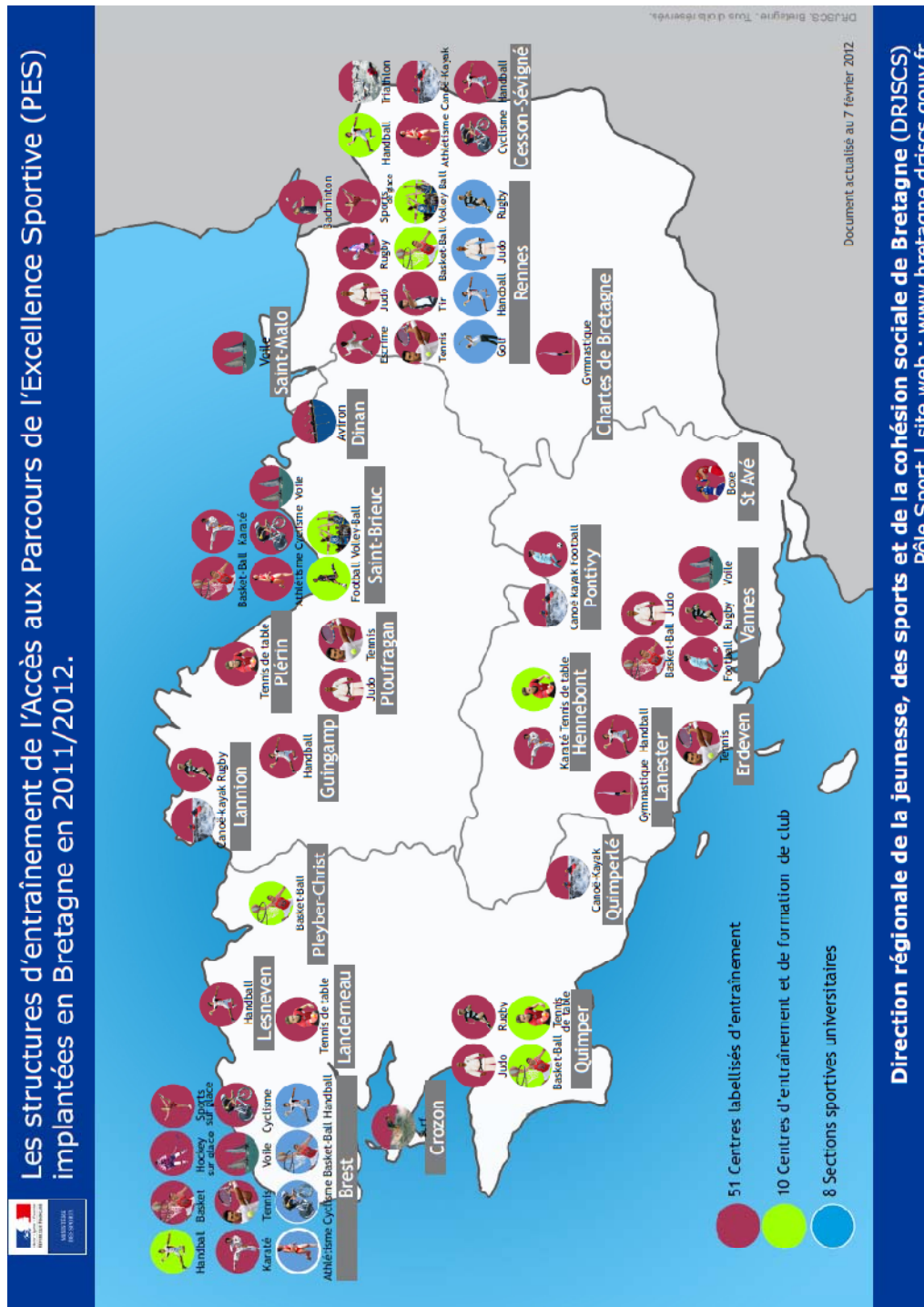


Tableau 20 : liste des structures favorisant l'accès aux PES par discipline sportive pour la saison 2011/2012

	CLE	CEFC	SSU	TOTAL
Athlétisme	3		1	4
Aviron	1			1
Badminton	1			1
Basket-ball	3	3	1	7
Boxe anglaise	2			2
Canoë-Kayak	4			4
Cyclisme	3		1	4
Escrime ²⁹	1			1
Golf			1	1
Gymnastique	2			2
Handball	4	2	2	8
Hockey sur Glace	1			1
Judo	4		1	5
Karaté	2			2
Rugby	4		1	5
Football	2	1		3
Sports de glace	2			2
Surf	1			1
Tennis	4			4
Tennis de table	2	2		4
Tir	1			1
Voile	4			4
Volley-ball		2		2
TOTAL	51	10	8	69

²⁹ Le CLE d'escrime a perdu son label au cours de la saison 2011/2012.

1.3.4. Deux structures au service du haut niveau en Bretagne : le campus de l'excellence sportive et l'École Nationale de Voile

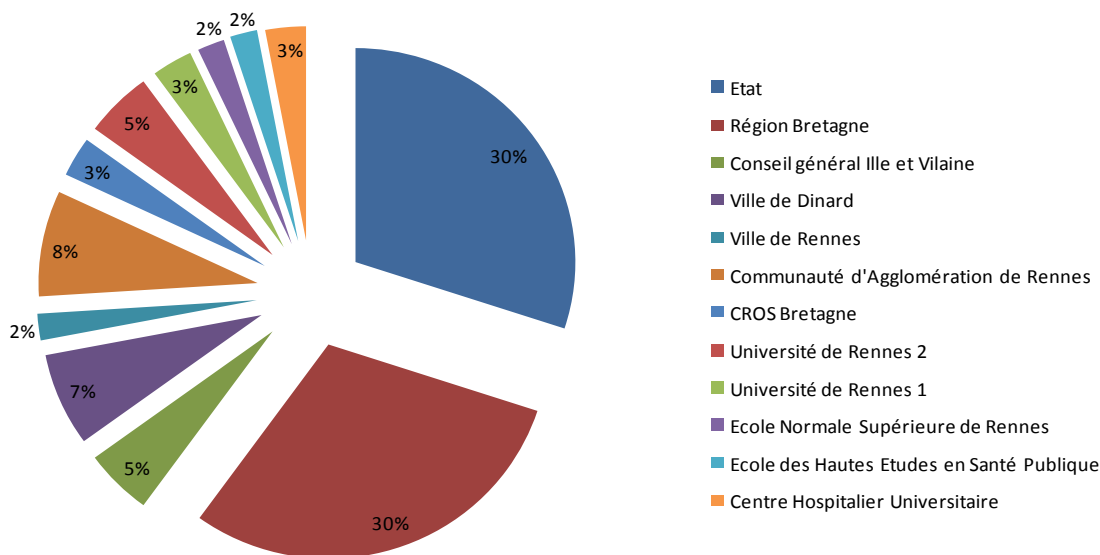
a. Le campus de l'excellence sportive : une structure unique au service du haut niveau

Constitution

Cette structure unique en France a officiellement vu le jour le 30 octobre 2010. Elle fût constituée en urgence dans le contexte de la révision générale des politiques publiques et des menaces pesant sur le CREPS de Dinard en 2008. Elle est le fruit de la volonté conjointe des acteurs publics et du mouvement sportif breton et plus particulièrement de la Région et de la DRJSCS de Bretagne, de ne pas voir le sport de haut niveau dépouillé de son outil d'excellence. C'est dans ce contexte que les partenaires publics et sportifs bretons se sont associés pour la création d'un campus de l'excellence sportive sur Dinard et sur Rennes disposant de missions élargies par rapport à celles dont bénéficiait le CREPS.

En janvier 2010, un protocole d'accord lançant officiellement le projet était signé entre la Secrétaire d'Etat aux sports, le Préfet de région et le Président de la Région Bretagne suivi de la signature de la convention constitutive d'un « groupement d'intérêt public » (GIP) le 30 octobre 2010. A l'origine, ce GIP était constitué, outre des deux acteurs majeurs (Etat et Région Bretagne), de 10 autres partenaires. Le graphique nous indique ainsi la répartition des droits du GIP entre ces différents membres.

Graphique 8 : répartition des droits du GIP au moment de sa constitution



Constitué initialement en prenant appui sur l'équipement existant de Dinard ainsi que sur une implantation rennaise, l'objectif à terme était d'impliquer et d'étendre ce partenariat sur l'ensemble du territoire breton. Ainsi dans un second temps (depuis octobre 2010), de nouveaux acteurs ont intégré le GIP. En effet, comme souvent en Bretagne, il faut composer avec l'hétérogénéité du territoire, mais aussi avec le respect d'équilibres politiques. Un projet aussi important que celui du campus de l'excellence sportive, organisé dans une première phase à l'Est, ne pouvait pas se faire sans réaction de la partie Ouest du territoire. Ainsi, Brest puis Lorient ont montré leur intérêt ce qui s'est traduit par l'intégration de nouveaux partenaires au sein du GIP : l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université de Bretagne Sud, le Centre Hospitalier Universitaire de Brest, le Centre Hospitalier de Lorient, Brest Métropole Océane et la Communauté d'Agglomération de Lorient.

Missions et moyens

Comme le mentionne son objet tel qu'il apparaît dans la convention constitutive, le GIP « Campus de l'Excellence Sportive » doit contribuer à la « mise en œuvre de 4 domaines d'activité : le sport de haut niveau, les formations aux métiers du sport, le développement de la recherche scientifique multidisciplinaire en matière sportive, l'accueil des stages du mouvement sportif et des associations de jeunesse et d'éducation populaire ». Ses missions s'exercent donc dans quatre directions.

- L'excellence sportive à travers le soutien aux structures de haut niveau

Sur le volet du haut-niveau, le campus de l'excellence sportive doit permettre une mise en œuvre efficace du double projet (sportif et scolaire/universitaire/professionnel) des athlètes intégrés au sein des parcours de l'excellence sportive notamment grâce à la mutualisation des moyens et aux liens établis avec les Universités et le système éducatif bretons. L'objectif de la réussite du double projet³⁰, qui est au cœur du système français de formation des athlètes de haut niveau, est clairement affiché comme étant l'un des plus importants pour le campus.

A titre d'exemple, le campus accueille chaque année depuis sa création sur le site de Dinard une trentaine d'athlètes internes inscrits dans deux structures identifiées au sein des PES de deux disciplines (badminton et volley-ball).

L'implantation sur Rennes permettra également de se rapprocher des Universités et des centres de recherche.

- La formation au métier du sport et de l'animation

Sur ce volet, le campus a pour but de mettre en place les formations initiales et continues afin de répondre à la demande exprimée au niveau régional et national. Ces formations sont habilitées par la D.R.J.S.C.S. de Bretagne. Le campus met notamment en œuvre des formations aux diplômes d'Etat mais aussi aux autres diplômes ou certifications professionnelles (CQP, BPJEPS...).

- La recherche scientifique dans le domaine du sport et de la santé

Comme le précise la convention constitutive du GIP, le campus doit « favoriser la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine sportif ». Il a également pour mission d'organiser les conditions de suivi médical des sportifs de haut niveau et des sportifs espoirs.

Ceci explique la présence au sein du GIP de plusieurs Universités (Rennes 1 et 2, Bretagne Occidentale, Bretagne Sud), d'Ecoles ou de certains organismes de recherche (notamment des Centres Hospitaliers).

Le campus organise des rencontres autour des problématiques liées à la recherche en sport de haut niveau et dans le domaine de la santé. Trois rencontres de ce type ont été organisées en 2011.

³⁰ A titre d'information, la D.R.J.S.C.S. de Bretagne est particulièrement attachée à cette réussite comme en témoigne la signature d'une convention avec le Rectorat de l'Académie sur l'aménagement de la scolarité pour les sportifs de haut niveau début 2012. Cette convention prévoit notamment l'attribution d'un label « Etablissement d'accueil sport de haut niveau » décerné aux établissements du second degré signataires.

- L'accueil des acteurs du mouvement sportif

Le campus étant implanté sur le site de Dinard, il dispose de capacités d'hébergement et de restauration ainsi que d'équipements sportifs lui permettant de contribuer à l'accueil de stages organisés par le mouvement sportif. A noter que pour des questions d'équilibre économique et pour assurer un niveau d'activité tout au long de l'année, le campus accueille également des manifestations non sportives (séminaires d'entreprises...). Cette mission d'accueil de stages, pour l'instant limitée au site de Dinard, aura vocation à être élargie quand le campus se sera doté des structures d'accueil nécessaires notamment sur Rennes et Brest (voir *infra*).

Pour assurer toutes ces missions le campus dispose des moyens suivants :

- Une cinquantaine d'employés dont 15 financés par la Région Bretagne et 13 mis à disposition par l'Etat ainsi que des vacataires et des prestataires extérieurs (notamment pour la partie encadrement de stages par exemple).
- Un budget de fonctionnement de l'ordre de 2,8 millions d'euros, hors coûts de mise à disposition de personnel qui pèse à elle-seule, d'après le Directeur du campus de l'excellence sportive, un million d'euros environ. Ce budget a été équilibré en 2011, ce qui implique de poursuivre un effort de développement de nouvelles activités, les aides de l'Etat étant dégressives sur les trois années de la période expérimentale du campus (1^{er} janvier 2011 – 31 décembre 2014).

Premiers éléments d'appréciation

Alors que le campus de l'excellence sportive a officiellement démarré son activité au 1er janvier 2011, un premier repérage des actions engagées peut être effectué. Toutefois, nous ne pourrons pas juger de son efficacité, son ancienneté n'étant pour l'heure pas assez importante.

- A partir de notre entretien avec le Directeur du campus de l'excellence sportive

Selon le Directeur du campus, le bilan est globalement positif. L'un des objectifs initiaux est bien sûr de s'inscrire dans une dynamique nationale, même si sur ce point l'INSEP vise à une reconnaissance de leadership. Les structures globales décentralisées ne se sont, pour le moment, pas développées, et il serait préférable de rechercher une collaboration avec les Fédérations pour attirer des décentralisations des Pôles France en Bretagne. Pour cela, il sera nécessaire de moderniser le site de Dinard et d'implanter les nouvelles antennes à Brest et, surtout, à Rennes. Dans ce contexte, se dessinent un certain nombre de perspectives d'avenir pour le campus :

Ouverture des antennes de Brest (pour la fin de l'année 2012) et de Rennes (fin 2014) pour bénéficier du contexte universitaire et de nouvelles structures d'accueil.

Rénovation du site de Dinard : les travaux devraient être achevés à l'issue de l'année 2013 pour un montant de 3 millions d'euros.

En résumé, l'avenir du campus nous semble donc dépendre largement de l'attitude des deux principaux partenaires au sein du GIP à savoir l'Etat et la Région Bretagne. La Région, compte tenu de ses investissements actuels (notamment dans la rénovation du site de Dinard), continuera certainement de soutenir le campus. L'enjeu se situe donc au niveau du soutien de l'Etat dans les années à venir.

- A partir des entretiens avec les autres acteurs

Au-delà du point de vue du Directeur du campus, de nombreux autres acteurs (services déconcentrés de l'Etat, Conseillers Techniques et Sportifs, collectivités territoriales, CROS...) ont été interrogés sur cette structure. Il apparaît ainsi que le campus ne joue pas, pour le moment, pleinement son rôle et ne remplit pas les attentes nées des orientations qui ont été définies.

Plusieurs éléments lui sont ainsi opposés :

- Manque d’actions concrètes mises en œuvre pour lui donner les moyens de réaliser ses ambitions.
- Absence de participation des coordonnateurs des Equipes Techniques Régionales qui avaient été consultés lors du lancement du projet mais n’ont pas été associés à nouveau au projet proprement dit.
- Vétusté des installations de Dinard et absence d’antenne sur Rennes (ce dont les acteurs du GIP ont conscience puisque la rénovation du site de Dinard et l’implantation d’un site sur Rennes sont prévus).
- Positionnement flou des agglomérations et notamment de Rennes et de Brest : quelle structure sur Rennes ? Quel positionnement pour Brest et les autres agglomérations bretonnes (Quimper, Saint-Brieuc) ?

Il convient ici de nuancer notre propos pour plusieurs raisons. Tout d’abord, certains aménagements sont prévus, notamment la rénovation des bâtiments de Dinard ou la constitution d’une antenne du campus sur Rennes.

D’autre part, le campus de l’excellence sportive a été mis en place dans des conditions particulières d’urgence face aux menaces pesant sur le CREPS sans avoir été véritablement « pensé » en amont et inscrit dans une véritable démarche globale. La phase de concertation pour la mise en œuvre d’un tel projet a été lancée en parallèle de sa constitution effective. Les membres du GIP doivent entrer dans une phase de concertation afin de définir les objectifs opérationnels du campus et de programmer ses actions.

Enfin, son activité n’étant pas suffisamment ancienne (un an seulement), il serait prématuré de juger de son action à ce jour. L’année 2011 a été une année de mise en place d’un nouveau projet et de stabilisation ; l’année 2012 devrait marquer, de l’avis même du Conseil Régional de Bretagne, la véritable mise en œuvre du projet du campus de l’excellence sportive.

b. L’Ecole nationale de voile et des sports nautiques

L’Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN), implantée sur la presqu’île de Quiberon (Morbihan) depuis 1965, a longtemps été considérée comme une référence nationale sur le plan de la formation et du sport de haut niveau dans le domaine de la voile. Mais elle n’a pas su suffisamment s’adapter aux changements majeurs intervenus dans les années 80 et 90. Aujourd’hui malgré des adaptations et un repositionnement son avenir apparaît toujours incertain. Un récent rapport de l’Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports³¹ pointe certaines explications à ces difficultés et dessine trois plusieurs hypothèses quant à l’avenir de l’ENVSN.

Revenons rapidement sur ses origines et sa gouvernance puis sur ses missions et moyens avant d’évoquer son avenir.

Origine et gouvernance

L’ENVSN est un établissement public du Ministère des Sports créée en 1965. Elle est administrée par un conseil d’administration au sein duquel siègent des représentants des différentes parties prenantes :

- 7 représentants de l’Etat dont le Directeur des sports et le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

³¹ Rapport de la mission d’audit relative à l’Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques de Saint-Pierre-Quiberon, Rapport n°2011-M-12, juin 2011.

- 4 personnalités qualifiées : le président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques et trois autres personnes choisies par le Ministère des sports.
- 3 représentants de la voile et des activités nautiques dont le président de la Fédération française de voile, le DTN de la voile et un représentant des autres Fédérations de sports nautiques.
- 3 représentants des collectivités territoriales : le Président de la Région Bretagne, le Président du Conseil général du Morbihan et le Maire de Saint-Pierre-Quiberon.
- 4 représentants des personnels.

Missions et moyens de l'ENVS

Sa mission originelle était consacrée à la formation de cadres de la Jeunesse et des Sports, des animateurs de bases de voile ainsi qu'à l'accueil des Equipes de France de voile légère.

Au fil du temps, ces missions ont été amenées à évoluer et elles sont désormais définies par le Code du sport³² de la façon suivante :

- Assurer la formation des professionnels et des autres acteurs du nautisme dans les domaines de l'animation, du développement sportif et de la gestion des structures nautiques.
- Contribuer à la politique sportive de la Fédération Française de Voile.
- Soutenir le développement du secteur handivoile et de sa pratique de haut niveau.
- Développer la recherche appliquée dans les domaines de la performance sportive et de l'ingénierie de formation.
- Créer un centre de ressources techniques, scientifiques, pédagogiques et juridiques indispensables à la pratique de la voile et des sports nautiques.
- Contribuer, d'une manière générale, au développement de la voile et du nautisme.

Sur le volet du sport de haut niveau, les missions confiées à l'ENVS ont fortement évolué au cours de son histoire. L'ENVS a ainsi perdu un certain nombre de structures de haut niveau parmi lesquelles un Centre Permanent d'Entraînement et de Formation et des Pôles France et Espoirs. Aujourd'hui les missions de l'ENVS sur le volet du sport de haut niveau se limitent au secteur de la voile handisport. Comme nous le mentionnions dans la section consacrée au sport de haut niveau et comme l'indiquait la carte des structures des parcours d'excellence sportive, une structure du PES de voile est installée au sein de l'ENVS : le Centre d'excellence national pour le handivoile (CEN). Cet aspect du haut niveau de la voile s'est développé dès le début des années 2000 avec la signature d'une convention tripartite entre la Fédération française Handisport, la Fédération française de Voile et l'ENVS. Ce partenariat a ensuite été renforcé en 2011 afin de préparer les Jeux paralympiques de 2012. Ainsi, l'ENVS et le CEN participent à la préparation de deux groupes de coureurs :

- Ceux de l'Equipe de France handivoile.
- Ceux des partenaires d'entraînement.

En termes de moyens, l'ENVS s'appuie sur des infrastructures de qualité situées au cœur d'un site présentant des caractéristiques exceptionnelles ainsi que sur des ressources humaines conséquentes. Ainsi, plus de 70 agents d'Etat œuvrent au sein de l'Ecole nationale afin de développer ses activités.

³² Article D. 211-37.

Un avenir incertain

Le rapport de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports soulignait que l'ENVSN ne répondait que très partiellement aux objectifs d'un tel établissement public tels qu'ils sont définis par le Ministère des Sports conduisant l'Etat à s'interroger sur son engagement au sein de cette structure. En effet, selon ce rapport, « un certain nombre d'activités actuelles relève davantage d'une bonne école régionale de voile que d'une école nationale ». La mission d'audit a donc formulé plusieurs hypothèses en fonction du degré d'engagement de l'Etat au sein de l'ENVSN.

- La première hypothèse envisage un désengagement de l'Etat ce qui aurait pour conséquence de transférer l'ENVSN à un autre opérateur :
 - A un opérateur privé ou un opérateur du tourisme sportif : un transfert vers l'UCPA ou encore l'école de voile des Glénans avait été avancée. En ce qui concerne l'UCPA, il s'agissait plus d'un client que d'un véritable reprenneur du site et des infrastructures. Pour ce qui est de l'école de voile des Glénans, la possibilité d'un tel transfert ne semblait pas la motiver puisqu'elle dispose déjà de sites intéressants.
 - Au ministère de l'Education nationale afin de créer un internat d'excellence pour les jeunes issus des milieux défavorisés.
 - A une collectivité territoriale et plus particulièrement au Conseil régional de Bretagne. La Région ne s'était pas montrée hostile à une intégration de l'ENVSN au sein du campus de l'excellence sportive.
 - A la Fédération française de Voile.
- Dans la seconde hypothèse l'établissement demeure un opérateur de l'Etat et conserve son statut d'école nationale mais prévoit une réforme en profondeur de l'ENVSN et plus particulièrement de ses missions et de sa gouvernance. Le rapport indiquait la nécessité :
 - De recentrer l'ENVSN sur son cœur de métier (formation, sport de haut niveau, recherche et expertise), mais aussi d'ouvrir ses activités à d'autres champs et de nouvelles activités.
 - De revoir le mode de fonctionnement de l'établissement (pilotage de l'Etat plus affirmé, gouvernance élargie, gestion rénovée des ressources humaines).
- Une troisième hypothèse prévoyait le maintien de la présence de l'Etat mais repositionné au sein d'une instance partenariale, selon les modalités potentielles suivantes :
 - Développement d'un partenariat avec l'Education nationale afin de placer l'ENVSN sous la double tutelle du Ministère des Sports et de l'Education Nationale.
 - Intégration ou collaboration avec le campus de l'excellence sportive.
 - Transfert sur un autre site (cette solution apparaissait toutefois peu envisageable pour la mission d'audit).

L'avenir de l'ENVSN semble donc encore aujourd'hui très incertain. Pourtant des opportunités et des potentialités existent.

Ainsi en guise d'illustration l'ENVSN pourrait se positionner comme lieu d'accueil de structures des PES des Fédérations de sports nautiques. On pourrait en effet tout à fait envisager l'accueil de Pôles Espoirs ou de Pôles France pour des disciplines telles que le kitesurf (solution envisagée par la mission d'audit), d'autant que cette discipline pourrait être intégrée au programme Olympique à partir de l'édition 2016. Le site de la presqu'île de Quiberon se montrerait en effet particulièrement adapté à l'accueil de telles structures.

En tout état de cause, son positionnement et sa gouvernance devront prendre en considération le double besoin, de l'état qui voit le périmètre de ses missions modifié et du territoire dans toutes ses dimensions. Compte tenu des développements récents, les modalités d'une complémentarité et/ou d'une collaboration avec le campus de l'excellence sportive devront - en temps utile - faire l'objet d'une attention particulière.

1.4. Spectacle sportif

1.4.1. Présentation générale

Par spectacle sportif nous entendons le sport exercé à titre professionnel. La Bretagne dispose de plusieurs clubs bénéficiant de ce statut qui constituent la vitrine du sport breton et ce qu'il y a de plus visible médiatiquement.

Le plus souvent géré par les ligues professionnelles, le spectacle sportif ne fait pas véritablement partie de notre champ d'analyse : nous n'approfondirons pas cette section.

Toutefois, le sport professionnel peut impacter le sport de masse ou le sport amateur au sein d'une région. Il peut ainsi agir positivement, entre autre, pour l'image sportive de la région et influencer favorablement la pratique du sport amateur. A l'inverse, il mobilise des moyens financiers publics et privés, dont certains peuvent penser que c'est au détriment du sport amateur.

Pour définir le champ, nous avons fait le choix de considérer comme sport professionnel les disciplines pour lesquelles il existe une ligue professionnelle.

Tableau 21 : Appellation des divisions du plus haut-niveau selon les disciplines³³

	MASCULIN		FEMININ	
	LIGUE PROFESSIONNELLE	1 ^{ERE} DIVISION FEDERALE	LIGUE PROFESSIONNELLE	1 ^{ERE} DIVISION FEDERALE
BASKET-BALL	ProA et ProB	NM1	LFB	Lf2
CYCLISME	Elite Pro	DN1	Elite Pro	DN1
FOOTBALL	L1 et L2	nationale	---	D1 fém.
HANDBALL	DM1	DM2	DF1	DF2
RUGBY	Top14 et ProD2	Fédérale 1	---	1 ^o Division Elite 1 TOP 10
VOLLEY-BALL	Ligue A et Ligue B	NM1	Ligue A	Division excellence fédérale

Nous avons élargi le cadre afin de ne pas exclure de sports importants en Bretagne en reprenant la définition utilisée par le Conseil régional de Bretagne pour l'attribution de ses subventions. Elle se base pour cela sur « l'existence ou non d'un « contrat » entre le club et/ou une entreprise et le sportif. Si un contrat existe, le sportif n'est plus seulement un athlète de haut niveau, il est aussi considéré comme professionnel »³⁴.

Sur la base de ces deux critères, il apparaît que la Bretagne compte 14 équipes professionnelles en 2011/2012.

³³ Source : fédérations nationales et ligues sportives professionnelles, traitement CDES (septembre 2011).

³⁴ Source : « L'état des lieux du sport en Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, 2006.

Tableau 22 : les équipes professionnelles en Bretagne (saison 2011/2012)

	MASCULIN		FEMININ	
	LIGUE PROFESSIONNELLE	1 ^{ERE} DIVISION FEDERALE	LIGUE PROFESSIONNELLE	1 ^{ERE} DIVISION FEDERALE
ATHLETISME	Ligue Nationale d'Athlétisme		Ligue Nationale d'Athlétisme	
BASKET-BALL	UJAP Quimper (Pro B)	---	---	---
CYCLISME	Bretagne-Schuller ³⁵	---	---	---
FOOTBALL	Stade Brestois 29 (Ligue 1) Stade Rennais FC (Ligue 1) FC Lorient Bretagne Sud (Ligue 1) EA Guingamp Côtes d'Armor (Ligue 2)	Vannes Olympique Club ³⁶	---	EA Guingamp-Saint-Brieuc
HANDBALL	Cesson Rennes Métropole Handball		Arvor 29 Pays de Brest	---
RUGBY	---	----	---	---
TENNIS DE TABLE		GV Hennebont Tennis de Table		Quimper Cornouaille Tennis de Table
VOLLEY-BALL	Rennes Volley 35 (Ligue A) Goëlo Saint-Brieuc (Ligue B)	---	---	---

Nous avons cherché à établir le poids de ce sport professionnel d'un point de vue économique. L'information n'étant pas nécessairement disponible, hormis pour les Ligues professionnelles ou les Fédérations disposant d'organes de contrôle de gestion, il faut prendre le tableau suivant avec quelques précautions. Néanmoins, il permet d'apporter un éclairage assez général sur le poids économique du sport professionnel en Bretagne en indiquant, pour chacune des équipes mentionnées dans le tableau 23, les grandes données financières pour la saison en cours ainsi que les dernières données arrêtées par les organes de contrôle de gestion.

³⁵ L'équipe cycliste Bretagne-Schuller deviendra Bretagne Séché Environnement à compter de la saison prochaine. Cette entreprise et la Région ont signé un accord portant sur 3 saisons.

³⁶ Les clubs relégués du championnat de Ligue 2 peuvent conserver leur statut professionnel durant les 2 saisons qui suivent cette relégation. Le VOC, sportivement relégué à l'issue de la saison 2010/2011 bénéficie donc encore du statut professionnel. S'il ne parvient pas à réintégrer un championnat professionnel à l'issue de la saison 2012/2013, il perdra son statut professionnel. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le VOC se situait à la 3^{ème} place et était en position de remonter en Ligue 2.

Tableau 23 : Le poids économique du sport professionnel breton³⁷

	Budget 2011 - 2012 (K€)	Effectifs 2011 - 2012	Charges 2009 - 2010 (K€)	Produits 2009 - 2010 (K€)	Résultat Brut 2009 - 2010 (K€)	Résultat Net (K€)	Masse salariale 2009-2010 (K€) (effectif)
Stade Brestois 29	27 000	30	12 006	10 684	-1 322	-1 350	8 236 (22)
FC Lorient Bretagne Sud	35 000	31	34 896	31 044	-3 852	2 836	22 371 (28)
Stade Rennais FC	52 000	26	47 444	44 920	-2 524	0	35 929 (23)
EA Guingamp	9 500	25	15 088	12 279	-2 809	-250	9 379 (23)
Vannes OC	3 500	27	9 009	8 453	-556	-335	5 649 (28)
EAG-ST Briec	---	17					
UJAP Quimper	1 300	12	1 364	1 230	-134	-59	773 (12)
Bretagne-Schuller	1 800	16	---	---	---	---	---
Cesson Rennes Métropole Handball	1 500	14	---	---	---	---	---
Arvor 29 Pays de Brest		18	---	---	---	---	---
Goelo St Briec	829	16	1 121	1 127	-6	-1	740 (18)
Rennes volley 35	1 370	12	1064	1066	1	11	755 (13)
GV Hennebont Tennis de table	---	---	---	---	---	---	---
Quimper Cornouaille Tennis de Table	---	---	---	---	---	---	---
TOTAL	133 799	244	121 992	110 803	-11 202	901	83 832 (167)

³⁷ Sources : DNCG, CNCG, DNACG, LFP, LNH, LNV, FFF, <http://pro.largus.fr>.

1.4.2. Evolution du sport spectacle en Bretagne

La relation de la Bretagne au sport spectacle est à la fois classiquement française et en même temps particulière : le football domine clairement le paysage alors que les sports de salle peinent à assurer leur pérennité. La voile pour sa part prend bien évidemment une place singulière.

a. Football : la valeur sûre

Sur 30 ans et quels que soient les aléas des clubs, la Bretagne assure une présence constante dans le secteur professionnel avec 3 ou 4 équipes systématiquement représentées au sein des championnats professionnels parmi les villes suivantes : Rennes, Brest, Quimper, Vannes, Lorient, Guingamp, Saint-Brieuc...

Les affluences constatées dans les stades sont plutôt bonnes même si elles restent contraintes par des équipements sportifs eux-mêmes limités en termes de capacités d'accueil.

Le stade de la Route de Lorient (Rennes) avec une contenance de 31 127 spectateurs constitue le plus grand stade breton. Le Stade Rennais génère les plus grosses moyennes régionales depuis plus de 20 ans avec encore 20 725 spectateurs en moyenne pour la saison 2011/2012 (6^{ème} rang national) ce qui était légèrement supérieure à la moyenne de la Ligue 1 (18 869 en 2011/12³⁸). Cependant, le club rennais ne se démarque pas de la tendance nationale de réduction des affluences. Ainsi, lors de la saison 2010/2011, 23 398 spectateurs en moyenne se rendaient au Stade de la Route de Lorient soit un taux de remplissage de 75,2%. En 2011/2012, ce taux chute à 66,6% seulement, un niveau en deçà de la moyenne de la Ligue 1 qui s'établit à 73,8%.

Doté d'une capacité d'accueil moindre, le FC Lorient bénéficie d'affluences moins importantes en valeur absolue (15 635 en 2010/11 et 15 643 en 2011/12) s'expliquant notamment par des résultats sportifs décevants au cours de la saison dernière (2011/2012). Toutefois, il faut souligner le très bon taux de remplissage du stade (86,4%) qui traduit un soutien important de la population morbihannaise.

Tableau 24 : Les stades bretons de football³⁹

	Stade Rennais FC	FC Lorient	Stade Brestois	EA Guingamp
Nom du stade	Stade de la Route de Lorient	Stade Yves Allainmat, Le Moustoir	Stade France le Blé	Stade du Roudourou
Capacité	31 127	18 110	15 097	18 086
Date de construction	1912	1960	1922	1990
Dates de rénovations majeures	1939, 1955-1957, 1971-1999-2004	1998	?	1997, 2007
Affluence 2011/2012	20 725	15 643	13 542	9 536
Ecart par rapport à la moyenne de la division	+1 856	-3 226	-5 327	+1 082
Affluences moyennes 2000/2001-2010/2011	21 855	10 627	8 827	11 262
Record affluence	29 490 (2005/2006)	17 122 (2011/2012)	15 154 (2010/2011)	18 002 (2003/2004)

En termes de tarifs de billetterie, Rennes et Lorient pratiquent des prix assez modérés. Ils occupent respectivement les 11^e (19,89€) et 10^e rangs (19,92€) des prix moyens pratiqués (hors abonnement)⁴⁰

³⁸ Source LFP.

³⁹ Source : LFP – <http://www.lfp.fr/ligue1/affluences/journee>. Moyenne de la L1: 18 869 ; moyenne de la Ligue 2 : 8 454.

⁴⁰ Source LFP Observatoire de la sécurité 2011.

en Ligue 1. Les clubs bretons font également plutôt partie des bons élèves de la ligue 1 concernant la sécurité selon l'Observatoire de la LFP, sans que cela soit le résultat de déploiement de moyens très conséquents.

Sur le plan économique et financier les clubs bretons ne présentent pas de caractéristiques particulièrement homogènes et ne semblent pas se distinguer spécialement des autres clubs de la Ligue. La structure des recettes est assez classique avec une prédominance des droits TV (56% pour Brest, 66,9% pour Lorient, 61,7% pour Rennes en 2010/11). Celle des dépenses ne l'est pas moins avec une prédominance de la masse salariale (63,8% pour Brest, 60% pour Lorient, 75% pour Rennes en 2010/11).

D'un point de vue stratégique, les clubs bretons connaissent des difficultés, comme les autres clubs français, chacun à leur niveau, à développer un projet réellement ambitieux et pérenne. Ils dépendent très largement des droits TV, peinent à équilibrer leur exploitation (les stades sont peu adaptés pour le sport spectacle de très haut niveau en particulier à Brest et Lorient) et compensent ces pertes avec la vente des joueurs. C'est particulièrement vrai pour Rennes et pour Lorient à partir de stratégies de recrutement différentes : recrutement sur le second marché (joueurs soucieux de se relancer ou ne disposant pas d'une notoriété ou du statut de « star ») pour le FC Lorient, leader de la formation pour le Stade Rennais.

Avec le Stade Rennais se dessine un nouveau modèle qui semble assez équilibré. L'investissement privé y prend une place accrue et modifie la relation avec les collectivités toujours présentes (en tant que propriétaire du stade en particulier), mais moins impliquées.

Rappelons enfin la place du football breton dans l'histoire et l'actualité du football et du football professionnel : le Stade Rennais a été au cœur du développement du professionnalisme du football en France en 1932 (il faisait partie des clubs moteur avec Sochaux) alors que le Président actuel de la Fédération, Noël Le Graët, précédemment président de la Ligue, est issu du football breton.

Parmi les limites, notons que le football breton n'a jamais particulièrement brillé au plan européen. Par contre la Bretagne fournit de longue date un nombre de joueurs professionnels aux différents clubs français ce qui avait été souligné par Loïc Ravenel pour la période 1993-95 : « *dans l'Ouest, les régions de Bretagne et des Pays-de-la-Loire fournissent aussi un quota élevé de joueurs professionnels avec le Finistère (27), les Côtes-d'Armor (17) ou encore la Loire-Atlantique (19).* »⁴¹

Si le football maintient cette présence constante au plus haut niveau national les sports de salle peinent à y parvenir.

b. Sports de salle : l'impossible stabilisation des projets

Le basket a connu une certaine réussite dans les années 80 et 90 alors que le handball émerge depuis peu.

Les difficultés du basket professionnel en Bretagne

Le CEP Lorient Basket symbolise parfaitement cette histoire contrastée : club historique du basket breton il s'est hissé jusqu'à la Ligue professionnelle naissante en 1985 (seconde division) puis à la

⁴¹Le football de haut niveau en France : espaces et territoires – L.Ravenel Thèse de Géographie - Université d'Avignon

division 1, en 1986 avec une certaine réussite (1/4 de finale du championnat en 1987). Mais la chute est ensuite brutale du fait de difficultés financières qui entraînent sa liquidation en 1991.

Plusieurs autres clubs, sans avoir connu la même réussite sportive, empruntent le même chemin final :

- Liquidation de l’Avenir de Rennes alors en Pro B en 1989.
- Rétrogradation du CO Briochin suite à un redressement judiciaire en 1999 puis liquidation en 2006.
- L’Etendard de Brest accède à la Pro B en 1995 et s’y maintiendra pendant 15 ans avec même une incursion d’une année en Pro A en 2005. La descente sportive en 2009 précipite le redressement judiciaire puis la liquidation en mai 2012.

Le dernier représentant au sein de la ligue, l’UJJP Quimper (29) descend cette année sportivement en championnat National.

Le basket féminin n’a pas connu une réussite plus durable : l’Avenir de Rennes a évolué deux saisons en ligue féminine de 1997 à 1999. Sa seconde saison s’avérera douloureuse sur le plan sportif (2 victoires seulement) et funeste sur le plan économique, puisque le club sera rétrogradé de plusieurs divisions du fait des difficultés financières et d’un changement d’orientation de la ville.

Le constat est sombre, les raisons des échecs à chaque fois particulières, mais des constantes sont repérables : des structurations insuffisantes des clubs, des équipements inadaptés au haut niveau, des projets économiques très fragiles dépendant majoritairement du soutien des collectivités.

A l’inverse du basket, le handball semble aujourd’hui se développer tant chez les filles que chez les garçons avec cependant là aussi des difficultés que ce sport devra savoir gérer pour assurer une pérennité au plus haut niveau.

Handball : un développement fragile ?

On peut craindre que l’histoire du basket professionnel ne se répète avec le handball. Arvor 29 malgré sa réussite sportive fulgurante - monté en D1 en 2008 le club gagne le titre et la coupe de la ligue en 2012 - a enregistré une liquidation judiciaire à l’issue de la saison 2011/2012 et a été rétrogradé. Il apparaît clairement que le club a grandi trop vite et n’a pas su maîtriser la dimension économique de son projet.

Chez les hommes le club de Cesson qui a accédé à la D1 masculine en 2009 est en phase de consolidation mais la réussite sur le long terme est encore largement aléatoire.

c. Voile professionnelle et événements

La Région est incontestablement leader de la pratique de la voile. Son leadership est plus contesté concernant l’accueil de manifestations de haut niveau ; la région est en effet concurrencée par la Vendée (Vendée Globe) ou même par des sites méditerranéens (Candidature de Marseille pour la Course de l’America).

Toutefois les évolutions des dernières années repositionnent également encore mieux la région sur ce terrain de la voile professionnelle avec comme tête de pont les territoires de Lorient⁴² et de Port La forêt⁴³.

⁴² Le Pays de Lorient, en plus de la Cité Eric Tabarly, a récemment créé une structure d’accompagnement et d’animation de la filière nautique. Une véritable «Silicon Valley» de la voile. Les chiffres qui justifient la création d’Euro Course au Large sont éloquentes. L’économie de cette activité représente, au niveau national, 110 à 120 millions d’euros par an en moyenne. Dont 10 % viennent des collectivités et 90%

Par ailleurs les départs et arrivées de courses transocéaniques connaissent en Bretagne un succès considérable (Route du Rhum, Québec- St Malo, ...) ⁴⁴ et génèrent de ce fait des effets importants ⁴⁵, même si, de façon étonnante, nous ne disposons d'aucune étude exhaustive et rigoureuse sur ces effets.

du secteur privé. Ces budgets financent, par des actions de sponsoring ou de partenariat, les courses pour 17 millions d'euros et les bateaux et équipages pour 68 millions d'euros. Source : <http://lapallaz.blogs.voilesetvoiliers.com/>.

⁴³ Centre d'entraînement et de formation pour la course au large (M.Desjoyaux, J.Le Cam, ...) Finistère course au large, devenu pôle France en 1995, est soutenu par toutes les parties prenantes collectivités, Etat, Nautisme en Finistère.

⁴⁴ « Fréquentation des sites : Saint-Malo : Affluence sur le départ - 300 000 visiteurs sur le village commercial. Plus de 110 000 personnes sont passées sur la passerelle du bassin Vauban. – un million de personnes (estimation) se sont retrouvés sur les côtes entre le Cap Fréhel et la pointe du Grouin pendant les deux jours de départ ». Dossier de Presse Route du Rhum 2006.

⁴⁵ En 2010, l'événement a généré environ 294 000 nuitées touristiques, de l'ouverture du village au départ de la course, 161 600 nuitées sur le week-end du départ et 64 300 nuitées la veille. La Route du Rhum 2010 a enregistré une augmentation de 77% des nuitées touristiques par rapport à une année moyenne sans Route du Rhum, soit 129 900 nuitées supplémentaires sur la période (du 22 octobre au 31 octobre). Nous constatons également une hausse de 40% des nuitées touristiques lors de l'édition 2010 par rapport à l'édition 2006. Cette hausse est en partie due à un effet de calendrier (départ un week-end classique en 2006 alors que celui-ci s'est effectué le week-end de la Toussaint en 2010). » Veille espace tourisme – La cote d'émeraude et son arrière pays - 2011

2. ANALYSE QUALITATIVE DES POLITIQUES SPORTIVES REGIONALES

Afin de mener une analyse qualitative régionale, nous avons rencontré de nombreux acteurs publics mais aussi des représentants du mouvement sportif. Outre la DRJSCS de Bretagne et ses différents services, nous avons ainsi rencontré le Conseil Régional de Bretagne ainsi que le Comité Régional Olympique et Sportif. L'analyse qui va suivre présente les visions des deux acteurs publics majeurs de la politique sportive à l'échelle de la Région ; la DRJSCS et la Région Bretagne.

2.1. La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

2.1.1. Objectifs généraux de la DRJSCS

Le projet de service de la DRJSCS de Bretagne traduit une conception large du rôle de l'Etat en matière de cohésion sociale. Selon cette conception, l'Etat est appelé à intervenir :

- Sur un champ généraliste (les territoires défavorisés urbains ou ruraux) et sur des thématiques transversales (ex : la lutte contre les discriminations).
- Sur des champs particuliers en intervention "subsidaire" (ex : les personnes sans domicile fixe).
- Dans des domaines partagés entre les acteurs : interventions au bénéfice des populations vulnérables (jeunes, personnes immigrées, personnes handicapées, personnes en situation d'exclusion), domaines où l'Etat est garant de l'accès aux droits (droit au logement) ou assume une compétence spécifique (sport).

Considérant que la cohésion sociale, c'est la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres", les missions de la DRJSCS s'exercent en matière :

- D'insertion sociale et d'accompagnement des publics les plus vulnérables ;
- De promotion du lien social et du développement personnel ;
- De lutte contre les discriminations, de promotion de l'égalité des chances et de cohésion territoriale.

a. Principales caractéristiques de la politique sportive

Le Pôle "sport" s'appuie sur une stratégie territoriale qui intègre les aspects économiques, sociaux et environnementaux et qui contribue au développement durable du sport. Cette stratégie s'organise autour de 3 axes prioritaires : l'accompagnement du mouvement sportif régional et le sport pour tous ; le sport de haut niveau et le sport professionnel ; la sécurité morale et physique des pratiquants et le sport santé.

Les projets sportifs sont soutenus par deux sources de financement, l'une budgétaire avec le BOP "sport" (crédits d'Etat), l'autre extrabudgétaire avec le CNDS (voir *infra* la partie consacrée aux moyens financiers).

– Accompagner le mouvement sportif

Partenaire privilégié du Comité régional olympique et sportif, des ligues et comités régionaux sportifs, le pôle sport s'est positionné comme un centre de ressource qui apporte un conseil et une expertise à leur structuration, un soutien technique et financier pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs projets territoriaux dans les domaines du développement, de la formation et du haut niveau. Cet axe recouvre aussi la prise en compte des publics prioritaires, le développement maîtrisé des sports de nature, les équipements sportifs.

Les conventions d'objectifs signées avec les ligues et comités régionaux pour la durée d'une olympiade, les plans d'actions annuels, les conventions "équipes techniques régionales" sont autant de documents qui formalisent le suivi et l'évaluation des politiques territoriales des disciplines sportives.

Concernant les financements du sport régional, le levier majeur réside dans le CNDS. En 2011, les ligues et comités régionaux ont perçu 1 892 213€ dans le cadre du soutien à leur politique de développement et de formation.

– Organiser et développer le sport de performance

L'accompagnement du parcours de l'excellence sportive (PES) des sportifs de haut niveau intègre une triple ambition : la réussite scolaire et/ou professionnelle, la réussite sportive et l'épanouissement personnel des sportifs de haut niveau. Dans ce sens, le pôle sport met en œuvre, suit et évalue plusieurs types d'aides qui font l'objet de conventions (financières, sociales, aménagement des études, suivi médical et paramédical...)

Les structures de haut niveau qui accueillent les sportifs, validées dans les parcours de l'excellence sportive des fédérations sont évaluées annuellement. Le pôle sport anime le réseau des responsables de structures PES et vient en appui technique concernant le suivi médical, l'hébergement, l'aménagement de la scolarité et des études.

Les centres de formation des clubs professionnels sont évalués ainsi que les conventions entre les associations sportives et les sociétés (SA ou SASP).

Le sport de haut niveau était soutenu par les crédits du BOP à hauteur de 375 000€ en 2011.

- Promouvoir la sécurité physique et morale des pratiquants et le sport-santé

La sécurité physique et morale des pratiquants fait l'objet d'actions de sensibilisation, de formation et de contrôle. En termes de sensibilisation, les interventions ciblent les éducateurs sportifs quant aux dérives liées à la violence dans le sport, aux conduites addictives et au dopage.

La formation s'adresse en particulier aux agents chargés de la lutte contre le dopage. Les contrôles anti dopage sont effectués pour le compte de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Des conventions pour le suivi des sportifs de haut niveau sont mises en œuvre dans le domaine paramédical (kinésithérapie, podologie, ostéopathie, odontologie).

La promotion de la santé par les APS, la généralisation des activités physiques en EHPAD et pour les publics atteints de maladie chronique sont des secteurs en développement.

Sur le BOP, les crédits alloués à cette thématique s'élève à 108 000€ en 2011. Les subventions CNDS représentent quant à elles plus de 200 000€.

b. Dimension territoriale

La DRJSCS s'inscrit dans une démarche de territorialisation selon deux modalités :

- Le pôle sport incite les ligues régionales à développer une approche territoriale de leur politique. Ceci est formalisé dans le cadre des conventions d'objectifs signées par les présidents des ligues sportives et des comités départementaux.
- Les crédits du CNDS sont désormais gérés au sein d'une seule commission territoriale. Depuis deux ans, le développement durable, l'accueil et l'intégration des personnes handicapées sont deux thématiques abordées au niveau territorial.

2.1.2. Gouvernance sportive

a. Impact des réformes en cours

La RGPP a eu pour conséquence une réorganisation des services déconcentrés de l'Etat. Le projet de service de la DRJSCS intègre l'articulation entre le niveau régional et le niveau départemental (partage des responsabilités) dans la mesure où le pilotage des politiques publiques se situe au niveau régional et la mise en œuvre au niveau départemental par les directions départementales de la cohésion sociale ainsi que la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population.

b. Innovations organisationnelles

Le pôle sport est attentif aux projets des ligues qui mettent en œuvre une politique territoriale innovante. De ce point de vue, l'exemple de la ligue de Handball est intéressant. En effet, la ligue a créé un bureau territorial qui accueille les 4 présidents des comités départementaux et le président de la ligue. Au sein de ce bureau, les moyens consacrés à la formation, l'emploi, la communication et l'accès au haut niveau sont mutualisés pour servir des projets élaborés collectivement. Les décisions ne peuvent être entérinées que si elles sont prises à l'unanimité des membres présents.

2.1.3. Les moyens consacrés au sport au niveau régional

a. Données de cadrage nationales

En préambule, il ne nous semble pas inutile de rappeler que les moyens d'action de l'Etat en faveur du sport sont composés de plusieurs éléments :

- Les crédits du programme « sport » inscrits au budget général (programme 219) au titre du BOP⁴⁶.
- Les moyens du Centre National pour le Développement du sport (CNDS).
- Les moyens inscrits sur le programme « Soutien de la mission Solidarité ».

Au total les moyens consacrés par l'Etat à la politique sportive s'élèvent à 866,5 millions d'euros en 2011⁴⁷ contre 812,5 millions d'euros en 2010 soit une progression de 6,6% au total.

Tableau 25 : répartition des moyens de l'Etat consacrés au sport (en M€)

	2010	LFI 2011	Variation
Programme 219	233	216,6	-7,0 %
CNDS	253	295,8	+16,9 %
Autres moyens contribuant à la politique du sport	326,5	354,1	+8,5 %
Total	812,5	866,5	+6,6 %

Le budget du programme « Sport » connaît une régression de 7% entre 2010 et 2011 passant de 233 millions d'euros à 216,6 millions d'euros. Ces crédits sont prioritairement affectés à trois grandes thématiques :

- Le soutien aux fédérations sportives à hauteur de 77 millions d'euros (complétés par 16 millions d'euros en provenance du CNDS).
- Le développement du sport de haut niveau assuré par les établissements de l'Etat et notamment orientés vers la rénovation et la prise en compte des nouvelles missions de l'INSEP pour 45 millions d'euros et la poursuite de la modernisation des écoles nationales et des CREPS pour 16 millions d'euros.
- La lutte contre le dopage avec des crédits orientés vers l'Agence française de lutte contre le dopage (7,8 millions d'euros) et l'Agence mondiale antidopage (0,6 million d'euros).

La croissance générale des moyens de l'Etat consacrés au sport s'explique assez largement par la très forte croissance des moyens alloués au CNDS (+16,9% entre 2010 et 2011). Cette augmentation importante des crédits du CNDS s'explique par la conjugaison de deux facteurs :

- Un taux de prélèvement sur les paris sportifs porté à 1,5% (contre 1,3% en 2010)
- L'instauration d'un prélèvement supplémentaire de 0,3% de 2011 à 2015, plafonné à 24 millions d'euros, sur les recettes de la Française des Jeux, hors paris sportifs, pour le financement de l'Euro 2016 de football.

Les moyens du CNDS sont prioritairement dirigés vers cinq publics cibles même si d'autres publics ou actions peuvent être soutenus. Parmi les publics-cibles, on retrouve : les jeunes scolarisés, les habitants des quartiers en difficulté (zones urbaines sensibles notamment), les jeunes filles et les femmes, les personnes handicapées et les habitants des zones rurales en risque de désertification.

⁴⁶ Budget opérationnel de programme

⁴⁷ Source : Les moyens consacrés à la politique du sport en 2011, Ministère des sports.

Enfin, les « autres moyens contribuant à la politique du sport » ont pour leur part connu une croissance de 8,5%. Il s'agit des crédits regroupés dans le programme n°124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et du programme « support » des ministères sociaux. Ces moyens s'élèvent à 354,1 millions d'euros et à 3 545 ETPT⁴⁸ répartis comme suit :

- 205 ETPT pour la direction des sports.
- 3 340 ETPT pour la mise en œuvre des politiques du sport qui regroupent :
 - 2 193 conseillers d'animation sportive et conseillers techniques et sportifs exerçant leurs fonctions dans les DRJSCS. Cette aide de l'Etat est souvent oubliée dans les différentes analyses alors qu'elle constitue pourtant un apport important pour le mouvement sportif.
 - 728 agents des CREPS.
 - 419 emplois de directeurs techniques nationaux, d'entraîneurs nationaux et de médecins-conseillers.

L'analyse du CNDS que nous avons effectuée repose sur une décomposition de ce dernier en 4 grandes catégories :

- La part territoriale dite traditionnelle composée :
 - Des aides à l'emploi accordées par les services de l'Etat (principalement dans le cadre des plans « Sport Emploi »).
 - Des aides au fonctionnement versées pour la structuration et le développement des équipes techniques régionales mais aussi celles accordées au mouvement sportif (CROS, CDOS) ou encore au CRIB⁴⁹.
 - Des aides à la formation des dirigeants versées au mouvement sportif (CROS, CDOS) ou aux ligues et comités régionaux qui mettent en place de tels programmes.
- Les aides au développement de la pratique sportive composées :
 - Des soutiens aux projets de développement des ligues et comités départementaux.
 - Des soutiens aux projets de développement des clubs.
 - Des actions de lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations.
- Les actions d'adaptation de l'offre de pratique aux besoins de la population. Il s'agit essentiellement des financements des actions à destination de publics cibles :
 - les personnes en situation de handicap.
 - Les jeunes filles et les femmes.
 - Les habitants de zones urbaines sensibles ou de zones rurales fragiles.
- Les programmes spécifiques composés pour l'essentiel :
 - Des actions visant le développement du sport-santé.
 - Des actions en faveur du développement durable.
 - Des financements accordés à l'observatoire des métiers et des formations (CRESLB⁵⁰).

Ces grandes catégories sont elles-mêmes subdivisées en plusieurs sous-catégories que nous ne détaillerons pas ici. Vous pourrez trouver en annexe le détail des subventions versées par les services de l'Etat au cours de la période 2008-2011.

⁴⁸ Equivalent temps plein travaillé.

⁴⁹ Centre de ressource et d'information pour les bénévoles.

⁵⁰ Centre de ressources et d'expertise du sport et des loisirs en Bretagne.

b. Budget consolidé de l'Etat en faveur du sport en Bretagne

Les moyens d'action de la DRJSCS Bretagne en faveur du sport doivent être appréciés globalement. Ils se composent de crédits inscrits au budget général (programme sport 219) au titre du BOP régional et de crédits du CNDS. Ils comprennent également la mise à disposition des cadres techniques aux ligues et comités régionaux.

Tableau 26 : évolution des crédits BOP et CNDS

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CNDS	5 013 208 €	5 673 741 €	5 302 000 €	6 145 082 €	6 603 265 €	6 737 109 €	6 907 139 €
BOP	-	-	1 274 000 €	1 055 000 €	627 700 €	818 200 €	720 000 €
BUDGET CONSOLIDE (BOP+CNDS)	5 013 208 €	5 673 741 €	6 576 000 €	7 200 082 €	7 230 965 €	7 555 309 €	7 627 139 €

NB : pour 2005 et 2006, les données présentent uniquement les crédits du CNDS.

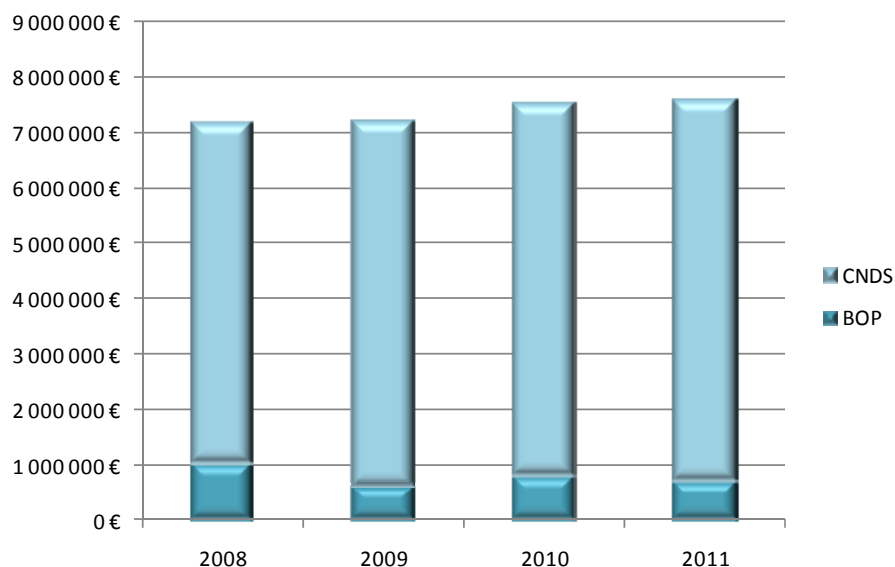
Depuis 2008, le budget consolidé est en constante augmentation. Ainsi, les moyens globaux consacrés par l'Etat au développement du sport en Bretagne sont passés de 7 200 082 € à 7 627 139 € soit une augmentation de 5,9% en 4 ans. Le désengagement de l'Etat souvent mis en avant n'a donc pas trouvé de traduction, en Bretagne, sur le plan financier.

Si l'on entre dans le détail et en nous en tenant à l'analyse de l'olympiade qui s'achève, deux tendances sont observées depuis 2008 :

- Une diminution des crédits issus du BOP régional du programme sport (-31,8%) même s'il semblerait que ces crédits soient stabilisés (légère augmentation entre 2009 et 2011)
- Une augmentation des crédits de la part territoriale du CNDS (+12,4%)

L'augmentation du budget consolidé est donc due à la croissance de la part territoriale du CNDS versée au niveau de la région qui a permis de combler le net recul des subventions versées dans le cadre du BOP sur la même période. Ce double mouvement peut trouver son explication dans la clarification des compétences entre le ministère chargé des Sports et le CNDS et notamment par le transfert de la compétence « développement du sport pour tous » du ministère chargé des Sports vers le CNDS. Le graphique 9 permet d'illustrer cette double tendance ainsi que la part prépondérante des aides octroyées au titre du CNDS par rapport à celles versées sur les crédits BOP.

Graphique 9 : évolution des moyens de l'Etat consacrés au sport en Bretagne de 2008 à 2011⁵¹



Les crédits alloués au titre du BOP en Bretagne

Les crédits alloués au BOP régional du programme sport en Bretagne sont répartis en 4 grands secteurs :

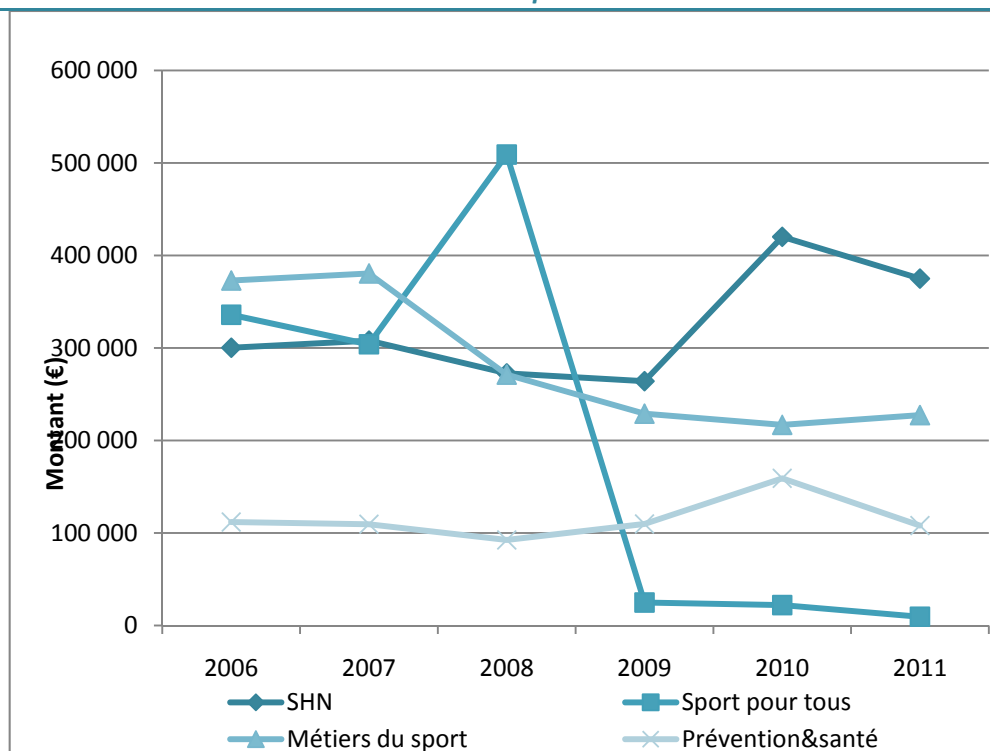
- La promotion du sport pour le plus grand nombre.
- Le développement du SHN et de l'accès au SHN.
- La formation et la promotion des métiers du sport.
- La prévention par le sport et la protection des sportifs.

Le graphique 10 présente l'évolution par secteur des budgets du BOP depuis 2006⁵².

⁵¹ Source : DRJSCS Bretagne, Pôle Sport.

⁵² Source : DRJSCS Bretagne, Pôle Sport.

Graphique 10 : évolution des crédits alloués au BOP par domaines d'intervention⁵³



Ce graphique illustre bien le transfert des compétences relatives au développement du sport pour tous puisque cette ligne budgétaire est quasiment nulle en 2011 après avoir été de plus de 500 000 euros en 2008.

Les autres évolutions notables sont :

- La croissance des crédits alloués au sport de haut-niveau malgré une légère diminution observée en 2011.
- La stabilité des crédits alloués au titre de la « prévention et de la protection des sportifs ».
- Une diminution des crédits alloués au titre de la « formation et de la promotion des métiers du sport ».

Les subventions versées au titre du CNDS en Bretagne

Au plan régional, les crédits du CNDS peuvent donc être orientés par la commission territoriale en fonction de leurs objectifs et de leurs spécificités territoriales (CLE, ETR...), tout en restant dans le cadre général défini au plan national. Les subventions versées au titre du CNDS au niveau régional se répartissent en trois grandes catégories : la part territoriale traditionnelle, l'accompagnement éducatif et les crédits régionalisés d'équipements sportifs.

- La part territoriale traditionnelle : chaque région se voit confier une part territoriale qui est gérée par l'échelon régional (DRJSCS) et les quatre départements (DDCS et/ou DDCSPP). Cette part territoriale est composée de plusieurs éléments :
 - o La part régionale qui finance principalement les projets présentés par les ligues et comités régionaux.

⁵³ Source : DRJSCS Bretagne, Pôle Sport.

- La part départementale qui sert à financer les projets présentés par les comités départementaux et les clubs. Cette part est fonction de différents critères (démographiques, sportifs, sociaux...), la clé de répartition pouvant être adaptée selon les régions en fonction de ses spécificités.
 - La politique régionale territorialisée (PRT) qui est destinée à l'ensemble des acteurs régionaux et départementaux avec des objectifs de mutualisation, d'efficacité et de solidarité. Elle comprend notamment le soutien aux dispositifs tels que les CLE (centres labellisés d'entraînement), les CEFC (centres d'entraînement et de formation des clubs), deux dispositifs spécifiques à la Région Bretagne, les CRIB (centres de ressources et d'information des bénévoles) ou encore le soutien aux ETR (équipes techniques régionales).
- Les crédits régionalisés d'équipements sportifs : il s'agit des crédits consacrés à la rénovation ou la construction d'équipements sportifs destinés à favoriser la pratique sportive de certains publics-cibles : les jeunes scolarisés, les habitants des quartiers difficiles et ceux habitant des zones rurales.
 - Les crédits consacrés à l'accompagnement éducatif : il s'agit des crédits octroyés dans le cadre des actions mises en place en direction de jeunes scolarisés (écoles primaires et collèges) durant le temps périscolaire.

● **Evolution globale**

De 2008 et 2011, le budget consolidé (DRJSCS et directions départementales) du CNDS consacré au développement de la pratique sportive en Bretagne s'est élevé à 26 353 975 €. Le tableau 27 nous indique les montants annuels versés au titre du CNDS au cours de cette olympiade. Le montant annuel moyen s'établit à 6 588 494 €.

Tableau 27 : Evolution des crédits CNDS de 2008 à 2011⁵⁴

	2008	2009	2010	2011	TOTAL	Evolution 08/11	TCAM ⁵⁵
Subventions CNDS	6 145 082 €	6 603 265 €	6 737 109 €	6 907 139 €	26 391 995 €	+762 057	-
Evolution annuelle	-	+7,5%	+2,0%	+2,5%	-	+12,4%	+3,0%

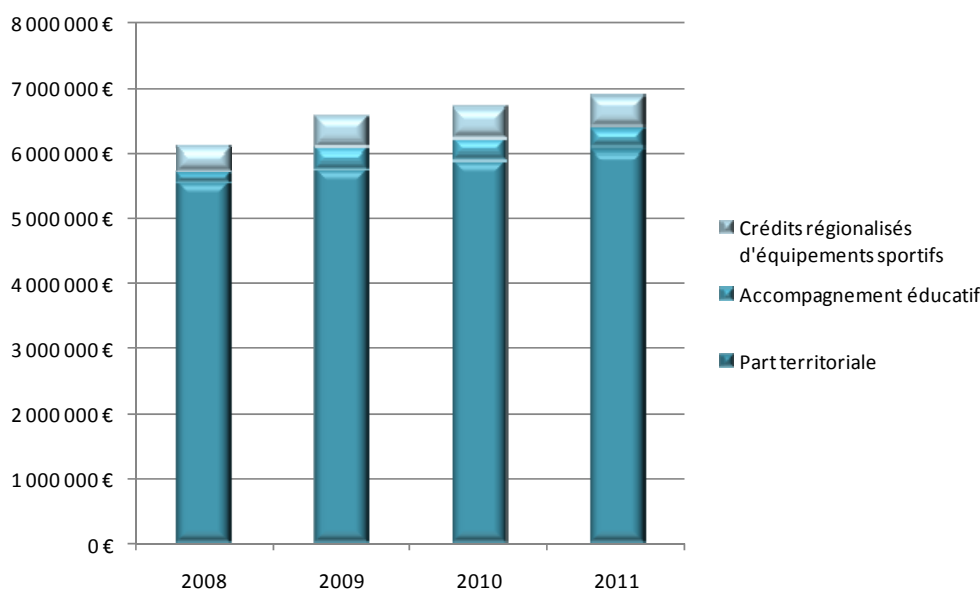
Il est intéressant de noter que sur l'olympiade, ces moyens ont été en constante augmentation que ce soit du point de vue annuel ou du point de vue général. En effet, annuellement, les subventions accordées par les services déconcentrés de l'Etat on cru de 7,5% entre 2008 et 2009 puis de 2% de 2009 à 2010 et de 2,5% entre 2010 et 2011 soit un taux de croissance annuel moyen de 3%. Au total, les subventions accordées au mouvement sportif breton au titre du CNDS ont progressé de 12,4% de 2008 à 2011 soit une augmentation totale, en valeur absolue, de 762 057 €.

Le graphique 11 permet d'illustrer cette croissance du CNDS distribué au mouvement sportif breton entre 2008 et 2011.

⁵⁴ Source : DRJSCS Bretagne, Pôle Sport.

⁵⁵ Taux de croissance annuel moyen (à distinguer de la moyenne des taux de croissance annuels).

Graphique 11 : Evolution des crédits CNDS 2008-2012



• **Evolution sectorielle**

De 2008 à 2011, le budget consolidé (DRJSCS et directions départementales) versé au titre du CNDS en Bretagne s’est élevé à 26 392 595 € répartis de la façon suivante :

- 23 342 747 € au titre de la part territoriale traditionnelle (88,5%).
- 1 854 713 € au titre des crédits régionalisés d’équipements sportifs (7%).
- 1 195 135 € au titre l’accompagnement éducatif (4,5%).

Tableau 28 : Evolution des différentes composantes du CNDS

	2008	2009	2010	2011	TOTAL	Evolution 08/11
Part territoriale traditionnelle	5 573 800 €	5 775 977 €	5 911 970 €	6 081 000 €	23 342 747 €	+9,1%
Accompagnement éducatif	181 780 €	348 355 €	332 000 €	333 000 €	1 195 135 €	+83,2%
Crédits Equipements sportifs	389 502 €	478 933 €	493 139 €	493 139 €	1 854 713 €	+26,6%
Total Part territoriale	6 145 082 €	6 603 265 €	6 737 109 €	6 907 139 €	26 392 595 €	+12,4%
Evolution annuelle	-	+7,5%	+2,0%	+2,5%	-	-

Si les moyens versés au titre du CNDS sont en constante augmentation sur l’Olympiade, ceci est dû à la croissance simultanée de ses trois grandes composantes.

- **Evolution des subventions versées au titre de la part territoriale traditionnelle**

Les subventions octroyées au mouvement sportif breton par les services de l’Etat au titre de la part territoriale traditionnelle se sont élevées à 23 342 747 € sur l’Olympiade 2008-2012. Cela correspond à 88,5% des subventions distribuées dans le cadre du CNDS.

Ces subventions ont été en augmentation sur la durée de l’Olympiade de 9,1% au total passant de 5 573 800 € en 2008 à 6 081 000 € en 2011 comme nous l’indique le tableau 29. Ce tableau nous indique également les taux de croissance annuels des subventions octroyées par les services de l’Etat. Au total, le taux de croissance annuel moyen des subventions versées au titre de la part territoriale du CNDS s’est établi à 2,2% par an entre 2008 et 2012.

Tableau 29 : Evolution des subventions accordées au titre de la part territoriale traditionnelle

	2008	2009	2010	2011	Evolution 08/11	TCAM
Part territoriale	5 573 800 €	5 775 977 €	5 911 970 €	6 081 000 €	+ 507 200 €	-
Evolution annuelle	-	+3,6 %	+2,4 %	+2,9 %	+ 9,1 %	+2.2%

- **Evolution des crédits régionalisés d'équipements sportifs**

Les crédits régionalisés d'équipements sportifs représente un volume assez faible des subventions octroyées au titre du CNDS (1 854 713 € soit 7%).

Les financements octroyés par les services déconcentrés de l'Etat ont toutefois eux-aussi fortement progressé au cours de l'Olympiade passant de 389 502 € en 2008 à 493 139 € en 2011 soit une augmentation de 26,6% au total. Là encore la progression des subventions accordées a été régulière sur la durée de l'Olympiade même si on peut remarquer une hausse plus importante entre 2008 et 2009(+7%). Le taux de croissance annuel moyen s'est ainsi établi à 6,1%.

Tableau 30 : évolution des crédits régionalisés d'équipements sportifs

	2008	2009	2010	2011	Evolution 08/11	TCAM
Crédits régionalisés d'équipements sportifs	389 502 €	478 933 €	493 139 €	493 139 €	+103 637 €	-
Evolution annuelle	-	+7,0 %	+2,6 %	+2,5 %	+26,6%	+6,1%

- **Evolution des subventions versées au titre de l'accompagnement éducatif**

Le dispositif de l'accompagnement éducatif, mis en place en 2007, a connu une très forte progression au cours de l'Olympiade même s'il reste minoritaire en termes de subventions versées au titre du CNDS (1 195 135 € soit 4,5% des subventions octroyées durant l'Olympiade).

Les subventions versées par les services déconcentrés aux structures sportives ayant mis en place des actions à destination d'un public scolarisé sont ainsi passées de 181 780 € en 2008 à 493 139 € en 2011 soit une progression globale de 83,2%. La plus forte augmentation annuelle a été enregistrée entre 2008 et 2009 avec une hausse de 91,6% des subventions versées. Il est intéressant toutefois de noter que les subventions versées au titre de l'accompagnement éducatif ont diminué entre 2009 et 2010 avant de stagner entre 2010 et 2011. Toutefois, le taux de croissance annuel moyen reste largement positif sur la période et s'établit à +16,3%.

Tableau 31 : Evolution des subventions accordées au titre de l'accompagnement éducatif

	2008	2009	2010	2011	Evolution 08/11	TCAM
Accompagnement éducatif	181 780 €	348 355 €	332 000 €	333 000 €	+ 151 220 €	-
Evolution annuelle	-	+91,6 %	-4,7%	+0,3%	+83,2%	+16,3%

En conclusion de cette première approche nous pouvons donc observer que les services déconcentrés de l'Etat ont continué à consacrer, malgré un cadre réglementaire ayant profondément modifié leur organisation, à soutenir le sport de façon importante. Loin de l'image souvent renvoyée d'un désengagement de l'Etat, cristallisé par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), les subventions versées au cours de la dernière Olympiade ont ainsi continué de croître.

c. Le CNDS versé au niveau régional

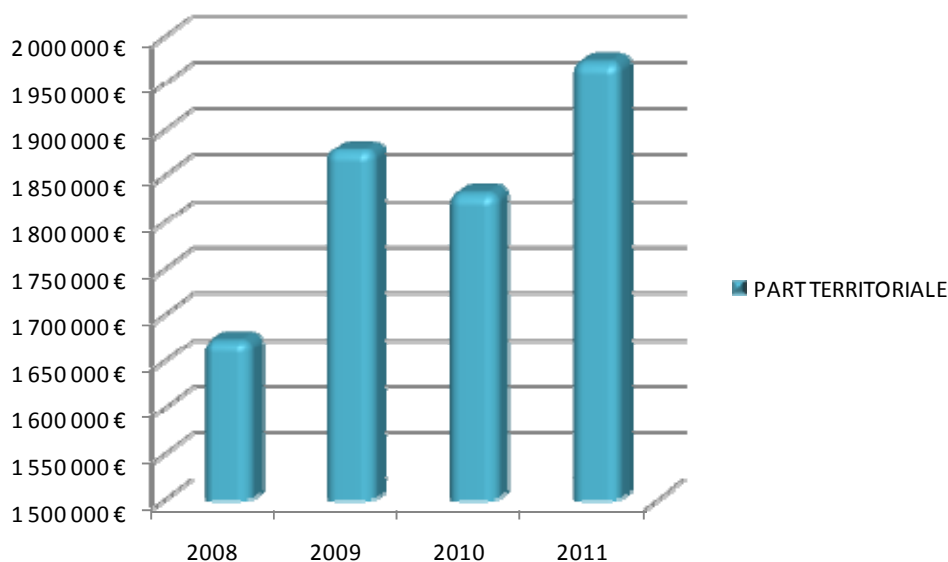
Au total, les crédits CNDS octroyés au niveau régional se sont élevés à 7 360 008 € au cours de l'Olympiade 2008-2012 soit 27,9% des subventions CNDS versées au niveau global en Bretagne (région et départements). Le tableau 32 nous indique les subventions octroyées au niveau régional.

Tableau 32 : Evolution des subventions versées par la DRJSCS Bretagne

	2008	2009	2010	2011	Total	%	Evolution 08-11	TCAM
PART TERRITORIALE	1 672 874 €	1 878 391 €	1 832 182 €	1 973 961 €	7 357 408 €	100,0%	18,0%	4,2%
<i>PART TERRITORIALE TRADITIONNELLE</i>	597 064 €	678 561 €	877 087 €	1 021 707 €	3 174 419 €	43,1%	71,1%	14,4%
<i>DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</i>	848 450 €	897 564 €	708 900 €	690 821 €	3 145 735 €	42,7%	-18,6%	-5,0%
<i>ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE AUX BESOINS DE LA POPULATION</i>	105 450 €	212 316 €	157 385 €	154 223 €	629 374 €	8,6%	46,3%	10,0%
<i>PROGRAMMES SPECIFIQUES</i>	121 910 €	89 950 €	88 810 €	107 210 €	407 880 €	5,5%	-12,1%	-3,2%
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	-	2 600 €	-	-	2 600 €	0,0%	-	-
CREDITS REGIONALISES D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL CNDS DRJSC BRETAGNE	1 672 874 €	1 880 991 €	1 832 182 €	1 973 961 €	7 360 008 €	100,0%	18,0%	4,2%

Ces crédits sont quasiment exclusivement versés sur la part territoriale, les subventions versées au titre de l'accompagnement éducatif et des crédits régionalisés d'équipements sportifs étant gérés à l'échelon départemental (à l'exception de l'année 2009 pour laquelle des subventions au titre de l'accompagnement éducatif avaient été attribuées pour un montant très faible).

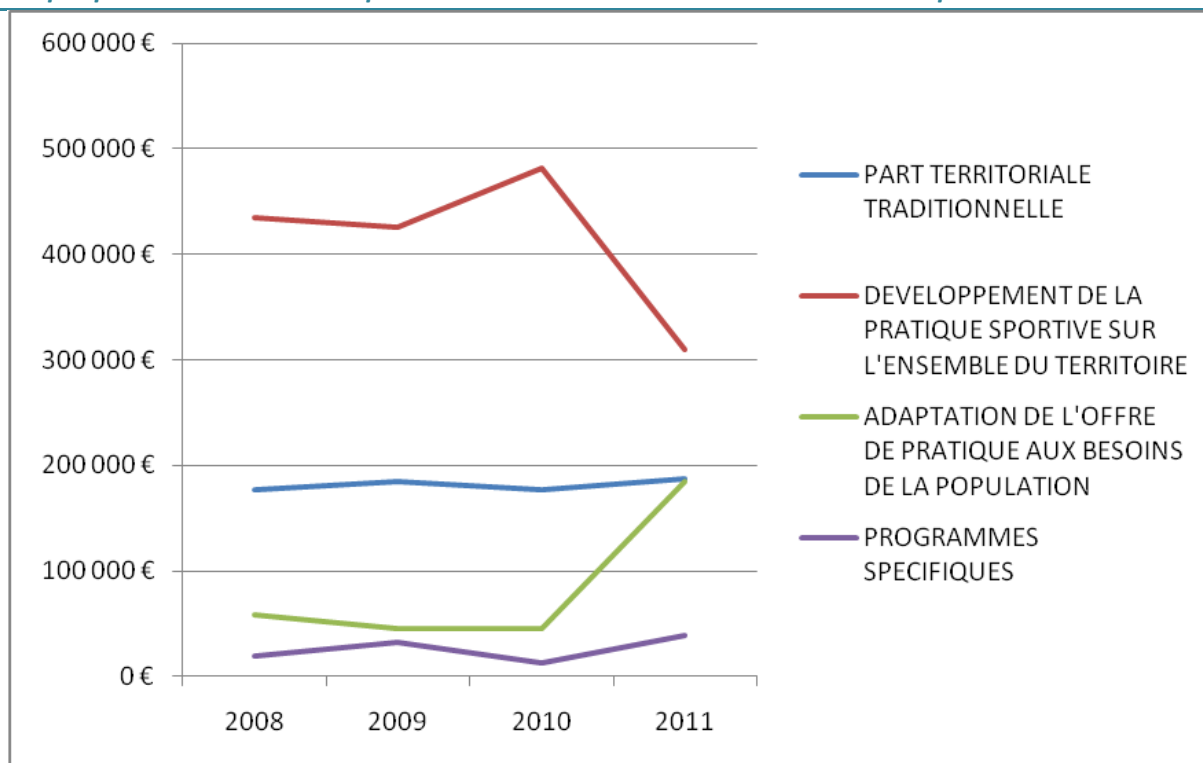
Graphique 12 : évolution de la part territoriale entre 2008 et 2011



Cette part territoriale a augmenté de 4,2% par an en moyenne au cours de l'olympiade passant de 1 672 874 € en 2008 à 1 973 961 € en 2011 comme l'indique le tableau 41. Cette croissance n'a pas été continue puisque la part territoriale a connu une légère diminution en 2010 (-2,5% par rapport à

2009). Par ailleurs, une analyse plus en détail des programmes composant la part territoriale permet d'apprécier quelques disparités comme l'illustre le graphique 15.

Graphique 13 : Evolution et répartition des subventions versées au titre de la part territoriale



Ainsi, la croissance de la part territoriale a été soutenue par la croissance combinée de deux éléments :

- La part territoriale traditionnelle

Il s'agit du premier poste sur lequel les subventions CNDS sont accordées par la DRJSCS Bretagne (43,1% des subventions accordées au cours de l'olympiade l'ont été sur ce volet). Cette part territoriale traditionnelle a augmenté de 71,1% au cours de la dernière Olympiade soit un rythme de croissance annuel de 14,4%. Deux éléments majeurs expliquent que les subventions versées sur cet axe aient augmenté aussi fortement comme l'indique le détail des subventions versées par la DRJSCS disponible en annexe :

- o La croissance des aides à la formation : les subventions accordées sur cette ligne ont augmenté de manière régulière entre 2008 et 2011. Au final, elles ont plus que doublé (+100,2%). Ce sont surtout les programmes de formation des ligues et comités qui ont fait l'objet d'un subventionnement important, confirmant que cette mission a été assez largement régionalisée.
- o La hausse des aides au fonctionnement notamment celles attribuées au CROS et aux CDOS et surtout celles à destination des Equipes Techniques Régionales sur lesquelles le mouvement sportif breton appuie une large partie de sa stratégie de développement.

- L'adaptation de l'offre de pratique sportive aux besoins de la population

Les aides accordées par l'échelon régional des services de l'Etat sur ce volet ont-elles aussi considérablement augmenté sur la période (+46,3% au total au rythme annuel moyen de 10%). Cela n'est pas surprenant puisque les subventions versées sur ce volet correspondent aux aides en faveur des publics cibles du CNDS à savoir les personnes en situation de handicap, les femmes, les habitants des quartiers urbains sensibles et ceux résidant dans des zones rurales fragiles. Ce sont d'ailleurs les subventions destinées à soutenir les projets développant l'intégration des personnes en situation de handicap (+77,7%) et ceux développant l'intégration des jeunes filles (+33,5%) qui ont le plus fortement contribué à la croissance totale des aides attribuées sur cet axe. En revanche, la DRJSCS a assez peu subventionné les projets développant l'intégration des habitants des quartiers difficiles et des populations des zones rurales fragiles (pas de subventions en 2008 et 2011).

A l'inverse, la part territoriale a été marquée par la décroissance de deux axes au cours de l'Olympiade :

- Les subventions accordées au titre du développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire ont reculé de 18,6 % au total passant de 848 450 € à 690 821 € soit une décroissance annuelle moyenne de 5%. Il s'agit essentiellement de la baisse des soutiens à l'organisation d'évènements sportifs (de 105 800 € en 2008 à 52 800 € en 2011) mais aussi de la diminution des subventions accordées pour le soutien des actions traditionnelles telles que l'accès aux clubs, l'organisation de stages sportifs... (de 472 050 € en 2008 à 269 721 € en 2011).
- Les aides accordées aux « programmes spécifiques » ont diminué de 12,1% au total sur l'Olympiade (soit une diminution de 3,2% par an). Cette évolution s'explique essentiellement par un net recul entre 2008 et 2009. Mais les subventions accordées sur ce volet sont de nouveau reparties à la hausse entre 2010 et 2011.

2.2. Le Conseil régional de Bretagne

2.2.1. Objectifs de la politique sportive

a. Principales caractéristiques

Le Conseil régional de Bretagne a voté les grands principes de sa politique sportive en mai 2011. Les orientations validées portent sur la période 2011-2014. Cette politique comporte six axes majeurs⁵⁶ :

- Permettre à la jeunesse bretonne de s'épanouir par le sport

La Région souhaite ici renforcer son implication en matière de soutien au sport dans les lycées mais aussi participer et faciliter la mise en œuvre des doubles projets des sportifs de haut niveau.

- Tenir compte de la professionnalisation du sport amateur

La Région Bretagne a réaffirmé son soutien à l'emploi des structures sportives mise en œuvre depuis 2005 dans le cadre de sa contractualisation avec les ligues et les comités régionaux mais aussi avec les clubs phares de la région.

- Soutenir les emplois de la filière sport

Une étude du CRESLB⁵⁷, cofinancée par l'Etat la Région, a permis de conclure à la présence de 22 000 emplois sportifs sur le territoire régional. La Région souhaite que le secteur sport soit reconnu comme un véritable secteur d'emplois en Bretagne et de parvenir à une véritable reconnaissance de la filière sport.

- Permettre aux sportifs de Bretagne d'être présents aux niveaux national et international

Il s'agit ici de la réaffirmation du soutien à la formation des sportifs de la région en leur permettant notamment de disposer des aménagements nécessaires à leur pratique sportive (conditions d'entraînement, équipements sportifs...). La Région n'intervient que peu dans le soutien au sport professionnel : les clubs professionnels bretons ne perçoivent ainsi pas de subventions directes de la part du Conseil régional. Les aides accordées à ces clubs s'arrêtent au niveau des centres de formation.

- Accueillir des événements sportifs

La Région souhaite faire en sorte que la Bretagne puisse continuer à accueillir des compétitions sportives nationales et internationales. Le soutien de la Région se concentre sur l'accueil de manifestations de niveau national au minimum. La seule exception à cette règle concerne les manifestations sportives de nature (de type trails) que la Région soutient également. Sur ce plan là, la Région partage le constat fait par tous les acteurs du sport en Bretagne : il y a un manque de salles permettant l'accueil de manifestations sportives d'envergure. Le Conseil Régional a conscience que cela traduit un déficit de la région en matière d'infrastructures adaptées mais il estime également que les Fédérations sportives imposent parfois des normes trop contraignantes pour l'accueil de leurs événements.

- Etre un acteur du développement du sport breton

La Région a noué de nombreux partenariats avec les autres parties prenantes du sport en Bretagne afin de s'affirmer comme un acteur incontournable du développement du sport régional. Cela s'est traduit par l'adoption, dès 2006, d'une véritable politique sportive régionale. Le sauvetage du CREPS

⁵⁶ Tels qu'ils sont présentés dans le document d'orientation de politique sportive validé en mai 2011.

⁵⁷ Centre de Ressources et d'Expertise du Sport et des Loisirs en Bretagne.

de Dinard et la mise en place du campus de l'excellence sportive est également un témoignage de cette volonté.

L'EMPLOI SPORTIF EN BRETAGNE⁵⁸

La question de l'emploi sportif est bien souvent au cœur des préoccupations que ce soit du mouvement sportif ou des décideurs politiques. Une étude réalisée par le GREF de Bretagne a estimé à 22 000 le nombre d'emplois (salariés et non salariés) de la filière sportive au 1er janvier 2008. Il ne s'agit toutefois pas ici des seuls emplois directement consacrés à l'encadrement de l'activité sportive. En effet, pour obtenir cette estimation de l'emploi sportif en Bretagne, le GREF a considéré à la fois les activités directement rattachés à l'activité sportive et ceux étant uniquement en relation avec le sport.

Cette estimation prend ainsi en compte trois types de secteurs :

- Les services à l'activité sportive : pour évaluer les emplois directement rattachés aux activités physiques et sportives, le GREF a mené une enquête auprès des structures inscrites au répertoire SIRENE de l'INSEE sous les codes APE59 926A (« gestion d'installations sportives ») et 926C (« autres activités sportives »). Au total, le nombre d'emplois estimés s'élevait au 1er janvier 2008 à 7 020 dont 5 410 emplois salariés.
- Les secteurs en relation avec le sport : il s'agit ici des emplois liés à la fabrication d'articles de sport ainsi que ceux liés au commerce de détail des articles de sport ou de loisirs. Ces emplois étaient estimés à 10 040 au 1er janvier 2008.
- Les emplois du secteur public : le GREF avait ainsi référencé les emplois publics au sein de l'Éducation Nationale pour l'enseignement de l'EPS (écoles, collèges, lycées) ainsi que les emplois d'administration publique du sport. Au total ces emplois publics s'élevaient à 4 700 au 1er janvier 2008.

Outre la filière nautique (voir encadré sur le poids économique du nautisme en Bretagne page 18), la filière des sports de nature a été mise en évidence par le Centre Régional d'Expertise et de Ressource (CRER) comme étant l'une des principales filières employeuses. Ainsi, en 2008 cette filière aurait regroupé 7 630 emplois hors emplois du secteur public, soit près d'un emploi sur deux de la filière sportive.

Au final, cette estimation générale de 22 000 emplois sportifs (régulièrement citée par les acteurs du sport en Bretagne que nous avons rencontrés) nous semblerait devoir être affinée car il s'agit ici de la filière sportive prise dans un sens très large. En effet, si les emplois des services à l'activité sportive et ceux du secteur public peuvent effectivement être considérés comme participant directement à la pratique sportive, il nous semble plus délicat de considérer les emplois des secteurs d'activité en relation avec le sport comme étant des emplois purement sportifs. Nous préconisons donc la réalisation d'une étude sur l'emploi sportif en Bretagne afin de parvenir à une estimation plus fine. Pour notre part, nous considérons qu'il serait plus judicieux de ne considérer que les emplois du mouvement sportif ou des acteurs du sport c'est-à-dire ceux des clubs, comités départementaux, ligues régionales ainsi que les emplois du secteur public.

La déclinaison opérationnelle de la politique sportive du Conseil régional se traduit par des interventions sur plusieurs volets :

1. Un effort d'équipement et de soutien aux pratiquants sur l'ensemble du territoire :

- Soutien au schéma régional des équipements sportifs : voté en 2006 à la suite d'une concertation entre la Région, les conseils généraux, les agglomérations et les principales villes du territoire breton, ce schéma doit permettre de prioriser les projets en fonction des différentes catégories d'équipements :
 - Les équipements du campus de l'excellence sportive : rénovation du site de Dinard, implantation de l'antenne à Rennes.
 - Equipements de niveau 1 : 4 projets sont en cours parmi lesquels 3 sont actés (salle d'athlétisme couverte de Rennes, vélodrome couvert du Pays de Lorient, grande salle multifonctionnelle de Brest), le 4^{ème} étant encore en projet (équipement sportif d'envergure dans les Côtes d'Armor).

⁵⁸ Source : GREF Bretagne.

⁵⁹ « Activité principale exercée »

- Equipements de niveau 2 : équipements d'intérêt régional. Il s'agit ici des stades de football des clubs professionnels, des centres aquatiques, des bases de sports de nature, des anneaux cyclistes de plein air, des CEFC, d'un équipement majeur pour chaque discipline, des équipements sportifs des agglomérations et des terrains de grands jeux synthétiques.
 - Equipements de niveau 3 : équipements structurants des Pays. Il s'agit ici des équipements inscrits dans les contrats de Pays financés à l'aide des « crédits Territoires ».
 - Equipements de niveau 4 : les équipements sportifs locaux utilisés par les lycéens.
- Soutien à la pratique des jeunes
 - Des lycéens.
 - Des 16/19 ans via le « chèque-sport » : aide de 15 euros pour une pratique sportive au sein d'un club (par le biais de la réduction de l'adhésion).

2. Un soutien aux acteurs régionaux du sport :

- Aux ligues et comités régionaux à travers plusieurs dispositifs :
 - La contractualisation qui permet de renforcer le soutien au sport régional, d'aider à sa structuration, son développement et de définir des orientations communes.
 - L'aide à l'acquisition de matériel dans un souci de mutualisation entre les structures sportives.
- Aux structures œuvrant au développement des activités physiques et sportives :
 - Au CROS : la Région souhaiterait passer d'une subvention annuelle à une contractualisation triennale.
 - Au centre régional d'expertise et de ressources des sports de nature (CRER), organe se situant au carrefour des logiques sportives, touristiques et environnementales.
 - Au centre de ressources et d'expertise du sport et des loisirs en Bretagne (CRESLB) créé en 2008 financé à parité par l'Etat et la Région ayant pour objet de favoriser l'observation et l'analyse des activités sportives en Bretagne en relation avec les problématiques de l'emploi et des formations.
 - A l'association Bretagne Sport International (BSI) qui a pour objectif de favoriser les échanges internationaux dans le domaine du sport et de la jeunesse.
- Aux organisateurs d'évènements sportifs :
 - De compétitions majeures (niveau national minimum).
 - Aux matches de promotion d'une discipline sportive.
 - D'un challenge Bretagne sur les courses hors stade : courses pédestres avec ou sans label fédéral.

3. Un soutien à l'excellence sportive :

- Au sport de haut niveau :
 - Aides aux sportifs de haut-niveau non professionnels. Les Espoirs sont exclus des aides du Conseil Régional ce qui peut poser problème.
 - Aides individuelles aux sportifs.
 - Soutien à l'excellence sportive : Pôles Espoirs, centres d'excellence régionaux voile, centres territoriaux.
 - Soutien à la médecine du sport : centres assurant le suivi médical des athlètes. Il y en a 3 sur la Région (Rennes, Brest et Lorient). Un quatrième est en projet sur Loudéac-Pontivy.

- Aux clubs de haut niveau :
 - o Aux CEFC des clubs phares.
 - o Aides aux déplacements sportifs pour les championnats de France du plus haut niveau national hors Bretagne.
- Au campus de l'excellence sportive de Bretagne.

Globalement sur la période 2005-2010, le budget annuel consolidé de la Région consacré au sport est passé de 18 822 598 € à 21 747 775 €⁶⁰. Cela représente une croissance totale de 15,5% essentiellement portée par la croissance importante des subventions de fonctionnement (+45,3% entre 2005 et 2010). A l'inverse, les dépenses d'investissement sont elles restées plutôt stables, connaissant même un léger recul entre 2005 et 2010 (-1,9%). Au total les subventions versées par le Conseil régional de Bretagne ont cru à un rythme annuel moyen de 2,4% au cours des six années considérées.

La Région a même été jusqu'à mettre en œuvre un budget de plus de 30 millions d'euros en 2009, ce pic budgétaire s'expliquant par la mise en œuvre de plusieurs chantiers d'équipements sportifs (des piscines notamment) financés par la Région. Comme les autres collectivités territoriales, la région inscrit le sport dans toutes ses compétences : aménagement du territoire, emploi, environnement, enseignement supérieur, lycées, tourisme, solidarité internationale... Le budget du programme sport pris séparément s'établit pour sa part à 8 millions d'euros annuels.

Tableau 33 : moyens consacrés au sport par le Conseil Régional de Bretagne de 2005 à 2010.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total	Evolution 2005-2010	TCAM
Fonctionnement	6 954 751 €	7 547 448 €	9 994 695 €	8 526 227 €	10 187 970 €	10 104 283 €	53 315 374 €	45,3%	6,4%
Investissement	11 867 847 €	7 874 139 €	9 105 897 €	9 790 752 €	20 231 876 €	11 643 492 €	70 514 003 €	-1,9%	-0,3%
Budget consolidé	18 822 598 €	15 421 587 €	19 100 592 €	18 316 979 €	30 419 846 €	21 747 775 €	123 829 377 €	15,5%	2,4%

b. Dimension territoriale

D'après les personnes que nous avons rencontrées, la politique sportive du Conseil régional n'intègre pas encore totalement la question territoriale. Peu de choix stratégiques sont effectués sur le volet fonctionnement jusqu'à présent. En revanche, la Région tient compte de la dimension territoriale sur deux aspects :

- Celui des équipements sportifs à travers les discussions au sein d'un organe de concertation et par le biais de la réflexion autour d'un schéma des équipements sportifs.
- Celui de l'emploi sportif : la Région dispose d'une marge de manœuvre plus importante pour effectuer de vrais choix stratégiques.

⁶⁰ Source : « La politique sportive du Conseil régional de Bretagne », mai 2011.

La Région Bretagne a aussi contribué à la mise en place d'un organe de concertation au niveau régional qui permet de prendre en compte les spécificités *infrarégionales* : le BS20. Celui-ci regroupe les vice-présidents (ou adjoints) en charge des sports de la Région, des 4 départements et des 11 agglomérations ainsi que les représentants des 4 associations départementales des maires. Le BS20 se réunit 2 fois par an au sein du Conseil régional. Les discussions au sein de cette instance permettent d'orienter, le cas échéant, les financements vers certains territoires. Toutefois, elles restent pour le moment essentiellement cantonnées aux questions traitant des équipements sportifs car il peut exister des situations difficiles sur certains territoires.

D'après le document de politique sportive du Conseil régional et notre interlocuteur, la Région prend en compte la dimension territoriale en matière d'équipements sportifs, notamment par le biais du schéma régional d'équipements sportifs que nous avons évoqué précédemment.

2.2.2. Gouvernance sportive

a. Impact des réformes en cours

Le Conseil régional n'est pas nécessairement inquiet quant à la pérennité de son action en matière de sport. L'action publique en faveur du sport reste une action choisie par la Région. Cette action pourrait ne pas exister dans les années à venir si les réformes en cours venaient à en décider ainsi. Toutefois, le sport ferait toujours l'objet d'un soutien à travers les autres domaines d'intervention de la Région.

L'interrogation qui se pose plus généralement au sein de la Région ne tient davantage à celle des autres acteurs publics. En effet, notre interlocuteur nous a réaffirmé qu'aujourd'hui une collectivité ne pouvait pas mener une politique sportive seule. L'action publique en faveur du sport doit nécessairement être concertée et se faire les uns avec les autres. L'Etat et les collectivités agissent conjointement et les actions ne peuvent pas être isolées les unes des autres.

b. Innovations organisationnelles

Le représentant du Conseil régional que nous avons rencontré n'est pas convaincu que le développement des pratiques sportives passe par des regroupements de clubs. Pour certaines disciplines, le regroupement semble inévitable. C'est par exemple le cas de l'athlétisme qui ne pourra se développer que le biais de regroupements de clubs.

Par ailleurs d'autres phénomènes peuvent pousser à des innovations organisationnelles ou à des regroupements de clubs. C'est par exemple le cas de l'emploi : les clubs sportifs auront-ils à l'avenir suffisamment de ressources pour financer l'encadrement de leurs activités ? Ce n'est pas certain et cela peut donc pousser à des regroupements ou des fusions.

De manière générale, le Conseil régional n'a pas connaissance d'exemples importants de regroupement de clubs.

c. Intercommunalité sportive

La question de l'intercommunalité sportive est une question centrale aujourd'hui. Le Conseil régional estime que l'intercommunalité va nécessairement monter en puissance ce qui devrait impacter le mouvement sportif. En effet, le paysage sportif est clairement en train de changer : l'échelon sportif départemental est-il toujours pertinent ? Faut-il nécessairement des championnats départementaux... ?

Si la Région est convaincue que l'intercommunalité va monter en puissance, elle note cependant que cela ne se traduit pas, pour le moment, par une généralisation de la prise de cette compétence par les agglomérations bretonnes. Le mouvement semble même particulièrement hétérogène.

Ainsi :

- Quasiment toutes les agglomérations se sont dotées de la compétence relative aux équipements sportifs mais elles ne l'ont pas toutes activé. C'est le cas de Rennes Métropole qui dispose de cette compétence mais pour laquelle aucun transfert d'équipements sportifs n'a été réalisé.
- D'autres intercommunalités interviennent en faveur du sport (haut niveau, évènementiel, domaine social ou scolaire) sans avoir pour autant élargi leur compétence et en traitant du sport sur d'autres lignes budgétaires (notamment la communication).
- Enfin très peu d'agglomérations se sont réellement dotées d'une compétence sport élargie. A ce titre, Saint-Brieuc Agglomération est certainement la seule à avoir voté un élargissement de sa compétence. D'autres agglomérations sont également en réflexion comme Brest Métropole Océane ou Vannes Agglomération mais elles n'ont pas franchi le pas.

2.3. Synthèse des politiques sportives régionales

Du côté de la DRJSCS de Bretagne, la politique sportive est donc axée en priorité vers 3 objectifs :

- L’accompagnement du mouvement sportif.
- L’organisation et le développement du sport de performance.
- La promotion de la santé des sportifs.

Pour atteindre ces objectifs, l’Etat s’appuie largement sur le mouvement sportif (ligues régionales, comités départementaux) dans le cadre de conventions d’objectifs annuelles ou pluriannuelles. D’un point de vue territorial, des arbitrages sont effectués en fonction des publics cibles du CNDS.

Au total, les crédits CNDS annuels accordés au niveau régional (hors parts départementales) s’élevaient en 2011 à un peu moins de 2 millions d’euros.

Du côté de la Région, l’entretien que nous avons eu avec ses représentants a permis de faire apparaître clairement la stratégie mise en place pour développer le sport breton dans toutes ses dimensions (économiques, sociales, territoriales...). Cela se perçoit tout d’abord à l’énoncé des orientations de la politique régionale qui concernent des champs très divers :

- Les pratiques sportives.
- Le bien-être de la population bretonne.
- L’emploi régional.
- Le sport de haut niveau.
- Le spectacle sportif.

Pour mettre en œuvre de telles orientations, la Région a élaboré un programme cohérent autour des axes suivants :

- Soutien aux pratiquants (équipements et pratiques).
- Soutien aux acteurs (ligues, structures régionales, organisateurs d’évènements).
- Soutien à l’excellence sportive.

Les actions commencent également à être programmées d’un point de vue territorial à travers la planification régionale des équipements sportifs et des emplois. Pour ce faire, la Région a mis en place un organe original de concertation : le BS20. Cela ne fait que traduire le fait que la gouvernance sportive doit se réformer dans le sens d’une plus grande concertation entre acteurs. En particulier, cela devrait aller de pair avec une montée de l’intercommunalité sportive.

Le budget global consacré au sport s’élevait en 2010 à un peu plus de 21 millions d’euros dont la moitié en investissement. Dans le budget prévisionnel 2012, une somme de 8,5 millions d’euros était inscrite pour le soutien au mouvement sportif breton.

L’Etat et la Région sont partenaires sur plusieurs dispositifs tels que les CEFC ou les sportifs de haut niveau.

Si l’on cumule le soutien du Conseil régional et celui de l’Etat, c’est ainsi plus de 30 millions d’Euros d’aides publiques attribuées au sport sur le plan régional en 2010.

LE CROS DE BRETAGNE : UN ACTEUR ENGAGÉ AUX CÔTÉS DE LA DRJSCS ET DU CONSEIL RÉGIONAL

Rôle et missions

Aux côtés des deux acteurs majeurs que sont la DRJSCS et le Conseil régional de Bretagne, le Comité régional olympique et sportif participe également au développement du sport en Bretagne. Il se positionne en effet à l'interface de l'État et du Conseil régional et mène des actions principalement dans deux domaines :

- En matière d'animation et de développement, le CROS de Bretagne s'investit pleinement soit en soutenant des projets portés par des représentants du mouvement sportif (et notamment par les clubs qui constituent « l'ADN du sport »), soit directement en tant que porteur de projet. Cela a notamment été le cas dans le domaine des sports de nature avec l'organisation en 2011 du 1^{er} Festival des Sports de nature en partenariat avec les Comités départementaux olympiques et sportifs, de la Communauté de communes du Pays de Redon et de divers acteurs locaux. Si cette organisation doit encore trouver un modèle économique adapté, elle a connu un réel succès avec 32 disciplines représentées. Le CROS a parfaitement intégré les opportunités de développement sportif et touristique en lien avec les sports de nature et entend ainsi les favoriser.
- Sur le plan de la formation, le CROS développe de nombreuses actions afin de professionnaliser le secteur et d'accompagner les bénévoles, notamment les plus jeunes dans le cadre du programme « 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants ». Le mouvement olympique régional développe de nombreuses actions de formation communes entre bénévoles et professionnels afin de favoriser le dialogue et la coopération entre eux. Le Président du CROS a ainsi rappelé que le sport était un secteur particulièrement dynamique en matière d'emplois dans la région (estimation de 22 000 emplois liés au sport en Bretagne).

La dimension territoriale est très importante dans les activités développées par le CROS. Il y a une réelle volonté de développer des actions ciblées répondant aux besoins des territoires. Cela demande une concertation et une collaboration importantes avec les Comités départementaux olympiques et sportifs.

Gouvernance sportive

Comme les autres acteurs, le CROS est dans l'attente vis-à-vis de la réforme des collectivités territoriales tout en ayant pleinement conscience qu'elle aura un impact sur le sport. Son Président est convaincu que le mouvement sportif aurait intérêt à intégrer dès à présent les instances de concertation qui existent au niveau des Pays (qui sont la vraie spécificité bretonne) ou des intercommunalités (dont le poids est voué à s'accroître dans les années à venir), tout en se posant la question des modalités d'accès à ces organes (cooptation, élection... ?). Toutefois, le mouvement sportif ne semble pas encore prêt sur le plan culturel à s'investir dans toutes ces instances. Une solution pourrait passer, d'après le Président du CROS, par une fédération du mouvement associatif en général (sport, jeunesse, culture...) dans les années à venir.

En matière de gouvernance sportive, le CROS estime fondamental de simplifier et clarifier les rôles et prérogatives des différentes institutions qui existent en Bretagne. En cela, la mise en place du Conseil du sport en Bretagne (effective depuis début 2012) peut être une bonne solution. Il doit devenir un lieu de concertation et de mutualisation afin de coordonner l'action des différents acteurs en faveur du sport. Son action devra être assez étendue afin de toucher à tous les domaines du sport en Bretagne, y compris le sport de haut-niveau. Une réflexion quant à l'avenir et à l'organisation du campus de l'excellence sportive pourra d'ailleurs être inscrite dans les travaux de cette instance.

3. LES SPECIFICITES INFRAREGIONALES

Pour analyser les spécificités sportives *infra* régionales, notre objectif initial était de pouvoir nous baser sur des données à l'échelle des Pays. Ces territoires, qui sont des territoires de projets, constituent en effet un échelon territorial historiquement fort sur lequel de nombreuses politiques, sportives ou non, sont structurées en Bretagne. L'information sportive étant particulièrement difficile à obtenir lorsque l'on souhaite se situer à un niveau inférieur au niveau départemental, nous avons dû nous contenter d'une analyse quantitative limitée au niveau des départements, les spécificités *infra*-départementales ayant quant à elles été abordées de manière qualitative dans le cadre des nombreux entretiens que nous avons menés auprès des acteurs de la politique sportive.

3.1. Pratiques sportives

3.1.1. Les licenciés

a. Taux de pénétration

Comme pour les comparaisons de la Bretagne avec l'échelon national et les autres régions, nous débuterons cette partie en présentant le taux de pénétration de chaque département breton et en établissant un premier indice de spécificité permettant d'apprécier les différences de culture sportive entre les différents départements. Les précautions quant à l'utilisation des données tirées de ces indicateurs que nous avons mises en évidence dans la première partie de cet état des lieux sont bien sur toujours à prendre en compte à savoir :

- Que le taux de pénétration peut comporter des biais puisque certains licenciés sont détenteurs de plusieurs licences sportives.
- Que le nombre de licenciés peut être biaisé par la vente de titres à la journée comptabilisés en tant que licences (sous la forme des autres titres de participation la plupart du temps). Ceci peut d'ailleurs jouer de façon plus importante pour certains départements ayant un très fort développement touristique (comme par exemple le Morbihan).

Toutefois, il permet de donner une première indication quant au degré de culture sportive de chacun des départements bretons.

De ce point de vue, on s'aperçoit que les départements les plus sportifs sont le Morbihan avec 32,5 % de la population disposant d'une licence sportive, suivi de l'Ille-et-Vilaine (32,3 %). Ces deux départements se situent d'ailleurs au-dessus du taux de pénétration régional (31,8%) laissant apparaître une très forte culture sportive.

A l'inverse, les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor se situent en dessous du taux de pénétration régional (écart à la moyenne de 1,1 % et 1,3 %) ce qui signifie qu'ils sont globalement moins sportifs que la Région. Toutefois, les taux de pénétration de ces deux départements, bien qu'inférieurs à la moyenne régionale, restent largement au-dessus du taux de pénétration national (24,4%)

Concernant l'indice de spécificité, les différences ne sont pas assez notables pour être réellement significatives. Tout juste peut-on indiquer que le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine sont 2% plus sportifs que la Région. A l'inverse le Finistère et les Côtes-d'Armor sont respectivement 3% et 4% moins sportifs que la référence régionale.

Tableau 34 : Taux de pénétration départementaux et indice de spécificité⁶¹

	Nombre licenciés	Population	Taux de pénétration	Ecart à la moyenne	Indice de spécificité
Morbihan	230 687	710 034	32,5	0,7	102
Ille-et-Vilaine	312 824	967 588	32,3	0,5	102
Finistère	273 706	890 509	30,7	-1,1	97
Côtes-d'Armor	177 592	581 570	30,5	-1,3	96
Licences non réparties ⁶²	7 244	-	-	-	-
Total Région	1 002 053	3 149 701	31,8	0,0	100

Note méthodologique :

L'indice de spécificité départemental est calculé en rapportant le taux de pénétration de chaque département au taux de pénétration régional (et multiplié par 100).

Lecture : avec un indice de spécificité de 102, le Morbihan est 2% plus sportif que la région.

b. Les spécificités disciplinaires territoriales⁶³

Afin de faire ressortir les particularités territoriales, nous avons effectué le même calcul d'indice de spécificité qu'au plan régional. Toutefois, nous avons ici utilisé comme référence (base 100) le niveau régional et non plus le niveau national.

Sur la base de cet indicateur, des spécificités *infrarégionales* peuvent être établies. Les tableaux 35 et 36 permettent ainsi de dresser une comparaison des disciplines sur et sous représentées dans chacun des départements. A noter que le surf et le vol à voile ne pourront pas faire l'objet de commentaires puisque nous ne disposons pas d'une répartition territoriale des licences.

⁶¹ Sources : ministère des Sport, répartition territoriale des licences sportives par fédérations sportives agréées en 2010 ; INSEE.

⁶² Les licences non réparties sont les licences qui n'ont pas fait l'objet d'une répartition territoriale entre les différents départements. Pour la région Bretagne, cela concerne des disciplines comme le surf ou le vol à voile.

⁶³ Le cas de la lutte n'est pas analysé spécifiquement pour les raisons évoquées dans l'encadré page 11.

Tableau 35 : indice de spécificité de licenciés en 2010 au niveau départemental

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
FF d'aéronautique	89	104	87	122
FF d'athlétisme	99	87	122	88
FF des sociétés d'aviron	60	140	92	98
FF de badminton	69	48	197	59
FF de baseball, softball et cricket	35	11	254	54
FF de basket-ball	66	85	150	80
FF de billard	91	101	102	105
FF de boxe	145	68	88	112
FF de canoë-kayak	118	92	91	107
FF de cyclisme	147	91	73	109
FF de cyclotourisme	140	76	105	90
FF EPGV	26	44	202	93
FF EPMM	157	103	30	144
FF d'équitation	99	99	92	113
FF d'escrime	81	64	173	61
FF d'études et sports sous-marins	80	113	104	96
FF de football	107	97	99	100
FF de football américain	52	100	91	153
FF de golf	112	66	120	104
FF de gymnastique	130	78	114	82
FF d'haltérophilie	120	50	126	110
FF de handball	75	152	74	95
FF Handisport	119	125	77	86
FF de Hockey sur Glace	132	162	99	0
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	89	104	108	93
FF de karaté et arts martiaux affinitaires	104	78	109	112
FF de lutte	0	0	190	183
FF de natation	95	134	86	83
FF de parachutisme	45	42	81	242
FF de pétanque et jeu provençal	97	143	89	66
FF du roller skating	142	110	86	73
FF de rugby	77	113	88	121
FF du sport adapté	59	199	39	98
FF des sports de glace	38	89	165	79
FF de surf	0	0	0	0
FF de tennis	89	98	112	96
FF de tennis de table	85	128	99	81
FF de tir	87	109	99	102
FF de tir à l'arc	81	101	126	81
FF de triathlon	81	74	107	139
UFOLEP	107	110	155	9
FF de voile	117	125	35	144
FF de vol à voile	0	0	0	0
FF de volley-ball	71	45	198	60

Note méthodologique :

L'indice a ainsi été établi en rapportant, pour chacune des disciplines, son poids au niveau départemental (c'est-à-dire le nombre de licenciés qu'elle représente dans le département sur le nombre total de licenciés des 44 disciplines ayant conventionné avec la D.R.J.S.C.S) à son poids au niveau régional.

Lecture : avec un indice de 89, la part de l'aéronautique est 11% inférieure dans les Côtes-d'Armor qu'au plan régional. Cette discipline est donc sous représentée dans les Côtes-d'Armor.

Quelques spécificités *infrarégionales* sont à mettre en lumière :

- Dans les Côtes-d’Armor : l’EPMM (157), le cyclisme (147), la boxe (145), le roller-skating (142) et le cyclotourisme (140) sont très fortement surreprésentées par rapport à la référence régionale. A l’inverse, certaines disciplines sont très fortement en retrait dans ce département. C’est ainsi le cas du parachutisme (45), des sports de glace (38), du baseball (35) et de l’EPGV (26).
- Dans le Finistère, le sport adapté est deux fois plus présent qu’au plan régional (indice de 199). Le hockey sur glace (162) et le handball (152) sont également largement surreprésentés. A l’inverse, badminton, volley-ball, EPGV, parachutisme et baseball sont très largement sous représentés dans ce département. Le baseball y est ainsi 9 fois moins présent qu’au plan régional.
- En Ille-et-Vilaine, on note que certaines disciplines sont particulièrement surreprésentées par rapport à la référence régionale, mais aussi par rapport aux autres départements. Le baseball est la discipline disposant de l’indice de spécificité le plus élevé dans ce département. Il est ainsi plus de deux fois plus importants en Ille et Vilaine qu’au niveau régional. C’est aussi le cas du volley (198) et du badminton (197). L’escrime est aussi bien présente puisque son poids y est plus de 70 % plus important qu’en Bretagne (indice de 172). Les sports de glace et l’UFOLEP sont aussi très développés dans ce département. A l’inverse, certaines disciplines sont très faiblement présentes dans ce département : sport adapté (39), voile (35) et EPMM (30). Dans une moindre mesure, l’handisport (77), le handball (74) et le cyclisme (73) sont moins présents dans ce département qu’au plan régional.
- Dans le Morbihan, les disciplines « reines » sont le parachutisme (deux fois et demi plus présente qu’au plan régional) et le football américain (153). La voile est également très présente dans ce département (indice de 144). C’est même le département dans lequel elle est dispose du poids le plus important par rapport aux autres. En revanche, le Morbihan est en retrait, comparativement à la Bretagne, en ce qui concerne le volley (60), le badminton (59) et le baseball (54). Il faut même souligner ici le très faible poids de l’UFOLEP dans les licences du département par rapport à celui observé au niveau régional (indice de 9 soit 10 fois moins important).

Tableau 36 : synthèse de la représentation territoriale par licenciés des disciplines sportives

	DISCIPLINES SURREPRESENTEES (INDICE SUPERIEUR A 130)	DISCIPLINES SOUS REPRESENTEES (INDICE INFERIEUR A 70)
Côtes-d'Armor	EPMM - Cyclisme – Boxe – Roller – Cyclotourisme – Hockey – Gymnastique	Badminton – Basket – Aviron – Sport Adapté – Football US – Parachutisme – Sports de glace – Baseball - EPGV
Finistère	Sport adapté – Hockey – Handball – Pétanque - Aviron – Natation	Boxe – Golf – Escrime – Haltérophilie – Badminton – Volley – EPGV – Parachutisme – Baseball
Ille-et-Vilaine	Baseball – EPGV – Badminton – Escrime – Sports de glace – UFOLEP – Basket	Sport adapté – Voile - EPMM
Morbihan	Parachutisme – Foot US – Voile – EPMM – Triathlon	Sports de glace – Roller – Pétanque – Escrime – Volley – Badminton – Baseball - UFOLEP

3.1.2. Les clubs

a. Taille des clubs (nombre de licenciés par clubs)

Sur la base de cet indicateur, il est possible de construire une nouvelle typologie des disciplines par rapport à celle que nous venons d'établir comme l'illustre le tableau suivant.

Le tableau ci-dessous permet dans un premier temps d'effectuer une typologie des disciplines sportives en fonction de la taille des clubs pour chacune d'entre elles.

Tableau 37 : Répartition des disciplines en fonction de la taille des clubs

Disciplines disposant de clubs de taille importante (100 licenciés et plus)	Hockey sur glace, tennis, rugby, handball, football, sports de glace, natation, gymnastique, golf et voile
Disciplines à clubs moyens (50-99 licenciés)	Aviron, haltérophilie, cyclisme, pétanque, vol libre, canoë-kayak, tir, UFOLEP, volley, plongée, EPMM, roller skating, EPGV, badminton, athlétisme, aéronautique, escrime, basket et judo
Disciplines à clubs de petites tailles (moins de 50 licenciés)	billard, handisport, sport adapté, triathlon, cyclotourisme, tir à l'arc, base-ball et softball, tennis de table, football américain, karaté et arts martiaux, boxe et parachutisme

Tableau 38 : taille des clubs bretons en 2010⁶⁴

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
FF d'athlétisme	68	97	88	73
FF des sociétés d'aviron	46	43	96	42
FF de badminton	74	74	85	69
FF de basketball	77	113	107	68
FF de boxe	54	36	73	39
FF de canoë-kayak	53	57	67	52
FF de cyclisme	53	50	59	55
FF d'équitation	272	286	427	242
FF d'escrime	56	96	116	76
FF de football	114	159	146	135
FF des sports de glace	70	236	245	58
FF de gymnastique	298	101	180	127
FF d'haltérophilie	98	39	47	47
FF de handball	113	150	127	128
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	109	106	107	73
FF de lutte	0	0	7	5
FF de natation	121	196	192	102
FF de tennis	110	114	97	120
FF de tennis de table	48	54	36	40
FF de tir	54	61	91	70
FF de tir à l'arc	37	43	52	34
FF de triathlon	31	40	45	40
FF de voile	480	371	391	650
FF de volley-ball	89	81	67	56
FF de hockey sur glace	67	118	161	0
FF de golf	201	182	178	293
FF de rugby	113	138	127	137
FF d'aéronautique	101	128	68	71
FF des sports de billard	17	22	28	24
FF de cyclotourisme	43	43	41	40
FF d'études et sports sous-marins	52	60	100	81
FF de football américain	39	54	37	46
FF de karaté et disciplines associées	52	51	50	40
FF de parachutisme	56	25	54	60
FF de pétanque et jeu provençal	67	53	57	47
FF du roller skating	99	99	57	69
FF de surf	0	0	0	0
FF de vol à voile	0	0	0	0
FF de baseball et softball	26	6	61	48
FF EPGV	36	82	87	79
FF EPMM	63	98	47	81
UFOLEP	49	61	98	31
FF handisport	16	49	38	16
FF du sport adapté	31	48	26	33
Moyenne	94	112	101	104

Note méthodologique :

Le tableau 38 établit la taille des clubs bretons c'est-à-dire le nombre de licenciés par club pour chacune des disciplines faisant l'objet de l'étude. Cet indicateur est établi en rapportant le nombre de licenciés au nombre de clubs. Ainsi les clubs d'athlétisme des Côtes-d'Armor comptent en moyenne 68 licenciés.

Le tableau 38 permet de nous renseigner sur différents éléments quant à la taille des clubs dans les quatre départements bretons.

- Au niveau régional, les clubs les plus importants sont ceux de voile ce qui se vérifie dans trois départements sur quatre. Les clubs les plus petits sont ceux de billard. Cela se vérifie dans deux départements sur quatre. Pour les Côtes-d'Armor et le Morbihan, les clubs les plus petits sont ceux d'handisport.

⁶⁴ Les licenciés des ligues de surf et de vol à voile ne faisant pas l'objet d'une répartition territoriale, cela explique que les données soient nulles pour chaque département.

- Au niveau départemental, en moyenne, les clubs des Côtes-d'Armor accueillent moins de licenciés que ceux du Morbihan. En revanche, les clubs du Finistère et plus encore ceux d'Ille-et-Vilaine dépassent la moyenne régionale. Les clubs les plus gros de la région sont implantés en Morbihan. Il s'agit de ceux proposant la pratique de la voile (650 licenciés par club) Les clubs les plus petits sont implantés en Finistère. Il s'agit de ceux proposant la pratique du base-ball (6 licenciés par club).

Tableau 39 : Récapitulatif des principales exceptions départementales

	PETITS CLUBS (- de 40 licenciés par club)	GROS CLUBS (+ de 200 licenciés par club)
Pour tous les départements	Billard	Voile, équitation
Côtes-d'Armor	Handisport, vol libre, base-ball, triathlon, sport adapté, EPGV, tir à l'arc, football américain	Gymnastique et golf
Finistère	Base-ball, parachutisme, boxe, haltérophilie, triathlon	Sports de glace
Ille-et-Vilaine	Sport adapté, tennis de table, football américain, handisport	Sports, de glace
Morbihan	Handisport, UFOLEP, sport adapté, tir à l'arc, boxe, karaté, cyclotourisme, tennis de table, triathlon	Golf

b. Les spécificités disciplinaires

Comme nous l'avons fait au niveau régional, nous avons établi un indice de spécificité de nombre de clubs en positionnant chaque département par rapport à la référence régionale. Cet indice permet de compléter l'approche par les licenciés et nous donne des indications quant à une éventuelle spécificité départementale par rapport au nombre de clubs bretons. Le tableau 40 dresse ces indices discipline par discipline pour chacun des quatre départements bretons.

Tableau 40 : indice de spécificité du nombre de clubs

	Cotes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
FF d'athlétisme	109	79	111	100
FF des sociétés d'aviron	60	178	48	122
FF de badminton	67	56	180	69
FF de basketball	74	76	129	111
FF de boxe	120	99	57	142
FF de canoë-kayak	115	100	77	118
FF de cyclisme	135	107	66	108
FF d'équitation	98	111	63	140
FF d'escrime	120	66	133	74
FF de football	118	92	92	104
FF des sports de glace	68	56	91	190
FF de gymnastique	63	132	97	103
FF d'haltérophilie	58	72	136	121
FF de handball	80	146	76	100
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	72	103	97	126
FF de lutte	217	179	15	21
FF de natation	109	112	66	125
FF de tennis	80	101	122	87
FF de tennis de table	71	112	118	90
FF de tir	101	132	73	101
FF de tir à l'arc	85	107	102	104
FF de triathlon	96	79	91	139
FF de voile	102	169	41	103
FF de volleyball	50	41	199	75
FF de hockey sur glace	192	158	64	0
FF de golf	103	80	134	73
FF de rugby	81	116	89	116
FF d'aéronautique	68	75	107	148
FF de billard	108	115	83	100
FF de cyclotourisme	123	80	104	95
FF d'études et sports sous-marins	101	146	73	85
FF de football américain	53	88	107	148
FF de karaté et arts martiaux affinitaires	86	79	102	135
FF de parachutisme	37	91	74	204
FF de pétanque et jeu provençal	73	161	84	78
FF de roller skating	102	94	116	83
FF de surf	37	213	25	136
FF de vol à voile	0	0	160	221
FF de baseball et softball	53	88	178	49
FF EPGV	52	46	181	94
FF EPMM	167	83	46	132
UFOLEP	135	134	106	20
FF handisport	170	70	50	138
FF du sport adapté	66	170	56	113

Note méthodologique :

L'indice de spécificité est obtenu par le rapport de deux ratios : Un premier ratio représentant la part des clubs de chaque discipline dans le total des clubs de chaque département. Un second ratio représentant la part des clubs de chaque discipline dans le total des clubs régionaux

Lecture : les clubs d'athlétisme costarmoricaains sont 9% plus nombreux dans ce département qu'au plan régional

L'indice de spécificité départementale du nombre de clubs fait apparaître là-encore des cultures sportives différentes selon les départements.

- Dans les Côtes-d'Armor, les principaux sports très bien fournis en clubs sont : le hockey sur glace (192), le cyclisme (135), le cyclotourisme (123), la boxe (120) et l'escrime (120). En revanche, les clubs de basket (74), de judo (72), de gymnastique (63) et de volley (50) y sont plus rares qu'ailleurs dans la région.
- Dans le Finistère, les fédérations les plus représentées en nombre de clubs sont celles de surf (213), d'aviron (178), de voile (169) et de hockey sur glace (158) ce qui diffère du département précédemment évoqué. Ce sont les sports de glace (56), le badminton (56) et, comme en Côtes d'Armor, le volley-ball (41) qui ferment la marche. Les clubs d'athlétisme y sont également sous-représentés (79).
- En Ille-et-Vilaine, les clubs surreprésentés sont ceux de volley (199), de badminton (180), de baseball (178), de vol à voile (160), d'haltérophilie (136), de golf (134) et d'escrime (133). Ceux qui, au contraire, sont moins présents que dans le reste du territoire breton correspondent aux fédérations de voile (41) et de surf (25). A un degré moindre, les clubs de natation, le cyclisme (66) et la boxe (57) sont également moins présents.
- Enfin, dans le Morbihan, les principaux sports très bien fournis en clubs sont : le vol à voile (221), le parachutisme (204) et les sports de glace (190) ainsi que d'autres disciplines comme la boxe (142) ou le surf (136). A l'inverse, des fédérations comme celles de volley (75), de golf (73), badminton (49) ou de lutte (21) présentent un déficit en nombre de clubs.

Attention, il faut bien sûr prendre cet indicateur avec précaution car il ne nous renseigne pas sur la qualité des services proposés et sur l'accessibilité de la population aux pratiques (localisation des clubs sportifs dans les départements).

La situation des clubs affiliés aux fédérations non délégataires est également révélatrice de cette hétérogénéité comme l'illustre le tableau 40. On peut également souligner la disparité de l'implantation des clubs handisports qui sont surreprésentés en Côtes-d'Armor et dans le Morbihan mais sous-représentés dans le Finistère.

Tableau 41 : Cas particuliers des fédérations affinitaires.

	22	29	35	56	
EPMM	+	-	-	+	Dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan, les clubs de la fédération EPMM sont surreprésentés par rapport à la région Bretagne. En revanche, ils sont sous-représentés en Ille-et-Vilaine
EPGV	-	-	+	-	La fédération EPGV est, pour sa part, sous-représentée à la fois en Côtes-d'Armor, dans le Finistère et dans le Morbihan.
UFOLEP	+	+	-	-	Les clubs affiliés à l'UFOLEP sont très implantés dans les Côtes-d'Armor et dans le Finistère alors qu'ils sont sous-représentés dans le Morbihan et au niveau de la moyenne régionale en Ille-et-Vilaine.

3.2. Les équipements sportifs

Nous l'avons vu dans la première partie de cet état des lieux, la Bretagne dispose de quelques spécificités régionales au niveau de son parc d'équipements sportifs (présence relativement plus importante de sites d'activités nautiques et aquatiques ou encore de terrains de grands jeux relativement plus marquée qu'au plan national). D'un point de vue *infrarégional*, des spécificités existent également.

3.2.1. Qualification du taux de fréquentation des équipements par les licenciés

a. Nombre de licenciés par équipements

Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à qualifier le niveau général d'équipement des départements bretons sans entrer dans le détail du type d'équipements. Le tableau 42 nous indique ainsi que c'est le Finistère qui compte le plus d'équipements sportifs (29,6%) devant le Morbihan (27,8%), les Côtes-d'Armor (24,4%) et l'Ille-et-Vilaine (18,1%).

En matière de licenciés par équipement, la répartition change :

- L'Ille-et-Vilaine, avec 90 licenciés par équipement est moins bien équipée (en volume) que les autres. Elle est près de deux fois moins bien équipée que la région (52 licenciés par équipement).
- Le Finistère (48 licenciés par équipement) et, dans une moindre mesure, le Morbihan (43) se situent à peu près au niveau de la moyenne régionale.
- Les Côtes-d'Armor quant à elles semblent être plutôt bien équipées, en tout cas au regard de la référence régionale puisque ses équipements sont moins saturés.

Tableau 42 : Qualification du niveau général d'équipement des départements

	Nb total d'équipements	% total d'équipements	Licences	Nombre de licenciés par équipement
Côtes-d'Armor	4 685	24,4%	177 592	38
Finistère	5 684	29,6%	273 706	48
Ille-et-Vilaine	3 475	18,1%	312 824	90
Morbihan	5 330	27,8%	230 687	43
Licences non réparties	-	-	7 244	-
BRETAGNE	19 174	100%	1 002 053	52

Il convient toutefois de prendre les commentaires précédents avec précaution puisque nous avons raisonné à un niveau général en ne tenant pas compte des différents types d'équipements sportifs. Néanmoins cela donne une première indication quant au niveau général d'équipement des différents départements.

b. Typologie d'équipements sportifs

Dans cette section, nous avons réparti les équipements sportifs des différents départements selon la même typologie que celle utilisée pour le niveau régional. Le tableau 43 et le graphique 14 nous indiquent le poids des différents types d'équipements au sein des équipements de chaque département ainsi que la répartition de ces différents types entre les quatre départements bretons.

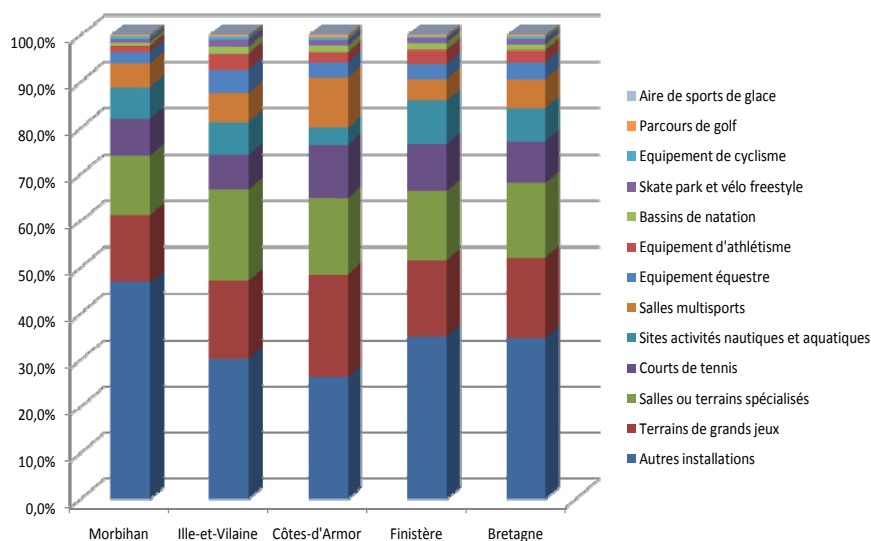
Tableau 43 : répartition territoriale des équipements sportifs

	Côtes-d'Armor		Finistère		Ille-et-Vilaine		Morbihan		Bretagne	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Autres installations	2 182	46,6%	1 710	30,1%	912	26,2%	1 872	35,1%	6 676	34,8%
Terrains de grands jeux	688	14,7%	967	17,0%	773	22,2%	871	16,3%	3 299	17,2%
Salles ou terrains spécialisés	599	12,8%	1 112	19,6%	568	16,3%	792	14,9%	3 071	16,0%
Courts de tennis	368	7,9%	433	7,6%	400	11,5%	545	10,2%	1 746	9,1%
Sites activités nautiques et aquatiques	326	7,0%	392	6,9%	129	3,7%	491	9,2%	1 338	7,0%
Salles multisports	235	5,0%	362	6,4%	377	10,8%	257	4,8%	1 231	6,4%
Équipement équestre	113	2,4%	284	5,0%	111	3,2%	168	3,2%	676	3,5%
Équipement d'athlétisme	61	1,3%	192	3,4%	76	2,2%	160	3,0%	489	2,6%
Bassins de natation	36	0,8%	82	1,4%	47	1,4%	80	1,5%	245	1,3%
Skate park et vélo freestyle	27	0,6%	83	1,5%	38	1,1%	51	1,0%	199	1,0%
Équipement de cyclisme	32	0,7%	42	0,7%	21	0,6%	18	0,3%	113	0,6%
Parcours de golf	17	0,4%	24	0,4%	22	0,6%	23	0,4%	86	0,4%
Aire de sports de glace	1	0,02%	1	0,02%	1	0,03%	2	0,04%	5	0,03%
TOTAL	4 685	100%	5 684	100%	3 475	100%	5 330	100%	19 174	100%

D'un point de vue général, on s'aperçoit que la répartition des équipements sportifs au sein des départements est assez homogène par rapport à la répartition régionale. Les trois types d'équipements sportifs les plus présents au niveau régional sont également les trois types les plus présents pour chacun des quatre départements. On retrouve ainsi :

- Les « autres installations » en tête pour chacun des quatre départements. Il faut toutefois utiliser cette information avec précaution puisque cette catégorie regroupe de nombreux équipements qui sont pour rappel : boulo-drome, bowling, circuit/piste de sports mécaniques, équipement d'activité de forme et de santé, mur et fronton, parcours sportif/santé, pas de tir, salle non spécialisée, site d'activités aériennes, sites de modélisme, divers équipements de sport de nature et divers équipements.
- Les terrains de grands jeux en seconde position pour trois départements sur quatre, le Finistère étant le seul à se distinguer avec les salles ou terrains spécialisés à la seconde place.
- Les salles ou terrains spécialisés arrivent en 3^{ème} position pour les trois autres départements (autres que le Finistère).

Graphique 14 : Illustration de la répartition territoriale de chaque type d'équipements sportifs



Le graphique 14 quant à lui illustre la prédominance de cinq types d'équipements sportifs : les autres installations, les terrains de grands jeux, les salles ou terrains spécialisés, les courts de tennis et les sites d'activités nautiques et aquatiques.

c. Les spécificités des parcs d'équipements sportifs départementaux

Comme nous l'avons fait dans la première partie nous avons procédé au calcul d'un indice de spécificité d'équipements sportifs en prenant cette fois comme base de référence l'échelon régional (base 100). Cela nous permet de peut distinguer des différences dans les parcs d'équipements des différents départements bretons. Pour rappel, cet indice permet d'apprécier la représentativité des différents types d'équipements sportifs au sein des parcs départementaux. Cet indice, pris de manière relative et non en valeur absolue, nous permet de positionner les départements par rapport à la région mais aussi d'effectuer des comparaisons interdépartementales.

Tableau 44 : indice de spécificité d'équipements sportifs au niveau départemental

Type d'équipements	1	2	3	4
Aires de sports de glace	Morbihan	Ille-et-Vilaine	Côtes-d'Armor	Finistère
	144	110	82	67
Bassins de natation	Morbihan	Finistère	Ille-et-Vilaine	Côtes-d'Armor
	117	113	106	60
Courts de tennis	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Côtes-d'Armor	Finistère
	126	112	86	84
Equipement d'athlétisme	Finistère	Morbihan	Ille-et-Vilaine	Côtes-d'Armor
	132	118	86	51
Equipement de cyclisme	Finistère	Côtes-d'Armor	Ille-et-Vilaine	Morbihan
	125	116	103	57
Equipement équestre	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Côtes-d'Armor
	142	91	89	68
Parcours de golf	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Finistère	Côtes-d'Armor
	141	96	94	81
Salles multisports	Ille-et-Vilaine	Finistère	Côtes-d'Armor	Morbihan
	169	99	78	75
Skate park et vélo freestyle	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Côtes-d'Armor
	141	105	92	56
Terrains de grands jeux	Ille-et-Vilaine	Finistère	Morbihan	Côtes-d'Armor
	129	99	95	85
Salles ou terrains spécialisés	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Côtes-d'Armor
	122	102	93	80
Sites activités nautiques et aquatiques	Morbihan	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine
	132	100	99	53
Autres installations	Côtes-d'Armor	Morbihan	Finistère	Ille-et-Vilaine
	134	101	86	75

Note méthodologique :

L'indice de spécificité est obtenu en rapportant la part de chaque type d'équipements sportifs au sein d'un département à leur part dans le total des équipements au niveau régional.

Lecture : les cours de tennis sont 26% plus présents dans le parc d'équipements sportifs d'Ille-et-Vilaine qu'au niveau régional.

Le tableau 44 nous permet de faire des commentaires dans un premier temps sur la part relative des différents types d'équipements de chaque département par rapport à leur part dans le parc d'équipements régional⁶⁵. Ainsi :

- Les Côtes-d'Armor disposent d'une proportion d'équipements de cyclisme et « d'autres installations » supérieure à la part régionale (indices de 116 et 134). En revanche, elles souffrent d'un déficit, comparativement à la référence régionale, en matière de skate-park (56 soit près de deux fois moins qu'au niveau régional) et de bassins de natation (60).

⁶⁵ Le cas de l'équitation ne sera pas abordé ici pour les raisons mentionnées dans l'encadré page 20.

- Le Finistère est proportionnellement mieux doté que la région en skate-park (141) et équipements de cyclisme (125). Il dispose également d'une part plus importante de salles ou terrains spécialisés (122) et de bassins de natation (113) dans son parc d'équipements sportifs que la région. Le parc d'équipements sportifs finistérien ne semble pas souffrir de gros manques, par rapport à la référence régionale.
- L'Ille-et-Vilaine dispose d'une part relativement importante de salles multisports (169 soit près de deux fois plus dans ce département qu'au niveau régional), de parcours de golf (141), de terrains de grands jeux (129) ou de courts de tennis (126) par rapport à ce qui est observé au niveau régional. A l'inverse, son parc d'équipements sportifs est moins bien pourvu en matière de sites d'activités nautiques et aquatiques (53 soit deux fois moins qu'au niveau régional) ce qui n'est guère surprenant, ce département disposant d'une surface côtière relativement limitée et à une échelle moindre d'équipements d'athlétisme (86).
- Le Morbihan quant à lui se caractérise par la proportion élevée de sites d'activités nautiques et aquatiques (indices de 132) par rapport à la région. Ce département dispose également dans son parc d'équipements sportifs d'une part plus importante d'équipements d'athlétisme (118), de bassins de natation (117) ou de courts de tennis (112) que la région. En revanche, il dispose de près de 2 fois moins d'équipements de cyclisme que la région (indice de 57) et d'une part relativement peu élevée de salles multisports.

Cet indice nous permet également de positionner les départements les uns par rapport aux autres et d'effectuer des comparaisons interdépartementales. Le tableau 44 classe d'ailleurs, pour chaque type d'équipements, les départements. Ainsi :

- Les Côtes-d'Armor sont relativement bien positionnées par rapport aux autres départements en matière « d'autres installations » ; à l'inverse, elles sont en retrait des autres départements pour plusieurs catégories d'équipements sportifs : équipements d'athlétisme, bassins de natation, parcours de golf, skate-park, terrains de grands jeux et salles ou terrains spécialisés.
- Le Finistère est relativement mieux positionné que les autres pour ce qui est des équipements de cyclisme et des skate-park ; en revanche il est mal positionné par rapport aux courts de tennis.
- L'Ille-et-Vilaine dispose de davantage de courts de tennis, de parcours de golf, de salles multisports et de terrains de grands jeux au sein de son parc d'équipements sportifs que les trois autres départements. En revanche elle dispose d'une part relativement moins importante de sites d'activités nautiques et aquatiques et d'autres installations.
- Le Morbihan dispose quant à lui d'une part plus importante que les autres départements de bassins de natation et de sites d'activités nautiques et aquatiques ; à l'inverse, il est moins bien positionné en matière d'équipements de cyclisme et de salles multisports.

Au final, cet indice de spécificité nous permet de porter un regard sur les parts relatives des différentes catégories d'équipements sportifs au sein des parcs des quatre départements sans pour autant nous donner d'indications quant à leur qualité ou leur importance en termes de capacité d'accueil.

3.2.2. Qualification des niveaux d'équipements départementaux

L'indicateur précédent ne nous permettait pas d'apprécier l'utilisation des équipements sportifs et leur degré de saturation. Nous avons donc établi, comme nous l'avons fait au niveau régional, un indice de densité relative en prenant comme population de référence les licenciés sportifs des 44 ligues ayant conventionné avec la DRJSCS. (même si ces ligues ne sont pas nécessairement les mêmes que celles ayant conventionné au niveau départemental). Nous avons procédé aux mêmes agrégations de licenciés que celles présentées précédemment. Le tableau 45 illustre la fréquentation des différents équipements sportifs et positionne les départements les uns par rapport aux autres.

Tableau 45 : indices de densité relative en termes de licenciés par département

Type d'équipements	1	2	3	4
Aire de sports de glace	Morbihan	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine
	29	68	157	217
Bassins de natation	Morbihan	Finistère	Côtes-d'Armor	Ille-et-Vilaine
	65	98	113	153
Courts de tennis	Morbihan	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine
	70	80	109	150
Equipement d'athlétisme	Finistère	Morbihan	Côtes-d'Armor	Ille-et-Vilaine
	60	62	151	240
Equipement de cyclisme	Finistère	Côtes-d'Armor	Ille-et-Vilaine	Morbihan
	67	98	120	156
Equipement équestre	Finistère	Morbihan	Côtes-d'Armor	Ille-et-Vilaine
	65	104	112	172
Parcours de golf	Finistère	Morbihan	Côtes-d'Armor	Ille-et-Vilaine
	65	89	108	143
Salles multisports	Finistère	Côtes-d'Armor	Morbihan	Ille-et-Vilaine
	86	89	101	117
Skate park et vélo freestyle	Morbihan	Finistère	Ille-et-Vilaine	Côtes-d'Armor
	65	72	138	198
Terrains de grands jeux	Morbihan	Finistère	Côtes-d'Armor	Ille-et-Vilaine
	87	91	95	131
Salles ou terrains spécialisés	Morbihan	Finistère	Côtes-d'Armor	Ille-et-Vilaine
	72	74	82	203
Sites activités nautiques et aquatiques	Morbihan	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine
	84	86	113	148
Autres installations	Côtes-d'Armor	Morbihan	Finistère	Ille-et-Vilaine
	55	86	100	237

Note méthodologique :

L'indice de densité relative est obtenu en faisant le rapport entre Le nombre de licenciés par équipement de chaque département et le nombre de licenciés par équipement au niveau régional.

Lecture : plus l'indice est élevé, plus les équipements du département concerné sont fréquentés par un nombre important de licenciés et donc plus le département est sous-équipé. Toutefois le réel intérêt de cet indice ne réside pas dans sa valeur absolue. Il est préférable, comme nous l'avons mentionné, de l'utiliser en termes relatifs afin de positionner les départements bretons les uns par rapport aux autres.

Lecture : le nombre de licenciés par aire de sports de glaces dans le Morbihan est 71% inférieur au nombre de licenciés par aire de sports de glace au niveau régional.

Si l'on raisonne en termes relatifs, on peut tirer les enseignements suivants :

- Les Côtes-d'Armor disposent d'une densité relative relativement plus importante que les autres départements pour ce qui est des skate-park ce qui traduit un sous-équipement pour cette catégorie d'équipements sportifs. Elles semblent également disposer d'équipements d'athlétisme fortement fréquentés ; à l'inverse, les « autres installations », les terrains de grands jeux, les salles multisports ou les équipements de cyclisme ne semblent pas souffrir d'une fréquentation trop importante.
- Le Finistère ne semble pas souffrir d'un sous-équipement trop important par rapport aux autres départements. On peut juste noter une fréquentation supérieure, comparativement à ce qu'on observe dans les autres départements, en matière d'aires de sports de glace ou de courts de tennis. A l'inverse, le Finistère est relativement mieux équipé que les autres en ce qui concerne les équipements d'athlétisme, les équipements de cyclisme, les parcours de golf et les salles multisports.
- L'Ille-et-Vilaine est le département qui est le plus mal doté en matière d'équipements sportifs par rapport aux autres. Ses équipements sont davantage fréquentés qu'ailleurs pour toutes les catégories hormis les skate-park pour lesquels elle se situe derrière les Côtes d'Armor mais avec un indice de densité relative relativement élevé.
- Le Morbihan quant à lui souffre d'une fréquentation importante de ses équipements de cyclisme par rapport aux autres départements. En revanche, il semble disposer d'un niveau d'équipement satisfaisant (avec un nombre de licenciés par équipement inférieur à celui de la région) pour de nombreuses catégories parmi lesquelles les bassins de natation, les courts de tennis, les terrains de grands jeux ou les salles ou terrains spécialisés.

Cet indicateur peut constituer un outil efficace d'aide à la décision en matière d'implantation des équipements sportifs. En effet, lorsqu'un projet de construction d'un équipement voit le jour, il serait possible, sur la base de cet indice de densité relative, d'orienter les décisions politiques quant au choix de la localisation de cet équipement. Toutefois, comme nous n'avons pas pu aller plus loin que l'échelon départemental, on ne pourrait raisonner ici que pour la localisation d'un équipement qui ait un rayonnement départemental au minimum.

A titre d'exemple, si nous ne raisonnions que sur les catégories d'équipements sportifs spécifiques, c'est-à-dire ceux pour lesquels nous n'avons pris en compte que les licenciés d'une ou deux disciplines, l'indice de densité relative nous donne une première indication quant à la localisation de futurs équipements sportifs :

- Un équipement d'athlétisme dans les Côtes-d'Armor.
- Une aire de sports de glace dans le Finistère.
- Une aire de sports de glace, de bassins de natation, de courts de tennis, d'équipements d'athlétisme, d'équipements équestres et de parcours de golf en Ille-et-Vilaine.
- Un équipement de cyclisme dans le Morbihan.

Il s'agit ici d'une première indication et non de préconisations. Cette analyse mériterait d'être davantage approfondie. L'intérêt d'une étude future serait de mener une analyse détaillée à l'échelle d'un département, qui propose aux élus des collectivités et aux représentants de l'Etat une aide à la décision en matière de localisation des futurs équipements sportifs. Cette analyse devrait aussi apprécier d'autres facteurs comme la vétusté des installations sportives, leur accessibilité (temps de trajet par rapport aux bassins de vie) par la population locale (problématique notamment du milieu rural en Centre Bretagne par exemple) ou encore les horaires d'ouverture.

En conclusion de cette analyse quantitative départementale, nous pouvons tirer plusieurs enseignements qui nous ont été confirmés par les différents interlocuteurs que nous avons rencontrés :

- La Bretagne est caractérisée par une très forte hétérogénéité territoriale qui s’explique par de nombreux clivages géographiques (opposition Est/Ouest Bretagne, Nord/Sud Finistère...), culturels, historiques, linguistiques...
- Le développement important du littoral contraste avec les difficultés rencontrées par les zones rurales du centre Bretagne. Ces disparités territoriales ne se traduisent cependant pas par des différences fortes dans le développement des disciplines sportives même si les zones rurales souffrent en matière d’accessibilité au sport.
- En matière d’équipements sportifs, la Bretagne est plutôt bien équipée d’un point de vue général même s’il serait nécessaire de rénover le parc d’équipements en tenant compte de l’expertise des représentants du mouvement sportif. Certains suréquipements s’expliquent, selon les experts, par des choix de localisation d’équipements sportifs sans concertation avec le mouvement sportif.

3.3. Analyse qualitative des spécificités infrarégionales : le point de vue des Conseillers Techniques et Sportifs (CTS)

Afin de compléter cette analyse quantitative et de collecter des données sur les spécificités départementales bretonnes, nous avons rencontré de nombreux acteurs publics et du mouvement sportif. A cet égard, le point de vue des Conseillers Techniques et Sportifs (CTS) a été particulièrement intéressant pour appréhender ces caractéristiques. Des tables rondes ont ainsi été organisées, sur deux périodes, en mai et octobre 2011. Nous avons structuré la synthèse de ces débats autour de deux thématiques complémentaires :

- Les spécificités territoriales engendrent-elles un mode de gouvernance sportive propre à chaque département ?
- Quels sont les problèmes récurrents dans l'organisation du secteur sportif ?

3.3.1. Visions territoriales

a. Hétérogénéité territoriale

Il faut tout d'abord observer les particularismes locaux du territoire pour appréhender les spécificités sportives territoriales en matière de pratiques et de gouvernance.

Principaux points de clivage

La Bretagne semble marquée par une très forte hétérogénéité territoriale due à des clivages tenant à des facteurs géographiques, culturels, politiques, religieux, économiques. Cela permet d'expliquer les profondes différences sportives qui existent entre les quatre départements bretons.

Nous mentionnons les trois points les plus marquants :

- D'un point de vue géographique, les CTS ont fait état d'un certain nombre d'oppositions entre l'Est et l'Ouest de la Bretagne ou entre le Nord et le Sud. Il y aurait également une nette opposition entre le milieu rural et le milieu urbain avec la situation particulière du Centre Bretagne qui apparaît comme une zone en retrait sur le plan sportif. Elle se caractérise par une fuite de ses meilleurs athlètes, mais aussi de bon nombre de licenciés qui quittent ces territoires pour des raisons scolaires ou professionnelles. A l'inverse du Centre Bretagne, le sport semble plus développé à proximité des zones littorales ou urbaines. On fait face ici à un classique problème d'aménagement du territoire avec les contraintes de masses critiques. Nous retrouverons cet aspect avec l'enjeu de l'intercommunalité sportive.
- D'un point de vue culturel et religieux, nous ne reviendrons pas sur l'opposition entre le public et le privé dans l'éducation et dans le sport. Selon la plupart des CTS, ce clivage crée de l'émulation et au final améliore la performance d'ensemble. Il faut reconnaître que la Bretagne se caractérise par la présence de gros clubs omnisports d'origine laïque ou religieuse qui constituent souvent de belles réussites dans leurs missions sociales.
- D'un point de vue politique, il a été fait allusion à des prises de décision en matière sportive (particulièrement en ce qui concerne les équipements sportifs) qui ne se caractérisaient pas par une cohérence d'ensemble, mais obéissaient plutôt à des intérêts locaux. On retrouverait donc l'influence d'élus majeurs sur des implantations

d'équipements sportifs. Cela permet également de mieux comprendre l'hétérogénéité sportive territoriale.

Spécificités sportives territoriales

Les traits généraux précédents de différenciation territoriale vont se retrouver à des degrés plus ou moins prononcés selon les disciplines sportives.

- Pour le basketball, les places fortes sont logiquement situées au niveau des agglomérations. Il nous a été signalé un projet intéressant (Léon Trégor) qui remet en cause les limites départementales. Dans le même sens, le basketball semble en avance sur le plan des ententes territoriales pour essayer d'améliorer la pratique compétitive.
- Pour le canoë-kayak, les zones littorales sont particulièrement dynamiques, notamment dans le Finistère. Des efforts sont faits pour développer l'activité dans le centre Bretagne (nautisme sur rivière ou plans d'eau).
- Pour l'équitation, on constate une bonne répartition de l'activité dans les quatre départements. La principale contrainte pour l'implantation d'une structure commerciale semble être un seuil de population minimal, garant d'une rentabilité économique.
- Pour les sports sous-marins, la Bretagne possède un bon maillage associatif avec le département du Finistère qui a été en pointe mais qui connaît aujourd'hui un déclin de ses effectifs licenciés.
- Pour la gymnastique, l'Ille-et-Vilaine est le département de pointe qui accueille en particulier le pôle France. Il est difficile néanmoins d'avoir une vision unique dans la mesure où ce sport est composé de multiples disciplines. On observe ainsi des stratégies départementales centrées sur certaines disciplines comme par exemple le trampoline dans le Finistère et le Morbihan.
- Pour le judo, des disparités départementales importantes semblent exister. Par exemple, si l'Ille-et-Vilaine (notamment grâce aux structures du PES présentes sur ce territoire) et le Finistère sont particulièrement dynamiques, les Côtes d'Armor connaissent de réelles difficultés de développement de la discipline.
- Pour le tennis de table, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère sont les départements les plus dynamiques suivis des Côtes-d'Armor. Le Morbihan semble plus en retrait malgré la présence d'un des meilleurs clubs français.

Au final, les débats avec les CTS ont permis de mettre en évidence, derrière l'hétérogénéité sportive départementale, un certain nombre de problèmes inhérents à la gouvernance sportive, que ce soit au niveau de territoires *infra*-départementaux particuliers ou au niveau des relations entre différents acteurs.

b. Coopération intercommunale

De façon générale, les CTS nous ont fait remonter trois constats par rapport à la coopération intercommunale :

- L'intercommunalité sportive n'est pas développée de la même façon sur le territoire breton :
 - Pour certaines disciplines comme le basket-ball, ce sont les Pays qui joueraient un rôle majeur en matière de coopération et non les communautés de communes ou les communautés d'agglomération. Cela ne va pas sans poser de problèmes à partir du moment où des projets sont à cheval sur plusieurs départements comme dans le

- Pays de Redon qui se situe au carrefour de trois départements (Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique) et deux régions (Bretagne et Pays de la Loire).
- Pour d'autres disciplines, les communautés d'agglomération ou de communes sont au contraire l'élément moteur.
 - Enfin il est des disciplines pour lesquelles l'intercommunalité sportive n'est que très peu développée.
- L'intercommunalité sportive est vue essentiellement au service de la pratique compétitive afin de permettre de franchir un palier en termes de niveau de compétition. En revanche, elle n'est pas vue comme une solution, au contraire, pour ce qui a trait à la pratique sportive de loisir davantage basée sur la proximité.
 - Les regroupements de clubs sont le plus souvent des regroupements contraints pour faire face à des difficultés, voire des risques de disparition. Comme partout en France, les regroupements sont toujours envisagés dans des situations d'urgence lors de difficultés.

Au-delà de ces problèmes généraux, des nuances sont à apporter selon les disciplines.

Le premier enseignement majeur est que l'intercommunalité est vécue comme faisant peser un risque considérable de pertes de licenciés. Il a été constaté en effet des diminutions de licenciés à chaque fois que l'on fait des ententes ou des regroupements. Cela est dû en partie à des coûts supplémentaires de fonctionnement, notamment les déplacements. La proximité du lieu d'entraînement serait primordiale pour le développement des pratiques.

De plus, dans certaines disciplines comme le canoë-kayak, le regroupement communal n'est pas possible dans la mesure où le club voisin le plus proche peut être à plusieurs dizaines de kilomètres.

Le deuxième enseignement concerne la question de la nécessité ou non de mettre en place des équipements sportifs intercommunaux là où des petites communes ne peuvent pas assumer le niveau nécessaire d'investissement. C'est surtout en matière de piscines que les plus grosses difficultés de fonctionnement apparaissent dans la mesure où la gestion de ces installations se fait souvent par délégation de service public. Les exigences de rentabilité font que les clubs sportifs peuvent se retrouver sur la touche et connaître des difficultés pour obtenir des créneaux de pratiques. Dans d'autres cas, comme les gymnases, la priorité peut être donnée aux scolaires.

Le troisième enseignement concerne la hiérarchie des équipements sportifs selon leur rayonnement : local, communautaire, départemental, régional, national, international. Selon les CTS, il y a eu une prise de conscience du retard breton relatif à certains équipements structurants, ce qui remet en cause l'organisation de compétitions de haut niveau dans cette région. Des priorités ont été dégagées, mais ont tardé à se mettre en œuvre. Il s'agit d'une réflexion qui a débuté en 2005. En 2012, aucun projet n'est encore sorti de terre même si certains sont en cours de réalisation. De plus, le mouvement sportif souhaite une meilleure concertation avec des décideurs politiques pour éviter de faire les erreurs de choix d'équipements lourds, qui font sentir leurs effets à long terme sur les territoires d'accueil.

c. Gouvernance

D'un point de vue général, le débat avec les CTS a fait émerger trois conclusions :

- Le maintien d'un échelon départemental dans l'organisation sportive ne s'impose pas comme une évidence pour deux raisons principales : certains comités départementaux de petite taille n'ont pas le rôle moteur qu'ils devraient avoir à l'échelle d'un département ; d'autres à l'inverse ont acquis une telle importance qu'ils sont parfois en concurrence vis-à-vis de leur ligue régionale. Toutefois, il ne faut pas généraliser : les comités départementaux fonctionnent dans l'ensemble plutôt bien.
- La gouvernance des organes déconcentrés des fédérations est parfois influencée par la présence de clubs phares qui ont éventuellement placé des dirigeants au sein de ces instances. Cela n'est pas nécessairement analysé comme un problème, l'adossement des organes déconcentrés à des clubs phares pouvant au contraire s'avérer bénéfique dans certains cas. Le fonctionnement des ligues doit donc être analysé à la lumière des interactions qu'elles peuvent entretenir avec ces gros clubs qui ont des moyens considérables.
- La création d'un Conseil du sport en Bretagne⁶⁶ est très bien perçue comme instrument de cohérence de la politique sportive. Cet espace de débat peut permettre de penser l'articulation des différentes décisions à prendre à divers échelons territoriaux afin d'éviter des incohérences ou des contradictions. Cette instance doit cependant être organisée correctement afin de ne pas être une « *coquille vide* » mais un véritable lieu d'échange et de réflexion, à même de faire avancer les projets. Cela permettrait d'instaurer une association plus étroite entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales au niveau de la prise de décision et éviter des choix politiques ne tenant pas toujours compte des réalités et de l'expertise du mouvement sportif.

⁶⁶ Elle n'était pas effective au moment de l'organisation de nos tables rondes.

3.3.2. Visions sectorielles

a. Pratiques sportives

Pratique compétitive amateur

D'un point de vue général, il semblerait que les Equipes techniques régionales (ETR) aient réussi à faire la preuve de leur utilité auprès de la communauté sportive. Les ETR, souvent dirigées et coordonnées par les CTS, constituent ainsi une grande force d'impulsion pour la pratique. Cette mise à disposition du personnel par le ministère des Sports représente une source de financement indirect du sport très importante qui n'est pas suffisamment mise en avant.

L'activité des CTS et des ETR permet d'impulser une dynamique territoriale autour d'un projet sportif cohérent dont l'un des symboles est constitué par les 51 CLE⁶⁷ dans plus de 20 disciplines. Ces structures d'accès aux parcours de l'excellence sportive qui maillent l'ensemble du territoire régional constituent d'après tous les interlocuteurs que nous avons rencontrés (Conseil régional, Conseils généraux, DDCS, CTS) une véritable réussite sur le plan sportif.

Au-delà des spécificités de chaque sport qui rendent toute comparaison délicate, les CTS nous ont fait part de deux inquiétudes grandissantes :

- Il y a tout d'abord le constat selon lequel la pratique compétitive au niveau départemental décline dangereusement.
- Il y a ensuite le sentiment, qu'à l'avenir, la participation aux compétitions amateurs pourrait être remise en cause face à une augmentation de la demande de pratique non compétitive (ou d'une compétition de proximité).

Deux illustrations parlantes nous ont été données. En judo, 80 % des licenciés ne participent pas aux compétitions officielles. Dans certaines catégories d'âge, il y a même parfois moins de compétiteurs inscrits que de nombre de catégories de poids. En basket-ball, on a également observé des refus de participer aux compétitions au-delà de l'échelon départemental. De bons clubs ne participent pas aux compétitions régionales car leurs membres recherchent avant tout une pratique de proximité. Dans le Morbihan, il y a même plus de licenciés basket en FSCF qu'en FFBB car la pratique est axée sur le loisir ou sur d'autres formes de compétition.

Pratique non compétitive

Les CTS font tous le constat de la montée de la demande de pratique non compétitive ou alors d'une pratique compétitive prenant une autre forme (proximité...). Tous semblent d'accord sur l'idée d'une double structuration de l'activité sportive avec d'un côté un secteur compétitif et de l'autre un secteur de loisir. En revanche l'idée de clubs spécialisés sur l'un ou l'autre des secteurs ne semble pas être pertinente. En effet, un club spécialisé dans la pratique compétitive ne disposerait pas nécessairement des ressources pour développer son activité, la pratique de loisir permettant de financer la pratique compétitive ; à l'inverse, une spécialisation sur le loisir constituerait un frein au développement de toute pratique compétitive. Par ailleurs, des craintes de dérives commerciales sont exprimées en cas de spécialisation sur le volet loisir. Il y a donc un juste équilibre à trouver entre ces deux types de pratiques au sein des clubs.

⁶⁷ Centre labellisé d'entraînement.

On est bien ici au cœur d'une vraie problématique sur l'avenir des pratiques sportives et de leur organisation :

- Va-t-on s'acheminer vers une dualisation systématique de la pratique (loisirs/compétitions) ?
- Va-t-on s'acheminer vers une segmentation des pratiquants (solvables/non solvables) ?

C'est un thème central que nous retrouverons au niveau des préconisations. Les modalités de pratique sportives des années à venir auront en effet nécessairement un impact sur la conception de la politique sportive régionale.

C'est pourquoi il est intéressant de s'intéresser à toutes les expériences menées au niveau local par les clubs afin de répondre à la demande sociale de pratiques sportives qui diffère de la demande traditionnelle.

Parmi tous les exemples mis en avant par les CTS, nous avons retenu celui de la gymnastique.

Cette discipline a été précurseur sur le développement de la pratique non compétitive avec une offre de pratique de loisir pour tous les âges : packages baby gym, mouvements sur de la musique, festigym (grande réunion annuelle), activités fitness... Il existe également dans tous les clubs un groupe loisir adulte.

Cette évolution et cette adaptation ont été dictées par la nécessité de réagir à la perte de licenciés observée à partir de 13 ans. Si elles ont pu compenser ces pertes, ces nouvelles offres ont aussi provoqué d'autres problèmes. L'adaptation de l'offre nécessite par exemple de disposer d'un encadrement formé et qualifié en conséquence. La fédération a ainsi poussé pour la formation d'animateurs en structurant le BE sur deux volets (animation et entraînement) ce qui a pu abaisser le niveau du secteur compétitif. Au final, la pratique de loisir se serait développée au détriment de la pratique compétitive traditionnelle.

Pratique auto-organisée

Le développement de cette forme de pratique a été souligné par plusieurs disciplines avec une question centrale : comment intégrer ces pratiquants aux clubs ?

Ce « recrutement » s'avère très compliqué, non d'un point de vue financier, mais en raison des motivations qui guident cette pratique : liberté, bien-être, absence de contraintes. L'offre sportive traditionnelle des clubs peut difficilement répondre à ces demandes. Il semble par exemple très difficile de mettre à disposition de ces pratiquants un animateur toute une journée pour s'adapter à leurs besoins. Cela expliquerait que l'offre sportive reste davantage tournée vers la satisfaction des demandes des licenciés que vers le développement des pratiques informelles.

Pour certaines disciplines sportives, ce type de pratiques représente une importante déperdition en termes de licenciés. Par exemple :

- En tennis de table : il existe de très nombreuses tables en béton dans les espaces publics, 16% des foyers français disposent d'une table, 2 millions de raquettes sont vendues chaque année... Pourtant, la fédération ne compte que 200 000 licenciés !
- En athlétisme, des journaux spécialisés dans la course à pied proposent des offres d'entraînement. De fait, les pratiquants n'ont plus besoin d'aller dans les clubs pour pratiquer. Il s'agit aussi d'un sport individuel présentant des caractéristiques qui rendent l'encadrement de sa pratique facile (pas besoin d'équipement notamment).
- En basketball, le développement du basket de rue est important. La fédération essaie de mettre en place des actions pour récupérer ces pratiquants et compte beaucoup sur l'inscription du « trois contre trois » au programme des sports olympiques pour cela.
- Par ailleurs, les prix des licences sportives ne sont peut-être pas adaptés et ne représentent pas le coût réel de la pratique sportive. Dans certains cas, la licence représente un coût de pratique horaire très faible (parfois moins de 10 centimes d'euros)

dans certains clubs). A de tels tarifs, il n'est pas étonnant que les clubs ne puissent pas encadrer à la fois la pratique de loisir et la pratique compétitive et, encore moins, développer une offre à l'attention des pratiquants informels.

Les CTS nous ont bien précisé que cette « concurrence » des pratiques auto-organisées était à nuancer selon les disciplines. En effet, certaines pratiques demandent soit un niveau d'équipement, soit un niveau d'encadrement qui rend nécessaire l'organisation de la pratique en club (judo, gymnastique...). De plus, selon certains CTS, il y a un déficit de communication sur la pratique en club. En effet, contrairement aux idées reçues, cela peut s'avérer plus facile et moins cher de pratiquer une activité en club que tout seul ou en structure commerciale. Encore faut-il le faire savoir aux pratiquants libres.

b. Equipements sportifs

D'un point de vue général, les CTS soulignent que le parc d'équipements sportifs est vieillissant et qu'il souffre également de nombreux manques, ce qui pèserait à la fois sur le développement de la pratique, l'accueil d'événements sportifs et le développement du sport de haut niveau.

Développement de la pratique

Selon les CTS, il serait nécessaire de construire de nouveaux équipements. Néanmoins, du point de vue des autorités publiques, il semblerait que les préférences aillent vers les rénovations. De plus, les CTS déplorent la concurrence avec les équipements culturels au bénéfice de ces derniers. Ceci résulterait d'un choix clairement donné à la culture au sein de la région Bretagne.

On retrouve également ici ce qui avait déjà été énoncé par les CTS au sujet de la gouvernance du sport : des choix politiques en matière d'équipements sportifs ont été effectués sans concertation avec le mouvement sportif et ont souffert d'un défaut de cohérence par rapport aux besoins sportifs réels.

Les CTS signalent un certain nombre de situations de saturation dans la mesure où certains équipements ont disparu (faute d'entretien la plupart du temps) avec, dans le même temps, une augmentation du nombre de licenciés. C'est le cas par exemple de la natation avec la fermeture de bassins. A l'inverse, il faut reconnaître que certaines disciplines ne semblent pas connaître de problèmes majeurs d'équipements pour leur pratique.

Accueil d'événements

Pour les CTS, il y aurait un réel problème d'équipements sportifs pour l'accueil de compétitions de haut niveau en raison de l'absence d'infrastructures d'envergure. Dès lors que la compétition dépasse le niveau régional, les infrastructures bretonnes sont vite dépassées (hormis dans les stades de football). Par exemple, le tennis de table et le judo ont fait part de leur impossibilité d'accueillir des grandes compétitions en raison de l'absence de salles ce qui n'était pas le cas avant. La salle de Rennes (le Liberté) permettait en effet d'accueillir des événements d'importance (championnats du monde de gymnastique par exemple). Cette salle a été rénovée de telle sorte que son utilisation pour l'accueil d'événements sportifs est difficile avec des sièges orientés vers la scène de la salle. Ceci est aussi une illustration du manque de concertation du mouvement sportif lors des grands projets. Il

faudrait donc revenir sur les projets en cours d'équipements structurants pour se demander s'ils sont véritablement adaptés à l'accueil de compétitions de haut niveau.

Capacités d'hébergement

Enfin, tous les CTS reconnaissent le manque d'infrastructures pour l'hébergement des sportifs en stage sportif ou en pôles. Ceci est particulièrement vrai sur Rennes ce qui oblige les clubs à aller à l'hôtel ou dans des familles d'accueil. Certains clubs (en athlétisme par exemple) doivent même louer des appartements pour leurs sportifs.

c. Sport de haut niveau

La Bretagne se caractérise par des résultats sportifs remarquables en voile. La voile bretonne compte ainsi le tiers des structures du haut niveau français et est fortement soutenue par les collectivités. Pour les autres disciplines le constat est plus mitigé. Plusieurs CTS estiment que les sportifs de haut niveau ne sont pas suffisamment soutenus en Bretagne.

La Bretagne est la 6^e région de France en termes de sportifs sur liste ministérielle. C'est une terre de formation qui se caractérise par un nombre de sportifs espoirs très largement supérieur au nombre de sportifs de haut niveau (voir notre analyse à ce sujet). Ce constat, valable pour de nombreuses régions, reste davantage marqué en Bretagne. La déperdition (entre le nombre d'espoirs et de sportifs de haut niveau) s'expliquerait par la fuite des talents vers d'autres régions.

Deux raisons sont principalement évoquées :

- Un manque de reconnaissance : les médias locaux s'intéressant davantage aux compétitions locales qu'aux résultats nationaux.
- Un tissu économique ne permettant pas toujours de les retenir. Si les moyens mis en œuvre par la Bretagne dans son ensemble pour conserver ces athlètes sont en augmentation, elle conserve un retard qu'elle doit encore combler par rapport à d'autres régions.

Enfin, la concurrence des autres régions se fait également ressentir notamment avec celles qui ont développé une réelle politique du haut niveau (Pays de la Loire) ou celles qui disposent de moyens (financiers, humains...) très importants (Ile-de-France).

d. Fonctions sociales

Le débat avec les CTS sur les fonctions sociales remplies par le sport a été riche et animé. Deux interrogations ont été posées :

- Comment le mouvement sportif peut-il améliorer l'accessibilité au sport de certains publics qui aujourd'hui en sont privés (handicapés, jeunes défavorisés...) ?
- La satisfaction de cette nouvelle demande peut-elle constituer de nouvelles sources de financement voire le fondement d'une nouvelle économie territoriale ?

Certains CTS considèrent que l'accueil de nouveaux publics implique de redéfinir les missions exactes d'une fédération, mais également de se doter des compétences adaptées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'accueil de seniors, de malades, de handicapés (...) nécessite une formation spécifique qui réponde aux caractéristiques de ces publics.

A l'inverse, certains CTS considèrent que les fédérations sportives ne sont pas nécessairement les mieux placées pour délivrer ce genre de services. De plus, on demande au sport d'investir un champ qui pourrait être occupé par d'autres institutions.

En dépit de ces positions très contrastées, les CTS nous ont fait part d'un certain nombre d'expérimentations principalement dans deux domaines : la santé et l'insertion sociale.

4. ANALYSE QUALITATIVE DES POLITIQUES SPORTIVES DEPARTEMENTALES

Dans le cadre de la réalisation de ce diagnostic territorial, nous avons rencontré les acteurs publics des politiques sportives départementales : les quatre conseils généraux et les quatre directions départementales interministérielles. Nous les avons interrogés sur leurs politiques sportives et sur les moyens consacrés au sport. Des synthèses par département nous permettent de comparer les points de vue et les choix des différents acteurs et d’apprécier leur complémentarité.

4.1. Les politiques sportives dans les Côtes d’Armor

4.1.1. La politique sportive de la DDCS

a. Objectifs de la politique sportive

Principales caractéristiques

Le seul levier de financement actuel à la main de la DDCS en faveur du sport provient du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). La politique sportive menée en 2011 reposait sur trois axes principaux.

Le premier axe concerne l’accessibilité au sport pour tous avec deux entrées :

- Proposer une offre sportive en milieu urbain (quartiers) ou en milieu rural.
- Développer des initiatives sur des publics prioritaires.

Ces deux objectifs sont réalisés en étroite collaboration avec les comités départementaux et les clubs. On peut dire que cette entrée territoriale constitue une sorte de révolution culturelle par rapport à une approche traditionnellement centrée sur le développement des disciplines sportives.

Le deuxième axe concerne le développement de l’emploi. Cet objectif est peut-être moins affirmé ici que dans d’autres départements dans la mesure où c’est un point fort de la politique sportive du Conseil général (voir *infra*). Les aides de la DDCS viennent ainsi en complément de celles du Conseil général avec qui la concertation et le dialogue sont bien développés.

En 2011, la DDCS a contribué à la création de 4 plans sport emploi. Les dossiers retenus sont ceux de comités départementaux qui présentaient un projet de développement (aviron et volley). Pour les clubs, c’est l’emploi mutualisé sur plusieurs communes qui a été privilégié. De plus, une des conditions d’éligibilité voulait que l’éducateur sportif recruté intervienne en milieu rural ou dans les quartiers urbains sensibles. A travers ce dispositif, la DDCS incite au développement d’actions territorialisées que le mouvement sportif n’impulse pas naturellement.

Le troisième axe concerne la formation, en particulier celle des bénévoles dans des domaines divers (comptabilité, gestion, prévention et secours civiques de niveau 1...).

Dimension territoriale

Deux territoires sont concernés par la dimension territoriale de la politique sportive de la DDCS : le rural et les quartiers urbains sensibles.

En milieu rural, la DDCS soutient l'offre d'activités sportives en accompagnant la création d'associations. Bien souvent, la création de clubs locaux fait suite à des cycles de découvertes organisés soit dans le cadre de la politique sportive d'un comité départemental (sensibilisation avec les scolaires ou créneaux réguliers proposés sur une commune dépourvue de l'activité sportive en question), soit dans le cadre de dispositifs spécifiques. Par exemple, le Conseil général a mis en place des « caps sports », dont l'objectif consiste à proposer des activités sportives sur les temps périscolaires par le biais d'éducateurs territoriaux ou d'éducateurs issus de clubs. Le comité départemental de badminton a ainsi bénéficié d'un plan sport emploi en 2007 pour le recrutement d'un éducateur sportif. Sa mission consistait à promouvoir et développer le badminton sur les territoires qui en étaient dépourvus. Cela a porté ses fruits comme en témoignent l'organisation, en 2011, de plusieurs modules sportifs consacrés au badminton en milieu scolaire, cofinancés dans le cadre du dispositif relatif à l'accompagnement éducatif, et la création de 3 nouveaux clubs sur le territoire départemental.

Les clubs d'EPGV et d'EPMM font l'objet d'une attention particulière. En effet, bien que ces clubs jouent un rôle important d'animation sportive en milieu rural à destination des séniors, la DDCS estime que le montant des subventions ne peut excéder 35% du budget d'une association. Or la subvention minimale CNDS de 750€ atteint parfois ce pourcentage pour des associations d'EPMM ou d'EPGV, ce qui rend impossible le soutien de telles structures. Pour remédier à cela, la DDCS a mis en œuvre une disposition solidaire qui consiste à verser une subvention aux comités départementaux afin qu'ils achètent du matériel sportif utile aux « petits clubs ». En 2011, ce sont 14 000 euros qui ont été versés au profit de 29 clubs issus de 9 fédérations sportives différentes.

De la même façon, de nombreuses actions ont été impulsées par la DDCS dans les quartiers.

Tout d'abord, la DDCS a rencontré de nombreux acteurs afin d'avoir une connaissance plus fine des problématiques et des projets existants au sein de ces territoires. Dans le cadre des entretiens de concertation CNDS réservés aux comités sportifs départementaux, des échanges ont eu lieu afin d'inciter certains à mettre en œuvre une offre sportive diversifiée dans les quartiers ou en milieu rural (en direct ou avec l'appui des clubs). En 2011, le district de football et les comités départementaux d'athlétisme et de tennis se sont ainsi engagés dans cette démarche.

Un exemple peut ici être mis en évidence avec le territoire de Saint-Brieuc, sur lequel la DDCS souhaitait promouvoir un projet auprès de partenaires extérieurs à la sphère sportive, comme les centres sociaux qui n'ont pas les compétences pour encadrer des activités sportives. Par ailleurs, il s'agissait de proposer une activité qui n'entre pas en concurrence avec l'offre sportive déjà existante dans ces quartiers. L'opérateur sportif retenu pour mener à bien ces projets a été l'UFOLEP qui propose des pratiques « multisports ». C'est ainsi qu'un projet « sport en famille » a été élaboré avec un financement CNDS à hauteur de 80% et un financement par la collectivité de 20%.

Cette démarche est particulièrement innovante avec une activité sportive impliquant les enfants et les parents. L'objectif à terme est de créer des associations sportives multisports qui soient en capacité d'accueillir des publics défavorisés. Le projet est en voie d'élaboration et de nouveaux partenariats pourront être créés, notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il s'agit là d'une démarche complémentaire à celle du mouvement sportif qui, bien que n'étant pas hostile à l'expérimentation, n'est pas toujours prêt à accueillir ces publics.

Au final, la DDCS constate que ces innovations territoriales concernent essentiellement le milieu urbain et les quartiers. Cela ne touche pas encore le Centre Bretagne, excentré géographiquement,

qui souffre d'un gros déficit de pratique sportive. La création de postes d'animateurs territoriaux pourrait impulser une nouvelle dynamique.

Difficultés des acteurs de terrain

Selon la DDCS, les difficultés rencontrées par le mouvement sportif costarmoricain sont principalement de deux ordres :

- Un problème de financement : c'est particulièrement le cas des associations affinitaires multisports. A titre d'exemple, l'EPGV et l'EPMM fonctionnent avec de petits budgets malgré un rôle social essentiel.
- Un problème de bénévolat : la question du renouvellement des bénévoles et de l'accès des jeunes aux responsabilités revient régulièrement. La charge de travail peut en effrayer certains, tandis que certains bénévoles en place « s'accrochent » à leur fauteuil.

Au final, il ne semble pas y avoir de réelle politique en faveur de l'accueil de nouveaux bénévoles. Cette question renvoie, de façon générale, aux projets et au fonctionnement des associations sportives.

b. Gouvernance sportive

Impact des réformes en cours

En matière d'attribution de subvention, c'est la lisibilité et la complémentarité des politiques initiées par les différents acteurs publics qui doivent être améliorées. Il est en effet compliqué pour les comités départementaux et les clubs de s'inscrire dans les différents dispositifs proposés par les institutions

Dans cette perspective de complémentarité, l'ex-DDJS avait initié avec le Conseil général des Côtes-d'Armor un projet de dossier commun pour les plans de développement des comités départementaux. Les comités qui souhaitaient s'inscrire dans cette démarche bénéficiaient d'un accompagnement. Cette démarche n'a malheureusement pas pu fonctionner en raison de la lourdeur de la procédure.

Intercommunalité sportive

Selon la DDCS des Côtes-d'Armor, les mutualisations et regroupements vont s'imposer d'eux-mêmes dans certains territoires. Les comités départementaux et les ligues ont de vrais rôles stratégiques à assurer dans l'élaboration de projets territoriaux structurés dans divers domaines : l'emploi, la formation, les compétitions sportives, les équipements...

En milieu rural par exemple, il y a des problèmes dans la gestion d'équipements sportifs (répartition des créneaux) ou d'effectifs pour constituer une équipe et s'inscrire aux compétitions, notamment pour les plus jeunes. Sous l'impulsion du milieu fédéral ou des collectivités locales, on assiste de plus en plus à la signature d'ententes entre clubs.

De façon générale, la DDCS considère que, pour le milieu rural, la solution réside effectivement dans la mutualisation des moyens et la création de groupements d'employeurs permettant de partager des emplois sur plusieurs clubs locaux. Il s'agit d'animer un territoire qui dépasse le seul espace communal.

c. Les moyens de l'Etat consacrés au sport dans les Côtes-d'Armor

Les crédits du CNDS attribués au sein des Côtes-d'Armor se sont élevés, au cours de l'olympiade 2008-2012, à un total de 3 317 670 €. Cela représente 12,6% du CNDS versé en Bretagne sur la même période. Comme pour la DRJSCS, la majorité des subventions provient de la part territoriale avec un total de 2 815 739 € versés (84,9% des subventions versées au cours de l'olympiade), les crédits régionalisés d'équipements sportifs (9% des subventions), et l'accompagnement éducatif (6,1%) arrivant assez loin derrière.

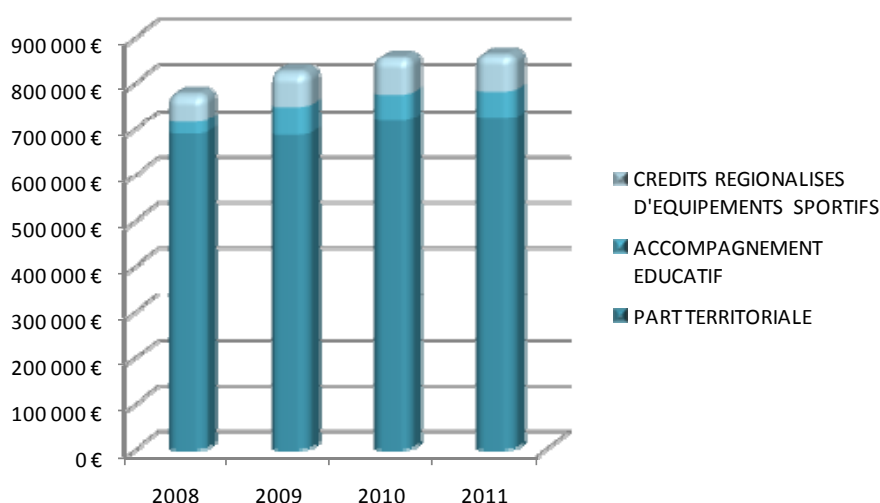
Tableau 46 : Evolution des crédits CNDS dans les Côtes-d'Armor.

	2008	2009	2010	2011	Total	%	Evolution 08-11	TCAM
PART TERRITORIALE	689 278 €	686 904 €	717 497 €	722 060 €	2 815 739 €	84,9%	4,8%	1,2%
<i>PART TERRITORIALE TRADITIONNELLE</i>	176 650 €	184 450 €	177 417 €	187 850 €	726 367 €	21,9%	6,3%	1,5%
<i>DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</i>	434 980 €	425 275 €	481 560 €	310 167 €	1 651 982 €	49,8%	-28,7%	-8,1%
<i>ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE AUX BESOINS DE LA POPULATION</i>	58 698 €	45 104 €	45 520 €	185 330 €	334 652 €	10,1%	215,7%	33,3%
<i>PROGRAMMES SPECIFIQUES</i>	18 950 €	32 075 €	13 000 €	38 713 €	102 738 €	3,1%	104,3%	19,6%
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	25 770 €	61 350 €	57 020 €	59 220 €	203 360 €	6,1%	434,0%	23,1%
CREDITS REGIONALISES D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	60 837 €	75 702 €	81 016 €	81 016 €	298 571 €	9,0%	33,2%	7,4%
TOTAL GENERAL CNDS	775 885 €	823 956 €	855 533 €	862 296 €	3 317 670 €	100,0%	11,1%	2,7%

Comme nous l'indique le tableau 46, les subventions CNDS versées dans ce département ont augmenté de 11,1% au cours de l'olympiade passant de 775 885 € à 862 296 € ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 2,7%.

Le graphique 15 permet d'illustrer cette évolution et rend compte de la prédominance des subventions versées au titre de la part territoriale au cours de l'olympiade.

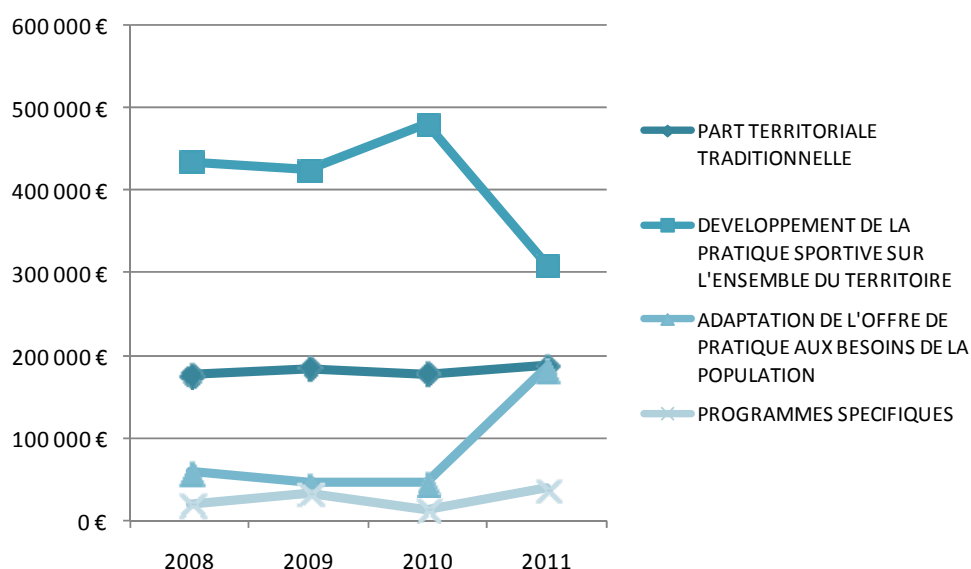
Graphique 15 : Illustration de l'évolution des subventions CNDS.



Evolution de la part territoriale

Les subventions versées au titre de la part territoriale ont augmenté de 4,8% au cours de l'olympiade passant de 689 278 € à 722 020 € soit un taux de croissance annuel moyen de 1,2%. Cette augmentation s'explique par les très fortes augmentations des subventions versées au titre de l'adaptation de l'offre de pratique aux besoins de la population et de celles versées au titre des programmes spécifiques. La part territoriale traditionnelle a également connu une croissance, modérée mais régulière, alors que les aides accordées au titre du développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire ont assez nettement reculé. Le graphique 16 permet de mieux apprécier ces évolutions et illustre bien la réorientation des crédits CNDS qui a été opérée dans ce département.

Graphique 16 : Evolution des subventions versées au titre de la part territoriale



Les éléments qui constituent la part territoriale et qui ont contribué à la croissance globale sont donc :

- La part territoriale traditionnelle

Passant de 176 650 € à 187 850 €, la croissance de la part territoriale traditionnelle au cours de la dernière olympiade a été assez limitée (+6,3%), contrairement à ce que nous avons pu observer au niveau régional. Cette croissance trouve principalement son origine dans l'augmentation des aides à l'emploi qui sont passées de 102 025€ à 123 700€ (+21,2%)⁶⁸, ce qui a compensé la diminution des aides à la formation (-24,9%).

- L'adaptation de l'offre de pratique aux besoins de la population

Les subventions versées sur cet axe ont considérablement augmenté lors de l'olympiade 2008-2012. Elles ont en effet été multipliées par 3 (+215,7%) et progressé à un rythme moyen de 33,3% par an. Sur ce volet, ce sont les crédits accordés aux quartiers urbains difficiles qui ont été les premiers bénéficiaires. Ils ont été multipliés par 11,9 entre 2008 et 2011, passant de 8200€ à 97830€. De même, les aides accordées aux projets développant l'intégration des jeunes filles ont été multipliées par 2 au cours de l'olympiade, alors que les aides aux projets développant l'intégration des publics en situation de handicap ont augmenté de 33%.

Ces évolutions indiquent une nouvelle orientation des crédits CNDS vers les publics prioritaires.

⁶⁸ Voir le détail des subventions en annexe.

– Les programmes spécifiques

Même si les subventions accordées dans le cadre de ces programmes restent encore minoritaires (3,2% des subventions CNDS), leur évolution au cours de l'olympiade peut être soulignée. En effet, alors qu'elles ne représentaient que de 18 950€ en 2008, elles ont plus que doublé (+104,3%) pour s'établir à 38 713€ en 2011, soit un taux de croissance annuel moyen de 19,6%. La principale ligne budgétaire ayant progressé au sein de ces programmes est celle réservée en faveur de la prévention et de la lutte contre le dopage (de 10 450€ à 33 463€). Cette évolution confirme une fois de plus la volonté d'orienter les subventions vers les actions prioritaires du CNDS.

A l'inverse, nous avons pu observer une nette diminution des subventions accordées sur le volet du développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire. Elles ont reculé de 28,7% sur la durée de l'olympiade, passant de 434 980€ à 310 167€. Ce déclin trouve principalement son origine dans la baisse des subventions versées au titre du soutien des projets des clubs (-34,4%), mais aussi de celles accordées au soutien des projets de développement des comités (-18,2%). Cela peut s'expliquer par le rehaussement du seuil minimal de subventions, qui a pu exclure certains clubs de petite taille des aides du CNDS, mais aussi par la volonté de favoriser le financement des actions à l'endroit des publics cibles, au détriment des demandes classiques de fonctionnement des clubs.

Evolution de l'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif a été fortement soutenu au cours de l'olympiade. Ces subventions ont plus que doublé entre 2008 et 2011 (+129,8%), passant de 25 770 € à 59 220 €, soit un taux de croissance annuel moyen de 23,1%. Cette montée en puissance est l'une des plus importantes sur le territoire breton.

Evolution des crédits régionalisés d'équipements sportifs

Les subventions versées sur le volet des équipements sportifs ont également fortement augmenté au cours de la période 2008-2011. Elles ont ainsi augmenté de 33,2% au total (soit un taux de croissance annuel moyen de 7,4%) pour s'établir en 2011 à 81 016 €. Après le Morbihan, c'est dans les Côtes-d'Armor que les subventions accordées sur cette ligne ont été le plus développées.

4.1.2. La politique sportive du Conseil général

a. Objectifs de la politique sportive

Principales caractéristiques

Historiquement, le Conseil général des Côtes-d'Armor a la réputation de développer une politique sportive très ambitieuse en matière d'équipements sportifs, d'accueil de grands événements sportifs et de soutien aux athlètes et aux équipes de haut niveau.

En effet, sur la période 2000-2010, ce sont près de 30 millions d'euros qui ont été investis dans la rénovation et la construction d'équipements, une somme considérable pour un département de 550 000 habitants. Les élus du département ont très clairement perçus les enjeux et les effets transversaux d'une politique sportive : intégration sociale, éducation, santé... Jusqu'à une période récente, des moyens considérables étaient consacrés au sport (10 millions d'euros sur l'exercice 2009).

Au-delà des équipements, on a observé le même volontarisme en matière de soutien au spectacle sportif. Par exemple, le Conseil général a fortement soutenu le développement du club de volley-ball de Saint-Brieuc avec 650 000 euros de subvention sur un budget total de 1,3 millions d'euros. Il en a été de même avec le club de football de Guingamp.

La crise économique a entraîné une révision de cette ambition. Depuis 2010, le Conseil général a revu à la baisse ses financements en direction du sport. Pour 2012, c'est ainsi une diminution de 10% des crédits qui est prévue. Néanmoins le budget de fonctionnement se maintient à un niveau important et s'élève à plus de 4,5 millions d'euros.

Au plan qualitatif, il y a eu une inflexion nette des objectifs de la politique sportive. Sans renoncer totalement au financement de la pratique fédérale ou au financement du sport, la politique sportive départementale se met dorénavant au service d'autres politiques : santé, cohésion sociale, séniors... Pour nos interlocuteurs, cette évolution serait obligatoire pour les conseils généraux qui doivent justifier leur politique sportive dans un contexte financier de plus en plus tendu.

D'un point de vue général, la politique sportive du département se décline en trois chapitres :

- La pratique sportive fédérale.
- Le volet éducatif et social avec notamment l'accompagnement du sport scolaire.
- Le soutien à la vie associative et à l'accueil d'événements.

Pour 2012, hors emplois et équipements sportifs, le Conseil général finance les grands postes suivants :

- Aide au CDOS et aux Comités départementaux : 935 000 €.
- Aide au sport de haut niveau : 1,44 millions d'euros. Une quarantaine de clubs est aidée avec un accompagnement plus fort du cyclisme et du club de basket de Saint-Brieuc. L'aide va ainsi de 3 000 € à 175 000 € par club.
- Aides individuelles aux athlètes : 100 000 €. En 2011, un groupe restreint à 20 athlètes est concerné. Il s'agit d'athlètes de très haut niveau avec un potentiel olympique ou mondial, dont les bourses vont de 1 500 à 10 000 €.
- Aide aux parcours individuels : 40 000 €. Il s'agit principalement d'aides aux déplacements.

Sur le volet éducatif et social, les subventions du Conseil général se répartissent entre :

- L'aide aux structures de formation : 480 000 €. Ce sont des aides à destination des clubs formateurs, des CLE et des pôles. Une des particularités de la politique sportive du Conseil général des Côtes-d'Armor réside dans l'aide aux équipes départementales qui regroupent les meilleurs athlètes. Il y a 8 équipes à ce jour. Les aides vont de 3 000 à 25 000 € et sont destinées à soutenir des projets. Cette politique a généré une véritable dynamique sportive qui fixe les athlètes dans le département. Ce sont essentiellement des sports individuels qui sont concernés pour les catégories d'âge de 15-23 ans.
- L'aide au sport scolaire et à l'éducation : 350 000 €. Une partie de cette aide va vers l'UNSS et l'UGSEL. Une autre partie finance le CAP sport (centre d'animation permanent).

Dimension territoriale

Dans le département des Côtes-d'Armor, il n'y a pas de choix stratégiques sur le volet fonctionnement en matière d'équilibre territorial. Il n'y a pas de réel enjeu autour des zones urbaines sensibles. C'est essentiellement l'aspect rural qui fait l'objet d'une attention au travers du dispositif du CAP sport.

Sur le volet investissement, la mise en place en 2009 des contrats de territoire basés sur les 6 Pays du département constitue une nouveauté. Ce dispositif est venu modifier la politique d'investissement du Conseil général. Chacun des 6 pays reçoit une dotation en fonction d'une clé de répartition commune.

Le département a créé des « Maisons du département » dans chaque pays, l'objectif étant de décentraliser les services et les rapprocher de la population.

Pour le service des sports, cela a entraîné une importante restructuration. Avant la territorialisation de la politique départementale, le service comptait 25 agents, dont des éducateurs sportifs départementaux et des agents de développement. Dans le champ exclusif du sport, alors qu'ils étaient 16 agents avant la décentralisation, ils ne sont plus que 8 en 2011 (sport et jeunesse) et les perspectives tendent vers une réduction encore plus importante avec un agent par pays. Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, les missions d'animation disparaissent, les départements ne conservant que les missions de développement.

Ces agents sont désormais sous la responsabilité hiérarchique des directeurs des Maisons du département. Le problème est de savoir jusqu'où ira-t-on dans ce transfert de compétences, y compris au niveau financier. Pour le moment les finances ne sont pas transférées, sauf en partie pour ce qui concerne l'équipement (les enveloppes étant gérées au siège).

Cette expérience du Conseil général des Côtes-d'Armor est intéressante car elle peut préfigurer des débats à venir sur les conséquences de la réforme des collectivités territoriales et sur la gouvernance sportive. Elle est également à rapprocher de celle du Conseil général d'Ille-et-Vilaine et de ses agences départementales qui correspondent aux Maisons du département costarmoricaines.

Difficultés des acteurs de terrain

Le problème majeur rencontré par les clubs locaux est celui de l'emploi, ce qui renvoie à la crise du bénévolat et aux difficultés de financement.

Selon de nombreux acteurs publics et associatifs, il n'y aurait pas moins de bénévoles qu'avant. En revanche, on assiste à un vieillissement très net des bénévoles, un manque de renouvellement et peu d'implication de la part des plus jeunes. Il y aurait également une modification de l'engagement, avec de moins en moins de personnes disponibles sur du long terme.

On se heurte ici à un double mouvement :

- D’une part, des bénévoles âgés et bien implantés qui ne veulent pas ou ne savent pas laisser leur place.
- D’autre part, de jeunes bénévoles qui partent faire leurs études dans les grandes villes universitaires ou qui s’impliquent peu dans le milieu associatif.

La professionnalisation des associations peut venir compléter cette évolution du bénévolat. Mais, elle pose d’autres problèmes notamment en matière de responsabilité et de gestion des ressources humaines. La professionnalisation effraie beaucoup de dirigeants bénévoles qui n’ont pas les compétences pour devenir employeur.

Conscient de ces difficultés, le Conseil général a engagé une démarche volontariste de professionnalisation de l’encadrement sportif depuis 1994. De nombreuses structures costarmoricaines bénéficient ainsi de 170 emplois aidés :

- 50% des comités départementaux ont embauché un éducateur sportif.
- Les petits clubs ruraux et les clubs qui développent du haut niveau.
- Les territoires, via des agents de développement.

Ce soutien à l’emploi s’avère particulièrement intéressant puisqu’il n’est pas limité dans le temps et non dégressif (contrairement à d’autres dispositifs de soutien public à l’emploi).

Si le champ du sport n’est pas le seul à bénéficier de ce dispositif, il a de loin été le plus réactif par rapport à cette mesure. Il concentre environ 60% des emplois associatifs. Il faut noter que ce n’est pas le service des sports qui gère ce dispositif, mais le service développement économique.

Les modalités de financement de ces emplois sont les suivantes :

- Pour un club : règle des trois tiers. La collectivité locale, le Conseil général et le club paient chacun un tiers du coût de l’emploi ;
- Pour un comité départemental : règle du 50/ 50, c’est-à-dire que l’emploi est financé à parts égales par le Conseil général et le comité départemental concerné.

La stabilité de cette aide dans le temps assure la pérennisation de l’emploi et autorise la mise en place de stratégie à long terme, puisque le salarié peut se projeter dans le futur. Certains emplois financés ont ainsi déjà une quinzaine d’années.

En 2011, ce dispositif est toujours inscrit dans la politique d’aide aux emplois associatifs. Il représente un volume de 3,5 millions d’euros pour un volume global d’environ 300 emplois. Toutefois l’enveloppe est fermée ; pour accueillir de nouveaux emplois et satisfaire les demandes en cours, il faut ainsi que d’autres sortent du dispositif. La volonté politique de sauvegarder ces emplois demeure forte. Cela permet de maintenir les forces vives sur le territoire, en particulier les jeunes, dans un département qui présente une moyenne d’âge élevée. Cette politique permet également de répondre en partie à l’évolution du bénévolat.

b. Gouvernance sportive

Le Conseil général des Côtes-d’Armor est persuadé que l’intercommunalité est incontournable dans les années à venir, notamment pour des raisons de masses critiques relatives à des investissements d’une certaine importance. Ces investissements ne peuvent plus aujourd’hui relever d’une seule commune.

En ce qui concerne l’intercommunalité sportive, l’exemple mis en avant est celui de l’agglomération de Saint-Brieuc (voir encadré à ce sujet p191). Mais il y a d’autres intercommunalités dans le

département qui souhaiteraient aujourd'hui élargir leur compétence dans le domaine du sport : Guingamp, Dinan, Lannion (qui a déjà la compétence sur les équipements sportifs d'intérêt communautaire).

Ces réflexions portent sur la recherche de mutualisation de moyens sur un territoire pertinent pour atteindre des objectifs peu envisageables pour une seule commune, tels que :

- Le développement du sport de haut niveau.
- La construction d'équipements sportifs.
- L'accueil d'évènements sportifs.

L'articulation des politiques communales et intercommunales reste à définir. La répartition des compétences à Saint Brieuc a par exemple amené de nombreux débats. La communauté d'agglomération a ainsi cherché à trouver des complémentarités et à éviter de se substituer aux communes.

Cela présage d'autres débats au sein des EPCI prétendant à la compétence sport. Cependant, on est enclin à penser que les communes, qui en auront les moyens, conserveront l'animation sportive de proximité, tandis que les autres attributs du champ sportif relèveront de l'intercommunalité.

L'analyse de l'intercommunalité sportive permet également de comprendre le positionnement du Conseil général. Dans les Côtes-d'Armor, il n'y a pas de grande agglomération qui dispose de moyens importants. C'est pour pallier à ce phénomène que le Conseil général a investi aussi fortement dans le sport.

4.1.3. Synthèse Côtes-d'Armor

Du côté de la DDCS, plusieurs éléments sont à noter :

- La politique sportive est organisée autour de trois axes majeurs :
 - Amélioration de l'accessibilité au sport (territoires défavorisés et publics prioritaires).
 - Développement de l'emploi (en concertation avec le Conseil général).
 - Actions de formation (bénévoles).
- Une prise en compte des spécificités territoriales.
 - Promotion de clubs en milieu rural.
 - Actions innovantes en milieu urbain, notamment « sport en famille » avec un partenariat renforcé (UFOLEP, CAF).
- Une gouvernance sportive réaliste.
 - Concertation importante avec le Conseil général.
 - Mutualisations de moyens.
 - Groupements d'employeurs.
- Des crédits CNDS qui s'élevaient en 2011 à 862 296 € avec des priorités clairement affirmées.

Du côté du Conseil général :

- Une inflexion majeure de politique depuis quelques années :
 - Volontariste avant la crise.
 - Révision des ambitions après 2009 et recentrage sur les fonctions sociales du sport (santé, cohésion sociale, seniors...).
- Une priorité claire accordée au monde rural :
 - Mise en place des contrats de territoire.
 - Création des Maisons du Département.
- Des tentatives de réponses aux difficultés des acteurs de terrain :
 - Crise du bénévolat et difficultés de financement.
 - Soutien massif à l'emploi sportif avec une volonté actuelle de les sauvegarder malgré la crise économique.
- Une promotion de l'intercommunalité :
 - Exemple de Saint-Brieuc Agglomération.
 - Soutien à la politique sportive intercommunale des autres EPCI du département.
- Un budget de fonctionnement de 4,5 millions d'euros consacré au sport.

4.2. Les politiques sportives dans le Finistère

4.2.1. La politique sportive de la DDCS

a. Objectif de la politique sportive

Principales caractéristiques

Comme pour les autres Directions départementales, les moyens financiers disponibles sont ceux du CNDS. L'enveloppe est structurée autour des conventions de développement signées avec les comités départementaux. Les financements sont orientés vers les têtes de réseau et les plans de développement autour de quatre axes principaux :

- Le développement de la pratique.
- La formation.
- Les publics prioritaires.
- Les programmes spécifiques.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère (DDCS29) ne s'investit pas dans le développement de la pratique du haut-niveau. L'objectif premier reste le développement de la pratique de masse. La formation concerne principalement les bénévoles, tandis que l'amélioration de l'accessibilité à la pratique est de plus en plus recherchée.

Pour ce qui est des plans de développement des comités départementaux, la DDCS29 et le Conseil général travaillent de façon très proche et en parfaite collaboration : la DDCS instruit les dossiers pour le compte du Conseil général. Elle peut orienter ces plans de développement vers certaines priorités comme par exemple l'attribution d'aides aux petits clubs (en achat de matériel...). Pour les clubs « structurants », chaque comité départemental étant libre de définir cette notion, les subventions sont assujetties à la mise en place de projets de club.

En 2011, la répartition des subventions aux clubs et aux comités a fait l'objet d'une expérimentation avec 12 comités départementaux volontaires. La dotation globale pour ces 12 disciplines a été déterminée sur la base d'un projet global comprenant le plan de développement, l'aide aux petits clubs et l'aide aux clubs structurants. La notion de projet a été introduite et les critères d'attribution des subventions ont été clarifiés, ce qui change radicalement de l'approche antérieure (renouvellement quasi-automatique des subventions attribuées).

Dimension territoriale

Le service « animation et développement territorial » de la DDCS 29 est surtout orienté vers la politique de la ville. Le CNDS ne finance donc pas directement les quartiers urbains dans la mesure où ces zones peuvent bénéficier d'autres dispositifs. Quatre quartiers sont concernés dans le département à Brest, Quimper, Morlaix et Concarneau. En revanche, le CNDS contribue à la politique des quartiers en finançant certaines actions portées par d'autres organismes. C'est le cas par exemple de l'OMS (Office Municipale des Sports) de Brest, qui met en place des actions dans ces quartiers et obtient des financements par le CNDS. A l'inverse, le BUC (Brest Université Club) et l'Etoile Saint-Laurent, qui mènent aussi des actions dans les quartiers sensibles, reçoivent des fonds de la politique de la ville mais pas du CNDS.

La dimension territoriale de la politique sportive apparaît plus explicitement dans les conventions de développement signées avec les Comités départementaux. Le Finistère se caractérisant par une très grande hétérogénéité territoriale (à la fois entre le Nord et le Sud et entre l'Est et l'Ouest), la priorité est donnée aux acteurs qui tentent de développer des actions dans les zones enclavées du département.

Difficultés des acteurs de terrain

Dans le Finistère, la mobilisation des bénévoles évolue. S'ils sont encore nombreux à s'investir dans l'organisation des manifestations sportives, de plus en plus de difficultés se posent quant à l'engagement de bénévoles sur du long terme pour le fonctionnement quotidien des structures du mouvement sportif.

La professionnalisation des activités sportives amènent de nouvelles responsabilités qui sont un frein à l'engagement de certains bénévoles pour qui le statut d'employeur peut être une crainte. Les associations fonctionnant avec des salariés peinent par conséquent à trouver des dirigeants prêts à assumer la responsabilité d'un emploi. Le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) constitue, en partie, la solution. Véritable appui pour les bénévoles des associations sportives du département, il gère plus de quatre cents salariés (établissement des feuilles de paye, déclarations sociales...) grâce, notamment, à l'appui du CDOS qui lui met deux salariés à disposition. Malgré l'activité du CRIB, le Finistère se caractérise encore par une très faible professionnalisation de l'encadrement sportif (à l'exception du nautisme). Toutefois les mentalités évoluent et il commence à se produire une prise de conscience autour de l'intérêt de cette évolution qui doit permettre le développement du sport.

b. Gouvernance sportive

Impact des réformes en cours

La RGPP bouleverse l'organisation et le fonctionnement dans le département. Les Directions régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), derniers échelons du ministère, sont de facto moins liées aux nouvelles Directions départementales interministérielles. Les relations entre Directions (DRJSCS/DDI) sont réduites et les missions moins partagées qu'elle ne l'étaient auparavant. A titre d'exemple, les visites d'évaluation des CLE (Centres Labellisés d'Entraînement) situés dans le Finistère ne sont plus faites conjointement avec la DDSCS29. Cette mission relève aujourd'hui exclusivement de la Direction régionale. Le lien entre la DRJSCS et les DDSCS disparaît progressivement.

Avec cette nouvelle organisation, les DDSCS voient leur rôle réduit au simple conseil. Les missions de formation, de haut niveau ou encore de soutien financier ont disparu. Pour les usagers, la nouvelle organisation des compétences au sein des services déconcentrés peine à être lisible.

En outre, le financement des clubs et comités provient désormais exclusivement du CNDS. La DDSCS n'a plus aucune marge de manœuvre en cours d'année pour soutenir les initiatives des associations (jusqu'alors, des enveloppes opérationnelles étaient mobilisables). Depuis 2010, les enveloppes financières sont à nouveau pré-affectées, ce qui constitue un retour en arrière. Il est difficile dans ce contexte de motiver les porteurs de projets nouveaux.

Par ailleurs, la diminution du nombre de cadres de la fonction publique (RGPP) a un impact sur le suivi des politiques sportives. Les missions « jeunesse et sport » basculent ainsi vers d'autres missions transversales.

c. Les moyens de l'Etat consacrés au sport dans le Finistère

Les subventions CNDS versées dans le Finistère au cours de l'olympiade se sont élevées à 5 518 157 €, soit 20,9% du total des subventions CNDS accordées au cours de cette période dans la Région. La majorité de ces subventions a été versée au titre de la part territoriale (84,5%) qui devance largement les crédits régionalisés d'équipements sportifs (8%) et l'accompagnement éducatif (7,5%).

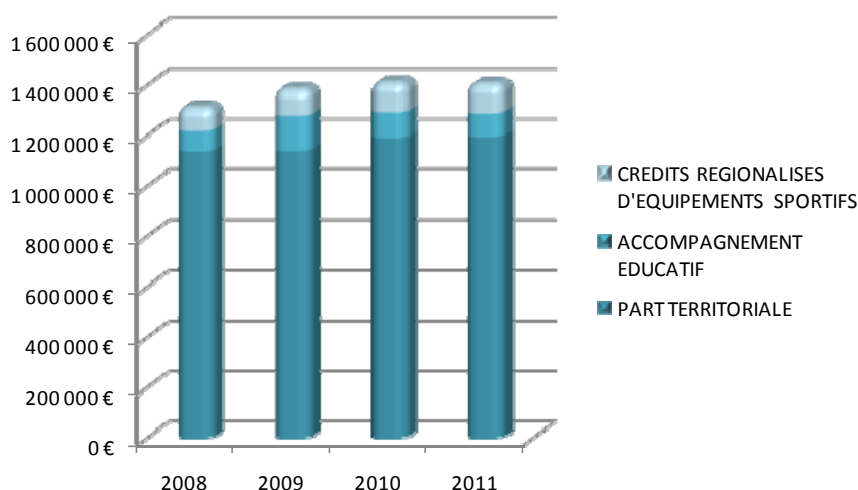
Tableau 47 : Evolution des crédits CNDS dans le Finistère.

	2008	2009	2010	2011	Total	%	Evolution 08-11	TCAM
PART TERRITORIALE	1 137 064 €	1 138 171 €	1 190 727 €	1 195 290 €	4 661 252 €	84,5%	5,1%	1,3%
PART TERRITORIALE TRADITIONNELLE	401 848 €	404 058 €	433 489 €	399 096 €	1 638 491 €	29,7%	-0,7%	-0,2%
DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	312 028 €	233 612 €	316 060 €	373 485 €	1 235 185 €	22,4%	19,7%	4,6%
ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE AUX BESOINS DE LA POPULATION	403 888 €	450 751 €	403 903 €	359 859 €	1 618 401 €	29,3%	-10,9%	-2,8%
PROGRAMMES SPECIFIQUES	19 300 €	49 750 €	37 275 €	62 850 €	169 175 €	3,1%	225,6%	34,3%
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	81 400 €	140 900 €	101 228 €	92 587 €	416 115 €	7,5%	13,7%	3,3%
CREDITS REGIONALISES D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	94 929 €	106 375 €	119 743 €	119 743 €	440 790 €	8,0%	26,1%	6,0%
TOTAL GENERAL CNDS	1 313 393 €	1 385 446 €	1 411 698 €	1 407 620 €	5 518 157 €	100,0%	7,2%	1,7%

Comme nous l'indique le tableau 47, ces subventions ont augmenté au cours de la période de 7,2% passant de 1 313 393 € à 1 407 620 € ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 1,7%. Ces subventions ont été en croissance régulière tout au long de l'olympiade à l'exception du dernier exercice (2011) qui a été marqué par un léger recul (-0,3%).

Le graphique 17 permet d'illustrer l'évolution du CNDS versé dans le département du Finistère au cours des quatre années de l'olympiade.

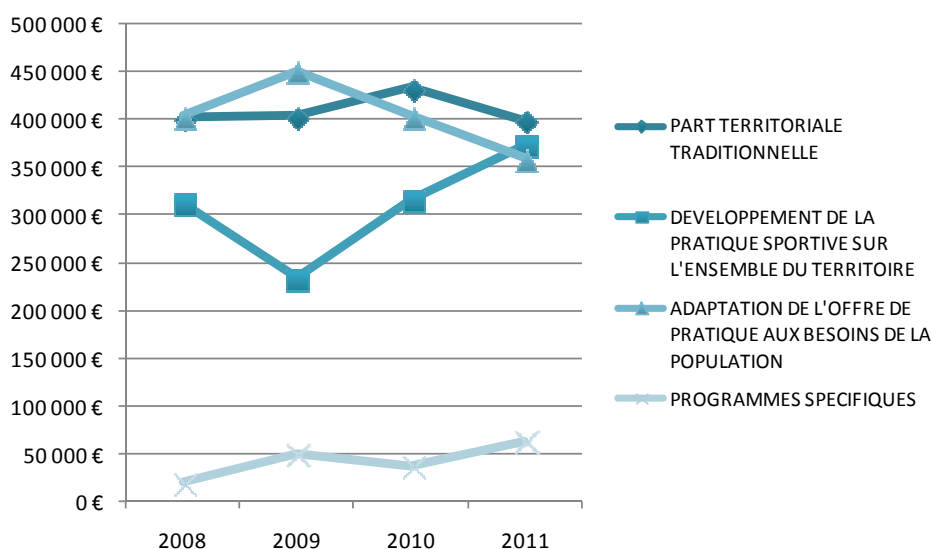
Graphique 17 : Illustration de l'évolution des subventions CNDS.



Evolution de la part territoriale

Les subventions versées au titre de la part territoriale ont augmenté de 5,1% au cours de l'olympiade passant de 1 137 064 € à 1 195 2900 €, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,3%. Cette augmentation s'explique par la très forte croissance des subventions versées au titre des programmes spécifiques et, à un degré moindre, par l'augmentation des aides accordées pour le développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire. En revanche, comme l'illustre le graphique 18, les subventions versées au titre de l'adaptation de l'offre de pratique aux besoins de la population et, de façon moins marquée, celles versées au titre de la part territoriale traditionnelle ont légèrement reculé.

Graphique 18 : Evolution des subventions versées au titre de la part territoriale



Les éléments de la part territoriale ayant augmenté au cours de l'olympiade 2008-2012 sont :

- Le développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire

Au sein de la part territoriale, ce sont les subventions CNDS accordées sur cette ligne qui ont le plus augmenté au cours de la période 2008-2012 (+19,7%).

Toutefois l'année 2009 a été marquée par un recul assez net des subventions versées sur cette thématique (-25,1%). Cela s'explique principalement par la réduction importante des soutiens accordés aux projets de développement des clubs en 2009. Sur l'olympiade, les subventions CNDS accordées au titre du soutien aux projets de développement des clubs ont été réduites (-29,5%) au profit des projets de développement des comités départementaux (avec des subventions qui ont quasiment doublé au cours de la période). Ce double mouvement semble indiquer que les financements se sont davantage concentrés sur les têtes de réseau suivant ainsi les directives nationales consistant à éviter le saupoudrage des subventions CNDS.

- Les programmes spécifiques

Les subventions accordées au titre des programmes spécifiques ont connu une très forte progression au cours de l'olympiade, passant de 19 300 € à 62 850 €. Toutefois cette croissance n'a pas été régulière. Réduites entre 2009 et 2010, elles sont reparties à la hausse entre 2010 et 2011.

Deux éléments figurant parmi les priorités du CNDS expliquent cette croissance :

- L'augmentation des subventions versées au titre de la promotion de la santé, des pratiquants et de la lutte contre le dopage (+135,7%).
- La hausse des financements des actions axées sur la thématique du développement durable.

A l'inverse, deux éléments composant la part territoriale ont pour leur part connu un recul au cours de l'olympiade. Il s'agit de :

– La part territoriale traditionnelle

Les subventions versées au titre de la part territoriale traditionnelle ont connu un léger recul au cours de l'olympiade 2008-2012 (-0,7% au total) sans que cela soit réellement significatif au niveau global. En revanche, il est intéressant de constater que ces subventions ont connu une modification quant à leur répartition⁶⁹. Ainsi, on a pu observer une croissance forte des aides au fonctionnement (+213,1%), notamment à destination du CDOS, ainsi que, dans une moindre mesure, des aides à l'emploi (+24,9%). En revanche, les aides à la formation ont pour leur part été considérablement réduites (-57,8%).

– L'adaptation de l'offre de pratique aux besoins de la population

Sur cette thématique en revanche, les subventions ont davantage diminué passant de 403 888 € à 359 859 € soit une baisse de 10,9%. Ceci est assez surprenant, les actions soutenues sur cet axe étant celles à destination de plusieurs publics-cibles du CNDS. Là encore, il convient de rappeler que les données extraites du logiciel ORASSAMIS doivent être maniées avec précaution.

Derrière cette évolution générale, des disparités peuvent être signalées. Cette baisse est principalement due au recul des subventions versées au titre des projets développant l'intégration des habitants des quartiers difficiles (-40,8%), des populations des zones rurales fragiles (-13%) et, à un degré moindre des subventions accordées aux projets développant l'intégration des jeunes filles (-7,5% entre 2008 et 2011).

Evolution de l'accompagnement éducatif

Les subventions accordées au titre de l'accompagnement éducatif ont connu une évolution fluctuante au cours de l'olympiade. En effet ces aides ont dans un premier temps fortement augmenté de 2008 à 2009 (+73,1%) avant de connaître une baisse sur les deux exercices suivants. Toutefois, les subventions accordées en 2011 restent supérieures à celles accordées en 2008. Ce double mouvement se traduit par un taux de croissance annuel moyen relativement modéré (3,3%).

Evolution des crédits régionalisés d'équipements sportifs

Les subventions pour la construction et la rénovation d'équipements sportifs dans le département du Finistère ont également augmenté au cours de l'olympiade en passant de 94 929 € à 119 743 € (+26,1%) entre 2008 et 2011.

⁶⁹ Voir le détail en annexe.

4.2.2. La politique sportive du Conseil général

En préambule, il convient de mentionner que la filière nautique ne dépend pas du service des sports du Conseil général. Les politiques relatives au nautisme sont mises en œuvre par le service « Mer » de la Direction du développement économique et International en partenariat avec un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) : Nautisme en Finistère (NEF). Les éléments qui vont suivre ne font donc pas état du nautisme.

a. Objectifs de la politique sportive

Principales caractéristiques

La politique sportive du Conseil général du Finistère a évolué depuis son inscription dans le cadre du second Agenda 21 en 2010. La priorité a été donnée au développement du sport pour tous plutôt que du sport professionnel. Il continue, en 2012, à soutenir les clubs sportifs situés aux deux plus hauts niveaux nationaux mais a décidé, à terme, de ne plus financer les sociétés commerciales (type SASP). Cette décision se traduit concrètement par la réduction progressive du soutien au club de basket de l'UJAP Quimper

Le budget « Sport » du département s'élève à 2,5 millions d'euros en fonctionnement. En diminution régulière ces dernières années, il retrouve une stabilité en 2010 et en 2011. La majeure partie des subventions du Conseil général sont des aides au mouvement sportif (CDOS et comités départementaux), aux déplacements des équipes et des sportifs, à la formation des bénévoles et des jeunes, aux manifestations sportives, aux sports scolaires... Le Conseil général accompagne également les plans de développement agréés par la DDCS du Finistère pour l'acquisition de petits équipements permettant à tous les publics de pouvoir pratiquer dans les clubs (raquettes de tennis par exemple).

En investissement, les dépenses ont chuté considérablement passant de 2 millions d'euros en 2010 à 1 million d'euros en 2011. Cette baisse correspond au transfert de certains crédits suite à la mise en place des contrats de territoire (voir plus loin).

Pour résumer, le soutien du Conseil général du Finistère s'oriente vers trois grands axes :

- Les aides à l'animation sportive ;
- Les aides aux équipements sportifs des communes et communautés de communes en lien avec l'aménagement du territoire ;
- Les aides à l'éducation sportive dans les collèges.

Dimension territoriale

Avec un budget de 2,5 millions d'euros sur un territoire de 900 000 habitants, il s'avère difficile d'opérer de vrais choix de politique territoriale. Néanmoins, certains objectifs spécifiques, comme le rééquilibrage territorial, sont pris en compte dans le cadre des contrats de territoire. La mise en place de ces contrats témoigne de la volonté de proposer une aide ciblée, en cohérence avec les besoins spécifiques de chaque territoire. Des diagnostics territoriaux ont été réalisés pour identifier et repérer ces besoins.

Les contrats de territoire sont élaborés selon une procédure classique :

- Diagnostic territorial réalisé par le Conseil général en lien avec les communautés de communes ;
- Elaboration d'une maquette de projets d'investissement ;
- Discussion sur ces projets ;
- Validation.

Les contrats de territoire sont signés avec les EPCI (communautés d'agglomération ou communautés de communes) afin de coller au mieux aux réalités de terrain. Ces contrats ont été amorcés en 2009 pour une durée de six ans. Un premier bilan (à mi-parcours) est attendu en 2012.

Pour l'essentiel, le sport est intégré dans les contrats de territoire par le biais des équipements sportifs. Chaque document signé présente un programme d'équipement. Au cœur d'une nouvelle politique d'aménagement du département, ces contrats devraient répondre à des déséquilibres territoriaux comme dans le centre Finistère.

Jusqu'en 2010, le Conseil général pouvait mener une véritable politique territorialisée sur le volet des équipements sportifs. Le taux de son intervention pouvait alors être majoré pour tous les équipements situés en zone rurale. De 30% sur des territoires ordinaires, il pouvait aller jusqu'à 40% dans les territoires ruraux. Or, en 2010, ces taux ont été revus et les majorations supprimées. Il reste bien au Conseil général une marge de manœuvre avec le coefficient de solidarité, mais celui-ci s'applique également aux quartiers défavorisés. Le rééquilibrage au profit des zones rurales s'avère ainsi plus délicat.

Tout cela signifie qu'il n'est pas simple de mettre en œuvre une politique de rééquilibrage territorial à partir de l'implantation des équipements sportifs.

Les contrats de territoire devraient permettre d'améliorer les procédures. Le Conseil général peut en effet appuyer des projets en fonction de ses priorités. Il cesse d'être uniquement dans une logique de guichet à l'égard des collectivités qui viennent réclamer des subventions en fonction d'un barème fixé à l'avance.

Difficultés des acteurs de terrain

La crise du bénévolat n'épargne pas le département du Finistère. En dehors d'une aide ponctuelle, très peu de bénévoles sont prêts à s'engager au quotidien et tout au long d'une saison sportive. Il est de plus en plus difficile de recruter des dirigeants pérennes. La formation des bénévoles, qui pourrait permettre de lutter contre cette désaffection, présenterait une relative ambiguïté. D'un côté, elle permet d'augmenter les compétences des bénévoles. De l'autre, elle peut être vécue comme une contrainte supplémentaire, sanctionnée qui plus est par un examen final, qui peut amener à l'abandon en cas d'échec.

Parallèlement à l'évolution du bénévolat, la professionnalisation et la complémentarité entre les bénévoles et les salariés sont devenues de nouvelles préoccupations. Pour l'instant, le Conseil général ne s'est pas réellement emparé de cette problématique. Il intervient assez peu sur l'aide à l'emploi au sein des comités départementaux. Le département soutient seulement quelques emplois, les plus fragiles, notamment ceux issus du dispositif emploi-jeunes. En 2011, seuls les comités les plus vulnérables continuent à bénéficier de cette aide. Au-delà de ces emplois purement sportifs, le Conseil général soutient également dans le cadre de conventions spécifiques, le sport adapté et le handisport.

b. Gouvernance sportive

Impact des réformes en cours

Selon nos interlocuteurs, la disparition des départements ne serait pas nécessairement une aberration quand ils n'atteignent pas une certaine masse critique en termes de population. Mais lorsqu'un département atteint une population suffisante, son existence devient légitime. C'est le cas du Finistère qui compte 900 000 habitants.

Le Conseil général s'interroge actuellement sur la façon d'optimiser les soutiens au mouvement sportif. En particulier, il s'agit de mieux coordonner les dispositifs qui concernent le Conseil Général et d'autres collectivités. Par exemple, pour l'accueil des manifestations sportives, le Conseil régional est également impliqué. Or, les partenariats actuels ne sont pas encore institutionnalisés. Il y aurait donc nécessité à analyser comment envisager des partenariats structurés entre les quatre départements bretons et le Conseil régional à des fins de cohérence globale.

Innovations organisationnelles

Selon le département, il y a une tendance au regroupement de clubs dans certaines disciplines du fait de l'existence de seuils critiques de population en dessous desquels il n'est pas possible de développer une activité sportive (soit par manque de pratiquants, soit par l'absence d'équipements sportifs). C'est notamment le cas en milieu rural. Cela concernerait principalement le football, le basket-ball et la natation.

Sur le volet de l'emploi, la mutualisation n'est pas encore instituée. Alors qu'elle fonctionne plutôt bien au niveau régional, l'idée d'un groupement d'employeurs ne s'impose pas au niveau départemental. Il s'agit pourtant d'une orientation politique nouvelle décidée par le Conseil général.

4.2.3. Synthèse Finistère

Du côté de la DDCS, les points à souligner sont les suivants :

- Une politique sportive développée autour de 4 axes majeurs :
 - Développement de la pratique sportive de masse (peu de soutien au haut-niveau).
 - Formation des bénévoles.
 - Accessibilité au sport des publics prioritaires.
 - Programmes spécifiques.
- Une prise en compte des spécificités territoriales :
 - Un soutien fort à la politique de la ville des agglomérations finistériennes.
 - Un soutien au monde rural par le biais des plans de développement des comités départementaux.
- Une gouvernance sportive marquée par deux éléments :
 - Une concertation étroite avec le Conseil général au niveau des plans de développement des comités départementaux, la DDCS instruisant les dossiers pour le compte du département.
 - Une RGPP mal vécue au sein de la DDCS marquée par la perte de certaines compétences.
- Des crédits CNDS de 1 407 620 euros en 2011.

Du côté du Conseil général :

- Une politique sportive développée autour de 3 axes majeurs :
 - Aide à l'animation sportive.
 - Aménagement du territoire départemental par un soutien fort aux équipements sportifs dans le cadre des contrats de territoire.
 - Education sportive dans les collèges.
- Une prise en compte des réalités territoriales variables :
 - Très bonne sur le volet des équipements sportifs dans le cadre des contrats de territoire avec un levier de rééquilibrage territorial (coefficient de solidarité).
 - Plus difficiles sur le volet de l'emploi en raison de la difficulté de mettre en place des mutualisations d'emplois en milieu rural (par le biais de groupements d'employeurs) malgré une volonté politique affichée.
- Une réflexion autour de la gouvernance pas réellement enclenchée :
 - Une tendance remarquée à des regroupements de clubs.
 - Mais pas de réflexion autour de l'intercommunalité sportive.
- Un budget de fonctionnement de 2,5 millions d'euros (et d'un million d'euros en investissement)

4.3. Les politiques sportives en Ile-et-Vilaine

4.3.1. La politique sportive de la DDCSPP

a. Objectifs de la politique sportive

Principales caractéristiques

Depuis la mise en place de la DDCSPP et la scission avec la DRDJS, il a fallu définir des priorités départementales. Un des axes forts a été d'identifier les politiques publiques qui ciblent les publics particuliers à travers le CNDS : handicapés, femmes et jeunes des quartiers sensibles. La création d'un échelon départemental a également nécessité la mise en œuvre d'une méthodologie de travail et d'une concertation avec le mouvement sportif. Avant la réorganisation, le travail avec le milieu associatif se résumait à une réunion de validation de l'intégralité des subventions.

Dans le cadre de la DDCSPP, il a donc été défini à la fois un angle politique « public » et une politique sportive concertée avec le mouvement sportif dans le sens où les critères d'attribution des subventions ainsi que les projets prioritaires à soutenir dans le cadre du CNDS sont élaborés conjointement.

Concernant l'axe « public cible », il y a eu une ouverture vers les autres services de l'Etat et d'autres institutions :

- Politique d'insertion : rapprochement avec les délégués à la politique de la ville.
- Politique sportive à destination des femmes : discussion avec la déléguée aux droits des femmes, qui fait partie intégrante de la DDCSPP.
- Politique à destination des handicapés : ouverture vers les deux fédérations traditionnellement portées sur ce secteur, le handisport et le sport adapté.

En termes de méthodologie de travail, le plus gros travail depuis 2010 a été d'anticiper l'appel à projet du CNDS à travers la mise en place de commissions spécifiques. Cela s'est traduit par des réunions avec des agents de l'Etat qui ont proposé au mouvement sportif un cahier des charges pour l'attribution des subventions.

L'expérience menée en collaboration avec l'UFOLEP est une bonne illustration des actions menées en matière d'insertion par le sport. Tête de réseau sur la thématique, le comité départemental UFOLEP a fortement soutenu la création de l'association « Breizh Insertion Sport » (BIS), structure chargée de coordonner les actions d'insertion par le sport. BIS a constitué une équipe de sept salariés aux compétences à la fois sportives et sociales, qui travaillent en étroite collaboration avec le service des solidarités de la DDCSPP, impliquant fortement les agents du service sport.

Concernant la politique sportive pure, un certain nombre de priorités a été décliné.

En 2010, l'angle d'attaque était plutôt thématique. Depuis, le mouvement sportif a préféré mettre en place une approche disciplinaire, organisée en groupe de familles répondant à des problématiques identiques. Les priorités pour chaque famille de disciplines sont décidées conjointement.

En dehors des publics cibles, la DDCSPP mène aussi une réflexion concernant l'accompagnement des projets de développement des comités départementaux, l'achat de matériel lourd et une politique en direction de l'emploi.

Pour les matériels lourds (ex : matériel nautique), tous les dispositifs disponibles sont utilisés, notamment le CNDS équipement (ce qui permet un allègement du CNDS traditionnel).

Sur la question des projets de développement des comités départementaux, l'objectif est de conclure des conventions pluriannuelles d'objectif (CPO) sur la base de documents structurés et structurants. Avant cela, il existait des conventions de principe avec une vingtaine de comité, mais qui n'avaient pas de fondements réels. La difficulté du conventionnement sur la dernière olympiade réside dans la réponse des comités, relativement hétérogène en fonction des disciplines. Il a été décidé de rencontrer en 2012 les comités étant les plus à-même de rédiger des projets de développement, afin de les accompagner dans leur rédaction. Ces projets devront être validés par leurs assemblées générales. Le lancement des CPO aura lieu à partir de 2013, à la suite des élections qui auront lieu dans les différents comités départementaux.

Un travail important a été mené également avec le CDOS quant à l'attribution des subventions. Pour ce qui est des critères de subventionnement, ils sont identifiés en amont et communiqués aux associations sportives qui voudraient solliciter des financements. En 2011, 600 dossiers de demande de subvention ont été déposés. L'instruction conjointe par le CDOS et la DDCSPP a été jugée positive.

Dimension territoriale

La dimension territoriale est très présente dans les objectifs et la mise en œuvre de la politique sportive de la DDCSPP. Cela se traduit par :

- Des relations avec le Conseil général et ses agences.
- Une prise en compte de l'hétérogénéité du territoire et notamment des spécificités rurales.
- Un intérêt pour la problématique du rééquilibrage territorial.

La DDCSPP construit actuellement sa stratégie territoriale en lien avec le Conseil général. Au-delà du partenariat traditionnel qui est maintenu (« coupons sport » permettant d'assurer l'accessibilité à la pratique sportive, financement des stages...), la DDCSPP attend la stabilisation du dispositif des agences départementales du Conseil général. Il s'agira de repérer les territoires défavorisés en s'appuyant sur les données relatives aux sept Pays d'Ille-et-Vilaine. Pour mener une politique cohérente, la DDCSPP devra également tenir compte des demandes du Conseil général dans le cadre des conventions établies avec les comités départementaux.

Les territoires ruraux font l'objet d'une attention particulière en matière de rééquilibrage territorial. La ventilation des subventions CNDS témoigne de leur isolement : près de 70% de la part départementale est attribuée sur les communes de Rennes Métropole. En dehors de la Communauté urbaine, le soutien reste très hétérogène et dépend de la richesse et du dynamisme des territoires. Faute de projets et de demandes, les subventions s'orientent difficilement vers les territoires ruraux. Il est actuellement plus simple de développer des actions dans les quartiers sensibles pour lesquels des partenariats peuvent être établis rapidement avec des structures locales. Les difficultés d'accessibilité (transports, déplacements) constituent d'autres facteurs expliquant les différences entre les territoires.

D'une façon générale, la problématique du « rattrapage territorial » pose tout l'enjeu de la professionnalisation du sport. Pour accompagner cette évolution, il faudrait développer les financements croisés entre l'Etat et les collectivités. Les emplois aidés constituent en effet un moyen de relever les défis territoriaux. La réflexion reste à mener sur la base de deux constats :

- La part du rural dans les emplois aidés est relativement faible.
- La part de Rennes Métropole est, à l'inverse, très forte, puisque c'est là que se trouvent les clubs structurants positionnés sur l'accueil des publics cibles et la thématique de l'insertion (comme par exemple le Cercle Paul Bert ou d'autres clubs positionnés sur le handicap, le public féminin...).

L'enjeu des années à venir sera de répondre à ces défis avec le mouvement sportif, dans une logique territoriale cohérente. Développer les partenariats entre les différents acteurs du territoire s'avère une condition incontournable pour atteindre ces objectifs.

Difficultés des acteurs de terrain

La question du bénévolat est régulièrement mentionnée dans tous ses aspects : les compétences et la disponibilité face à l'augmentation du niveau d'exigence, le maintien ou le renouvellement des bénévoles et enfin l'accueil de jeunes dirigeants.

Autre difficulté mentionnée : la lourdeur des dossiers CNDS (le passage du FNDS au CNDS aurait même rendu les choses encore plus complexes). Devenu trop technocratique avec ses nombreuses exigences de justifications écrites, le document « CERFA » décourage les bénévoles. Cet argument pourrait jouer en faveur du principe de mutualisation entre les comités départementaux en vu d'un programme concerté d'actions communes.

b. Gouvernance

Impact des réformes en cours

La DDCSPP 35 est une structure atypique dans le paysage administratif français. Il devrait normalement y avoir une DDCCS et une DDPP en raison de la population du département (975 000 habitants, plus gros département breton). En effet, le seuil de population à partir duquel une DDCSPP est scindée en deux directions se situe à 400 000 habitants.

De plus, avant la RGPP et la création des directions départementales interministérielles, il n'y avait pas de DDJS sur le département. Il s'agissait en fait d'une DRDJS puisque les DDJS situées dans la préfecture de Région avaient été intégrées au sein de la direction régionale.

Il a donc fallu beaucoup de travail depuis la mise en place des Directions départementales interministérielles (DDI) pour recréer un niveau départemental, recommencer à créer du lien avec les comités départementaux et plus globalement avec le mouvement sportif départemental. La reconstitution d'un vrai réseau a demandé beaucoup d'efforts et ce d'autant plus que les agents qui s'occupent de ces dossiers étaient positionnés sur d'autres missions du temps de la DRDJS.

Par ailleurs, en tant que DDI, les services sont confrontés à des problématiques complètement différentes et éloignées les unes des autres. Face à l'urgence sociale que représentent les problèmes vétérinaires ou agricoles, la politique sportive peut parfois être considérée comme n'étant pas prioritaire. Ce choc des cultures professionnelles a pu déboucher sur des formes d'incompréhension mutuelle entre services.

Intercommunalité sportive

La mise en place d'une intercommunalité sportive apparaît incontournable pour la survie du sport en milieu rural, mais également pour le sport de haut niveau. Il faudra néanmoins dépasser les traditionnelles querelles de clochers pour aboutir aux fusions ou aux mutualisations nécessaires. Cependant malgré un certain nombre de réunions de sensibilisation initiées par le CDOS, la réflexion autour de ces sujets reste peu développée, d'autant plus que la plupart des EPCI n'a pas activé la compétence « Sport ».

En Ille-et-Vilaine, l’approche intercommunale se développe par le biais des contrats de territoires. Ces contrats sont conclus entre le Conseil général et les EPCI, les financements allant donc directement sur les intercommunalités et non sur les Pays.

c. Les moyens de l’Etat consacrés au sport en Ille-et-Vilaine

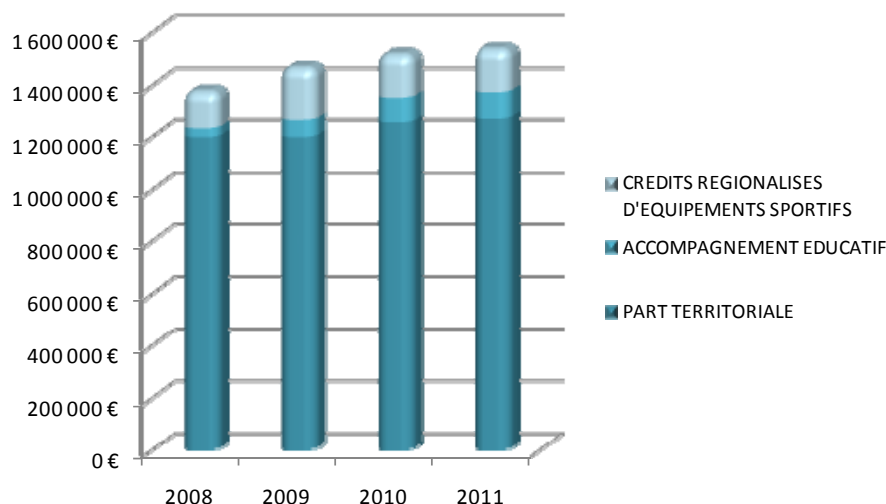
Les subventions CNDS accordées en Ille-et-Vilaine se sont élevées à 5 898 404 € au cours de l’olympiade 2008-2012. Cela représente 22,3% des subventions CNDS accordées au cours de cette période dans la région. C’est le département qui bénéficie des crédits CNDS les plus importants devant le Finistère. La majorité de ces subventions ont été versées au titre de la part territoriale (83,4%). Ces subventions devançant largement celles versées au titre des crédits régionalisés d’équipements sportifs (11,5% du total) et celles versées au titre de l’accompagnement éducatif (5,1% seulement).

Tableau 48 : Evolution des crédits CNDS en Ille-et-Vilaine.

	2008	2009	2010	2011	Total	%	Evolution 08-11	TCAM
PART TERRITORIALE	1 198 251 €	1 198 501 €	1 254 388 €	1 267 950 €	4 919 090 €	83,4%	5,8%	1,4%
<i>PART TERRITORIALE TRADITIONNELLE</i>	<i>413 380 €</i>	<i>392 111 €</i>	<i>379 099 €</i>	<i>419 495 €</i>	<i>1 604 085 €</i>	<i>27,2%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,4%</i>
<i>DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</i>	<i>621 677 €</i>	<i>544 690 €</i>	<i>511 471 €</i>	<i>484 353 €</i>	<i>2 162 191 €</i>	<i>36,7%</i>	<i>-22,1%</i>	<i>-6,0%</i>
<i>ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE AUX BESOINS DE LA POPULATION</i>	<i>140 664 €</i>	<i>236 350 €</i>	<i>334 668 €</i>	<i>288 529 €</i>	<i>1 000 211 €</i>	<i>17,0%</i>	<i>105,1%</i>	<i>19,7%</i>
<i>PROGRAMMES SPECIFIQUES</i>	<i>22 530 €</i>	<i>25 350 €</i>	<i>29 150 €</i>	<i>75 573 €</i>	<i>152 603 €</i>	<i>2,6%</i>	<i>235,4%</i>	<i>35,3%</i>
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	33 890 €	65 105 €	98 613 €	106 054 €	303 662 €	5,1%	212,9%	33,0%
CREDITS REGIONALISES D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	144 690 €	203 322 €	163 820 €	163 820 €	675 652 €	11,5%	13,2%	3,2%
TOTAL GENERAL CNDS	1 376 831 €	1 466 928 €	1 516 821 €	1 537 824 €	5 898 404 €	100,0%	11,7%	2,8%

Le tableau 48 permet de dresser l’évolution de ces subventions au cours de l’olympiade. Il indique que ces subventions ont augmenté de 11,7% entre 2008 et 2011 passant de 1 376 831 € à 1 537 824 € soit un taux de croissance annuel moyen de 2,8%. Ces subventions ont progressé chaque année au cours de l’olympiade. Le graphique 19 permet d’illustrer cette évolution.

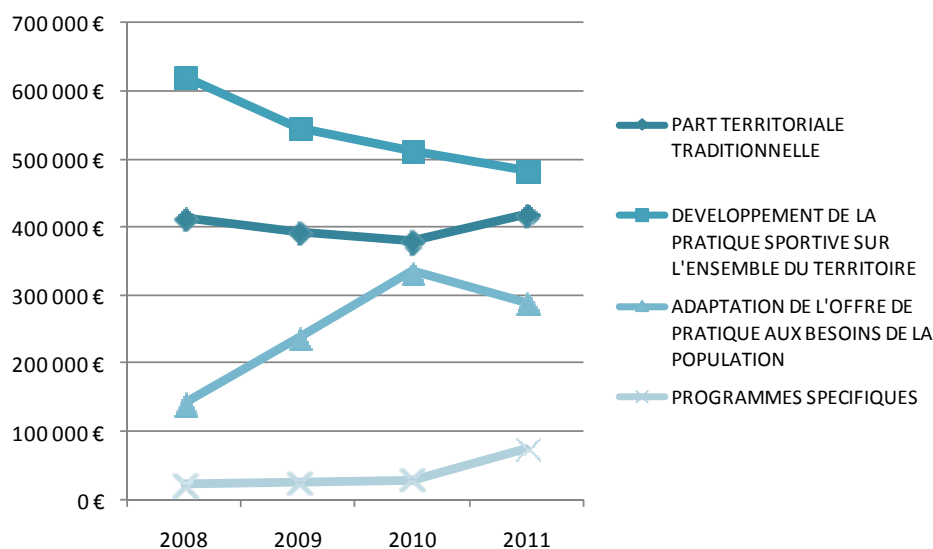
Graphique 19 : Illustration de l'évolution des subventions CNDS.



Evolution de la part territoriale

Les subventions versées au titre de la part territoriale ont augmenté régulièrement au cours de l'olympiade passant de 1 198 251 € à 1 267 950 € soit une hausse de 5,8%. Cette progression peut s'expliquer par les très fortes augmentations des subventions versées au titre de l'adaptation de l'offre de pratique aux besoins de la population et à celles versées au titre des programmes spécifiques. La part territoriale traditionnelle est restée relativement stable durant l'olympiade, alors que les subventions versées au titre du développement de la pratique sur l'ensemble du territoire ont connu un recul. Le graphique 20 permet d'illustrer ces évolutions.

Graphique 20 : Evolution des subventions versées au titre de la part territoriale



– Part territoriale traditionnelle

Les subventions versées au titre de la part territoriale traditionnelle sont restées globalement stables au cours de l'olympiade (+1,5%). Les aides au fonctionnement versées au mouvement sportif (CDOS) sont les subventions ayant le plus progressé (+10,7%). Les autres éléments sont pour leur part restés stables : les aides à l'emploi ont légèrement augmenté (+1,4%) quand dans le même temps les aides à la formation ont reculé (-3,7%).

– Développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire

Les subventions CNDS versées sur cette thématique ont pour leur part connu un net déclin au cours de l'olympiade passant de 621 677 € à 484 353 € (-22,1%). Cette baisse trouve son origine dans une double baisse :

- Celle des subventions accordées pour soutenir les projets de comités départementaux (-18,6%).
- Celle des subventions accordées au soutien des projets de développement des clubs (-25,7%).

Ces baisses s'expliquent en partie par la diminution des aides en faveur des manifestations sportives organisées par les comités départementaux et les clubs.

– Adaptation de l'offre de pratique aux besoins de la population

Les subventions versées à ce titre ont plus que doublé entre 2008 et 2011 passant de 140 664 € à 288 529 €. Toutefois, comme l'illustre le graphique précédent, on s'aperçoit que la progression n'a pas été linéaire puisqu'en 2011, ces subventions ont connu un léger recul par rapport à 2010. Cette diminution s'explique par le recul des subventions fléchées sur l'intégration des habitants des quartiers difficiles et des populations en zones rurales fragiles⁷⁰. Le financement de ces actions, en progression entre 2008 et 2011 (+74,6%), a connu une nette diminution en 2011.

Au sein de cette catégorie, la progression la plus importante concerne les projets d'intégration des jeunes filles. Multipliées par trois, les aides sont passées de 27 645 € à 90 000 €.

Les subventions des actions visant à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap ont-elles aussi augmenté (+76%).

– Programmes spécifiques

Si elles restent marginales, les subventions versées au titre de ces programmes ont connu la plus forte progression au cours de l'olympiade (+235,4%). Seules les actions de promotion de la santé, de protection des pratiquants et de prévention du dopage sont retenues. Elles correspondent aux missions prioritaires inscrites dans les directives du CNDS. En revanche, les subventions à destination des actions « développement durable » ont complètement disparues en 2011.

Evolution de l'accompagnement éducatif

Les subventions accordées au titre de l'accompagnement éducatif ont triplé en 4 ans. La progression affichée (33 890 € en 2008 et 106 054 € en 2011), avec un taux de croissance annuel de 33%, démontre une volonté claire de favoriser ce volet durant cette olympiade.

Evolution des crédits régionalisés d'équipements sportifs

Les subventions versées en vue de soutenir les équipements sportifs ont également augmenté de 13,2%, passant de 144 690 € à 163 820 € entre 2008 et 2011.

⁷⁰ Voir détaille en annexe.

4.3.2. La politique sportive du Conseil général

a. Objectifs de la politique sportive

Principales caractéristiques

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine consacre un budget de fonctionnement de 1,9 millions d'euros (en 2011) à sa politique sportive (hors contrats de territoires). Celle-ci se structure autour de trois objectifs :

- Favoriser la pratique sportive de masse : 282 500 €.

Le Conseil général incite à la pratique sportive via le dispositif des « coupons sport » (95 000 €.) en partenariat avec l'Etat, le soutien aux associations sportives scolaires UNSS et UGSEL (65 000 €.) ou encore les « coupes » du Conseil général (13 000 €.).

Cette démarche a été appuyée et facilitée par la création de postes d'éducateurs sportifs territoriaux (ESD), dispositif qui existe depuis 1975. Au nombre de vingt-trois en 2011, ils contribuent au développement de la pratique sportive dans les clubs, à l'animation et à la dynamisation des territoires *infra*-départementaux.

En 2012, il y a toutefois eu une inflexion dans leurs missions prioritaires avec une orientation souhaitée vers les publics vulnérables (bénéficiaires du RSA, jeunes, enfants placés...), qui relèvent du champ de compétence du Conseil général. Il reste à trouver un équilibre entre cette sphère sociale et la politique sportive.

- Contribuer à structurer le mouvement sportif : 540 600 €.

Le Conseil général s'appuie sur un partenariat fort avec les têtes de réseau que sont le CDOS, les comités départementaux, l'association « Profession Sport », le CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) ou encore la structure « Nautisme en Ille-et-Vilaine ».

Ce soutien se traduit notamment par des rencontres avec les comités départementaux afin d'établir des objectifs communs et d'instituer une contractualisation par objectif. Sur le plan financier, aucune subvention globale n'est donc attribuée aux comités départementaux. Les aides sont principalement fléchées sur du fonctionnement, l'emploi et les manifestations sportives.

- Accompagner et soutenir le haut niveau et en particulier les grands événements sportifs (championnats de France, d'Europe ou du Monde) : 1,03 millions d'euros.

Cet aspect passe par le soutien accordé aux clubs professionnels pour leurs centres de formation agréés et leurs actions promotionnelles (162 000 €). On trouve également dans cette rubrique les aides aux clubs amateurs de haut niveau (511 500 €) évoluant dans les deux premières divisions nationales pour les sports d'équipe. Sont également soutenus : l'emploi dans les clubs de haut niveau (150 000 €), les manifestations sportives de niveau national ou international (100 000 €) et les athlètes de façon individuelle (103 000 €).

En plus de ces grands objectifs, le Conseil général contribue au financement des équipements sportifs à hauteur de 615 000 € (données 2011). Selon nos interlocuteurs, le département serait plutôt bien doté en équipements même si des rénovations apparaissent nécessaires.

Cette politique se matérialise essentiellement par un soutien aux maîtres d'ouvrage pour la construction ou la rénovation d'équipements sportifs scolaires du second degré. L'effort financier consenti par le Conseil général s'élève à un peu plus de 565 000 €.

On retrouve ici, inscrit dans le cadre du campus de l'excellence sportive, le stade d'athlétisme couvert, pour lequel le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a consacré 50 000 € en 2011.

Dimension territoriale

Depuis 2010, le Conseil général développe sa politique territoriale dans le cadre des contrats territoriaux en s'appuyant sur ses agences départementales. En matière sportive, les agences ont une certaine autonomie pour adapter la politique départementale aux spécificités de leur territoire. On peut donc assister à des variations dans la prise en compte du sport.

Les premiers contrats de territoire ont mobilisé environ 100 millions d'euros à répartir sur les EPCI. Environ un tiers de ce montant a été mobilisé en faveur du sport (équipements, emploi, événements). Les équipements constituent l'élément phare du versant sportif de ces contrats.

La deuxième génération des contrats est en cours d'élaboration selon une méthode différente. 35 millions d'euros de crédits n'ayant pas été utilisés dans la précédente génération, les crédits mobilisés pour 2011-2014, seront réduits à 65 millions d'euros.

Le fléchage sera en particulier plus affirmé vers des zones ou des publics fragiles. Par ailleurs, l'aspect participatif de la démarche sera plus important comme en témoigne l'installation de comités consultatifs chargés d'élaborer des documents cadres, de participer aux débats et aux projections.

La seconde version des contrats bénéficiera en conséquence d'un cadrage précis, basé sur des indicateurs locaux fiables. Dans le cadre d'une réflexion départementale, le Conseil général affiche ainsi clairement sa volonté de prendre en considération les spécificités locales pour définir des objectifs territoriaux concrets.

Difficultés des acteurs de terrain

Le Conseil général fait part des contraintes qui pèsent sur les bénévoles. La « crise du bénévolat » proviendrait ainsi d'un problème qualitatif, et non quantitatif. L'évolution de la nature des tâches pousserait ainsi de nombreux acteurs à se désengager.

Le progrès doit venir de la professionnalisation, prioritairement des techniciens, comme le souhaite les comités, et non pas de gestionnaires. Les comités et les structures locales comptent sur les entraîneurs pour apporter des ressources nouvelles aux clubs

A côté de cette professionnalisation de l'encadrement sportif, il existe un dispositif qui a pour objectif de détecter des jeunes pour les amener à prendre des responsabilités au sein des clubs. Il s'agit d'envisager le renouvellement du bénévolat et d'impliquer les jeunes dans les associations.

b. Gouvernance sportive

Impact des réformes en cours

Nos interlocuteurs ne semblent pas impressionnés par la disparition annoncée des départements, maintes fois évoquée mais jamais réalisée. Toutefois, les réformes envisagées ne leur permettent pas d'anticiper les attributions de chacun dans le domaine sportif. Des questions restent en suspens : quelle place pour les conseillers territoriaux ? Quelle répartition des compétences ?

Il y a néanmoins des tendances qui semblent se dessiner quant à l'avenir :

- Le Conseil général consacrera moins de fonds directement en faveur du sport.
- Il faut s'attendre à des modifications qualitatives des critères d'affectation de ces fonds. Une logique basée sur les publics cibles dans les territoires devrait succéder à la logique purement sportive.

Des arbitrages sociaux sont à envisager dans chaque département pour les années à venir. Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine semble prêt à cela : il a d'ores et déjà mené une réflexion relative aux actions qu'il souhaite poursuivre, aider ou abandonner.

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques pesant sur les décisions, la réforme des collectivités territoriales et de la répartition des compétences prend tout son sens. En tout état de cause, le département aura compétence dans le domaine social, ce qui pose l'enjeu de l'articulation avec le champ sportif.

Intercommunalité sportive

L'intercommunalité fait partie de l'histoire du département. Créés dès 1985, les offices territoriaux ont permis d'associer, au niveau cantonal, des élus politiques et des responsables sportifs. L'intercommunalité sportive a été renforcée et favorisée également par la politique du Conseil général d'Ille-et-Vilaine concernant la mise en place d'éducateurs territoriaux.

Il y a, en 2011, une trentaine d'offices territoriaux qui fonctionnent avec des fortunes diverses. Grâce à eux, certaines actions ont été mises en place comme des stages pendant les vacances scolaires, des stages interclubs, des séjours sportifs multisports ou encore des écoles « multisports ».

Le département dispose d'un bon exemple des bienfaits de l'intercommunalité sportive avec le Badminton Club du Pays de Fougères⁷¹. Développé et structuré à l'échelle du Pays, il est aujourd'hui le plus grand club français en termes de licenciés. Il est l'émanation de plusieurs associations, organisées autour d'un conseil d'administration central et une équipe technique de Pays.

⁷¹ Plus d'informations sur le site Internet du club : <http://www.bcpf.fr>.

4.3.3. Synthèse Ille-et-Vilaine

Du côté de la DDCSPP, plusieurs éléments peuvent être mis en évidence :

- Une politique sportive marquée par :
 - Un soutien fort vers les publics prioritaires.
 - La volonté de conclure des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les comités départementaux.
 - Un soutien à l'insertion sociale par le biais d'un partenariat fort avec l'UFOLEP et la structure Breizh Insertion Sport
- Une dimension territoriale fortement prise en compte surtout dans le cadre des « contrats de territoire » :
 - Une volonté forte de travailler avec le Conseil général et ses agences départementales.
 - Un soutien affiché au milieu rural mais rendu difficile par l'absence de partenariat avec d'autres acteurs.
- Une gouvernance perturbée :
 - Un passage d'un statut de DRDJS à un statut de DDCSPP au sein de laquelle cohabitent des cultures différentes.
 - L'attente de la redéfinition de la stratégie du Conseil général.
- Une intercommunalité sportive pas encore développée mais qui constitue l'avenir.
- Des crédits CNDS de 1 537 821 euros en 2011.

Du côté du Conseil général, les principaux enseignements à retenir sont :

- Une politique sportive structurée autour de quatre axes :
 - Le développement de la pratique sportive de masse.
 - La structuration du mouvement sportif.
 - L'accompagnement et soutien du haut niveau et des grands événements sportifs.
 - Le financement des équipements sportifs.
- Une prise en compte affirmée des spécificités territoriales :
 - La mise en place des contrats de territoire et des agences du département en 2010.
 - Des crédits de 30 millions d'euros mobilisés en faveur du sport dans le cadre de la première génération des contrats de territoire.
- Une tentative de réponse aux difficultés des acteurs locaux par le biais des éducateurs territoriaux.
- Un soutien de longue date à l'intercommunalité sportive avec le dispositif ancien des offices territoriaux.
- Un budget de fonctionnement consacré au sport de 1,9 millions d'euros en 2011.

4.4. Les politiques sportives dans le Morbihan

4.4.1. La politique sportive de la DDCS

a. Objectifs de la politique sportive

Principaux objectifs

La Direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan applique les directives d'orientation du Ministère avec deux grands objectifs :

- Accompagner le mouvement sportif
- Développer la pratique du plus grand nombre

La DDCS bénéficie encore de la présence de nombreux professeurs de sport, ce qui lui permet d'accompagner le mouvement sportif discipline par discipline. Les agents sont référents de plusieurs disciplines sur l'ensemble de la politique sportive : la formation, la réglementation, le subventionnement... Cette politique de soutien au mouvement sportif trouve une répercussion sur deux actions en particulier.

- L'accompagnement dans le domaine de la réglementation.

Le choix a été fait sur le département de fixer une à trois activités ou pôles d'activité prioritaires par an. 2 à 3 réunions annuelles d'information sont ainsi proposées, avec une entrée réglementaire, suivi d'un échange sur les besoins, les attentes en termes d'accompagnement.

En 2011, un travail important a été effectué sur les activités nautiques. Tous les comités concernés (voile, canoë-kayak, surf...) ont été sollicités en réunion interservices : la DDCS 56 pilotait ces réunions auxquelles étaient associées les autres Directions départementales (affaires maritimes, l'ARS...). L'année précédente s'étaient tenues des réunions sur le tennis, puis avant sur l'équitation, les salles de remise en forme...

En résumé, l'objectif pour la DDCS est ici de permettre l'accès à une pratique sportive diversifiée, mais surtout sécurisée. L'objectif n'est pas tant de développer le sport stricto sensu mais de le faire avec un encadrement diplômé, qualifié, et dans le respect de la réglementation. C'est aussi le rôle de la DDCS vis-à-vis des comités départementaux. Il s'agit de les soutenir en leur donnant les outils et les moyens de se mettre en conformité avec la réglementation.

- Le conventionnement avec les comités départementaux

La DDCS a conventionné avec un certain nombre de comités départementaux. Deux types de conventions peuvent être conclus avec les comités départementaux :

- Soit des conventions annuelles sur la base des projets de développement.
- Soit un conventionnement pluriannuel sur des thématiques spécifiques.

Pour maintenir une dynamique de développement, les comités départementaux ont besoin de stabilité en matière de finances. Une dizaine de comités départementaux a ainsi conventionné sur plusieurs années. Ces conventions font l'objet d'évaluations annuelles pouvant conduire à une renégociation du montant de subvention.

Dans le cadre de l'accompagnement des projets, la DDCS 56 réserve, dans le financement CNDS des projets pluriannuels, une place importante aux aides à l'emploi des comités départementaux. C'est bien le projet dans son ensemble qui a du sens et non pas l'accompagnement de l'emploi en tant que tel.

S'il est assez facile de conclure de telles conventions avec les comités départementaux de taille importante, cela demeure plus compliqué pour les comités les plus modestes qui ont du mal à se projeter et à renouveler leurs bénévoles.

Dimension territoriale

Les agents de la DDCS du Morbihan indiquent qu'il n'y a pas de logique de polarisation, mais une volonté de développement de la pratique sur l'ensemble du territoire, voire d'extension dans la mesure du possible. Deux types de territoire mobilisent quand même la politique sportive départementale : les quartiers sensibles et le rural.

- S'il existe des départements plus sensibles, le Morbihan n'en développe pas moins une politique de la Ville en direction des trois CUCS (Lorient/Lanester, Vannes et Auray). Au sein de ces quartiers, la DDCS soutient les associations qui travaillent avec les jeunes mais n'y mène pas d'action forte directe. Dans le cadre du CNDS, ces associations sont d'ailleurs prioritaires lorsqu'elles font des demandes de subventions sur des thèmes ciblés. Le lien se fait également en interne avec les agents chargés des politiques de la Ville au sein des CUCS pour relayer le volet sportif sur le CNDS. La DDCS a ainsi une politique volontariste envers les publics des quartiers.
- Concernant l'aspect rural, il existe des territoires enclavés où il est vraiment difficile de mener des actions. Pour intervenir dans ces secteurs, la DDCS trouve un relais par l'intermédiaire de l'association Profession Sport 56. Cette structure, considérée comme dynamique et structurée, pallie l'absence du mouvement sportif dans les territoires très ruraux pour mener des opérations particulières.

Cette politique est illustrée par les actions menées dans le cadre de l'accompagnement éducatif au sein d'une zone prioritaire (Zone de Revitalisation Rurale). Ainsi, autour d'un collège et d'écoles primaires se sont développées des activités sportives grâce aux éducateurs de Profession Sport (en lien avec l'Inspection Académique et les maires des petites communes). Ces interventions sont financées depuis 2 ans par le CNDS, avec une réflexion sur le long terme autour d'une équipe éducative, ainsi que des parents.

L'association Profession Sport 56 permet ainsi une pratique sportive sur les territoires les plus enclavés. A travers son ancrage territorial, la structure poursuit un double objectif : créer une dynamique et mettre en lien les associations avec les pratiquants potentiels. Profession Sport intervient en quelque sorte en tant que prestataire de service pour les communes rurales afin de répondre aux besoins de la population (notamment d'une nouvelle génération d'habitants qui vient s'installer sur ces territoires avec leurs enfants). Il convient par ailleurs de noter que Profession Sport représente également le principal axe de partenariat entre la DDCS et le Conseil général du Morbihan, qui soutient fortement l'association.

En outre, la DDCS intervient en direction des territoires ruraux par l'intermédiaire du DLA 56 (Dispositif local d'accompagnement). En effet, la zone située au Nord de la voie rapide et de Pontivy au sein de ce département est marquée par un développement assez faible de la vie associative et plus largement la vie sportive. Dans le cadre du DLA 56, la dimension territoriale a donc été définie comme une priorité pour 2012 avec comme objectif d'accompagner les associations (sportives ou autres) de ces territoires isolés.

Difficultés des acteurs de terrain

Les difficultés éprouvées par les acteurs de terrain sont multiples.

- Comme dans les trois autres départements, celles liées au bénévolat semblent importantes :
 - Le manque de renouvellement des bénévoles freine la dynamique associative.
 - La professionnalisation du mouvement sportif a également impacté le bénévolat. Quand la complémentarité entre professionnels et bénévoles n'est pas efficiente (les dirigeants se reposant trop sur les salariés pour les tâches administratives par exemple), l'activité peine à se développer. L'effet d'aubaine des contrats aidés pour des associations opportunistes s'est parfois avéré périlleux, faute de prévoir la pérennisation des postes.
 - Pour certaines associations, le travail de réflexion ne serait plus collectif, mais l'affaire de quelques initiés, voire d'une seule personne. Des enjeux de pouvoir peuvent prendre le pas sur une démarche partagée de la réflexion et du fonctionnement.
 - L'accroissement des exigences fédérales semble également peser sur le bénévolat.

- Les difficultés liées au financement et plus particulièrement au CNDS

Une association morbihannaise sur trois seulement sollicite une subvention CNDS en raison notamment de la lourdeur de la démarche. Pour en bénéficier, les clubs locaux ou les comités départementaux doivent répondre à des orientations précises, quand leur problématique première concerne leur fonctionnement quotidien. La recherche de financements CNDS peut même conduire à des situations paradoxales : les projets d'action soutenus financièrement peuvent, au final, générer des coûts supplémentaires pour les structures.

- Les difficultés liées aux infrastructures qui sont principalement de deux ordres :
 - Pour les piscines, il y aurait concurrence entre le « tout public » et la pratique sportive, se traduisant par un manque de créneaux pour les associations.
 - Le Morbihan semble manquer d'équipements permettant l'organisation d'événements de grande envergure. Ceci est d'autant plus problématique que les équipements en cours de construction ne prévoient pas de places assises, ce qui témoigne de l'orientation « pratique pour tous » plutôt que pratique compétitive.

b. Gouvernance sportive

Intercommunalité sportive

Sur la problématique des équipements sportifs, un territoire se distingue par son dynamisme : la communauté de communes de Ploërmel. Cet EPCI, à travers sa ville centre, a regroupé toutes les installations sportives sur un même lieu : terrains de football, dojo, etc. Une halle des sports est en projet, à laquelle devrait être adjointe une salle de gymnastique spécialisée. Une réflexion est également menée autour de la construction d'équipements d'athlétisme et d'une piscine.

En termes d'activités de plein air, le lac de Taupont à Ploërmel accueille une base nautique qui prend de plus en plus d'importance. A proximité, il existe aussi un parcours de golf. Un office des sports intercommunal vient compléter l'image de cet EPCI qui semble développer une politique sportive assez conséquente. Il y a par ailleurs une volonté d'articuler ces infrastructures avec les lieux d'hébergement, en lien avec les internats des lycées notamment, afin d'accueillir des stages.

En termes de localisation, la communauté de communes se trouve sur un axe stratégique. Auparavant considérée comme une zone de passage, c’est devenu une zone d’installation, proche de Rennes, Vannes, Lorient et Saint Briec. Il s’agit donc d’une zone de projet et la politique sportive développée apparaît cohérente.

Il n’en reste pas moins que ce projet séduisant peut faire débat dans la mesure où la communauté de communes d’accueil est très petite (sept communes). Il s’agit donc de discuter des choix sociaux effectués et de raisonner en terme de coût d’opportunité : ces investissements n’auraient-ils pas été plus légitimes ailleurs ? Quels critères ont présidé à la prise de décision ? Qui a participé effectivement à la prise de décision ?

c. Les moyens de l’Etat consacrés au sport dans le Morbihan

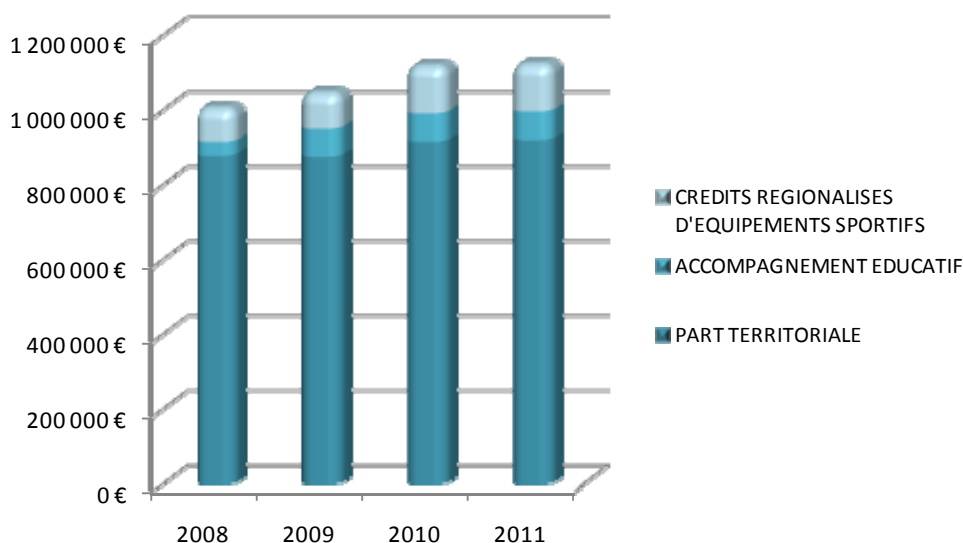
Les subventions CNDS versées dans le Morbihan se sont élevées à 4 298 356 € sur la totalité de l’olympiade 2008-2012, ce qui correspond à 16,3% des subventions CNDS accordées au plan régional au cours de cette période. Comme pour tous les autres services déconcentrés de l’Etat, la plus grande partie de ces subventions a été versée au titre de la part territoriale (83,5%) devant les crédits régionalisés d’équipements sportifs (10,2%) et les subventions octroyées au titre de l’accompagnement éducatif (6,3%).

Tableau 49 : Evolution des subventions CNDS versées dans le Morbihan.

	2008	2009	2010	2011	Total	%	Evolution 08-11	TCAM
PART TERRITORIALE	876 333 €	874 010 €	917 176 €	921 739 €	3 589 258 €	83,5%	5,2%	1,3%
<i>PART TERRITORIALE TRADITIONNELLE</i>	<i>268 076 €</i>	<i>264 165 €</i>	<i>335 008 €</i>	<i>329 106 €</i>	<i>1 196 355 €</i>	<i>27,8%</i>	<i>22,8%</i>	<i>5,3%</i>
<i>DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</i>	<i>479 547 €</i>	<i>336 790 €</i>	<i>329 738 €</i>	<i>319 883 €</i>	<i>1 465 958 €</i>	<i>34,1%</i>	<i>-33,3%</i>	<i>-9,6%</i>
<i>ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE AUX BESOINS DE LA POPULATION</i>	<i>100 135 €</i>	<i>234 205 €</i>	<i>217 700 €</i>	<i>236 700 €</i>	<i>788 740 €</i>	<i>18,3%</i>	<i>136,4%</i>	<i>24,0%</i>
<i>PROGRAMMES SPECIFIQUES</i>	<i>28 575 €</i>	<i>38 850 €</i>	<i>34 730 €</i>	<i>36 050 €</i>	<i>138 205 €</i>	<i>3,2%</i>	<i>26,2%</i>	<i>6,0%</i>
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	40 720 €	78 400 €	75 139 €	75 139 €	269 398 €	6,3%	84,5%	16,6%
CREDITS REGIONALISES D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	89 046 €	93 534 €	128 560 €	128 560 €	439 700 €	10,2%	44,4%	9,6%
TOTAL GENERAL CNDS	1 006 099 €	1 045 944 €	1 120 875 €	1 125 438 €	4 298 356 €	100,0%	11,9%	2,8%

Comme nous l’indique le tableau 49, ces subventions ont augmenté chaque année au cours de l’olympiade si l’on met de côté l’année 2009 pour laquelle les crédits régionalisés d’équipements sportifs ont été versés par la DRJSCS Bretagne. Elles sont ainsi passées de 1 006 099 € à 1 125 438 € entre 2008 et 2011 soit une hausse globale de 11,9%. Cette croissance s’explique surtout par la très forte augmentation des subventions versées au titre de l’accompagnement éducatif et de celles versées pour le soutien aux équipements sportifs, la part territoriale connaissant une croissance plus mesurée. Le graphique 21 permet d’illustrer l’évolution des différents éléments du CNDS versé dans le Morbihan au cours de l’olympiade.

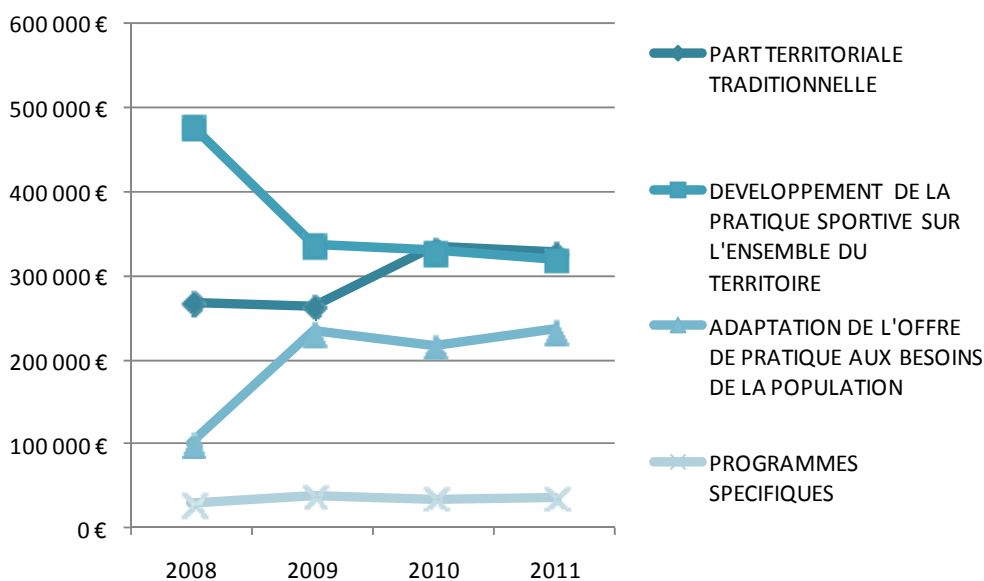
Graphique 20 : Illustration de l'évolution des subventions versées par la DDCS 56



Evolution de la part territoriale

Les subventions versées au titre de la part territoriale ont progressé de 5,2% au cours de l'olympiade passant de 876 333 € à 921 739 € de 2008 à 2011. Cette croissance est très largement due à la hausse des subventions accordées au titre de l'adaptation de l'offre de pratiques aux besoins de la population qui a compensé la baisse des subventions versées au titre du développement de la pratique sur l'ensemble du territoire. Les deux autres éléments qui composent cette part territoriale (part territoriale traditionnelle et programmes spécifiques) ont pour leur part connu des évolutions à la hausse plus mesurées comme l'illustre le graphique 22.

Graphique 22 Evolution des subventions versées au titre de la part territoriale



– Part territoriale traditionnelle

Les subventions accordées au titre de la part territoriale traditionnelle ont augmenté au cours de l'olympiade 2008-2012 passant de 268 076 € à 329 106 € (+22,8%). Toutefois, cette croissance n'a pas été régulière comme l'indique le graphique 22. Elle s'est principalement opérée de 2009 à 2010. Cette croissance est due à :

- L'augmentation des aides à l'emploi accordées par la DDCS 56 au cours de l'olympiade (+47,6%)
- La hausse des aides à la formation (+13,6%).

– Développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire

Les subventions CNDS versées sur cet axe ont pour leur part connu un net recul au cours de l'olympiade. Elles ont ainsi été réduites d'un tiers passant de 479 547 € à 319 883€. Cette baisse a essentiellement été opérée entre 2008 et 2009. Deux types de subventions ont été réduites entre ces deux années de manière assez conséquente⁷² :

- Celles versées au titre du soutien des projets de développement des comités départementaux (-29,8%)
- Celles versées pour le soutien des projets de développement des clubs (-37,2%)

– Adaptation de l'offre de pratique aux besoins de la population

Ce sont les subventions accordées sur cet axe qui ont le plus soutenu la croissance globale du CNDS versé dans le Morbihan. Elles sont en effet passées de 166 135 € en 2007 à 236 766 € en 2011 ce qui représente une augmentation de 136,4%. Celle-ci est principalement expliquée par la très forte hausse des subventions accordées au titre du soutien des projets développant l'intégration des habitants des quartiers difficiles et des populations des zones rurales fragiles puisque ces subventions ont été multipliées par 6,2 entre 2008 et 2011. Ce sont plus particulièrement les subventions des actions menées sur les territoires situés dans les quartiers difficiles (ZUS, éducation prioritaire...) qui ont été le plus fortement soutenu.

– Programmes spécifiques

Les subventions accordées sur cet axe ont également progressé au cours l'olympiade (+26,2%), ce qui s'explique par la très forte hausse des subventions versées au titre du développement durable. Ces dernières sont ainsi passées de seulement 300 € en 2008 à 10 700 € en 2011.

Evolution de l'accompagnement éducatif

Les subventions accordées au titre de l'accompagnement éducatif ont presque doublé entre 2008 et 2011, passant de 40 720 € à 75 139 € (+84,5%). Cette augmentation des crédits accordés a surtout été opérée entre 2008 et 2009, les subventions restant ensuite assez stables.

Evolution des crédits régionalisés d'équipements sportifs

Les subventions versées en vue de soutenir les équipements sportifs ont également augmenté au cours de l'olympiade en passant de 89 046 € à 128 560 €, soit une augmentation de 44,4% entre 2008 et 2011.

⁷² Voir le détail en annexe.

4.4.2. La politique sportive du Conseil général

a. Objectifs de la politique sportive

Principales caractéristiques

La politique sportive du Conseil général du Morbihan se structure autour de deux axes principaux :

- La jeunesse au sens large et plus spécifiquement les collégiens (11-16 ans). C'est la volonté de favoriser l'éducation par le sport, la dimension sociale, la santé, le lien social... c'est-à-dire toutes les fonctions sociales attachées au sport.
- L'approche territoriale de la politique sportive. Le département doit être le facilitateur d'une prise en compte des spécificités locales, ce qui signifie une politique de rééquilibrage, de mutualisation. Le Morbihan se caractérise par une profonde différenciation de ses territoires, comme par exemple l'opposition entre son espace rural intérieur et sa façade atlantique. Dans un tel contexte, le Conseil général considère que les EPCI (dont les compétences à terme pourraient être renforcées) doivent avoir une vision claire du sport sur leur territoire.

D'un point de vue sectoriel, le Morbihan sportif connaît un très fort développement des activités nautiques. Il existe un plan nautique qui vise à soutenir les associations et les pratiquants. Cela demeure un axe fort de la politique sportive du département.

Il y a enfin le statut à part du sport de haut niveau dont les aides ne sont plus considérées comme prioritaires par la collectivité départementale sauf pour ce qui est du très haut niveau morbihannais qui reste soutenu. Pour le reste, cela relèverait davantage d'une compétence de l'Etat, de la Région ou même du secteur privé.

Pour atteindre tous ces objectifs, le département consacre un budget de fonctionnement au sport de 2,7 millions d'euros. Il s'appuie sur un certain nombre de relais pour la réalisation des actions : Profession Sport 56 pour ce qui touche à l'emploi, le centre médico-sportif de Lorient, tous les comités départementaux (62 comités dont 30 bénéficient d'aides départementales), et bien sûr les clubs (qui rentrent dans les objectifs du département).

A part le nautisme, il n'y a pas de sport privilégié en termes de subventions. Tous les sports sont considérés au même niveau. Quant au nautisme, sur les 2,7 millions d'euros de fonctionnement, le plan nautisme en récupère 550 000 €, principalement pour la voile dont on notera un partenariat très fort avec le comité départemental.

Pour d'autres programmes spécifiques, il y a eu un appel à projets lancé en 2011 auprès des comités départementaux sur le thème de la jeunesse (accès aux pratiques sportives, sensibilisation au développement durable...). Une dizaine de projets seulement a été déposée ce qui traduit, selon le Conseil général, une très grande frilosité du mouvement sportif à l'égard des évolutions sociales en cours.

Le Conseil général du Morbihan consacre également un budget de 3,5 millions d'euros à l'investissement (notamment sur des équipements sportifs).

Dimension territoriale

Le Conseil général concède ne pas développer de vraie politique sportive territoriale. Ce sera néanmoins un axe fort des années à venir.

Il apparaît une ligne de fracture forte entre les Conseils généraux qui restent sur une logique centralisatrice et ceux qui ont opté pour une décentralisation de leur politique sportive avec l'instauration d'agences (35) ou de maisons du département (22).

Le Conseil général restera sur une logique centralisée mais en tenant compte à l'avenir des spécificités de ses territoires. Ce passage d'une logique sectorielle et centralisatrice à une logique territoriale nécessitera un diagnostic territorial afin d'identifier les grands enjeux dans ce domaine. Il s'agira d'avoir une vision plus stratégique des problématiques sportives locales pour élaborer une approche territoriale cohérente.

Une illustration de cette approche territoriale peut être donnée avec la politique d'accueil d'événements sportifs du département. Le Conseil général aide les organisateurs de manifestations. En 2010, 100 manifestations environ ont été soutenues pour un montant de 350 000 €. Ce budget devrait connaître une augmentation avec l'organisation de championnats de France de cyclisme et un championnat du monde de catamaran. Le Conseil général voit dans ce soutien un triple dividende :

- Sensibilisation au développement durable du territoire autour de ces grands événements sportifs.
- Amélioration de l'image de marque du territoire.
- Animation du territoire et retombées économiques locales.

C'est cette entrée territoriale que le Conseil général cherchera à généraliser et à systématiser dans les années à venir au travers de sa politique sportive.

Difficultés des acteurs de terrain

Le bénévolat connaît une crise différenciée. Il n'y a pas de manque de bénévoles ponctuels : les événements sportifs par exemple arrivent à mobiliser un nombre suffisant de personnes. Par contre, il y a une pénurie de bénévoles permanents : ceux qui s'investissent au quotidien et tout au long de l'année.

Il apparaît également que les dirigeants sont débordés et submergés par les contraintes administratives, notamment celles liées à l'emploi. La professionnalisation de l'emploi sportif reste donc un enjeu majeur pour l'avenir de ce secteur.

En matière d'emploi, il y a une forte demande de la part du monde sportif. Depuis quatre ans, le département accorde une aide à l'emploi pour les comités départementaux sur la base d'un emploi par comité. Il s'agit d'une contribution pour un CDI à temps partiel ou complet. La particularité du dispositif réside dans sa non dégressivité après la troisième année. Le coût de l'emploi est pris en charge à hauteur de 50% la première année, 40% la seconde puis 30 % à compter de la 3^e année. Ces aides ont été attribuées en priorité aux comités départementaux qui avaient signé un plan pluriannuel de développement avec le Conseil général du Morbihan.

Les huit comités qui ont bénéficié de ce dispositif ont tous connu un fort développement de leur activité.

Contrairement à d'autres départements, le Conseil général n'a pas souhaité entrer dans la création d'emplois d'éducateurs sportifs départementaux. Il s'est orienté vers le développement d'un partenariat fort avec Profession sport. Cette structure tend vers une territorialisation de ses

éducateurs pour minimiser les frais de déplacement, ce qui va dans le sens de la politique sportive départementale.

b. Gouvernance sportive

Impact des réformes en cours

Selon le Conseil général, le sport ayant été identifié comme une compétence partagée, la collectivité départementale aura légitimité à intervenir dans le domaine sportif et continuera à le faire à l'avenir. De plus, la montée en puissance des EPCI amènera certainement à réfléchir sur des mutualisations ou des partenariats plus affirmés. Il est également fort probable que le département soit amené à définir une approche territoriale plus ciblée de sa politique sportive.

C'est dans cette perspective que l'on aura certainement à reconsidérer la position du département en matière de sports de nature. En effet, le département ne s'est pour le moment pas doté d'une CDESI. C'est la seule compétence obligatoire transférée par l'Etat au Conseil général et le Morbihan ne s'en est pas saisi alors qu'il possède tous les atouts pour le développement de ces activités. Ce sera une piste de réflexion importante pour les années à venir et le Conseil général réfléchit dès à présent sur la possibilité de favoriser les sports de nature dans le cadre des dispositifs déjà existants.

Intercommunalité sportive

Les acteurs du sport dans le Morbihan constatent que de nombreuses associations sportives se regroupent pour mutualiser les équipements, mais également pour atteindre des effectifs suffisants. C'est le cas du football, par exemple, notamment sur les équipes de jeunes.

Si le football ressent la nécessité de se regrouper, les autres disciplines sont très certainement également concernées. Ce mouvement semble en marche et correspond à l'orientation de la politique sportive du département. De nombreux élus seraient en effet favorables à cette mutualisation et à ces regroupements.

Néanmoins, le Conseil général constate que ce mouvement est considérablement freiné par la culture et l'histoire du mouvement sportif.

4.4.3. Synthèse Morbihan

Du côté de la DDCS, les points suivants nous semblent à retenir :

- Une politique sportive construite autour de deux grands objectifs :
 - L’accompagnement du mouvement sportif sur deux aspects : les aspects réglementaires et le conventionnement (annuel ou pluriannuel) avec les comités départementaux (avec un axe fort sur le volet de l’emploi).
 - Le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre.
- Une dimension territoriale fortement prise en compte :
 - La dimension urbaine avec un soutien à la politique de la ville (CUCS).
 - La dimension rurale avec un partenariat fort avec Profession Sport 56 sur le volet de l’emploi et avec le dispositif du DLA 56.
- Une intercommunalité sportive qui se développe à l’image de l’exemple de Ploërmel (équipements sportifs).
- Des crédits CNDS de 1 125 438 euros en 2011.

Du côté du Conseil général, les faits marquants sont :

- Une politique sportive structurée autour de deux axes :
 - L’éducation par le sport et ses fonctions sociales.
 - Une volonté de soutenir les projets territoriaux.
- Une dimension territoriale peu développée pour le moment mais une réflexion autour d’un passage d’une logique centralisée à une logique décentralisée.
- Une tentative de réponse aux difficultés des acteurs locaux notamment par le biais du soutien à l’emploi des comités départementaux.
- Des réflexions en cours autour de la gouvernance sportive :
 - Nécessité de mutualiser des moyens et de conclure des partenariats avec les autres acteurs du territoire.
 - Un constat d’une tendance à des regroupements de clubs malgré les difficultés traditionnelles à ce genre de mouvement.
- Un budget de fonctionnement de 2,7 millions d’euros en 2011 (dont 550 000 consacrés au plan nautisme) auquel s’ajoutent 3,5 millions d’euros en investissement.



2^{ème} partie :
Principaux enseignements
Et
perspectives

1. Principaux enseignements et enjeux des années à venir p168
2. Préconisations pour l'olympiade 2012-2016..... p180

1. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET ENJEUX DES ANNEES A VENIR

1.1. Les enseignements tirés des tables rondes avec les CTS

1.1.1. Importance du territoire

Des tables rondes avec les CTS émerge l'obligation pour la gouvernance sportive de tenir compte des spécificités territoriales. La politique sportive régionale est confrontée à l'hétérogénéité du territoire breton (géographique, culturelle...). Dans cette perspective, on peut se demander comment repenser une cohérence horizontale au niveau de territoires pertinents, ainsi qu'une cohérence verticale autour de jeux d'acteurs.

L'hétérogénéité du territoire breton a été abordée d'un triple point de vue : géographique, culturel, politique. On comprend mieux, à partir de là, la nécessité d'une différenciation de la politique sportive régionale pour tenir compte des particularismes locaux, mais également les difficultés qui peuvent surgir pour obtenir un ensemble cohérent. Ces spécificités territoriales vont par exemple se traduire par une différenciation au niveau des pratiques sportives.

La cohérence horizontale a été abordée autour du thème de l'intercommunalité sportive. Les CTS sont relativement réservés vis-à-vis de la coopération intercommunale. Ils pointent 3 incidences sur le mouvement sportif : une perte de licenciés ; une augmentation de la dépendance pour l'utilisation d'équipements sportifs ; des difficultés quant au choix d'équipements sportifs structurants et leur implantation. Un autre mode de gouvernance sportive mériterait d'être analysé (voir préconisations).

Les CTS voient en partie la solution aux problèmes précédents dans l'instauration d'une conférence régionale du sport, une simplification de l'empilage territoriale ou encore le renforcement de la concertation avec les acteurs sportifs influents et les collectivités territoriales.

PROBLEMATIQUES SOULEVEES

Mise en évidence de l'hétérogénéité territoriale
Appréhension des difficultés et limites de la coopération intercommunale
Nécessité d'une concertation d'ensemble

1.1.2. Problèmes du secteur

a. Pratiques sportives

Pour la compétition amateur, chaque ligue sportive réalise un bilan de ses forces et faiblesses via les ETR. Au-delà des particularités disciplinaires, l'inquiétude principale des cadres d'Etat concerne le déclin de la pratique compétitive traditionnelle.

Les CTS s'interrogent sur les causes d'un tel déclin et proposent des solutions :

- La pratique non compétitive en club semble progresser. Elle doit être prise en compte sans devenir exclusive. La gymnastique, pour ne citer qu'elle, pense l'articulation entre les deux secteurs, loisir et compétitif. Ce type de réflexion mérite d'être encouragé.
- La pratique auto-organisée progresse différemment selon les disciplines. Pour éviter une fuite des licenciés, l'amélioration de la communication relative à l'attractivité de la pratique en club constitue une première étape.

La vision des CTS sur l'évolution de la pratique sportive s'avère importante dans le cadre des préconisations, en particulier pour suggérer des mesures d'adaptation à l'intention du mouvement sportif.

PROBLEMATIQUES SOULEVEES

Causes du déclin de la pratique compétitive
Opportunité du développement de la pratique non compétitive
Concurrence à la pratique auto-organisée

b. Equipements sportifs

Pour les CTS, la qualité des équipements pèserait sur trois éléments : le développement de la pratique ; l'accueil d'événements ; l'hébergement des athlètes. Face aux insuffisances mentionnées par les CTS, il faudra certainement réfléchir à un schéma régional des équipements sportifs qui réponde à plusieurs problèmes.

PROBLEMATIQUES SOULEVEES

Quels arbitrages entre sport et non-sport ?
Quelle concertation entre acteurs sportifs ?
Quelle concertation entre acteurs sportifs et non sportifs ?
Quelle révision de certains projets en cours ?

c. Sport de haut niveau

La Bretagne est la 6^{ème} région française en termes de podiums réalisés lors des compétitions internationales malgré une fuite importante des sportifs. Les CTS constatent les difficultés de la Bretagne à conserver ses espoirs.

PROBLEMATIQUES SOULEVEES

Quelle reconnaissance des sportifs de haut-niveau bretons ?

Comment parvenir à les retenir en Bretagne ?

Quel rôle pour le campus de l'excellence sportive ?

d. Fonctions sociales du sport

Selon les CTS, l'accueil de nouveaux publics pose certains problèmes. La question est de savoir si le mouvement sportif est capable de prendre en charge ces publics particuliers, mais également si c'est son rôle.

Un double débat devra donc certainement se poursuivre dans les années à venir :

- Sur la légitimité à instrumentaliser le sport au service d'autres fonctions.
- Sur la capacité du mouvement sportif à s'adapter à une telle demande sociale.

PROBLEMATIQUES SOULEVEES

Quelles missions pour le mouvement sportif ?

Quelle capacité d'adaptation du mouvement sportif ?

1.2. Les enseignements des entretiens avec les DDCS

Les rencontres avec les DDCS nous ont éclairé sur leur conception de la politique sportive départementale, les modalités de leur mise en œuvre ou encore les problèmes de gouvernance. Des nuances entre les DDCS émergent. Elles sont dues aux relations entre acteurs entretenues au niveau territorial.

Cependant, on retrouve partout les mêmes objectifs de politique publique (développement de la pratique, emploi, formation, publics spécifiques, territoires défavorisés), mais avec des pondérations différentes selon les départements.

Pour mettre en œuvre ces politiques, deux modalités principales sont utilisées : le partenariat ; la concertation.

- Les partenariats concernent essentiellement les comités départementaux et les clubs. S'ils sont plus contrastés dans le Morbihan, ils sont développés dans les autres départements avec parfois des modalités particulières : des clubs structurants labellisés (29) ; des conventions pluriannuelles d'objectifs (35) ; des ouvertures à d'autres acteurs (CAF) avec un partenariat UFOLEP dans le champ sport insertion (22 et 35).
- Globalement, la concertation avec les autres acteurs publics, et notamment les Conseils généraux, se fait plutôt bien dans les quatre départements bretons.

La dimension territoriale est bien présente dans les actions menées par les DDCS et renseigne sur les difficultés particulières rencontrées par deux types de territoires :

- L'espace rural bénéficie d'actions particulières selon les départements : soutien à l'emploi (22), conventions de développement (29), contrats de territoires (35), partenariat avec Profession Sport (56).
- L'espace urbain fait l'objet d'actions en faveur de publics spécifiques : innovation sport en famille (22) ; articulation avec la politique de la Ville (22) ; quartiers sensibles (29, 56) ; actions d'insertion sociale et vers les publics féminins (35)...

Parmi les difficultés rencontrées par les acteurs, les DDCS ont toutes mentionné le bénévolat avec quelques nuances sur la nature des problèmes rencontrés. Le manque de renouvellement et l'évolution de la nature de l'engagement forment les deux problématiques principales. La professionnalisation du secteur participe à l'évolution du bénévolat et touche également aux stratégies de financement des associations sportives.

En matière de gouvernance sportive, les DDCS vivent différemment les réformes en cours. On notera d'une part la DDCS 29 qui ressent les conséquences de la RGPP sur ses missions, ses moyens et son avenir ; d'autre part la DDCSPP 35 qui a eu des difficultés à se restructurer comme Direction départementale mais qui a réussi, malgré un déficit en ressources humaines, à rétablir une relation constructive avec le mouvement sportif, même si elle connaît également des problèmes pour travailler avec les autres services (non sportifs) de la Direction. En effet, en période de crise économique et au sein d'une Direction qui gère des dossiers difficiles sur le plan social, économique, les questions relatives au sport peuvent apparaître comme secondaires.

Enfin, l'intercommunalité sportive semble nécessaire tant pour le développement de la pratique que pour le développement du haut niveau. Cet espace apparaît propice à la mutualisation des moyens (emploi, équipements, formation, compétitions) et aux différentes formes de regroupements associatifs.

1.3. Les enseignements des entretiens avec les Conseils généraux

Les entretiens avec les quatre Conseils généraux ont fait apparaître une vision de la politique sportive qui se démarquait parfois nettement de celle du mouvement sportif. Les objectifs avancés dépassent largement le cadre de la pratique de compétition et les problèmes rencontrés au sujet de la gouvernance sportive sont de nature différente.

Les principaux objectifs de la politique sportive se centrent essentiellement autour du développement du sport scolaire et de la pratique fédérale. Les Conseils généraux semblent attacher beaucoup d'importance aux fonctions sociales du sport. Par ailleurs, certains départements se distinguent dans leur volonté de privilégier la dimension territoriale du sport, soit à travers le soutien aux équipements sportifs (29), soit dans l'optique d'un rééquilibrage entre des territoires ruraux intérieurs et des territoires urbains littoraux (56). Le soutien au sport de haut niveau et au sport professionnel varie selon les départements avec éventuellement une orientation vers le développement du sport pour tous sans pour autant mettre les deux en opposition (29) ou, à l'inverse, l'accompagnement des structures, des athlètes et des grands événements sportifs (35, 22) voire l'abandon du haut niveau comme objectif prioritaire (56).

La dimension territoriale de la politique sportive apparaît très nettement dans trois départements (22, 29, 35), avec la mise en place des contrats de territoires. Les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de ces contrats varient néanmoins selon les départements avec la création de Maisons du département par Pays (22), d'agences départementales (35) ou de diagnostics territoriaux au niveau des EPCI (29). Dans tous les cas, l'objectif est de s'adapter au mieux aux spécificités des différents territoires et en particulier tenir compte des zones ou des publics fragiles. Il reste le Morbihan qui envisage de territorialiser sa politique sportive pour infléchir une logique centralisée jusqu'alors.

Pour répondre aux difficultés rencontrées par les acteurs locaux, tous les départements mènent une politique active en matière d'emploi sportif. Il est reconnu en effet que les structures sportives connaissent une crise du bénévolat ainsi que des problèmes de financement. Il apparaît ainsi que la solution pourrait se situer dans la complémentarité entre bénévoles et salariés. La professionnalisation du sport serait incontournable pour maintenir et développer l'activité. Dans cette perspective, tous les départements bretons se sont lancés dans le financement d'emplois aidés soit de façon massive (22), soit auprès des comités départementaux (29, 56), soit sous la forme d'animateurs territoriaux (35).

En matière de gouvernance, l'intercommunalité sportive est considérée comme incontournable (22), efficace (35) ou en devenir (56).

1.4. Les grands enjeux des années à venir

1.4.1. Les enjeux issus des tables rondes avec les CTS

Les débats avec les CTS viennent compléter l'analyse quantitative, notamment sur des aspects qui n'apparaissent pas à travers les statistiques. A partir de là, des grands enjeux semblent émerger :

- Sur l'approche territoriale des CTS, trois éléments méritent d'être retenus :
 - La très grande hétérogénéité du territoire breton : quelle différenciation des politiques ?
 - Les difficultés et les limites de l'intercommunalité sportive : quelle cohérence horizontale ?
 - La nécessité d'une concertation d'ensemble entre acteurs : quelle cohérence verticale ?
- Sur l'approche sectorielle des CTS, quatre thèmes ont été discutés :
 - Les pratiques sportives : quelles mesures d'adaptation face au déclin de la pratique compétitive traditionnelle et à la concurrence d'autres formes de pratiques ?
 - Les équipements sportifs : quel schéma régional ?
 - Le sport de haut niveau : comment conserver les athlètes en Bretagne ?
 - Les fonctions sociales du sport : quelle légitimité et quelle adaptation du mouvement sportif ?

Ces thèmes seront repris dans les stratégies discutées par les DDCS et les Conseils généraux. L'une des questions fondamentales réside dans le fait de savoir quels seront les enseignements tirés pour chaque territoire concerné.

1.4.2. Les enjeux tirés des entretiens avec les DDCS

A partir de chaque thème, les enjeux suivants ont été dégagés :

- Les partenariats et la concertation entre acteurs d'un même territoire semblent indispensables. Quels sont les modes d'incitation des acteurs ?
- L'espace rural et l'espace urbain doivent continuer à faire l'objet d'une attention particulière. Quelle intégration de la politique sportive dans des projets territoriaux déjà existants ?
- Le bénévolat semble rencontrer partout des difficultés. Comment soutenir l'activité bénévole et l'articuler correctement avec la professionnalisation nécessaire du secteur ?
- La RGPP n'est pas toujours bien vécue. Quel avenir des DDI et quelle articulation avec la DRJSCS ?
- L'intercommunalité sportive semble indispensable. Comment surmonter les difficultés liées aux égoïsmes locaux ?

1.4.3. Les enjeux tirés des entretiens avec les Conseils généraux

A partir de chacune de ces thématiques, les enjeux des années à venir semblent se dessiner :

- Les fonctions sociales du sport sont clairement reconnues. Quelle articulation entre ces nouvelles missions et les services traditionnellement fournis par le mouvement sportif ?
- Les départements affichent une volonté de territorialiser leur politique sportive en reconnaissant les spécificités de chaque zone. Faut-il systématiser et améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de territoires ? Quels sont les territoires pertinents (les pays ou les EPCI) ? Faut-il décentraliser l'organisation du sport à ce niveau avec des agences ou des maisons du département ?
- Faut-il poursuivre une politique d'emplois aidés ? Auprès de quels acteurs (clubs, comités) ? Dans quels territoires ?
- L'intercommunalité sportive semble souhaitable. Quels obstacles faudrait-il dépasser, en particulier au niveau du mouvement sportif, pour assurer son développement ?

1.5. Synthèse générale et mise en perspective

Les analyses faites par les principales parties prenantes de la politique sportive en Bretagne se structurent autour de trois questions :

- Quels sont les principaux problèmes à résoudre ?
- Quelles sont les expérimentations qui existent à ce jour pour essayer d’y apporter des réponses ?
- Quels axes structurants peut-on envisager pour penser la future politique sportive régionale ?

1.5.1. Principaux problèmes

Nous avons sélectionné les cinq points qui sont reconnus comme incontournables par tous les acteurs.

a. L’hétérogénéité du territoire breton

Toutes les tables rondes et entretiens menés montrent que la Bretagne présente une très grande hétérogénéité. En conséquence, la politique sportive doit prendre en compte les principales spécificités de ses territoires :

- Selon les départements d’appartenance.
- Selon leur caractère urbain ou rural.
- Selon leur localisation littorale ou centrale.

Répondre à ces spécificités, tout en maintenant une cohérence d’ensemble, constitue un enjeu fort pour une nouvelle gouvernance territoriale dans le secteur sportif.

b. Le déclin de la pratique compétitive

La tendance constatée du déclin de la pratique sportive de compétition en Bretagne s’accroîtra-t-elle ? Va-t-on assister à une concurrence entre le sport de compétition, le sport de loisirs en club et le sport auto-organisé ? Sur ces problématiques, la position des différents acteurs était relativement différenciée des positions orthodoxes et des Conseils généraux, par exemple, qui ont une conception beaucoup plus « sociale » du sport.

Il faudra analyser là encore la cohérence d’ensemble que l’on peut donner à une politique sportive dont les missions de service public risquent d’être redéfinies de façon beaucoup plus large dans les années à venir.

c. Le niveau d'équipement des territoires

Il est toujours difficile d'apprécier le niveau d'équipement d'un territoire pour savoir si des déficiences notoires existent. Le raisonnement doit toujours se faire en termes relatifs et par rapport à une norme de référence à établir.

Les différents avis rendus par les acteurs sportifs suggèrent une meilleure concertation avant toute prise de décision en matière d'équipements sportifs. Un schéma régional élaboré en collaboration avec tous les acteurs concernés pourrait donner la cohérence recherchée.

d. Le maintien des athlètes de haut niveau

C'est une idée véhiculée par toutes les institutions interrogées : il y aurait une fuite des athlètes de haut niveau. Devenue malgré elle davantage une région formatrice, la Bretagne ne saurait pas retenir ses meilleurs éléments qui migrent vers d'autres territoires.

Cette situation pose la question de la reconnaissance et des moyens nécessaires pour retenir et attirer des sportifs, mais aussi de l'attractivité de la filière de formation sportive avec, au sommet, le campus de l'excellence sportive. Il est toutefois trop tôt pour évaluer la portée de ce dernier dont l'objet n'est pas encore cadré de façon définitive.

e. Un problème de bénévolat

Le manque de bénévoles souhaitant s'engager de façon permanente a été souligné par tous les acteurs. Si la mobilisation de bénévoles sur des manifestations ponctuelles ne semble pas être un problème, il est plus difficile de motiver et d'intégrer de nouveaux bénévoles dans les instances dirigeantes. Cela peut s'expliquer de différentes façons : augmentation de la charge de travail demandée aux dirigeants associatifs, risques liés à la fonction de bénévole (problèmes de mise en cause de la responsabilité par exemple), cas de bénévoles historiques qui ne souhaitent pas transmettre leurs fonctions, etc...



1.5.2. Principales expérimentations

Nous en avons répertorié quatre sortes d'expérimentations en Bretagne.

La contractualisation

L'un des exemples les plus représentatifs est certainement l'expérience des contrats de territoires menés au niveau des Conseils généraux.

Le partenariat

A l'initiative des DDI ou des Conseils généraux, des partenariats sont mis en place avec des comités départementaux, des clubs, mais également d'autres partenaires non issus du mouvement sportif.

La concertation

Nous soulignerons particulièrement la concertation étroite entre les Conseils généraux et les DDI qui pourrait servir de modèle à une future gouvernance territoriale. La concertation et l'harmonisation des dispositifs seront un élément déterminant dans les années à venir.

L'intercommunalité sportive

Il existe de multiples expérimentations en matière d'emploi, de formation, d'équipements, de compétition : mutualisation, regroupements, transfert de compétences, etc... Des préconisations seront faites à la lumière des rendus d'expériences pour promouvoir les bonnes pratiques.

1.5.3. Axes structurants

Pour essayer de répondre aux principaux problèmes soulevés et compte tenu des instruments déjà mis en œuvre, la politique sportive régionale pourrait se penser autour de trois questions :

- Comment garantir une cohérence d’ensemble du programme ?
- Comment favoriser l’adaptation du mouvement sportif aux mutations sociales en cours et à venir ?
- Comment faire du sport un levier de développement économique et social pour les territoires ?

Nous avons retenu ces trois axes de travail afin de constituer l’armature de nos préconisations :

- Gouvernance.
- Adaptation.
- Développement.

2. PRECONISATIONS POUR L'OLYMPIADE 2012-2016

L'objectif de notre étude est de formuler des préconisations pour l'olympiade 2012-2016 sur la base du diagnostic que nous avons réalisé. Il s'agit ici d'établir des propositions qui seront débattues par les acteurs du sport en Bretagne afin de déboucher sur un projet sportif partagé pour les quatre prochaines années. Ces propositions doivent tenir compte d'un certain nombre d'éléments de contexte qui impacteront nécessairement la politique sportive régionale.

Dans les années à venir, la Bretagne, comme les autres régions françaises, va devoir relever de multiples défis auxquels la politique sportive n'échappera pas :

- D'une part, il faudra faire face à **l'interaction complexe de plusieurs mutations territoriales**. On pense ici par exemple à une intégration européenne de plus en plus marquée, à un nouvel acte de décentralisation, au phénomène croissant de métropolisation, à l'évolution du monde rural ou encore à la vulnérabilité croissante des territoires du fait des problèmes écologiques.
- D'autre part, il faudra dépasser des conflits de logiques pour **concevoir une nouvelle gouvernance des territoires**. Parmi les principales logiques qu'il faudra prendre en compte, on peut noter l'économique, le social, l'écologique, le territorial et le sportif.

Pour répondre à tous ces défis, il nous semble que la solution serait de penser une politique sportive intégrée autour de trois axes stratégiques : gouvernance ; adaptation ; développement. Nous avons donc construit nos préconisations autour de ces trois axes.

- Une première partie s'est penchée sur la **gouvernance sportive territoriale**. Autour de cette question, il s'agira de rechercher les modalités permettant d'aboutir à une cohérence globale des actions menées à des niveaux territoriaux donnés. Cela pose donc à la fois la problématique des espaces pertinents et donc de la cohérence horizontale et celle des espaces emboîtés et donc de la cohérence verticale entre les différents échelons territoriaux.
- Une deuxième partie traite des questions autour de **l'adaptation**. Cela consiste à formuler des propositions de réorganisation du mouvement sportif lui permettant de répondre aux nouvelles demandes sociales. Il s'agit d'analyser comment conquérir les marchés qui vont se constituer dans les années à venir autour des nouvelles pratiques sportives d'une part et en provenance de nouveaux publics d'autre part.
- Enfin notre troisième série de préconisations sera construite autour d'un axe de **développement**. Cela signifie penser l'intégration d'un modèle sportif dans un projet territorial global. On dépasse ici la seule dimension d'impact économique du sport pour l'élargir à la prise en compte de ses fonctions d'utilité sociale. Pour cela, une réflexion sur de nouveaux indicateurs de richesse nous semble indispensable.

Nous allons caractériser successivement ces trois axes stratégiques selon une double modalité :

- D'une part nous donnons des **éléments de cadrage** définissant le contexte général actuel dans lequel il faut inscrire la réflexion.
- D'autre part nous faisons un certain nombre de **préconisations** à mettre en œuvre en Bretagne visant à répondre aux enjeux soulevés.

2.1. Gouvernance

Le contexte actuel de toute réflexion sur la gouvernance territoriale se distingue essentiellement par une très grande incertitude. En effet, depuis quelques années la France est rentrée dans une période de réformes profondes et il est très difficile d'anticiper les contours définitifs de nos institutions dans les années à venir. Plus particulièrement, il y a la réforme des collectivités locales et la réforme des politiques publiques qui vont marquer durablement l'organisation du sport. Il conviendra donc d'attendre le contenu de la future réforme de la décentralisation afin d'apprécier réellement les modifications à venir dans le paysage institutionnel qui risquent d'impacter fortement l'organisation du sport en France.

Malgré tout, quelle que soit l'ampleur des nouvelles réformes à venir, nous nous attacherons à faire un certain nombre de préconisations pour comprendre comment atteindre une double cohérence politique :

- Tout d'abord au niveau de chaque échelon territorial : il s'agit ici d'une cohérence horizontale.
- Ensuite entre les différents échelons qui se superposent : il s'agit d'une cohérence verticale.

2.1.1. Réformes territoriales : deux enjeux majeurs

La littérature préparatoire à la réforme des collectivités territoriales telle qu'elle était envisagée sous le gouvernement précédent est abondante. De multiples rapports officiels ont été produits (Mauroy, Lambert, Attali, Ballardur, Roulleau, Belot, De Peretti...). Il est difficile de résumer une telle masse de données. Deux points fondamentaux reviennent néanmoins en permanence :

- La question des territoires pertinents.
- La question de la répartition des compétences entre collectivités territoriales.

a. Déterminer des territoires pertinents

La véritable interrogation qui se pose à l'heure actuelle est de savoir quel territoire est pertinent pour mener telle ou telle politique ? Cette question pose tout l'enjeu de l'intercommunalité en France et implique une réflexion sur les masses critiques à atteindre pour la rentabilité des actions et éventuellement les types de regroupements territoriaux à effectuer.

La problématique des masses critiques de population

Outre « l'empilage » et la très grande hétérogénéité qui caractérise le paysage administratif français, un constat revient régulièrement dans tous les rapports officiels : bon nombre de territoires en France souffriraient d'une masse critique insuffisante. La taille du territoire conditionne en effet très largement la qualité de son offre en matière d'infrastructures, de services... ce qui détermine en grande partie son attractivité.

Il est bien sûr difficile de déterminer « scientifiquement » de telles masses critiques mais des propositions ont été avancées dans la littérature et mériteraient d'être discutées dans le cadre des spécificités d'une politique sportive.

- Pour les regroupements intercommunaux, il était souvent mentionné un seuil de 30 à 40 000 habitants pour pouvoir envisager un véritable projet de développement autocentré viable à terme. A l'intérieur de telles zones, il sera nécessaire d'organiser l'intercommunalité sportive selon une démarche que nous pouvons décliner en trois temps :
 - Réaliser un état des lieux de chaque échelon intercommunal (données générales, pratiques sportives, équipements sportifs).
 - Etablir des éléments de prospective (population, types de pratiques).
 - Faire des préconisations de politique sportive pour répondre aux besoins.
- Pour les régions, une population de 3 à 4 millions d'habitants est souvent évoquée dans une perspective de compétitivité européenne.

Aujourd'hui, l'échelon intercommunal est de plus en plus souvent considéré comme l'échelon de base d'organisation du sport. Cela est particulièrement valable pour l'élaboration de schémas territoriaux d'équipements sportifs qui, bien souvent, ne peuvent plus se concevoir à l'échelle communale en raison de leur ampleur et de leur coût. Il sera donc nécessaire de mener des analyses en termes de seuils d'apparition d'équipements sportifs et de densité (voir notre analyse dans la première partie à ce sujet). De plus, il sera également indispensable d'**élaborer une typologie des intercommunalités** pour en comprendre les spécificités et penser la cohérence horizontale. A titre indicatif, plusieurs types d'intercommunalité peuvent être retenus :

- Rural profond.
- Rural dans l'aire d'attraction d'une agglomération.
- Rural structuré par une petite ville.
- Villes moyennes.
- Agglomérations.

Ces cinq catégories doivent tenir compte d'une spécificité principale de la Bretagne constituée par son littoral. Ainsi deux territoires selon leur localisation littorale ou intérieure appartiennent à une catégorie différente.

Selon le type de territoires, les modalités d'organisation sportive présenteront des enjeux de nature différente et ne subiront pas les mêmes contraintes. Il faudra bien sûr attendre les contours exacts de la future réforme de la décentralisation pour apprécier l'ampleur des changements institutionnels qui impacteront la politique sportive. Nous considérons néanmoins qu'en tout état de cause, un véritable observatoire du sport au niveau *infra*-départemental est absolument nécessaire pour plusieurs raisons. Il serait particulièrement utile pour élaborer certains programmes comme des schémas territoriaux d'équipements sportifs au niveau des intercommunalités, cette compétence ayant été activée par une majorité de communautés de communes ou d'agglomération. L'analyse que nous avons menée dans la première partie de notre étude à l'échelle *infra* départementale en termes de seuils d'apparition d'équipements et de densités relatives pourrait ainsi être affinée afin de déterminer les priorités de localisations d'équipements sportifs au sein des départements et au-delà, au niveau des intercommunalités sportives.

Pour les intercommunalités ayant déjà élargi leur compétence « sport », un tel outil apparaît également indispensable afin de leur fournir des éléments concrets sur leur secteur sportif. Cela leur permettrait de disposer de véritables données quantitatives, ce qui n'est encore aujourd'hui pas toujours le cas, les intercommunalités n'étant souvent pas en mesure de pouvoir quantifier leur mouvement sportif. Un tel observatoire permettrait en effet d'établir des éléments tels que le nombre d'associations sportives (avec des classements par sport), le nombre d'adhérents de ces associations (répartition par sexe, âge, catégories...) ou encore la localisation de ces associations. Cela permettrait également d'observer les attentes de la population par rapport à l'offre sportive à l'échelle d'une intercommunalité et qualifier ainsi les problèmes d'accessibilité à la pratique.

Regroupements territoriaux

Pour atteindre les masses critiques évoquées, un certain nombre de choix stratégiques devront être effectués. Il est aujourd'hui difficile d'anticiper ce que seront les décisions politiques de demain à ce sujet. Un certain nombre de polémiques a déjà été soulevé par les rapports officiels mentionnés : suppression des départements, efficacité de regroupements volontaires ou, au contraire, imposés de territoires (communes, départements, régions).

Néanmoins, il est acquis que deux questions feront l'objet de nouveaux débats dans le cadre de la réforme de la décentralisation :

- L'intercommunalité au niveau des EPCI et des métropoles.
- La simplification du paysage institutionnel territorial.

Ces deux questions conduisent à s'interroger sur la nouvelle répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

b. Nouvelle répartition des compétences

La principale critique adressée à la répartition des compétences exercées par les collectivités locales avant le vote de la loi du 16 décembre 2010 concernait sa complexité et son manque de lisibilité. Rappelons qu'à la base d'une telle répartition, il y avait traditionnellement le principe des « vocations dominantes » de chaque niveau d'administration. Or, l'histoire montre depuis l'Acte I de la décentralisation, que des transferts de compétences ont eu lieu en dehors du cadre légal (lois de décentralisation) sans se soucier de la cohérence d'ensemble et venant ainsi obscurcir le paysage institutionnel.

Au final, il était très difficile de repérer de véritables blocs de compétences clairs, exception faite de l'aide sociale dans les départements ou de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans les régions. A l'inverse, on a assisté à un enchevêtrement de compétences qui génère un certain nombre de problèmes touchant à la fois à l'efficacité des instruments mis en œuvre, au surcoût global des politiques et à une dilution des responsabilités.

Cela est particulièrement vrai pour le développement économique, de l'aide aux entreprises ou des secteurs du tourisme, de la culture et du sport. Dans ces derniers secteurs, l'enchevêtrement dans la répartition des compétences entre les niveaux de collectivités souligne la nécessité de clarifier le rôle et les compétences de chacun. Il n'est pas certain que la loi de 2010 y soit parvenue. Deux thèmes revenaient en permanence dans tous les rapports officiels préparatoires à cette loi :

- Quels principes de redistribution des compétences entre les différents échelons territoriaux ?
- Quel équilibre entre clause de compétence générale et spécialisation des compétences ?

Principes de redistribution des compétences entre les échelons territoriaux

Si la question relative à la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux a largement été débattue, il semblerait que nous soyons parvenus à un certain consensus autour des points suivants :

- La Région a vocation à remplir des missions stratégiques.
- Le Département est perçu comme compétent pour gérer les politiques d'aide sociale et de solidarité.
- Les communes et les intercommunalités constituent l'échelon de proximité.

Ce postulat de départ posé, il faut ensuite penser la véritable coopération entre collectivités de niveaux différents pour assurer la cohérence de l'ensemble. Plusieurs instruments ont fait l'objet de débats :

- Il y a tout d'abord le chef de file qui permet de créer les conditions d'une coopération entre les différents niveaux territoriaux et qui assure une meilleure identification du responsable territorial d'une action.
- Vient ensuite la délégation de compétence qui permet d'améliorer l'efficacité de l'action publique conformément au principe de subsidiarité.
- Il y a enfin la mutualisation de services entre différents échelons, ces deux derniers instruments pouvant faire l'objet de conventions.

Clause de compétence générale ou spécialisation ?

La clarification des compétences est reconnue comme indispensable mais a été repoussée dans la loi de décembre 2010. On s'est orienté vers une recherche de flexibilité et d'adaptation aux spécificités locales et on a remis à plus tard l'application de la loi sur le conseiller territorial et sur les compétences attribuées à chaque échelon.

Pour ce qui concerne le sport, la réforme reconnaît une compétence générale partagée par tous les niveaux des collectivités territoriales (au même titre que le tourisme et la culture). Il n'en demeure pas moins qu'il serait nécessaire de parvenir à une meilleure répartition des rôles afin de clarifier et de coordonner l'action publique. A l'avenir, le débat portera certainement en grande partie sur la capacité des régions à assurer leur rôle de chef de file dans le domaine stratégique du développement territorial en général et du sport en particulier.

Les régions jouent déjà un rôle majeur dans la professionnalisation des acteurs, dans l'accessibilité aux pratiques, dans l'animation des territoires et dans l'accueil d'événements sportifs. Selon l'ARF⁷³, il convient aujourd'hui de clarifier les compétences sportives des régions face à une trop grande complexité de l'organisation du sport en France.

Quatre grandes orientations ont ainsi été proposées pour redéfinir le rôle stratégique des régions en matière sportive :

1^{ère} orientation : la Région, échelon de concertation et de cohérence des politiques sportives

Elle consiste en particulier à mettre en place des instances de concertation pour émettre des propositions visant à inscrire le sport dans le projet territorial régional. C'est une orientation fondamentale, qui consiste à écrire le volet « sport » dans les différents schémas stratégiques régionaux comme le SRADDT⁷⁴ ou le SRDE⁷⁵.

D'un point de vue opérationnel, une proposition est faite pour gérer au niveau régional la part territoriale des crédits du CNDS.

Des relations enfin devront être établies entre la Conférence nationale du sport (installée en janvier 2012) et les Conférences régionales qui ne fonctionnent pas encore dans toutes les régions françaises. Pour ce qui est de la Bretagne, cette Conférence régionale a été installée au début de l'année 2012 et il conviendra de clarifier son rôle et son positionnement par rapport aux instances déjà existantes.

⁷³ Association des Régions de France.

⁷⁴ Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

⁷⁵ Schéma Régional de Développement Economique

2^{ème} orientation : la Région, échelon de structuration et de professionnalisation de l'organisation sportive

Il y a d'une part l'aide à la professionnalisation des Ligues et Comités régionaux pour les instituer en véritables têtes de pont d'une stratégie territoriale de développement du sport : formation professionnelle ; formation des dirigeants ; emplois sportifs.

Il y a d'autre part le développement du sport dans les structures éducatives : écoles, collèges, lycées, universités. Cela implique des mesures incitatives à la pratique mais également des aménagements de la scolarité pour les inscrits sur les listes ministérielles.

3^{ème} orientation : la Région, échelon d'aménagement du territoire

Le sport est un élément majeur de l'aménagement du territoire au travers des pratiques et des équipements sportifs. Il s'agit alors de lui accorder la place qu'il mérite dans les schémas régionaux de prospective et d'orientation.

Par ailleurs, les sports de nature prenant de plus en plus d'importance, il conviendrait d'assurer une cohérence régionale à leur développement en associant les départements à son schéma régional venant compléter les CDESI et PDESI.

4^{ème} orientation : la Région, soutien à l'organisation de grands événements nationaux et internationaux

Les événements sportifs peuvent constituer de véritables leviers de développement économique régional mais, plus largement, ils contribuent également au renforcement de l'identité régionale, à l'amélioration de l'attractivité, de l'image du territoire régional et plus généralement ils contribuent au bien-être de la population.

C'est dans un tel contexte global de réforme profonde de la décentralisation qu'il nous faut envisager un certain nombre de préconisations pour la Bretagne.

2.1.2. Vers une double cohérence

Dans cette perspective de double cohérence, il sera intéressant d'analyser les suites qui vont être données dans les mois à venir aux recommandations formulées par la Cour des Comptes. Dans son dernier rapport (juin 2012), celle-ci dénonce les gaspillages résultant de l'enchevêtrement des compétences entre niveaux territoriaux. L'Acte III de la décentralisation aura donc un triple impact :

- Sur le transfert de compétences vers des échelons territoriaux de base.
- Sur la simplification de l'empilage pour rechercher des économies et supprimer les redondances.
- Sur la clarification des compétences des échelons qui subsisteront.

Le sport est bien sûr concerné par une telle réforme mais il faut bien comprendre les spécificités de ce secteur pour appréhender les conséquences de la réforme, ce que nous avons tenté d'explicitier dans les deux points précédents.

a. Assurer une cohérence horizontale

A partir des retours d'entretiens

Nos interlocuteurs ont tous reconnu que la période actuelle était délicate pour faire des prévisions compte tenu des élections du premier semestre 2012. Néanmoins, la question de la cohérence horizontale des politiques a été abordée autour des deux échelons territoriaux considérés comme incontournables : au sommet, la Région ; à la base les EPCI.

- **Au niveau de la Région**, il nous a d'abord été suggéré que cette instance ne perde pas la compétence générale. Cela permettrait par exemple à la Région qui n'a pas la compétence sport de continuer à être présente dans un domaine aussi important. Le maintien de la clause générale permettrait également à la Région de garantir la cohérence des politiques menées à ce niveau. En particulier il s'agirait de maintenir une équité territoriale pour éviter que des territoires favorisés se développent au détriment des autres. Des schémas régionaux seront ainsi indispensables pour garantir la recherche d'une telle équité territoriale. La Région Bretagne, à travers son schéma régional des équipements sportifs, a d'ailleurs commencé à mener une telle démarche. Il conviendra de l'approfondir. Les analyses et indicateurs présentés dans notre première partie peuvent servir à cet effet notamment en matière d'équipements sportifs.
- **Au niveau des échelons de base**, on pourrait parfaitement concevoir la mise en œuvre des axes stratégiques régionaux au niveau des EPCI ou des Pays. La plupart des Pays bretons seraient des territoires pertinents sur lesquels il serait possible d'organiser une démocratie participative effective. Il reste la question de savoir si les Pays bretons ne sont pas trop grands dans une perspective de politique de proximité. Cela est certainement le cas pour les grandes agglomérations comme Rennes (voir focus page 188). On pourrait donc envisager dans les plus grands Pays une politique sportive à plusieurs niveaux :
 - Une politique d'agglomération développée par exemple pour les équipements les plus lourds ou l'accueil de manifestations d'envergure.
 - Une politique intercommunale dans une logique de proximité.

LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA VILLE DE RENNES

Avec 300 associations sportives et 50 000 licenciés (pour une population totale de 210 000 habitants, soit un taux de pénétration de l'ordre de 23,8%), le sport est particulièrement développé sur le territoire de la Ville de Rennes. Lors des différents entretiens que nous avons menés, nous avons rencontré des représentants⁷⁶ de l'agglomération rennaise afin d'évoquer avec eux cette politique sportive. Nous avons ainsi pu apprécier les objectifs et les moyens consacrés au sport par la commune mais aussi appréhender deux problématiques particulières : celle du haut niveau et du positionnement de Rennes dans la stratégie régionale ; celle des équipements sportifs.

Présentation générale : une politique centrée sur la proximité

La Ville de Rennes accorde une attention particulière au sport et notamment à sa dimension sociale. Elle considère ainsi le sport comme un élément important permettant « l'épanouissement des citoyens et la convivialité ». Elle mène une politique sportive ambitieuse dont l'objectif premier est de favoriser la pratique par le plus grand nombre en luttant contre les inégalités (financières, sociales, ethniques...). L'objectif avoué de la Ville de Rennes est de permettre à tous ses habitants la pratique d'une activité sportive de proximité.

Les missions de la Ville de Rennes en matière sportive se regroupent en quatre grandes catégories :

1. Le soutien financier et logistique au tissu associatif local

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Rennes apporte son soutien :

- Aux associations sportives locales à travers des subventions de fonctionnement qui prennent la forme de fonds « globaux », c'est-à-dire n'étant pas directement rattachés à une action particulière (fonctionnement général) ou de fonds « finalisés » qui, comme leur nom l'indiquent, sont attachés à la réalisation de telle ou telle action (animation, participation à des phases finales d'une compétition, haut niveau...).
- A l'Office des Sports dans le cadre d'une convention triennale. La Ville de Rennes s'appuie en effet fortement sur cette structure indépendante (association loi 1901) pour développer sa politique sportive. Elle considère l'Office des sports comme son partenaire privilégié et lui reconnaît des missions d'intérêt général. Elle s'appuie notamment sur lui pour la répartition des subventions qu'elle attribue aux associations locales, l'Office étant chargé de proposer des critères de répartition.
- L'Office des sports poursuit deux grands objectifs :
 - La coordination des acteurs sportifs rennais, et plus particulièrement des associations sportives.
 - Le soutien au mouvement sportif pour le développement des pratiques et des animations sportives de loisir et compétitives.Au-delà de ces deux grands objectifs, l'Office des Sports de la Ville de Rennes a plusieurs autres missions⁷⁷ :
 - La représentation des utilisateurs d'équipements sportifs.
 - Le développement des échanges sportifs internationaux.
 - L'observation et l'analyse de l'évolution des pratiques sportives.
 - Le conseil aux associations sportives rennaises (gestion administrative, juridique et financière...).
- Au sport de haut niveau dans le cadre de contrat de prestations de services ou de subventions de fonctionnement.

2. La construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs

La Ville de Rennes accorde une grande importance aux équipements sportifs en privilégiant la proximité. Contrairement à d'autres agglomérations bretonnes, Rennes porte encore la plupart des projets d'équipements sportifs, la communauté d'agglomération n'ayant pas encore mis en œuvre une réelle politique sportive. Ainsi, sur les 674 équipements sportifs recensés à Rennes, 75% lui appartiennent.

Sur ce volet, la Ville remplit plusieurs missions :

- La gestion du parc d'équipements sportifs : la plupart du temps en régie directe ou, parfois, en concession, délégation ou location. Elle est également chargée de la gestion des créneaux horaires d'utilisation de ces équipements.

⁷⁶ Monsieur Sébastien SEMERIL, Adjoint au maire délégué aux sports ; Direction des sport : Monsieur Pierre LECLERCQ (Directeur) et Monsieur Jonathan LOYARTE (Directeur adjoint).

⁷⁷ Pour plus d'informations, consulter le site Internet de l'Office des sports de la Ville de Rennes sur : www.sports-rennes.com.

- La rénovation, restructuration et/ou la réhabilitation du patrimoine. Cette mission mobilise des moyens importants (humains et financiers) mais est néanmoins considérée comme primordiale par la Ville de Rennes. Les interlocuteurs que nous avons rencontrés nous ont indiqué que de nombreux projets de rénovations étaient actuellement en cours.
- La création, la programmation et la construction de sites sportifs dans les nouveaux quartiers.
- Le soutien, sous forme de subvention d'investissement, à la sécurité des infrastructures du parc privé.

3. L'animation sportive

La Ville de Rennes dispose de prérogatives en matière d'animation sportive que ce soit à destination d'un public scolarisé (enseignement primaire) ou de publics plus éloignés de la pratique sportive (séniors, habitants de quartiers sensibles...). Pour cela, la Ville prend appui sur ses éducateurs sportifs municipaux qui sont chargés d'intervenir dans les écoles ou au sein d'autres structures...

4. Les évènements sportifs

La Ville de Rennes accorde un soutien à plus de 150 manifestations sportives de différente ampleur (locale, départementale, régionale, nationale, internationale). Ce soutien se structure autour de trois grands domaines : conseil, logistique, financement. L'un des évènements majeurs « Tout Rennes court » regroupe jusqu'à 15 000 participants. La Ville de Rennes soutient cet évènementiel sportif à des fins de communication et de promotion de l'image et du rayonnement de la ville.

Les enjeux des années à venir

La Ville de Rennes identifie plusieurs enjeux auxquels sera confrontée sa politique sportive dans les années à venir en raison du contexte politique et sportif. Nos interlocuteurs nous ont notamment fait part de deux domaines : les équipements sportifs et le haut niveau.

1. L'enjeu des équipements sportifs

Sur ce domaine, nous l'avons vu, la Ville de Rennes porte la plupart des projets. Cette implication majeure présente des avantages (la proximité) mais aussi des inconvénients (les investissements lourds). L'une des problématiques identifiées par nos interlocuteurs réside dans le fait de développer et de faciliter les partenariats entre les différents acteurs publics intervenant dans le financement des équipements sportifs. Il est important d'après eux de ne pas opposer équipements majeurs et équipements de proximité car, si le spectacle sportif est important, la pratique sportive pour tous doit rester l'élément majeur.

Sur le volet des équipements sportifs, la Ville de Rennes a également des craintes quant à certaines normes ou éléments pouvant impacter son action :

L'imposition de certaines normes, comme par exemple : la nécessité d'investir dans des bâtiments basse consommation, qui peut freiner certains investissements n'étant pas considérés comme prioritaires du fait du surcoût que cela génère.

Les normes fédérales ou législatives qui sont parfois complexes et font peser sur les financeurs des contraintes importantes.

Sur ce volet, la Ville de Rennes souhaiterait qu'une étude soit menée au niveau régional afin d'appréhender la cohérence quant aux soutiens aux équipements sportifs des différents financeurs (Etat, CNDS, Région, Départements, EPCI...).

2. Le haut niveau : quel positionnement pour la Ville de Rennes dans la stratégie régionale ?

Sur le volet du haut niveau, nos interlocuteurs nous ont indiqué que la Ville de Rennes disposait d'une place particulière du fait de son statut de capitale régionale et de ville universitaire. Ce statut lui confère en effet un rôle essentiel. Les réflexions entourant le campus de l'excellence sportive sont au centre de cette problématique. Actuellement, l'antenne rennais du campus n'a pas encore ouvert ses portes même si cela est planifié (voir pour cela la partie consacrée au campus de l'excellence sportive).

Les interlocuteurs de la Ville de Rennes estiment que, de par son statut, l'agglomération devrait avoir un rôle majeur par rapport au campus. La présence de l'Université et de nombreux laboratoires sur le bassin rennais pourrait en effet donner à la Ville un rôle de bassin d'expérimentation sur la thématique sport et recherche. D'après nos interlocuteurs, il serait donc

nécessaire aujourd'hui et alors que le GIP arrive bientôt à échéance⁷⁸, de mener une réflexion quant au positionnement de la Ville de Rennes sur le volet du haut niveau et sur ses liens avec le campus de l'excellence sportive.

A partir des retours d'expérience

– Accompagner l'intercommunalité sportive

La montée en puissance dans les années à venir de l'intercommunalité sportive apparaît comme un mouvement incontournable pour l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés. Cette montée en puissance a d'ailleurs débuté, les EPCI bretons ayant dans une large majorité pris la compétence relative aux équipements sportifs d'intérêt communautaire même si tous ne l'ont pas activé. Certaines intercommunalités se sont même engagées dans des démarches plus poussées avec la volonté d'élargir leur compétence dans le domaine sportif comme l'illustre notre focus sur la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc.

Si ce mouvement semble donc enclenché, il conviendra de **l'accompagner en mettant en place des outils permettant aux EPCI de pouvoir mener une véritable politique sportive**. Il serait ainsi important de réaliser une démarche en trois temps au niveau de chaque intercommunalité :

- Etat des lieux : rassembler un ensemble de données territoriales générales, de données touchant aux pratiques sportives ou aux équipements sportifs.
- Eléments de prospective permettant de se projeter sur l'avenir de l'intercommunalité.
- Préconisations de politique sportive afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Dans le domaine sportif, nous préconisons la **mise en place d'un observatoire du sport au niveau infra-départemental** et notamment au niveau intercommunal pour les raisons évoquées précédemment. Cet observatoire sera à même de fournir un ensemble de données quantitatives et qualitatives permettant aux instances sportives de l'intercommunalité (comme par exemple l'A15 Sport de Saint-Brieuc Agglomération – voir encadré) de prendre de véritables décisions stratégiques. Il est en effet nécessaire que chaque EPCI mène une analyse interne afin de concevoir son propre projet de développement sportif, la difficulté étant ensuite de retrouver une cohérence avec les niveaux territoriaux supérieurs (voir la partie concernant la cohérence verticale).

⁷⁸ Lors de la visite, début septembre 2012, de Valérie FOURNEYRON, Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et la vie associative, une déclaration d'intention prolongeant de 3 ans l'engagement, au sein du Campus de l'excellence sportive, de l'Etat et de la Région, partenaires majoritaires du GIP a été signée.

UNE ILLUSTRATION DE LA MONTEE EN PUISSANCE DE L'INTERCOMMUNALITE SPORTIVE :

L'EXEMPLE DE SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

La communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (SBA), située dans le département des Côtes d'Armor, constitue une bonne illustration de la montée en puissance des EPCI en matière sportive. Déjà dotée de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », SBA a en effet voté, le 6 octobre 2011, l'élargissement de cette compétence avec l'adoption d'une politique sportive communautaire.

Présentation du contexte

Disposant d'une population totale de 118 018 habitants, SBA regroupe 14 communes : Hillion, La Méaugon, Langueux, Plédran, Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Donan, Saint-Julien, Trégueux, Tréméloir, Trémuson et Yffiniac.

Estimant que le sport, au même titre que la culture, devait être considéré comme un champ d'action à privilégier, SBA a initié une démarche progressive et consultative, sur le modèle de ce qui avait été effectué au moment de l'élaboration du projet culturel. Cette démarche a abouti au vote de la politique sportive communautaire à la fin de l'année 2011. Il convient ici de noter que l'agglomération ne partait pas dans l'inconnue puisque SBA disposait déjà d'une direction des sports importante. En effet, la prise de compétences relatives aux « grands équipements d'intérêt communautaire » s'était traduite par de nombreux transferts d'infrastructures des communes vers l'agglomération (3 piscines, un vélodrome, une patinoire et un hippodrome), poussant l'agglomération à se doter des moyens humains nécessaires à leur gestion. Avant même le vote de fin 2011, la Direction des Sports comptait ainsi une cinquantaine d'agents territoriaux.

Lancée à la fin de l'année 2009, la démarche visant à l'adoption de la politique sportive communautaire s'est voulue résolument participative. Ainsi les 14 communes de l'agglomération ont été consultées à de nombreuses reprises en vue d'aboutir à un projet qui emporte l'adhésion de tous.

Une démarche concertée et progressive

L'adoption de cette politique s'est donc faite 2 ans après le lancement de la démarche. Initiée sur la base d'une réflexion interne à l'agglomération briochine, portée par la Direction des sports, concernant les finalités, les objectifs et les actions d'une telle politique au cours du quatrième trimestre de l'année 2009, la démarche a connu plusieurs étapes.

- Début 2010 : définition de la méthodologie de travail et du calendrier prévisionnel. Validation politique par le bureau communautaire.
- Mai 2010 : création et première réunion de l'A15 Sport, instance de concertation et d'échanges regroupant les 14 élus communaux et le délégué communautaire en charge des sports, sur le modèle de l'A15 culture qui existait déjà. L'objectif était de pouvoir échanger avec les communes sur l'intérêt de la mise en place d'une politique sportive communautaire allant au-delà de la compétence relative aux équipements sportifs mais aussi de présenter les enjeux relatifs à la mise en place d'une telle politique. Dès lors, l'A15 sport s'est positionné comme une instance importante dans la démarche.
- Second semestre 2010 : état des lieux des politiques sportives communales établi sur la base de rencontres individuelles avec chacune des 14 communes ; recherche d'autres expériences sur des territoires intercommunaux comparables ; consultation de nombreux acteurs sportifs institutionnels (Conseil général des Côtes-d'Armor, Conseil régional, services déconcentrés de l'Etat, CROS, office des sports de Saint-Brieuc).
- Janvier 2011 : synthèse des éléments recueillis et échanges sur les thèmes d'intérêt communautaire. Présentation au bureau communautaire et à l'A15 sport.
- Premier semestre 2011 : rédaction d'un document de réflexion sur la politique sportive communautaire. Echanges avec les 14 communes.
- 3^e trimestre 2011 : rédaction du projet de délibération avec prise des compétences nécessaires. Validation par le bureau communautaire, l'A15 Sport, le Conseil d'agglomération et passage dans les conseils municipaux des 14 communes.
- Octobre 2011 : approbation de la délibération
- Fin 2011 : information de la politique sportive communautaire adressée aux partenaires institutionnels sportifs.
- 2012/2013 : suivi et évaluation. Initiation de rencontres territoriales sur le sport sur la base de ce qui avait été effectué pour la culture.

Cette démarche engagée sur deux ans a été particulièrement bien menée par l'agglomération. Le travail de concertation et d'état des lieux mené avec les communes membres de SBA explique très certainement les raisons de la validation finale de la

politique sportive communautaire, tout comme la validation des différentes étapes et projets.

Présentation de la politique sportive communautaire

La délibération votée par le conseil communautaire du 6 octobre 2011 explicitait clairement les objectifs de la politique sportive de Saint-Brieuc Agglomération :

- améliorer et rénover les équipements communautaires existants.
- réaliser de nouveaux aménagements et équipements structurants sur le territoire.
- rendre les pratiques sportives accessibles pour le plus grand nombre.
- développer des actions sportives d’insertion, de prévention et d’ouverture à tous les publics.
- mettre en avant l’identité territoriale et valoriser les atouts du territoire.
- concourir au rayonnement du territoire.
- soutenir l’action des communes et des associations.
- développer les mises en réseau et les mutualisations entre acteurs sportifs publics et privés.

Cette politique sportive se veut complémentaire des politiques sportives communales et de celles développées par les clubs. Ainsi, le double subventionnement communes/intercommunalité ne sera a priori pas toléré (sauf pour les équipements sportifs). La politique sportive communautaire a fait l’objet d’une déclinaison en un plan d’action.

- **Aménagement et gestion des grands équipements sportifs communautaires et réalisation de nouveaux aménagements et équipements structurants**

Sur le volet des équipements sportifs, l’agglomération conserve et renforce ses prérogatives. SBA continuera à concourir à la rénovation ou la réalisation d’équipements sportifs d’intérêt communautaire. De nombreux projets de rénovation sont ainsi programmés parmi lesquels la reconstruction de la piscine Gernugan (Aquaval) pour un montant de 7,5 millions d’euros, ou la réhabilitation de la piscine Hélène Boucher pour 1,3 millions d’euros. Enfin SBA conduit également des projets de réalisation d’équipements sportifs d’intérêt communautaire : une salle d’athlétisme à Saint-Brieuc (11 millions d’euros hors taxe – livraison en 2014), la réalisation d’équipements dans le cadre du schéma directeur « Baie Grandeur Nature » : une station VTT (190 000 euros d’investissement – 27 000 euros de fonctionnement – livraison en 2012) et la participation au développement de circuits de randonnée. D’autres projets sont aussi à l’étude (centre d’hébergement nautique...).

- **Animation et promotion des équipements intercommunaux**

Afin de faire vivre les équipements sportifs communautaires, SBA a également pris l’option de soutenir les associations sportives de son territoire sur deux axes : la mise à disposition de créneaux horaires pour l’organisation des activités sportives régulières ou occasionnelles ; le soutien à des manifestations sportives se déroulant sur ces équipements sportifs.

- **Soutien à l’événementiel sportif d’intérêt communautaire**

SBA a également réaffirmé son soutien à l’organisation de manifestations sportives organisées sur son territoire et contribuant à valoriser son image. Cette politique pourra prendre plusieurs formes allant du soutien à l’accueil de manifestations, des partenariats avec des associations ou clubs professionnels ou amateurs de haut niveau ou encore la prise d’une compétence d’événementiel sportif pour l’organisation de « L’Agglo Tour ». SBA soutiendra également la création d’un team nautique pour la course au large en partenariat avec le secteur privé.

- **Soutien à la formation des jeunes sportifs**

SBA soutiendra les CEFC des clubs phares de son territoire (le Goëlo Saint-Brieuc Côtes-d’Armor en volley-ball et le Stade Briochin en football féminin). Ce partenariat sera renforcé par la signature d’une convention avec ces deux clubs. En revanche, l’agglomération n’a pas fait le choix de soutenir les structures d’entraînement de jeunes sportifs.

- **Soutien individuel des sportifs de haut niveau**

SBA interviendra directement auprès des sportifs de haut niveau issus des clubs du territoire intercommunal afin de les accompagner dans leur parcours sportif.

- **Promotion du sport pour tous**

- **Accompagnement de la mutualisation et de la mise en réseau**

Au total, Saint-Brieuc Agglomération consacre près de 9 millions d’euros à sa politique sportive : 3,4 millions d’euros en fonctionnement et 5,6 millions d’euros en investissement. Cette politique a été conçue dans une perspective de cohérence horizontale des actions, ce qui semble pleinement réussi. Il sera certainement souhaitable à l’avenir de généraliser ce genre de démarche dans l’optique de l’Acte III de la décentralisation. De plus, il faudra réfléchir à assurer la cohérence avec les autres niveaux territoriaux (Département et Région). Des concertations sont nécessaires avec des modalités particulières d’élaboration des politiques sportives à chaque niveau territorial pertinent tout en respectant la cohérence verticale (voir nos préconisations à ce sujet).

– **Politique sportive départementale**

Les « contrats de territoire » tels qu'ils ont été mis en place dans plusieurs départements bretons nous apparaissent comme des outils à renforcer notamment dans le domaine sportif. Ils permettent une meilleure prise en compte des spécificités de chaque territoire et d'aboutir ainsi à une répartition équitable des moyens permettant une meilleure accessibilité au sport.

Dans une logique de cohérence horizontale, nous proposons de **généraliser ces contrats de territoires** à l'ensemble des départements bretons. Nous proposons également de **tendre vers une harmonisation de ces dispositifs** dans leur fonctionnement, chaque département étant libre de procéder aux orientations territoriales qu'il souhaite.

Pour assurer une cohérence globale, l'élaboration de ces contrats de territoire pourrait suivre une procédure classique :

- Réalisation d'un diagnostic territorial de chaque EPCI.
- Elaboration du projet territorial global, incluant le projet sportif⁷⁹.
- Débat citoyen validant les orientations retenues.
- Validation politique.
- Suivi du dispositif par les services déconcentrés des départements lorsqu'ils existent (agences départementales, maisons du département...).
- Evaluation à l'issue de la contractualisation.

Nous préconisons donc la **mise en place de conférences de citoyens** en vue de cadrer les projets sportifs territoriaux et de tenir compte de l'avis de la population sur les objectifs et les contenus de la politique sportive. Une telle conférence peut se constituer en plusieurs étapes :

- Choix d'un panel de citoyens et d'experts sur le sujet traité.
- Information de la conférence par les experts.
- Débat public entre la conférence et les experts.
- Rédaction d'un avis à huis clos par la conférence de citoyens.
- Lecture publique de l'avis en présence des décideurs.

⁷⁹ Voir notre focus sur Brest à ce sujet.

ILLUSTRATION D'UNE DEMARCHE CONCERTEE : L'EXEMPLE DE LA VILLE DE BREST

La Ville de Brest a lancé en 2010 une démarche devant aboutir à la définition de son projet sportif territorial. Cette initiative intéressante a été pensée en deux temps et devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2012.

Phase 1 : Diagnostic de l'offre et de la demande sportive

Afin de pouvoir s'appuyer sur les éléments de cadrage nécessaires à la définition de son projet sportif territorial, la Ville de Brest a lancé en 2010 un diagnostic de l'offre et de la demande sportive sur son territoire. Poussée par la métropolisation croissante de ce territoire (redéfinition de l'organigramme et des missions de la Direction des Sports et du Nautisme(DSN)), cette démarche a en réalité été menée au niveau de la Métropole brestoise, Brest Métropole Océane (BMO), et pas uniquement au niveau de la Ville de Brest. C'est ainsi la DSN qui a été chargée de piloter cette démarche qui s'est voulue dès le départ résolument participative.

– Pourquoi un diagnostic territorial ?

Plusieurs éléments de contexte local ont poussé la Ville de Brest à se lancer dans une telle démarche. Parmi ces éléments :

- Des forces :
 - Un tissu associatif assez fortement développé avec plus de 400 associations.
 - Un fort engagement bénévole à l'image de la Bretagne.
 - Une pratique sportive importante avec 31 000 licenciés sur le territoire de la Ville de Brest.
 - Un programme évènementiel important (200 manifestations sportives par an).
 - Une reconnaissance du rôle du sport au-delà du simple aspect « pratique sportive » : rôle social, développement durable, animation du territoire...
- Des faiblesses :
 - Un manque de vision globale :
 - Sur l'offre sportive avec la juxtaposition de plusieurs dispositifs ou actions ce qui la rend peu lisible pour les usagers
 - Sur la demande sportive avec des attentes de certains publics n'étant pas prises en compte, une diminution de la pratique licenciée.
 - Des difficultés liées à la promotion de l'offre sportive de la part des acteurs locaux : communication insuffisante ou non adaptée.

Face à ces constats mais aussi aux mutations constatées dans la demande sportive, aussi bien en termes de finalité que de lieux de pratique, la Ville de Brest a donc souhaité réaliser un diagnostic de l'offre et de la demande sportive afin de mieux connaître son territoire et ses acteurs et aboutir à la définition d'un projet sportif global tenant compte de ces attentes.

– Présentation de la démarche

Le diagnostic a donc été mené en 2010 en s'appuyant sur l'expertise de l'UFR STAPS de l'Université de Bretagne Occidentale. Ce diagnostic a été mené sur la base d'enquêtes auprès des structures d'offre sportive et auprès des pratiquants. Au final, ce diagnostic a donc permis de :

- Identifier l'offre sportive sur le territoire de Brest Métropole Océane et analyser son fonctionnement.
- Faire émerger les usages et les attentes des habitants du territoire en matière d'offre sportive.

Le diagnostic ainsi établi a permis de positionner l'offre sportive face aux attentes des habitants du territoire et de déterminer les grands enjeux de la politique sportive brestoise⁸⁰. Il a constitué une base de travail indispensable à la seconde phase de ce projet : l'élaboration du projet sportif territorial.

Phase 2 : Elaboration du projet sportif territorial

⁸⁰ Pour plus d'information :

http://www.brest.fr/fileadmin/user_upload/Sports_Nautisme/Sports_en_salle_et_de_plein_air/Fichiers/3voletsdef.pdf

Sur la base du diagnostic territorial, la Ville de Brest a dans un second temps lancé une grande phase de concertation devant permettre d'aboutir à l'élaboration de son projet sportif territorial. Celui-ci doit constituer un outil partagé par l'ensemble des acteurs sportifs du territoire et s'imposer comme le document de référence des années à venir (faisant l'objet de réactualisation et de réajustements annuels).

Il s'agit donc d'une démarche et d'un travail de concertation et d'analyse qui doit fixer les grandes orientations sportives et les décliner en objectifs puis en actions concrètes. L'objectif est de déterminer un projet qui permette à la fois de répondre aux attentes des usagers de la Ville de Brest et, au-delà, de la métropole. Pour aboutir à cela, la démarche a été déclinée en plusieurs phases :

- Avril 2011 : assises du sport regroupant les acteurs de la vie locale : mouvement sportif, collectivités, partenaires divers. Il s'agissait là d'une grande réunion au cours de laquelle les résultats du diagnostic ont fait l'objet d'une présentation et qui a marqué le lancement de la seconde phase de la démarche. Ces assises ont permis de faire émerger trois thématiques prioritaires autour desquelles le projet sportif territorial doit s'articuler :
 - Le rôle social du sport
 - Installations, espaces sportifs et temporalité
 - Communication, attractivité et rayonnement
- Juin 2011 – mars 2012 : travail en groupes réduits afin de proposer la déclinaison en objectifs et d'établir le plan d'action.
- Mi-2012 : formalisation générale du projet sportif territorial
- Fin 2012 – début 2013 : organisation de « l'acte II des assises du sport »

Au final, la Ville de Brest devrait donc parvenir à la formalisation d'un projet sportif territorial qui tienne compte des réalités de son territoire. Cette démarche menée sur ce territoire nous semble être une bonne illustration de ce que nous préconisons, à savoir la réalisation de diagnostics territoriaux partagés sur la base d'une concertation importante. D'autres expérimentations sont également plus ou moins avancées comme par exemple sur le territoire de Vannes qui a lancé, début 2012, une procédure de marché public pour la réalisation d'une telle étude.

– Politique sportive régionale

Le niveau régional aura bien sur un rôle important à jouer en matière de cohérence globale de la politique sportive. Il doit en effet veiller à maintenir une équité territoriale. Pour cela, et afin de réaliser de véritables choix stratégiques, nous proposons que **cet échelon élabore un certain nombre de schémas régionaux** dans différents domaines : équipements sportifs structurants, formations, emplois, pratiques sportives... A noter que la Région Bretagne s'est d'ailleurs déjà saisie de ces questions puisqu'elle a lancé un schéma régional des équipements sportifs et s'est engagée, comme nous l'avons vu précédemment, à soutenir les projets de construction ou de rénovation d'un certain nombre d'équipements. Nous pensons qu'il conviendrait désormais d'aller plus loin et surtout de rationaliser et de légitimer la localisation des équipements sportifs. Il faudrait ainsi mettre en place un véritable **schéma directeur des équipements sportifs** afin d'établir un maillage cohérent permettant d'assurer une certaine équité territoriale et de garantir l'accessibilité au sport pour le plus grand nombre. Un tel schéma directeur permettra également de légitimer l'implantation des équipements sportifs.

Ces schémas devront être établis en concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin de garantir une cohérence verticale (voir *infra*) entre les différents dispositifs. Cela supposera donc une concertation importante entre les différents acteurs du sport en Bretagne.

Enfin nous proposons de mettre en place un **observatoire régional du sport** outil indispensable à la réalisation de ces schémas régionaux.

Nos propositions pour assurer une cohérence horizontale

Mise en place d'un observatoire du sport permettant de bénéficier de données régionales, départementales et surtout *infra* départementales.

Réalisation de diagnostics territoriaux pour chaque EPCI breton en vue d'établir un projet territorial global incluant le volet sportif

Réalisation de schémas régionaux et intercommunaux (équipements sportifs, emploi, formations, pratiques sportives, financements).

Généralisation et harmonisation des contrats de territoires ou de Pays.

Association de la population aux choix de politique sportive par la mise en place de conférences de citoyens.

b. Mettre en place une cohérence verticale

Articuler les différentes instances de concertation

D'après le Président du CESER, le problème de l'organisation territoriale des politiques relève plus des modalités de mise en œuvre de processus de concertation, de coordination, de mutualisation que de distribution de compétences préétablies. Or la Bretagne dispose déjà, depuis 2006, d'instances de concertation qui fonctionnent avec le B16.

Le B16 constitue un lieu de concertation réunissant la Région, les 4 départements, les 11 principales communautés d'agglomération⁸¹ (Brest, Concarneau, Lannion, Lorient, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes, Vitré). Il est appelé à rechercher des solutions concertées dans le champ des transports, de l'énergie, des nouvelles technologies.

Dans le domaine sportif, la Région a mis en place le BS 20 qui regroupe tous les vice-présidents en charge des sports des collectivités membres du B16 auxquels s'ajoutent les 4 associations départementales des Maires. Son objectif est de parvenir à une cohérence d'ensemble des politiques publiques en matière sportive. Cependant, les différents interlocuteurs que nous avons rencontrés nous ont indiqué que le BS20 n'avait pas encore atteint sa pleine efficacité. Par ailleurs, il serait indispensable d'**intégrer l'Etat au sein de ces organes**.

Parallèlement à cette instance, la Bretagne a également mis en place au début de l'année 2012, sa Conférence régionale du sport (le « Conseil du Sport en Bretagne) sans pour autant que l'on ait une réelle visibilité sur son rôle et son positionnement par rapport aux autres instances déjà existantes. On pourrait tout à fait imaginer que cette instance mène les travaux préparatoires à l'intégration du projet sportif dans un projet territorial régional en veillant à conserver une cohérence entre les projets menés à des échelons territoriaux donnés. On pourrait même envisager d'aller plus loin dans la participation citoyenne à condition que l'on réussisse à construire une démocratie d'acteurs ou de citoyens. Le sport pourrait être un bon champ d'expérimentation, du fait d'un réseau dense de bénévoles, d'une participation citoyenne à la prise de décision, le mouvement sportif dans son ensemble s'affirmant comme un interlocuteur légitime.

Nous proposons de clarifier les rôles et missions des différentes instances existant en Bretagne :

- Une instance, comme par exemple le B16, pourrait être chargée de trouver des **solutions concertées à des problèmes spécifiques** tout en veillant à la cohérence d'ensemble des différents projets territoriaux.
- Cette **concertation serait préparée par le Conseil du sport en Bretagne** dont le rôle serait de rendre des avis en amont de la validation par les décideurs. Ces avis pourraient notamment porter sur des **schémas régionaux** (équipements sportifs, emplois, formations...) dont l'objet serait de définir la stratégie globale au niveau régional dans laquelle les autres partenaires (départements, EPCI) devraient s'inscrire.
- Enfin, il faudra **clarifier le positionnement de l'Etat dans la gouvernance territoriale**.

Campus de l'excellence sportive

Nous l'avons vu, le campus d'excellence sportive constitue un dossier très complexe à la croisée de plusieurs chemins :

- D'un point de vue sportif, il s'agit de repenser l'organisation de la formation et de la recherche en Région et de l'articuler avec la politique nationale et en particulier l'INSEP.

⁸¹ Concarneau a intégré récemment cette conférence la faisant passer de B15 à B16.

- D'un point de vue territorial, il a été retenu le principe d'une structure multipolaire, Dinard et Rennes dans un premier temps, mais qui s'est au final élargie à d'autres partenaires (notamment Brest).

Cette organisation particulière, extrêmement complexe, doit être replacée dans notre analyse générale de la gouvernance territoriale. Il faut notamment être vigilant par rapport à la recherche de la double cohérence :

- D'un point de vue vertical : quelle relation entre le campus et les instances nationales ?
- D'un point de vue horizontal : quelle organisation multipolaire du campus au niveau de la Région Bretagne ?

Dans le contexte d'attente d'évaluation des actions menées par le campus de l'excellence sportive et d'incertitudes liées à la réforme des collectivités territoriales et du rôle de l'Etat en matière sportive, il nous apparaît difficile de faire des préconisations très fines sur le campus d'excellence sportive. Nous pouvons toutefois avancer un certain nombre d'éléments.

Le campus aura sans aucun doute un rôle fondamental à jouer en matière **d'amélioration de la cohérence verticale des décisions prises à des niveaux territoriaux différents**, notamment en matière de formation. Pour cela, nous proposons **d'inscrire les propositions du campus dans le cadre de la Conférence régionale du sport et d'une instance décisionnelle**. Vis-à-vis de l'échelon national, des éléments sont à attendre de la Conférence nationale du sport, si elle est maintenue. Nous pensons également qu'il faudrait **élargir les partenariats avec l'Université et ouvrir le campus aux sciences humaines** (notamment l'économie). Il y a de nombreux enjeux pour lesquels une expertise est nécessaire et pourrait être fournie par le campus :

- L'accueil d'évènements sportifs : quel schéma régional de l'accueil d'évènements sportifs ?
- Le développement des sports de nature : quel modèle économique ?
- La production d'utilité sociale : quelle évaluation ?

Il nous semble **dommage de limiter le campus dans une seule problématique de santé ou de performance sportive**. Il y a de nombreuses autres thématiques dont il pourrait se saisir et qui seront au cœur des débats de demain notamment sur les fonctions sociales du sport.

Sur l'organisation et les missions du campus de l'excellence sportive, il nous semble que de nombreux progrès pourraient encore être réalisés afin de faire la preuve de son caractère incontournable.

Il faut en effet aujourd'hui asseoir le campus de l'excellence sportive et le positionner comme une structure fondamentale de la politique sportive au sens large. Pour cela, il serait nécessaire de prendre exemple sur d'autres structures disposant d'un champ d'intervention aussi large.

Notre connaissance de structures qui pourrait s'apparenter au campus de l'excellence sportive nous incite à penser que la Bretagne pourrait ainsi s'inspirer, toutes proportions gardées, des INEF (*Institut Nacional d'Educaçio Fisica*) en Espagne.

Nous préconisons donc d'organiser un **voyage d'étude au sein de l'INEF de Catalogne** afin d'étudier l'organisation et les missions de cette structure et de voir comment cela pourrait être transposé au campus d'excellence sportive breton. Même s'il est évident qu'il conviendra d'adapter un tel modèle car les régions autonomes espagnoles, et la Catalogne plus particulièrement, disposent de moyens financiers sans commune mesure avec ceux des régions françaises. Néanmoins nous sommes persuadés qu'il s'agit là d'un bon modèle pour le campus.

Nos propositions pour assurer une cohérence verticale

Clarification du rôle et des missions des différentes instances :

- Définition des orientations de la politique sportive régionale par le Conseil du sport en Bretagne
- Discussion de ces orientations et validation du plan d'action par les principaux décideurs

Asseoir les missions du campus d'excellence sportive en lui donnant les moyens d'agir :

- Le positionner comme un interlocuteur incontournable pour apporter des réponses à des demandes d'expertise
- Inscrire ses propositions dans le cadre de la Conférence régionale du sport
- Elargir les partenariats avec les Universités bretonnes à toutes les composantes (y compris les sciences humaines)
- Organisation d'un voyage d'études au sein de l'INEF de Catalogne afin de s'inspirer de ses missions et de son fonctionnement

2.2. Adaptation

Les enquêtes de terrain menées⁸² permettent de percevoir des évolutions relatives à la demande de pratiques sportives, ce qui laisse éventuellement entrevoir ce que pourrait être la place du sport dans les sociétés de demain. Il s'agit de réfléchir, à partir de là, au décalage qui existe entre ces nouvelles demandes sociales et l'offre actuelle du mouvement sportif. Il reste alors, à faire des préconisations pour l'adaptation entre l'offre et la demande de pratiques sportives à un double niveau :

- d'une part la demande sportive change de nature avec une baisse de la compétition. De plus, il semblerait que la pratique en club soit éventuellement délaissée au profit d'une pratique auto-organisée moins contraignante. Il faudra donc faire des propositions pour définir une nouvelle offre d'activités par rapport à la demande hors compétition mais également pour définir de nouvelles modalités de fonctionnement des clubs.
- d'autre part, des publics particuliers sont toujours plus ou moins délaissés (handicapés, femmes, immigrés, jeunes en difficultés...). De plus, des marchés potentiels existeraient avec des nouveaux acteurs (santé, éducation, justice...) pour répondre à des besoins communs non satisfaits. Nous proposerons des projets pour améliorer l'accessibilité des publics défavorisés mais également pour construire de nouveaux partenariats entre secteurs qui traditionnellement s'ignorent.

⁸² « Les principales activités physiques et sportives pratiquées en France en 2010 », Stat-Info n°11-02, novembre 2011.

2.2.1. Principales mutations sociodémographiques

a. Nouvelles pratiques

La demande sportive connaît de profondes mutations. De nombreuses enquêtes officielles mettent en évidence les tendances suivantes relatives aux pratiques sportives des Français :

- La pratique compétitive traditionnelle devient minoritaire.
- Les motifs principaux de la pratique sont désormais la santé, le bien-être, le loisir, la convivialité...
- La pratique sportive hors structure devient majoritaire comparée à la pratique au sein d'un club.
- Les fédérations sportives sont perçues comme ne répondant pas aux attentes des pratiquants.

Dans un tel contexte, le mouvement sportif doit s'interroger sur les stratégies à mettre en œuvre pour tenir compte de ces évolutions. En effet, le modèle d'organisation du sport en France va devoir répondre à des mutations sociétales très profondes qui vont bouleverser nos modes de vie dans les années qui viennent.

Tendances lourdes

Il n'est pas facile de décrire avec certitude le profil du sportif de demain, tant il risque de se produire un véritable éclatement des cultures sportives traduisant des appartenances à des groupes spécifiques de pratiquants.

Jusqu'à présent, le sport se référait à une culture compétitive reposant essentiellement sur le potentiel physique des athlètes et ayant pour objectif premier la victoire. Il est probable que les motivations des nouveaux pratiquants seront plutôt à rechercher dans le champ du ludique de l'émotionnel, de la forme, de l'épanouissement personnel ce qui constitue une véritable révolution dans l'image du sport.

De plus de nouvelles socialités sportives émergent, différentes de l'esprit club : regroupements de surfeurs, de planchistes, de kite-surfeurs sur des sports particuliers ; concentrations massives de pratiquants autour de raids nature, trails, mais aussi de parcours urbains en rollers.

Il ne faut pas négliger non plus, dans l'esprit des travaux d'Alain Loret, les conséquences des innovations technologiques sur les pratiques sportives : matériel sportif certes mais également le GPS, Internet et surtout l'e-sport et les instruments de simulation de la pratique sportive. Ainsi, la pratique sportive traditionnelle est de plus en plus concurrencée par ces nouvelles modalités de pratiques plus ou moins assistées technologiquement.

Pour être complet, il faudrait rajouter à ces évolutions des pratiques sportives, des hypothèses sur les tendances lourdes qui vont bouleverser les sociétés dans les vingt ans à venir : vieillissement de la population ; accélération sans précédent de la dégradation de la planète (réchauffement climatique, pertes de biodiversité, pénuries d'eau, de sols, de forêts, de ressources halieutiques...). Dennis Meadows, l'auteur du fameux rapport du club de Rome de 1972 écrivait récemment⁸³ : « *Dans les vingt prochaines années, entre aujourd'hui et 2030, vous verrez plus de changements qu'il n'y en a eu depuis un siècle dans les domaines de la politique, de l'environnement, de l'économie, la technique. Les troubles de la zone euro ne représentent qu'une petite part de ce que nous allons voir. Et ces changements ne se feront pas de façon pacifique* ».

⁸³ Le monde 26 mai 2012.

On peut considérer cette affirmation comme exagérée et appartenant au camp des catastrophistes qui, depuis Malthus, se sont toujours trompés, faute de croire suffisamment aux progrès de la science et de la technologie. Nous n'entrerons pas dans ce débat pour nous contenter de souligner deux éléments sur lesquels un consensus des chercheurs commence à se faire :

- Le modèle économique actuel est obsolète.
- Il faudrait mettre en place un nouveau modèle économique tenant compte des limites de la planète et des seuils d'irréversibilité que l'on va dépasser autrement.

C'est dans ce contexte d'incertitude et de controverses scientifiques qu'il s'agit de penser l'avenir du sport dans nos sociétés. Raisonner toutes choses égales par ailleurs pour penser la politique sportive de demain nous semble d'une totale insignifiance. Il conviendrait donc selon nous de **mener une réflexion globale sur l'offre sportive fédérale afin de déterminer les modalités d'adaptation de cette offre aux nouvelles demandes sociales exprimées.**

Scenarii

Nous avons déjà proposé des scenarii d'évolution des pratiques sportives et du spectacle sportif dans les années à venir (voir notre contribution dans le rapport du CESR Bretagne⁸⁴). Nous reviendrons ici seulement sur le point le plus important.

Il s'agit tout d'abord de savoir ce que pourraient être les principales caractéristiques d'un nouveau modèle économique à mettre en place le plus rapidement possible (voir le rapport Stern sur le réchauffement climatique). On mentionnera en particulier :

- La révolution énergétique autour de trois piliers : sobriété ; efficacité ; renouvellement.
- La révolution dans la mobilité généralisée : transports, urbanisme.
- La révolution dans la relocalisation de l'économie mondiale et le retour du local : autonomie, résilience (c'est-à-dire la capacité d'adaptation à un choc externe).
- La révolution dans les valeurs et les comportements : priorité à l'utilité sociale et à la soutenabilité.

Il est certain que, selon la vitesse à laquelle on mettra ces principes en application, le visage du sport en sera plus ou moins bouleversé. Mais à l'inverse, **le mouvement sportif peut également prendre l'initiative dans la mesure où le sport peut constituer un vecteur de changement social.** En effet, il véhicule des valeurs fondamentales qui pourraient être mises au service de ce nouveau modèle d'organisation de nos sociétés.

Nous sommes en effet condamnés à réduire drastiquement notre empreinte écologique et donc à modifier nos comportements actuels. Selon le dernier rapport WWF (Planète vivante 2012 du 15 mai 2012), il faut l'équivalent d'une Terre et demie pour satisfaire tous les besoins humains ; en 2030 l'humanité en aura besoin de 2 et en 2050 de 2,9 si rien n'est fait pour changer de trajectoire. Pourra-t-on le faire progressivement, en douceur ou bien cela se fera-t-il brutalement ? C'est tout l'enjeu des prochaines décennies :

- Soit une réorientation subie voire autoritaire de nos comportements, le tout dans la violence voire la barbarie.
- Soit une réorientation choisie de nos besoins.

C'est cette deuxième option que nous préconisons et le sport a toute sa place à jouer dans une telle réorientation.

⁸⁴ A vos marques, prêts... bougez ! En avant pour une région active et sportive, mars 2010.

b. Nouveaux publics

Une accessibilité limitée

Il faut bien reconnaître aujourd'hui que si de nombreux travaux de recherche ont permis de mieux appréhender les pratiques sportives des Français, il existe encore des trous noirs quant à une meilleure connaissance de tous ceux qui ont une accessibilité limitée au sport.

Il serait intéressant tout d'abord d'**établir un état des lieux et une typologie des publics défavorisés dans leur accès à la pratique sportive** :

- Jeunes défavorisés.
- Femmes – femmes enceintes.
- Immigrés.
- Handicapés (physiques et mentaux).
- Seniors.
- Prisonniers.
- Obèses.
- Malades.
- Illettrés.
- Enfants moins de trois ans.
- Familles défavorisées.

On manque de données précises sur les difficultés d'accès à la pratique de ces catégories, leurs besoins, leurs motivations, leur information... Même dans des cas les plus favorables (comme les efforts effectués à l'UFOLEP), on sait que la majorité des clubs ne proposent pas d'activités spécifiques à ces publics. Des efforts sont faits néanmoins en direction de trois catégories : les familles ; les handicapés et les très jeunes enfants.

Il y a donc là un potentiel tout à fait considérable pour constituer de nouvelles niches de développement de pratiques sportives. En effet, sur la base de l'utilité sociale générée ou de la désutilité sociale évitée il est envisageable de solvabiliser des structures d'offre de pratiques en direction de ces publics. Il sera nécessaire pour cela d'envisager de nouveaux indicateurs pour démontrer la rentabilité sociale de telles opérations.

De nouvelles structures d'accueil

Faudrait-il envisager des structures spécifiques pour améliorer l'accessibilité au sport dans les structures traditionnelles que sont les clubs ? Au-delà du débat sur le sport à l'école en France, on pourrait **imaginer deux types de structures** :

- **Des écoles de sport** dès le plus jeune âge pour accueillir les enfants au quotidien.
- **Des centres de vacances** pour les perfectionner à la pratique sportive dans des conditions plus ludiques.

Il nous apparaît que les écoles de sport⁸⁵ pourraient constituer la base de l'édifice même si leur mise en place pourrait poser quelques questions (quel organe chargé de les piloter ? Quelle concurrence avec les écoles de sport des différentes fédérations sportives ?).

Un audit sera nécessaire sur les obstacles, les difficultés financières, humaines à leur mise en place mais également sur leur utilité sociale. En effet, la société française se caractérise par un déficit notoire au niveau de sa culture sportive. Le sport n'est pas considéré comme une activité véritablement valorisante du point de vue de sa reconnaissance sociale. C'est cette image de marque

⁸⁵ L'UFOLEP a mis en place ce type de structures.

qu'il faudrait améliorer si on veut véritablement légitimer la place du sport et du spectacle sportif dans la société française. On est encore très loin, de ce point de vue, de ce que représente le sport dans la société anglo-saxonne.

Il serait également possible d'améliorer l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre en favorisant l'organisation de manifestations sportives grand public : initiation multisports, sport en famille, randonnée VTT, cycles ou pédestres, tournois amicaux ouverts à tous...

Il existe des initiatives particulières pour organiser de telles structures ou de telles manifestations à l'intérieur du mouvement sportif. Nous pensons qu'il faudrait **systematiser ce genre d'operations en direction du grand public** pour les orienter ensuite, dans un second temps, vers les structures traditionnelles que constituent les clubs.

Au final, la politique sportive régionale devrait à la fois **inciter à la restructuration du mouvement sportif pour satisfaire les nouvelles demandes de pratiques mais également pour accueillir de nouveaux publics.**

2.2.2. Vers de nouveaux marchés

Face aux constats dressés précédemment, nous pensons que le mouvement sportif devrait s'ouvrir à de nouveaux marchés et ne pas rester limité à la simple pratique compétitive. Il faudra donc réfléchir à des modalités d'adaptation aux nouvelles demandes sociales exprimées mais aussi conclure de nouveaux partenariats avec les acteurs de secteurs différents (santé, social...).

a. Adaptation aux nouvelles demandes

Les entretiens que nous avons eus avec les acteurs du sport breton (notamment ceux avec les CTS) nous ont permis de prendre conscience que le mouvement sportif n'était pas toujours adapté et préparé à l'accueil de nouveaux publics. Plusieurs raisons ont pu être avancées :

- Concernant la montée des pratiques auto-organisées, nos interlocuteurs nous ont indiqué que le mouvement sportif pouvait difficilement répondre à de telles demandes en raison de leur caractère « inorganisé ». En effet, il semble difficilement envisageable de mettre à disposition des équipements sportifs ou un encadrement qualifié pour ces pratiquants. Derrière les problèmes soulevés, il s'agit surtout d'une problématique de financement des offres de pratiques.
- Sur le volet sport santé, nos interlocuteurs nous ont indiqué qu'il était difficile de pouvoir accueillir tous les types de publics en raison d'équipements sportifs inadaptés mais aussi en raison de contraintes liées à la qualification des éducateurs sportifs qui ne sont pas toujours formés pour l'accueil de tels publics.
- Enfin de nombreux acteurs estiment qu'il est difficile de répondre à certaines demandes en raison d'un manque de coordination et de partenariat entre les différents acteurs (secteur de la santé, Education nationale...). La seconde section reviendra sur ces questions de partenariats.

Nous estimons malgré tout que le mouvement sportif doit nécessairement mettre en place des actions afin de s'adapter aux mutations de la demande sportive. Nos préconisations s'articulent autour de deux axes :

Créer des formations adaptées

Nous n'entrerons pas ici dans le débat relatif à la formation des cadres sportifs. Celles-ci ne nous semblent en effet pas nécessairement adaptées aujourd'hui aux mutations qui touchent la demande sportive et encore trop axées sur la pratique compétitive et sur une vision traditionnelle de l'activité sportive. Nous estimons qu'à l'avenir le mouvement sportif aura moins besoin d'éducateurs sportifs ou d'entraîneurs (même s'il ne faut pas non plus négliger cet aspect incontournable) que de personnes disposant d'une vision transversale et prospective de l'activité sportive. Nous pensons que le fonctionnement des structures sportives de demain nécessitera de disposer de gestionnaires polyvalents et non spécialisés. Cela nous semble en effet incontournable pour répondre à une demande de pratiques sportives diversifiées.

Nous préconisons donc la **mise en place de nouvelles formations (ou de formations complémentaires) et de nouveaux diplômes afin de compléter l'offre de formation actuelle qui reste très spécialisée et orientée vers la pratique compétitive.**

Des initiatives existent déjà, comme nous l'a signifié le Docteur Trégaro, médecin conseiller à la DRJSCS de Bretagne. Ainsi, certains départements bretons (Ille-et-Vilaine et Morbihan) ont mis en place un certificat de spécialisation professionnelle pour le maintien de l'autonomie de la personne. Des éducateurs sportifs ont passé cette certification afin de proposer des activités sportives aux pensionnaires des EPHAD. Les premières formations ont eu lieu en 2008. Il faudrait généraliser ce type de formations à l'ensemble du territoire régional et positionner la Bretagne comme région-pilote de ce type d'expérimentations.

Il faudrait également **mettre en place des formations permettant au mouvement sportif de s'ouvrir aux enjeux sociaux du sport mais aussi à la dimension territoriale des activités sportives**. Il sera compliqué de faire évoluer les habitudes, les mentalités ou les cultures professionnelles mais nous pensons que ces formations pourraient permettre d'anticiper et de préparer les politiques sportives des années à venir.

Le campus de l'excellence sportive devrait à notre sens jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre de ces formations ainsi que dans la **réflexion relative aux nouvelles pratiques sportives**. Il nous semble absolument nécessaire de mener une étude sur les nouvelles pratiques sportives et sur les motivations des pratiquants sportifs à l'heure actuelle.

Mettre en place des incitations

Au-delà des formations qui doivent être mises en place, nous pensons qu'il est indispensable que les acteurs publics participent au développement de telles pratiques sportives. L'Etat et les collectivités territoriales pourraient ainsi **mettre en place des incitations financières ou fiscales** permettant au mouvement sportif de se tourner vers ces nouvelles pratiques qui ne sont pas toujours rentables. Les collectivités y auraient d'autant plus intérêt que cela contribuerait à animer leurs territoires.

Ce serait ainsi le rôle d'un CNDS renouvelé de définir des stratégies de conventionnement permettant la mise en œuvre d'une politique territoriale en rupture avec de simples aides au fonctionnement pour aller vers une reconsidération de l'offre sportive.

Nos propositions pour l'adaptation aux nouvelles demandes

Réalisation d'un audit sur les obstacles au développement de nouvelles structures (écoles de sport, écoles de perfectionnement)

Réalisation d'une étude sur les nouvelles pratiques sportives afin de déterminer les modalités d'adaptation de l'offre sportive

Mise en place de nouvelles formations professionnelles et de nouveaux diplômes répondant aux nouvelles aspirations des pratiquants

Mise en place de mécanismes incitatifs (financiers, techniques, humains...) notamment par le biais du CNDS pour ce qui est des moyens de l'Etat.

b. Conclusion de nouveaux partenariats

Les partenariats entre les acteurs du sport et les autres secteurs sont encore très peu développés aujourd'hui en Bretagne (comme ailleurs) et ce malgré des réussites. Cela tient principalement au fait que le mouvement sportif reste encore relativement réticent à nouer de tels partenariats.

Notre première préconisation serait donc de **repérer les secteurs concernés par ces nouveaux partenariats**. Plusieurs partenaires apparaissent comme incontournables lorsque l'on parle du rôle social du sport :

- Le secteur de **la santé**. Le mouvement sportif a des atouts à valoriser auprès de certains publics particuliers : séniors, malades, handicapés...
- **L'action sociale et la politique de la ville** : le sport est en effet facteur d'intégration et d'insertion sociale. Il y aurait donc des partenariats à nouer autour de certains publics : les jeunes issus de quartiers défavorisés ou sensibles, les femmes, les immigrés, les familles...
- **L'éducation** pour les scolaires, les collégiens, les lycéens et les étudiants
- **La justice** : des partenariats pourraient être menés avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- **Le tourisme** : des partenariats seraient à envisager pour développer des produits nouveaux mixtes comme par exemple des circuits d'itinérance.

Une fois les secteurs clairement identifiés, il conviendra de **déterminer les modalités de mise en œuvre de ces partenariats** ce qui nécessitera de la concertation entre les différents secteurs. En effet, il est encore aujourd'hui difficile de passer à la déclinaison opérationnelle des partenariats envisagés, chacun des acteurs des différents secteurs souhaitant conserver ses prérogatives. Cette situation aboutit à une juxtaposition, inefficace parce que limitée, de dispositifs portés par ces différents acteurs. Des expériences ont pourtant prouvé que de tels partenariats pouvaient fonctionner et être de véritables réussites. C'est par exemple le cas de l'action « sport en famille » développée dans le département des Côtes-d'Armor. Cette action a été développée à l'initiative de la DDCS 22 en partenariat avec de nombreux autres acteurs : les centres sociaux, l'UFOLEP, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général. A l'origine de ce projet, la DDCS souhaitait en effet proposer une offre sportive à un public qui ne pratiquait pas beaucoup : les femmes. Cette action a ensuite été élargie aux parents et aux enfants afin de devenir une véritable action de sport en famille. Avant la mise en place effective, une phase de concertation avait été menée avec les centres sociaux afin de cibler précisément le public. Une fois le projet validé, la DDCS a choisi l'UFOLEP comme prestataire afin d'assurer la mise en œuvre de cette action, ce mouvement étant plus adapté à l'accueil de ce type de publics que le mouvement sportif traditionnel. Par la suite, des contacts ont été noués avec la CAF afin de conclure un nouveau partenariat sur le plan financier.

De telles actions peuvent donc fonctionner. Il ne s'agit que d'une illustration et il est certain qu'il en existe d'autres sur le territoire breton.

Il faudra dépasser les obstacles à la conclusion de nouveaux partenariats. Pour cela, nous préconisons la **mise en œuvre des mécanismes incitatifs de nature à favoriser la conclusion de ce type de partenariats**. Ces mécanismes peuvent être de plusieurs ordres : financiers avec l'attribution de primes à la conclusion de partenariats avec d'autres acteurs ; techniques : assistance au montage de projet de la part des services de la Région ou de l'Etat ; humains : mise à disposition éventuelle de personnel pour la réalisation des actions envisagées. Nous pensons que ces incitations doivent s'adresser au mouvement sportif, mais aussi aux autres acteurs concernés qui ne montrent pas toujours une envie profonde de travailler avec le mouvement sportif.

Enfin, il faudra également mener une **analyse sur la dimension territoriale de ces nouveaux partenariats** afin de déterminer à quel niveau territorial ils doivent être mis en place ce qui renvoie aux questions relatives à la gouvernance. L'impulsion de tels partenariats nous semble toutefois devoir être portée par le niveau régional ou départemental.

Nos propositions pour la conclusion de nouveaux partenariats

Repérage des secteurs concernés

Détermination des modalités de mise en œuvre de ces partenariats

Mise en place de mécanismes incitatifs (financiers, techniques, humains...)

Analyse de la dimension territoriale des partenariats

2.3. Développement

Le sport peut constituer un facteur de développement économique régional à la condition d'obéir à la philosophie de l'approche intégrée. Cela signifie que tout projet sportif doit chercher à s'intégrer dans un projet territorial global et c'est, selon nous, la clef de sa réussite. Un bel exemple a été donné par l'organisation des J.O. de Barcelone qui, de l'avis de tous les spécialistes, peut constituer un modèle. Néanmoins, l'expérience Barcelonaise qui a été globalement un succès pour la Catalogne, n'est pas exempte d'un certain nombre de critiques vis-à-vis d'externalités négatives diverses comme, en matière sociale, des évictions forcées de populations ou une augmentation de la ségrégation spatiale.

Cela signifie que tout projet sportif ne se limite pas à son impact économique sur le territoire d'accueil et qu'il faut tenir compte également de toutes ses dimensions sociales et environnementales. Au-delà de cette analyse générale, il faudra concevoir un nouveau projet territorial breton permettant d'intégrer le projet sportif, ce qui amènera également à des propositions en matière d'instruments d'aide à la décision.

2.3.1. Deux types d'effets

a. Impact économique

La mesure des retombées économiques d'un projet sportif permet d'apprécier ses effets d'entraînement sur le territoire d'accueil (création nette d'emploi et de valeur ajoutée). L'idéal est bien sûr de pérenniser ce type d'emploi, sinon le projet sportif ne représente qu'une opération de court terme. Il est donc important d'être capable de mesurer l'impact économique des projets sportifs à plus long terme.

En effet, à long terme, les conséquences d'un tel projet peuvent être plus significatives qu'à court terme. C'est le cas par exemple de la mise en place d'infrastructures nouvelles ou de leur amélioration. De façon générale, au-delà des infrastructures, ce sont les facteurs d'attractivité du territoire qui peuvent se trouver modifiés.

En plus des dépenses d'équipement, il faut également tenir compte des dépenses de fonctionnement qui peuvent se pérenniser dans le long terme. Il en est de même avec les dépenses de consommation des touristes et agents extérieurs qui peuvent se maintenir dans le temps.

Au final, trois scénarii sont envisageables :

- Le projet sportif a un impact limité dans le temps.
- Le projet sportif génère des effets de long terme.
- Le projet sportif impulse un développement territorial d'un type nouveau.

Ce sont les deux derniers cas de figure qu'il faut promouvoir. Deux ensembles de facteurs vont conditionner l'ampleur d'une telle dynamisation de l'économie locale :

- Les caractéristiques propres du projet sportif : types de spectateurs, de touristes, modalités d'organisation, spécificités du sport concerné...
- Les caractéristiques propres du territoire d'accueil : la capacité des acteurs locaux à s'organiser, à coopérer auditionnera très largement l'ampleur de l'impact du projet sur la structure productive du territoire.

b. Utilité sociale

Au-delà de son impact économique, il est nécessaire d'évaluer l'utilité sociale du projet sportif concerné (accueil d'événement, offre de pratiques...). On retrouve ici les propositions du Livre Blanc de la Commission Européenne (2007) relatives au rôle sociétal du sport. Le sport remplit un certain nombre de fonctions sociales (éducation, santé, bien-être social, citoyenneté, développement durable...) qu'il s'agit de prendre en compte dans le calcul économique. C'est au nom de cette utilité sociale qu'il est possible de légitimer des financements publics de projets sportifs qui, autrement, ne seraient pas rentables aux conditions du marché.

La difficulté principale réside bien sûr dans l'évaluation de cette utilité sociale dans la mesure où la plupart de ces fonctions sociales du sport relève de la catégorie économique des externalités (ce qui est hors marché et qui n'a donc pas de prix). Des méthodes existent dans la boîte à outils des économistes pour évaluer de telles externalités. Nous y reviendrons ultérieurement.

Au final, la rentabilité sociale du projet s'apprécie par la différence entre les bénéfices qu'une population retire du projet et les coûts qu'elle doit supporter. Il s'agit de concevoir un calcul

économique complet c'est-à-dire tenir compte de toutes les externalités positives et négatives du projet.

c. Complémentarité des deux calculs

Les deux calculs précédents doivent être menés ensemble car ils sont complémentaires. Le calcul de retombées économiques donne la mesure des effets d'entraînement du projet sur le territoire ; le calcul d'utilité sociale donne le bénéfice net ou la perte nette générée par le projet. L'analyse coûts/bénéfices apporte ainsi une réponse à un problème qui n'était pas envisagé par le calcul d'impact économique et vice-versa. On peut donc se demander si ces deux approches ne se complètent pas utilement en fournissant des réponses à des questions de nature différente :

- L'étude d'impact privilégie les flux financiers injectés dans le territoire et leurs effets induits par le calcul d'un multiplicateur
- L'analyse coûts/bénéfices met l'accent sur le bien être des habitants du territoire d'accueil.

Ces deux calculs se combinent pour l'amélioration de la prise de décision. En effet, les objectifs du décideur, par rapport à son projet, peuvent être multiples :

- Amélioration du bien être de sa population. On est ici dans le cadre de l'économie du bonheur.
- Développement économique de son territoire (création d'emploi et de valeur ajoutée)
- Amélioration de l'image de marque, de l'attractivité et l'identité de son territoire (effets intangibles)
- Restructuration de son territoire pour renouveler éventuellement une structure productive obsolète.

On voit bien que tous ces objectifs aussi légitimes les uns que les autres, ne sont pas réductibles à une seule méthode et un seul calcul. Au contraire, en combinant les deux calculs précédents, on aboutit à une nouvelle typologie des projets sportifs envisageables pour un territoire.

Rentabilité sociale	Faible	Forte
Impact économique		
Faible	A éviter	Internaliser
Fort	A discuter	Idéal

Au-delà des deux cas évidents (idéal ou à éviter), il y a deux types de projets pour lesquels il faudra de l'aide à la décision :

- Que fait-on de projets à faible impact économique mais à forte utilité sociale ? Cela signifie qu'aux conditions du marché un tel projet n'est pas rentable, mais que, compte tenu de sa forte utilité sociale, il mérite d'être soutenu par des fonds publics (emploi aidé par exemple pour soutenir l'action d'un club sportif qui produit de l'insertion sociale de publics insolubles financièrement).
- Que fait-on de projets à fort impact économique mais à faible utilité sociale du fait d'externalités négatives sociales ou environnementales (pollutions) ? Des modalités de délibération participative seront ici à prévoir.

2.3.2. Vers un nouveau projet territorial

a. Intégrer le projet sportif dans un projet territorial global

A l'issue de cette étude, il nous apparaît que la Bretagne pourrait appuyer son projet territorial, dans une perspective de développement, sur deux éléments : l'accueil d'événements sportifs dans le cadre d'une stratégie cohérente et concertée ; le développement des sports de nature.

Accueil d'événements sportifs

Il s'agit ici d'aboutir à un **schéma régional d'événements sportifs** qui réponde aux contraintes de cohérence exprimées dans l'axe stratégique gouvernance, tout en s'inscrivant dans le projet territorial breton. Nous proposons trois étapes pour élaborer un tel schéma :

1^{ère} étape : élaboration du schéma

Nous pensons que la supervision de l'élaboration d'un tel schéma pourrait être confiée à une instance régionale possédant une vision stratégique (comme par exemple le Conseil du sport en Bretagne). Deux modalités peuvent être envisagées.

- Détermination du contenu du schéma. Cela implique l'analyse de quatre types de contribution de l'accueil d'événements sportifs au développement régional
 - contribution au développement des filières bretonnes concernées (voile, nautisme...).
 - contribution à la promotion touristique et à la valorisation du territoire d'accueil.
 - contribution au développement de la pratique sportive de masse.
 - contribution au développement économique général de la région.
- Evaluation de toutes ces contributions confiée au campus d'excellence sportive sur la base de deux calculs complémentaires (voir analyse précédente) :
 - un calcul d'impact économique.
 - un calcul de rentabilité sociale.

2^{ème} étape : concertation

Sur la base des deux calculs précédents, discussion du schéma au niveau de deux instances pour le choix des événements à accueillir et le choix des territoires d'accueil :

- Avis rendu par la conférence régionale du sport
- Avis rendu par une conférence de citoyens

3^{ème} étape : discussion des avis et décision finale par les principaux décideurs

Sur la base de tous ces éléments, les principaux décideurs politiques pourraient ensuite procéder à une discussion finale du schéma d'événements sportifs régional et procéder à une validation finale.

Tout cela ne sera valable toutefois que si la Bretagne parvient à se doter des infrastructures nécessaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui même pour les sports de nature.

Développement des sports de nature

Nous proposons **l'élaboration d'un projet politique en trois volets** qui s'inscrit dans la politique déjà mise en œuvre au niveau régional (voir notre encadré page 18) :

1^{er} volet : réflexion autour d'un schéma régional de stations sport de nature

La direction régionale coordonne une réflexion sur l'élaboration d'un schéma régional de stations sport de nature couvrant l'ensemble du territoire et conforme aux grandes orientations du projet territorial breton. Trois objectifs prioritaires pourraient être expertisés par le campus de l'excellence :

- Le développement économique des territoires.
- La satisfaction des besoins des populations locales.
- L'accès à la pratique de publics défavorisés.

L'expertise serait menée sur les mêmes bases que précédemment (impact économique et rentabilité sociale) et pourrait faire l'objet d'un débat au niveau de la conférence régionale du sport voire d'une conférence de citoyens, avant validation définitive par les principaux décideurs. On pourrait insister en particulier sur l'importance des sports de nature en matière d'animation du milieu rural grâce au développement d'une économie présentielle.

2^{ème} volet détermination d'un modèle économique pour les stations

La direction régionale coordonne l'étude d'un nouveau modèle économique de station sport nature autour de trois piliers :

- Un pilier sportif constitué d'un club de base garant de l'image, de la qualité de la prestation, de l'encadrement de la station.
- Un pilier socio-éducatif constitué de l'accueil de publics spécifiques qui ne pourraient bénéficier de l'accessibilité à la pratique aux conditions du marché
- Un pilier économique-touristique qui garantit en partie la pérennité de l'ensemble.

En effet, l'idéal serait que le troisième pilier finance les deux autres à l'intérieur d'un schéma territorial intégré des stations :

- Entre les secteurs concernés à chaque niveau (sport tourisme, santé, social, éducation nationale...)
- Entre les niveaux territoriaux.

On retrouve la double exigence de cohérence horizontale et de cohérence verticale, ce qui pose le problème général de la coordination et de la concertation tel que nous l'avons envisagé dans le point précédent consacré au schéma régional des stations.

3^{ème} volet : déterminer les conditions de développement des stations

Nous préconisons que la DRJSCS coordonne l'étude d'une double stratégie de développement au niveau des stations elles mêmes et au niveau de la région ensuite.

- **Préconisations pour les stations**
 - Une stratégie de diversification (produits, publics) impliquant un hébergement propre à chaque station.
 - Un équilibre marchand/non marchand pour éviter de tomber dans une activité purement commerciale.
 - Une concertation globale pour inscrire chaque station dans son territoire.

- Des partenariats pour ouvrir le sport à trois champs : le tourisme, le social, l'éducation nationale.
- **Préconisations à l'échelle régionale**
 - Investissements dans le capital humain : création d'emploi pour animer le réseau des stations ; plan de formation des responsables de stations pour acquérir les compétences managériales nécessaires à la stratégie de diversification des stations.
 - Investissements dans les infrastructures : élaboration d'un schéma d'hébergement
 - Concertation pour l'ouverture de nouveaux marchés et la mise au point de conventions partenariales dans le champ du handicap, du social...
 - Concertation au niveau de la conférence régionale du sport.

b. Construire de nouveaux indicateurs

Retour sur l'utilité sociale du sport.

Une **réflexion sur l'utilité sociale du sport pourrait être confiée au campus de l'excellence sportive** tant ce concept risque d'occuper une place centrale dans l'élaboration des politiques sportives de demain.

Le concept d'utilité sociale remonte aux années 70 avec en particulier sa confrontation au droit fiscal : la reconnaissance de l'utilité sociale produite par une association lui donnait droit à des avantages comme des subventions ou des exonérations fiscales. De tels avantages ont alors heurté la sensibilité d'acteurs du système privé marchand qui ont dénoncé la concurrence déloyale liée à de telles aides.

Néanmoins, tous les acteurs sur ce sujet s'accordent à reconnaître que l'utilité sociale est un concept flou qui présente avant tout un caractère éminemment subjectif. En ce sens, elle est très proche de la notion d'intérêt général qui dépend d'un rapport de forces et masque souvent une véritable idéologie. Il est donc nécessaire, au vue de tout cela, de **discuter de la diversité des positions des différents acteurs au sujet de l'utilité sociale.**

En 1995, le Conseil National de la Vie Associative (CNVA) propose 10 critères pour définir l'utilité sociale produite par des structures associatives : finalité de l'association ; fonctionnement démocratique ; apport social ; non lucrativité ; gestion désintéressée ; capacité à mobiliser la générosité humaine (bénévolat) ou financière (dons) ; mixage des publics ; satisfaction de besoins non couverts par ailleurs ; financements publics ; agrément ministériel ou habilitation.

Ces critères devaient déboucher sur la **création d'un label d'utilité sociale** qui n'aboutit pas. Cependant, le recours au critère d'utilité sociale va s'élargir considérablement pour justifier l'utilisation de fonds publics. Cela signifie que l'utilité sociale devient une norme de plus en plus couramment utilisée d'attribution de financements publics ou de dispositifs divers (comme les emplois aidés par exemple). Mais cela ne signifie pas pour autant que la définition exacte de l'utilité sociale ait été clairement définie.

On reconnaît néanmoins que l'utilité sociale peut s'assimiler à l'avantage collectif qu'apporte telle ou telle association :

- Soit un avantage collectif macro économique sous forme de désutilité sociale évitée. Par exemple, un club sportif qui intègre des jeunes en difficultés évite à la société des coûts sociaux liés à la délinquance, à la drogue... De plus, un jeune réinséré paie des cotisations sociales, des impôts et taxes ; il consomme et participe ainsi à une forme de relance économique.
- Soit un avantage collectif microéconomique sous forme de « halo sociétal » (Lipietz, 2000), c'est-à-dire la production de liens sociaux de proximité, de capital social, ou de patrimoine collectif sur un territoire. Quand un club sportif permet la pratique d'une activité, il ne produit pas uniquement un service qu'il fait payer à l'adhérent, il crée également un lieu public de convivialité, il offre l'accessibilité au sport à prix modéré à des publics de condition modeste...

C'est tout cela qu'il faudrait mesurer à l'aide d'indicateurs pour décider de politiques de soutiens divers aux associations sportives.

Nous préconisons donc que la **Bretagne soit une région pilote sur la création d'un label d'utilité sociale** selon un modèle à déterminer. Nous proposons le schéma suivant :

- Le campus d'excellence sportive pourrait être chargé de mener un travail d'expertise sur ce concept et fournir un rapport à la Conférence régionale du sport.
- Concertation sur ce label d'utilité sociale et sur les critères nécessaires à son attribution au sein de la Conférence régionale du sport.
- Avis de la conférence de citoyens.
- Validation des critères par les principaux décideurs.
- Attribution et évaluation du label.

L'acquisition de ce label d'utilité sociale devra se traduire, dans les faits, par des avantages procurés aux structures sportives l'ayant obtenu. Cela pourra passer par l'attribution de subventions, d'exemptions fiscales, d'avantages en nature...

Quels indicateurs ?

Il y a des dimensions de l'utilité sociale qui sont plutôt difficiles à quantifier : lien social, qualité de la vie, reconnaissance sociale, dignité, qualité des relations humaines... La quantification n'est pas impossible mais il y a alors un risque fort d'appauvrir le contenu de ces notions.

Voilà pourquoi nous suggérons de venir compléter les indicateurs quantitatifs (monétaires ou non monétaires) – par des analyses qualitatives. Ces dernières prennent la forme d'entretiens, de tables rondes, de réunions qui permettent de cerner finement l'utilité sociale dégagée par un club. On peut certainement de la sorte mieux appréhender l'utilité sociale qu'avec bon nombre d'indicateurs statistiques.

Sur ces bases, il faudrait donc constituer un tableau de bord constitué d'indicateurs permettant de cadrer l'utilité sociale des projets sportifs envisagés dans le cadre de la politique régionale. Les principaux thèmes pourraient être :

- Le lien social.
- L'insertion sociale.
- La santé.
- La citoyenneté.
- Le développement durable.

Des éléments d'appréciation existent déjà au sein de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne. Il faudrait maintenant renforcer la robustesse des indicateurs à des fins de rationalisation des politiques correspondantes.

Nos propositions pour la définition du projet territorial

Définition d'un schéma régional concerté d'accueil des évènements sportifs

Elaboration d'un plan de développement des sports de nature

Mise en place de nouveaux indicateurs permettant de mesurer les retombées des projets sportifs et l'efficacité des politiques publiques (impact économique et utilité sociale)

Création d'un label « utilité sociale » au niveau régional et positionnement de la Bretagne comme région pilote au plan national

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
1^{ÈRE} PARTIE : ÉTAT DES LIEUX.....	4
1. LES CARACTERISTIQUES DU SPORT EN BRETAGNE.....	7
1.1. Pratiques sportives	8
1.1.1. Licenciés.....	8
a. La région la plus « sportive » de France.....	8
b. Les spécificités disciplinaires bretonnes.....	10
1.1.2. Les clubs.....	20
a. Taille des clubs.....	20
b. Spécificités disciplinaires.....	22
1.2. Equipements sportifs	25
1.2.1. Qualification du taux de fréquentation par les licenciés.....	25
a. Nombre de licenciés par équipement.....	25
b. Typologie d'équipements sportifs.....	27
c. Les spécificités du parc d'équipements sportifs bretons.....	29
1.2.2. Qualification du niveau d'équipement régional.....	32
a. Présentation de l'indicateur retenu : l'indice de densité relative de licenciés.....	32
b. Principaux enseignements.....	33
1.3. Sport de haut niveau.....	36
1.3.1. Les athlètes.....	36
a. Les différentes catégories de sportifs.....	36
b. Le positionnement de la Bretagne en valeur absolue.....	37
c. Les spécificités régionales.....	40
1.3.2. Les résultats sportifs.....	48
1.3.3. Les structures du haut niveau en Bretagne.....	51
a. Structures d'accueil des sportifs de haut niveau.....	51
b. Structures favorisant l'accès aux parcours de l'excellence sportive.....	54
1.3.4. Deux structures au service du haut niveau en Bretagne : le campus de l'excellence sportive et l'Ecole Nationale de Voile.....	60
a. Le campus de l'excellence sportive : une structure unique au service du haut niveau.....	60
b. L'Ecole nationale de voile et des sports nautiques.....	63
1.4. Spectacle sportif.....	67
1.4.1. Présentation générale.....	67
1.4.2. Evolution du sport spectacle en Bretagne.....	70
a. Football : la valeur sûre.....	70
b. Sports de salle : l'impossible stabilisation des projets.....	71
c. Voile professionnelle et événements.....	72
2. ANALYSE QUALITATIVE DES POLITIQUES SPORTIVES REGIONALES.....	74
2.1. La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	74
2.1.1. Objectifs généraux de la DRJSCS.....	74
a. Principales caractéristiques de la politique sportive.....	75
b. Dimension territoriale.....	76
2.1.2. Gouvernance sportive.....	77
a. Impact des réformes en cours.....	77
b. Innovations organisationnelles.....	77
2.1.3. Les moyens consacrés au sport au niveau régional.....	78
a. Données de cadrage nationales.....	78
b. Budget consolidé de l'Etat en faveur du sport en Bretagne.....	80
c. Le CNDS versé au niveau régional.....	86
2.2. Le Conseil régional de Bretagne	89
2.2.1. Objectifs de la politique sportive.....	89
a. Principales caractéristiques.....	89
b. Dimension territoriale.....	92
2.2.2. Gouvernance sportive.....	94

a.	Impact des réformes en cours.....	94
b.	Innovations organisationnelles	94
c.	Intercommunalité sportive	94
2.3.	<i>Synthèse des politiques sportives régionales.....</i>	96
3.	LES SPECIFICITES INFRAREGIONALES	98
3.1.	<i>Pratiques sportives</i>	98
3.1.1.	Les licenciés.....	98
a.	Taux de pénétration	98
b.	Les spécificités disciplinaires territoriales	99
3.1.2.	Les clubs	103
a.	Taille des clubs (nombre de licenciés par clubs)	103
b.	Les spécificités disciplinaires.....	105
3.2.	<i>Les équipements sportifs</i>	108
3.2.1.	Qualification du taux de fréquentation des équipements par les licenciés	108
a.	Nombre de licenciés par équipements	108
b.	Typologie d'équipements sportifs.....	109
c.	Les spécificités des parcs d'équipements sportifs départementaux.....	110
3.2.2.	Qualification des niveaux d'équipements départementaux	113
3.3.	<i>Analyse qualitative des spécificités infrarégionales : le point de vue des Conseillers Techniques et Sportifs (CTS).....</i>	116
3.3.1.	Visions territoriales	116
a.	Hétérogénéité territoriale.....	116
b.	Coopération intercommunale.....	117
c.	Gouvernance.....	119
3.3.2.	Visions sectorielles	120
a.	Pratiques sportives.....	120
b.	Equipements sportifs	122
c.	Sport de haut niveau	123
d.	Fonctions sociales	123
4.	ANALYSE QUALITATIVE DES POLITIQUES SPORTIVES DEPARTEMENTALES.....	126
4.1.	<i>Les politiques sportives dans les Côtes d'Armor</i>	126
4.1.1.	La politique sportive de la DDCS	126
a.	Objectifs de la politique sportive	126
b.	Gouvernance sportive	128
c.	Les moyens de l'Etat consacrés au sport dans les Côtes-d'Armor	129
4.1.2.	La politique sportive du Conseil général	132
a.	Objectifs de la politique sportive	132
b.	Gouvernance sportive	134
4.1.3.	Synthèse Côtes-d'Armor	136
4.2.	<i>Les politiques sportives dans le Finistère</i>	137
4.2.1.	La politique sportive de la DDCS	137
a.	Objectif de la politique sportive.....	137
b.	Gouvernance sportive.....	138
c.	Les moyens de l'Etat consacrés au sport dans le Finistère.....	139
4.2.2.	La politique sportive du Conseil général	142
a.	Objectifs de la politique sportive	142
b.	Gouvernance sportive	144
4.2.3.	Synthèse Finistère	145
4.3.	<i>Les politiques sportives en Ille-et-Vilaine</i>	146
4.3.1.	La politique sportive de la DDCSPP	146
a.	Objectifs de la politique sportive	146
b.	Gouvernance.....	148
c.	Les moyens de l'Etat consacrés au sport en Ille-et-Vilaine	149
4.3.2.	La politique sportive du Conseil général	152
a.	Objectifs de la politique sportive	152
b.	Gouvernance sportive.....	153
4.3.3.	Synthèse Ille-et-Vilaine	155
4.4.	<i>Les politiques sportives dans le Morbihan</i>	156
4.4.1.	La politique sportive de la DDCS	156
a.	Objectifs de la politique sportive	156
b.	Gouvernance sportive	158
c.	Les moyens de l'Etat consacrés au sport dans le Morbihan.....	159

4.4.2.	La politique sportive du Conseil général	162
a.	Objectifs de la politique sportive	162
b.	Gouvernance sportive	164
4.4.3.	Synthèse Morbihan	165
2^{EME}	PARTIE : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES.....	166
1.	PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET ENJEUX DES ANNEES A VENIR.....	168
1.1.	<i>Les enseignements tirés des tables rondes avec les CTS.....</i>	<i>168</i>
1.1.1.	Importance du territoire	168
1.1.2.	Problèmes du secteur	169
a.	Pratiques sportives.....	169
b.	Equipements sportifs	169
c.	Sport de haut niveau	170
d.	Fonctions sociales du sport	170
1.2.	<i>Les enseignements des entretiens avec les DDCS.....</i>	<i>171</i>
1.3.	<i>Les enseignements des entretiens avec les Conseils généraux.....</i>	<i>172</i>
1.4.	<i>Les grands enjeux des années à venir.....</i>	<i>173</i>
1.4.1.	Les enjeux issus des tables rondes avec les CTS.....	173
1.4.2.	Les enjeux tirés des entretiens avec les DDCS	174
1.4.3.	Les enjeux tirés des entretiens avec les Conseils généraux	174
1.5.	<i>Synthèse générale et mise en perspective</i>	<i>175</i>
1.5.1.	Principaux problèmes	175
a.	L'hétérogénéité du territoire breton	175
b.	Le déclin de la pratique compétitive	175
c.	Le niveau d'équipement des territoires	176
d.	Le maintien des athlètes de haut niveau	176
e.	Un problème de bénévolat	176
1.5.2.	Principales expérimentations.....	177
1.5.3.	Axes structurants	178
2.	PRECONISATIONS POUR L'OLYMPIADE 2012-2016	180
2.1.	<i>Gouvernance.....</i>	<i>181</i>
2.1.1.	Réformes territoriales : deux enjeux majeurs.....	182
a.	Déterminer des territoires pertinents.....	182
b.	Nouvelle répartition des compétences	184
2.1.2.	Vers une double cohérence	187
a.	Assurer une cohérence horizontale	187
b.	Mettre en place une cohérence verticale	197
2.2.	<i>Adaptation.....</i>	<i>200</i>
2.2.1.	Principales mutations sociodémographiques	201
a.	Nouvelles pratiques	201
b.	Nouveaux publics	203
2.2.2.	Vers de nouveaux marchés.....	205
a.	Adaptation aux nouvelles demandes	205
b.	Conclusion de nouveaux partenariats.....	207
2.3.	<i>Développement.....</i>	<i>209</i>
2.3.1.	Deux types d'effets	210
a.	Impact économique	210
b.	Utilité sociale.....	210
c.	Complémentarité des deux calculs	211
2.3.2.	Vers un nouveau projet territorial	213
a.	Intégrer le projet sportif dans un projet territorial global	213
b.	Construire de nouveaux indicateurs	215
	TABLE DES MATIERES	218
	LISTE DES ANNEXES.....	220

Liste des annexes

Annexe 1 :	Liste des personnes interrogées	p223
Annexe 2 :	Détail des subventions CNDS	p226

Annexe 1 : liste des personnes interrogées

NOM	Prénom	Institution / Titre
ARZUR	Gaëlle	CTS UFOLEP
BAGET	René	CTS Voile
BAGUELIN	Benoît	CTS Gymnastique
BEAUX	Patrice	DDCSPP36
BERGER-AUMONT	Valérie	DDCS29
BESCOND	Sylvie	CG29
BLATEAU	James	CG35
BOESINGER	Anne	DDCSPP35
BOULONNOIS	Thierry	CTS Natation
BOURIOT	Jean-Luc	CG56
BOUSQUET	Gérard	CTS Football
BRISSON	Sophie	DRJSCS Bretagne
BRISSON	François	CTS Basketball
BRISSOT	Fabien	CESER
BRUANDET	Hervé	DRJSCS Bretagne
CANAUD	Jean-Paul	CDOS 29
CARADEC	Christian	DRJSCS
CASTRYCK	Frédéric	CTS Canoë-kayak
CAUDAL	Nicolas	CTS Natation
COMMANAY	Laurent	CTS Judo
CROC	Anne-Marie	CG29
DANIELOU	Joël	Conseil régional
DARRIET	Vincent	CTS Tennis
DELEMER	Caroline	DRJSCS Bretagne
DESMAS	Gaëlle	BMO
DUBOIS	Joaquim	SBA
DUBOIS	Marie	CROS Bretagne
DUCOURET	Antoine	CTS Canoë-kayak
DUPRAY	Gilles	CTS Athlétisme
DURAND	Pascal	DRJSCS Bretagne
EVEN	Alain	CESER
FAUVEAU	Louis	DRJSCS Bretagne
FLEURY	Hélène	DDCS22
FONTANILLAS	Patricia	CTN Natation
FOUILLERE	Christophe	DDCSPP38
FRANGEUL	Alain	DRJSCS
GADBIN	Arnaud	DDCSPP37
GIBOU	Céline	DDCS56
HINAULT	Michel	SBA
JEGO	Marie-Pierre	CG56
KADA	Ali	CTS Handball
KERMARREC	Philippe	DDCS29
LABBE	Yves	DDCS29
LAISSUS	Emilie	CTN Sport Adapté
LAMBERT	Karine	CTS Gymnastique
LANCIEN	Catherine	CDOS 29
LE BERRE	Nicolas	CTS Voile
LE GOFF	Frédéric	DDCS56
LE METAYER	Max-Aurélien	CTS Voile
LECHEVALIER	Renaud	CTS Haltérophilie
LECLERCQ	Pierre	Ville de Rennes
LEGER	Yves	CTN Voile
LEROY	Jacques	CAMPUS
LOYARTE	Jonathan	Ville de Rennes
MANRY	Gaëlle	CTS stagiaire Gymnastique
MARCELIN	Gaël	CTS Tennis

NOM	Prénom	Institution / Titre
MARTIN	Claire	DDCS56
MAZEN	Hélène	DDCS22
MELIKIAN	Tania	CTN Equitation
MERRET	Faustine	CTS Voile
MICHEL	Laurent	CG56
MONNERAIS	Samuel	CTS Cyclisme
MOREL	Fanny	CTS Gymnastique
MOUY	Pierre-Yves	CG22
NARDIN	Bertrand	CTS Voile
PARE	Nathalie	SBA
PELE	Jacques	CG22
PERISIC	Mirko	CTS Handball
PHILIPPE	Gildas	Préparation Olympique Voile
PORTES	Annick	DDCS56
PORTES	Annick	DDCS56
PRIGENT	Jean-Yves	CTS Canoë-kayak
PRIGENT	Papia	CTN Canoë-kayak
QUENAON	Hervé	DDCS29
QUIVIER	Bertrand	CTS Rugby
REGNIER	Yves	CTN Tennis de table
RENOU	Jean-Paul	DDCS56
RESPINGER	Alix	CTS Etudes et sports sous-marins
RIOU	Patrick	DDCS29
ROUILLARD	Roseline	CG35
SAMSON	Yves	DRJSCS
SEMERIL	Sébastien	Ville de Rennes
STEFFANUT	Denis	CTS Basketball
THOMAS	Lucien	CROS
TREGARO	Alain	DRJSCS Bretagne
VAIREAUX	Moana	CTS Voile
VALDENNAIRE	Romain	DDCS22
VILLEMUS	Arnaud	DRJSCS

Annexe 2 : Détail des subventions CNDS

Annexe 2.1 : Les subventions CNDS versées au niveau régional

Annexe 2.2 : Les subventions CNDS versées dans les Côtes-d’Armor

Annexe 2.3 : Les subventions CNDS versées dans le Finistère

Annexe 2.4 : Les subventions CNDS versées en Ille-et-Vilaine

Annexe 2.5 : Les subventions CNDS versées dans le Morbihan

Annexe 2.1 : Les subventions CNDS versées au niveau régional

	2008	2009	2010	2011	TOTAL	Evolution 2008-2011
PART TERRITORIALE	1 672 874 €	1 878 391 €	1 832 182 €	1 973 961 €	7 357 408 €	18,0%
PART TERRITORIALE TRADITIONNELLE	597 064 €	678 561 €	877 087 €	1 021 707 €	3 174 419 €	71,1%
Aide à l'emploi	42 063 €	64 516 €	58 267 €	47 617 €	212 463 €	13,2%
Aide au fonctionnement	300 701 €	341 009 €	394 220 €	465 000 €	1 500 930 €	54,6%
Aide à la formation	254 300 €	273 036 €	424 600 €	509 090 €	1 461 026 €	100,2%
DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	848 450 €	897 564 €	708 900 €	690 821 €	3 145 735 €	-18,6%
Projets de développement ligues et comités	848 450 €	871 344 €	708 300 €	655 521 €	3 083 615 €	-22,7%
Projet clubs	0 €	25 220 €	0 €	20 750 €	45 970 €	-
Lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations	0 €	1 000 €	600 €	14 550 €	16 150 €	-
ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE AUX BESOINS DE LA POPULATION	105 450 €	212 316 €	157 385 €	154 223 €	629 374 €	46,3%
Projets développant l'intégration des personnes en situation de handicap	30 500 €	60 450 €	41 410 €	54 190 €	186 550 €	77,7%
Projets développant l'intégration des jeunes filles	74 950 €	112 816 €	113 075 €	100 033 €	400 874 €	33,5%
Projets développant l'intégration des habitants des quartiers difficiles et des populations des zones rurales fragiles	0 €	39 050 €	2 900 €	0 €	41 950 €	-
PROGRAMMES SPECIFIQUES	121 910 €	89 950 €	88 810 €	107 210 €	407 880 €	-12,1%
Promotion de la santé, protection des pratiquants et prévention du dopage	83 910 €	51 350 €	47 110 €	34 750 €	217 120 €	58,6%
Opération " Sentez-vous sport, santé vous bien"	0 €	0 €	9 000 €	0 €	9 000 €	-
Développement durable	8 000 €	8 600 €	2 700 €	52 460 €	71 760 €	555,8%
Observatoire des métiers et formation (CRESLB)	30 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €	110 000 €	-
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	0 €	2 600 €	0 €	0 €	2 600 €	-
CREDITS REGIONALISES D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	0 €	0 €	0 €	0 €	440 133 €	-
TOTAL GENERAL CNDS	1 672 874 €	1 880 991 €	1 832 182 €	1 973 961 €	7 360 008 €	

Annexe 2.2 : Les subventions CNDS versées dans les Côtes-d'Armor

	2008	2009	2010	2011	TOTAL	Evolution 2008-2011
PART TERRITORIALE	689 278 €	686 904 €	717 497 €	722 060 €	2 815 739 €	4,8%
PART TERRITORIALE TRADITIONNELLE	176 650 €	184 450 €	177 417 €	187 850 €	726 367 €	6,3%
Aide à l'emploi	102 025 €	103 500 €	81 300 €	123 700 €	410 525 €	21,2%
Aide au fonctionnement	32 500 €	33 500 €	36 117 €	32 500 €	134 617 €	0,0%
Aide à la formation	42 125 €	47 450 €	60 000 €	31 650 €	181 225 €	-24,9%
DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	434 980 €	425 275 €	481 560 €	310 167 €	1 651 982 €	-28,7%
Projets de développement ligues et comités	126 509 €	149 558 €	163 675 €	103 423 €	543 165 €	-18,2%
Projet clubs	304 471 €	274 617 €	305 185 €	199 744 €	1 084 017 €	-34,4%
Lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations	4 000 €	1 100 €	12 700 €	7 000 €	24 800 €	75,0%
ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE AUX BESOINS DE LA POPULATION	58 698 €	45 104 €	45 520 €	185 330 €	334 652 €	215,7%
Projets développant l'intégration des personnes en situation de handicap	23 450 €	19 154 €	1 000 €	31 200 €	74 804 €	33,0%
Projets développant l'intégration des jeunes filles	27 048 €	19 650 €	24 550 €	55 050 €	126 298 €	103,5%
Projets développant l'intégration des habitants des quartiers difficiles et des populations des zones rurales fragiles	8 200 €	6 300 €	19 970 €	99 080 €	133 550 €	1108,3%
PROGRAMMES SPECIFIQUES	18 950 €	32 075 €	13 000 €	38 713 €	102 738 €	104,3%
Promotion de la santé, protection des pratiquants et prévention du dopage	10 450 €	32 075 €	13 000 €	33 463 €	88 988 €	220,2%
Opération " Sentez-vous sport, santé vous bien"	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-
Développement durable	8 500 €	0 €	0 €	5 250 €	13 750 €	-38,2%
Observatoire des métiers et formation (CRESLB)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	25 770 €	61 350 €	57 020 €	59 220 €	203 360 €	129,8%
CREDITS REGIONALISES D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	60 837 €	75 702 €	81 016 €	81 016 €	222 869 €	33,2%
TOTAL GENERAL CNDS DDCS 22	775 885 €	823 956 €	855 533 €	862 296 €	3 317 670 €	11,1%

Annexe 2.3 : Les subventions CNDS versées dans le Finistère

	2008	2009	2010	2011	TOTAL	Evolution 2008-2011
PART TERRITORIALE	1 137 064 €	1 138 171 €	1 190 727 €	1 195 290 €	4 661 252 €	5,1%
PART TERRITORIALE TRADITIONNELLE	401 848 €	404 058 €	433 489 €	399 096 €	1 638 491 €	-0,7%
Aide à l'emploi	194 070 €	236 740 €	254 850 €	242 351 €	928 011 €	24,9%
Aide au fonctionnement	25 484 €	67 000 €	90 122 €	79 795 €	262 401 €	231,1
Aide à la formation	182 294 €	100 318 €	88 517 €	76 950 €	448 079 €	-57,8%
DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	312 028 €	233 612 €	316 060 €	373 485 €	1 235 185 €	19,7%
Projets de développement ligues et comités	113 307 €	117 601 €	179 640 €	225 991 €	636 539 €	99,5%
Projet clubs	189 301 €	110 211 €	131 420 €	133 444 €	564 376 €	-29,5%
Lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations	9 420 €	5 800 €	5 000 €	14 050 €	34 270 €	49,2%
ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE AUX BESOINS DE LA POPULATION	403 888 €	450 751 €	403 903 €	359 859 €	1 618 401 €	-10,9%
Projets développant l'intégration des personnes en situation de handicap	31 360 €	36 250 €	25 250 €	42 100 €	134 960 €	34,2%
Projets développant l'intégration des jeunes filles	68 570 €	58 190 €	56 004 €	63 439 €	246 203 €	-7,5%
Projets développant l'intégration des habitants des quartiers difficiles et des populations des zones rurales fragiles	303 958 €	356 311 €	322 649 €	254 320 €	1 237 238 €	-16,3%
PROGRAMMES SPECIFIQUES	19 300 €	49 750 €	37 275 €	62 850 €	169 175 €	225,6%
Promotion de la santé, protection des pratiquants et prévention du dopage	13 680 €	20 600 €	16 225 €	32 250 €	82 755 €	135,7%
Opération " Sentez-vous sport, santé vous bien"	0 €	0 €	7 800 €	0 €	7 800 €	-
Développement durable	5 620 €	29 150 €	13 250 €	30 600 €	78 620 €	44,5%
Observatoire des métiers et formation (CRESLB)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	81 400 €	140 900 €	101 228 €	92 587 €	416 115 €	13,7%
CREDITS REGIONALISES D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	94 929 €	106 375 €	119 743 €	119 743 €	334 415 €	26,1%
TOTAL GENERAL CNDS DDCS 29	1 313 393 €	1 385 446 €	1 411 698 €	1 407 620 €	5 518 157 €	7,2%

Annexe 2.4 : Les subventions CNDS versées en Ile-et-Vilaine

	2008	2009	2010	2011	TOTAL	Evolution 2008-2011
PART TERRITORIALE	1 198 251 €	1 198 501 €	1 254 388 €	1 267 950 €	4 919 090 €	5,8%
PART TERRITORIALE TRADITIONNELLE	413 380 €	392 111 €	379 099 €	419 495 €	1 604 085 €	1,5%
Aide à l'emploi	248 265 €	251 499 €	269 954 €	251 760 €	1 021 478 €	1,4%
Aide au fonctionnement	60 500 €	41 500 €	40 000 €	67 000 €	209 000 €	10,7%
Aide à la formation	104 615 €	99 112 €	69 145 €	100 735 €	373 607 €	-3,7%
DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	621 677 €	544 690 €	511 471 €	484 353 €	2 162 191 €	-22,1%
Projets de développement ligues et comités	286 824 €	254 318 €	273 317 €	233 472 €	1 047 931 €	-18,6%
Projet clubs	334 853 €	283 622 €	237 204 €	248 881 €	1 104 560 €	-25,7%
Lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations	0 €	6 750 €	950 €	2 000 €	9 700 €	-
ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE AUX BESOINS DE LA POPULATION	140 664 €	236 350 €	334 668 €	288 529 €	1 000 211 €	105,1%
Projets développant l'intégration des personnes en situation de handicap	26 450 €	20 835 €	42 600 €	46 551 €	136 436 €	76,0%
Projets développant l'intégration des jeunes filles	27 645 €	55 430 €	84 040 €	90 800 €	257 915 €	228,4%
Projets développant l'intégration des habitants des quartiers difficiles et des populations des zones rurales fragiles	86 569 €	160 085 €	208 028 €	151 178 €	605 860 €	74,6%
PROGRAMMES SPECIFIQUES	22 530 €	25 350 €	29 150 €	75 573 €	152 603 €	235,4%
Promotion de la santé, protection des pratiquants et prévention du dopage	13 530 €	24 350 €	15 700 €	75 573 €	129 153 €	458,6%
Opération " Sentez-vous sport, santé vous bien"	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-
Développement durable	9000	1000	13450	0	23450	-100,0%
Observatoire des métiers et formation (CRESLB)	0	0	0	0	0	-
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	33 890 €	65 105 €	98 613 €	106 054 €	303 662 €	212,9%
CREDITS REGIONALISES D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	144 690 €	203 322 €	163 820 €	163 820 €	472 330 €	13,2%
TOTAL GENERAL CNDS DDCSPP 35	1 376 831 €	1 466 928 €	1 516 821 €	1 537 824 €	5 898 404 €	11,7%

Annexe 2.5 : Les subventions CNDS versées dans le Morbihan

	2008	2009	2010	2011	TOTAL	Evolution 2008-2011
PART TERRITORIALE	876 333 €	874 010 €	917 176 €	921 739 €	3 589 258 €	5,2%
PART TERRITORIALE TRADITIONNELLE	268 076 €	264 165 €	335 008 €	329 106 €	1 196 355 €	22,8%
Aide à l'emploi	104 646 €	123 655 €	127 808 €	154 506 €	510 615 €	47,6%
Aide au fonctionnement	40 500 €	25 800 €	57 000 €	35 000 €	158 300 €	-13,6%
Aide à la formation	122 930 €	114 710 €	150 200 €	139 600 €	527 440 €	13,6%
DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	479 547 €	336 790 €	329 738 €	319 883 €	1 465 958 €	-33,3%
Projets de développement ligues et comités	232 045 €	192 590 €	181 446 €	162 983 €	769 064 €	-29,8%
Projet clubs	246 802 €	144 200 €	137 492 €	155 100 €	683 594 €	-37,2%
Lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations	700 €	0 €	10 800 €	1 800 €	13 300 €	-
ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE AUX BESOINS DE LA POPULATION	100 135 €	234 205 €	217 700 €	236 700 €	788 740 €	136,4%
Projets développant l'intégration des personnes en situation de handicap	31 700 €	29 850 €	32 600 €	36 800 €	130 950 €	16,1%
Projets développant l'intégration des jeunes filles	45 165 €	35 150 €	49 850 €	54 600 €	184 765 €	20,9%
Projets développant l'intégration des habitants des quartiers difficiles et des populations des zones rurales fragiles	23 270 €	169 205 €	135 250 €	145 300 €	473 025 €	524,4%
PROGRAMMES SPECIFIQUES	28 575 €	38 850 €	34 730 €	36 050 €	138 205 €	26,2%
Promotion de la santé, protection des pratiquants et prévention du dopage	28 275 €	36 550 €	32 330 €	26 650 €	123 805 €	-5,7%
Opération " Sentez-vous sport, santé vous bien"	0 €	0 €	0 €	3 700 €	3 700 €	-
Développement durable	300	2300	2400	5700	10700	1800,0%
Observatoire des métiers et formation (CRESLB)	0	0	0	0	0	-
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	40 720 €	78 400 €	75 139 €	75 139 €	269 398 €	84,5%
CREDITS REGIONALISES D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	89 046 €	93 534 €	128 560 €	128 560 €	346 166 €	44,4%
TOTAL GENERAL CNDS DDCS 56	1 006 099 €	1 045 944 €	1 120 875 €	1 125 438 €	4 298 356€	11,9%



DRJSCS Bretagne

Louis FAUVEAU, référent diagnostic territorial,

DRJSCS Bretagne, Pôle sport - louis.fauveau@drjscs.gouv.fr

Résumé

Réforme des collectivités territoriales, recentrage des politiques publiques vers les objectifs prioritaires, rigueur budgétaire, modification de la demande de pratiques sportives (montée des pratiques informelles, retrait relatif de la pratique compétitive)... Quelques semaines après la fin des Jeux Olympiques de Londres et alors que s'ouvre une nouvelle olympiade, et avec elle de nouveaux projets sportifs, le sport doit faire face à de nombreux enjeux à même de modifier profondément et durablement son organisation et son fonctionnement.

C'est ce contexte de grande incertitude et de transition qui a poussé la **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne** à faire appel au Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges afin de réaliser un **diagnostic territorial du sport fédéral breton**. Cette démarche, unique en France à l'échelle d'une Région, apparaît tout à fait légitime au moment où il est demandé aux acteurs publics de procéder à une évaluation rigoureuse de leurs politiques. Elle s'avère en revanche particulièrement complexe car elle se situe à l'interface de deux logiques distinctes : une logique sectorielle (celle de la filière sportive) et une logique territoriale (celle du territoire breton et de ses spécificités). Afin de les concilier et pour répondre aux attentes de la DRJSCS de Bretagne, nous avons donc mené une approche territoriale globale et structuré ce diagnostic en deux parties.

Dans une première partie, nous dressons un **état des lieux du sport fédéral en Bretagne** à la fois quantitatif et qualitatif mettant en lumière les principales caractéristiques du sport fédéral à l'échelle régionale et infra régionale. Nous positionnons la Bretagne par rapport au niveau national et à d'autres régions en termes de pratiques sportives, d'équipements, de sport de haut-niveau et de spectacle sportif. Nous rendons compte également de la diversité du territoire breton et des spécificités sportives infra régionales en menant une analyse à l'échelle départementale. Enfin nous illustrons les grandes orientations des politiques sportives et les moyens consacrés au sport par les différents acteurs publics régionaux (DRJSCS, Conseil régional, Directions départementales interministérielles, Conseils généraux) afin d'appréhender la complémentarité de ces interventions publiques.

Dans une seconde partie, nous réalisons un exercice de **prospective** afin de sensibiliser les acteurs du sport régional aux grands enjeux auxquels le sport va être confronté dans les années à venir et qui auront nécessairement un impact sur les politiques sportives (réforme des collectivités territoriales, évolution de la demande de pratiques sportives). Cela nous amène à formuler un ensemble de **préconisations** pour la construction de la future politique sportive régionale structurées autour de trois grandes interrogations : quelle **gouvernance** sportive territoriale pour les prochaines années ? Quelle **adaptation** de l'offre sportive fédérale à une demande sociale en profonde évolution ? Quelle intégration de la politique sportive dans un projet global de **développement** territorial ?



Etude réalisée par Jean-Jacques GOUGUET, Christophe LEPETIT et Didier PRIMAULT

Contact : Christophe LEPETIT – lepetit@cdes.fr

www.cdes.fr